

Date de dépôt : 11 septembre 2019

- a) **RD 1289** **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023**
- b) **R 894** **Proposition de résolution du Conseil d'Etat approuvant le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les activités de promotion de la santé à Genève visent à permettre à toutes les personnes habitant dans le canton de vivre en bonne santé le plus longtemps possible.

Promouvoir la santé et prévenir la maladie nécessite de comprendre ce qui détermine l'état de santé. Les déterminants de la santé les plus importants relèvent surtout de facteurs personnels et sociaux (40-50%), tels que les compétences en santé, les ressources personnelles, les réseaux de soutien, le niveau socio-économique. Les comportements et modes de vie font également partie des déterminants sociaux de la santé, de même que l'influence culturelle, par exemple en matière d'identité, de genre et de valeurs telle que la solidarité.

Les facteurs environnementaux représentent quant à eux environ 20% de la détermination de notre état de santé. Evénements climatiques, qualité de l'air, du sol et de l'eau, aménagement du territoire et mobilité influencent notre état de santé.

Enfin, quelque 20 à 30% de notre état de santé est influencé par les aspects biologiques, en particulier l'âge, le sexe et certaines prédispositions génétiques. Au final, seuls 10 à 15% de notre état de santé dépend de l'accès aux soins et de la qualité du système de santé.

En plus de la prévention des maladies transmissibles, qui reste une priorité, il s'agit de faire face à l'essor des maladies non transmissibles:

cancers, maladies cardio-vasculaires et pulmonaires, troubles affectant la santé mentale, ou encore affections métaboliques comme le diabète et les maladies musculo-squelettiques. Cette situation est complexifiée par le vieillissement de la population, les inégalités de santé, l'évolution des modes de vie, ainsi que les problèmes liés à la hausse et à la répartition des coûts de la santé.

La complexité de cette situation demande une réponse transversale, coordonnée entre les différentes politiques publiques. Toutes ont un impact plus ou moins direct sur la santé. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a validé le 8 février 2017 le concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030, fixant les huit grandes lignes directrices de la stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention jusqu'en 2030 (annexe 2). Ce travail a ensuite permis de définir des objectifs détaillés et des actions concrètes, décrites dans le document ci-joint soumis au Grand Conseil : le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023 (annexe 1 ci-après, plan cantonal PSP 2019-2023).

21 actions prioritaires (Partie I)

Le plan cantonal PSP 2019-2023 est présenté en deux parties. La Partie I reprend la même structure en 8 axes que le concept cantonal PSP 2030, et lui adjoint 21 actions prioritaires (indiquées dans le tableau ci-après) qui feront l'objet d'une mise en œuvre d'ici 2023. A ces actions prioritaires s'ajoutent 39 autres actions. Certaines relèvent de l'intention alors que d'autres sont en cours de réalisation, portées par un acteur identifié.

Tableau : Axes et actions prioritaires du plan cantonal PSP 2019-2023

Axes	Actions prioritaires	Public cible	Porteur(s)
Axe 1. Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé	1.1 Prendre en considération les aspects de santé lors de la mise en œuvre du plan directeur cantonal 2030 en matière d'aménagement du territoire.	Toute la population	Office de l'urbanisme
	1.2 Réviser la taxe routière cantonale sur le principe du « pollueur-payeur »	Toute la population	Office cantonal de l'environnement, Direction générale de la santé (DGS)

Axe 2. Un contexte socio-économique favorable à la santé	2.1. Créer un dispositif de lutte contre les inégalités de santé affectant les personnes migrantes	Personnes issues d'une immigration récente et personnes migrantes âgées > 55 ans dotées de faibles revenus	Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales, DGS
	2.2. Mettre en œuvre un plan de mesures de prévention des atteintes à la santé affectant les personnes actives dans les secteurs professionnels à forte pénibilité et/ou faible niveau de qualification	Personnes exposées tels que travaillant dans la construction, l'hôtellerie, la restauration, le nettoyage, l'économie domestique, etc.	DGS, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
Axe 3. Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé	3.1. Renforcer les compétences en santé des groupes cibles les plus exposés aux inégalités de santé, notamment par le biais de la médiation communautaire	Personnes exposées, notamment allophones	DGS
	3.2. Renforcer les compétences en santé de la population générale par la mise à disposition d'une information de qualité sur le site Planète Santé	Population comprenant le français et utilisant internet.	DGS
Axe 4. Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé	4.1. Renforcer le dispositif d'entretien périnatal et en améliorer l'accès pour toutes les femmes enceintes dès le troisième mois de grossesse	Futures parturientes et leurs conjoints	Programme dépression périnatale des HUG, sages-femmes
	4.2. Compléter les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire avec le déploiement de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18)	Enfants et jeunes.	Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et de l'enseignement secondaire II (DGESII), Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ)
	4.3. Renforcer l'offre d'interventions à disposition des professionnels en milieu scolaire pour prévenir ou diminuer la prise de risques lors de	Jeunes des écoles publiques et privées du secondaire I et II.	DGS, avec appui DGEO, DGESII et OEJ

	consommations de substances chez les jeunes		
Axe 5. Un environnement professionnel sain	5.1. Créer une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé au travail	Population active du canton de Genève.	DGS
	5.2. Créer un concept sport et santé au sein de la police genevoise pouvant être reproduit à plus large échelle	Policiers, assistants de sécurité publique et personnel administratif.	Direction des ressources humaines de la police.
	5.3. Sensibiliser la population active sur les risques liés à l'exposition à des substances dangereuses en milieu professionnel	Population active, administrations publiques, entreprises	DGS, OCIRT
Axe 6. Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement	6.1. Soutenir, encourager et valoriser les initiatives intergénérationnelles en particulier le programme « 1h par m ² » pour favoriser la participation sociale des personnes âgées au sein de la collectivité	Personnes âgées > 65 ans	DGS
	6.2. Créer un dispositif pour améliorer la prévention et la détection de la fragilité des personnes âgées	Personnes âgées > 65 ans	DGS, Institution genevoise de maintien à domicile
Axe 7. Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention	7.1. Atteindre les objectifs de l'OMS en matière d'élimination de la rougeole	La population du canton née après 1963.	DGS
	7.2. Déployer un programme cantonal de dépistage du cancer colorectal et encourager la participation de la population cible	La population du canton âgée de 50 à 69 ans	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer

	7.3. Définir et déployer un dispositif de surveillance épidémiologique pour les maladies non-transmissibles grâce à des nouvelles approches d'études populationnelles	Population genevoise	DGS
Axe 8. Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé	8.1. Aligner au plus près les bases légales cantonales en vue d'une application volontaire des conditions prévues par la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac (CCLAT) à Genève	Population genevoise	DGS, Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation
	8.2. Interdire la vente et la remise de tabac et produits succédanés ou dérivés aux mineurs	Mineurs	DGS, OCIRT
	8.3. Etablir un processus permettant au DSES d'être co-rapporteur lors de l'élaboration ou la mise à jour de nouvelles lois en lien avec la santé	Population genevoise	DGS
Axe transversal. Renforcer la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques	9.1. Promouvoir une nouvelle association pour renforcer la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques	Population générale, acteurs de la santé mentale (institutions, professionnels)	Association MINDS

Engagement interdépartemental (Axes 1, 2, 3 et 4)

L'environnement physique influe directement sur la santé. Prendre en compte la santé lors de la mise en œuvre du plan directeur cantonal 2030 en matière d'aménagement du territoire est une bonne manière de favoriser un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé.

Le contexte socio-économique joue un rôle important en matière de santé. Ainsi, un plan de mesures en faveur des personnes occupant des emplois peu qualifiés et/ou particulièrement exigeants sur le plan physique est susceptible d'agir directement sur leur santé.

Les compétences en santé de la population doivent être renforcées afin d'encourager à la fois la responsabilité individuelle et les mécanismes solidaires. Parmi les mesures proposées figurent la mise à disposition d'une information de qualité sur le site « Planète Santé », l'encouragement à l'action en cas de détresse par la promotion de l'aide spontanée et des premiers secours, la promotion de la médiation communautaire ou encore l'information sur la qualité de l'eau du robinet.

L'enfance, de la période pré-natale jusqu'à la fin de l'adolescence, est une période critique où des conditions favorables à la santé doivent être encouragées. Un accès facilité à l'entretien pré-natal et post-natal avec un professionnel de la santé, afin d'améliorer le vécu émotionnel de la maternité et de promouvoir la santé physique est susceptible de favoriser le développement harmonieux de l'enfant et la relation parents-enfant. D'autres mesures consistent à prévenir le décrochage scolaire et à diminuer la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis chez les adolescents et les jeunes.

Santé au travail et vieillissement (Axes 5 et 6)

L'environnement professionnel influence également la santé. L'un des buts des actions de cet axe est d'augmenter la proportion de la population active indiquant un impact plutôt favorable du travail sur sa santé. Les moyens proposés vont de la création d'une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé au travail à la sensibilisation de la population active aux risques liés à l'exposition à des substances dangereuses en milieu professionnel.

La qualité de vie dans le vieillissement est également une priorité au regard de l'évolution démographique. Parmi les mesures figurent un nouveau dispositif pour améliorer la prévention et la détection de la fragilité chez les personnes âgées. Il s'agit par ailleurs d'encourager, de soutenir et de valoriser des projets intergénérationnels. Par exemple, le programme *une heure par mètre carré (1h par m²)* dont le but est de favoriser différents types d'échanges et de contacts entre les générations. Il permet à des personnes âgées d'accueillir des personnes plus jeunes, en études, qui sont à la recherche d'un logement moyennant une disponibilité bienveillante sous forme d'une présence active.

Dépistage et surveillance épidémiologique (Axes 7, 8 et transversal)

Le système de santé a également un rôle à jouer. Chaque jour, les nombreux professionnels de la santé travaillant dans le canton de Genève encouragent la promotion de la santé et la prévention à travers des actions et des conseils. L'élimination de la rougeole figure parmi les priorités identifiées. Il en va aussi du lancement du programme cantonal de dépistage du cancer colorectal, et de l'amélioration de la couverture des programmes cantonaux de dépistage des cancers. Enfin de nouvelles manières d'appréhender la surveillance épidémiologique sont proposées.

Le dernier axe regroupe des mesures structurelles ou juridiques, comme la proposition d'une base légale interdisant la vente et la remise de tabac (ou produits succédanés) aux mineurs.

En plus de ces huit axes, une action transversale cherche à renforcer la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques. Cette action concerne l'ensemble des axes. En effet, une même personne peut être soumise à du stress dans le cadre du travail, mais aussi en raison d'une consommation de substances ou à la suite d'un isolement social.

Valorisation de l'existant (Partie II)

La Partie II du plan cantonal PSP 2019-2023 recense, quant à elle, les acteurs dont les missions participent au quotidien à la promotion de la santé et à la prévention. Il s'agit bien souvent d'activités habituelles de départements et de services autres que la direction générale de la santé (DGS).

On y trouve par exemple des actions coordonnées par l'office cantonal de l'environnement, le service cantonal du développement durable, l'office de l'enfance et de la jeunesse, le groupe de confiance ou encore les communes genevoises. Cette partie n'a pas vocation d'exhaustivité mais plutôt d'illustration des multiples activités déployées par les services de l'Etat et les principaux partenaires en faveur de la santé. Il convient de préciser ici que le domaine associatif, quoique non inclus dans cette liste, figure bien sûr parmi les acteurs et partenaires principaux de l'Etat en matière de promotion de la santé et de prévention.

La mise en œuvre du plan cantonal PSP 2019-2023 repose sur une logique de décloisonnement et d'optimisation des efforts entre toutes les politiques publiques. Elle s'effectue à travers deux stratégies complémentaires : d'une part, la spécialisation et le regroupement des interventions à l'intérieur de chaque axe. D'autre part, la collaboration dans un esprit interdisciplinaire entre les axes et à l'intérieur de chaque axe. Par

exemple, la création d'un dispositif de prévention et de détection de la fragilité des personnes âgées est une action prioritaire de l'axe 6 (bien-être et qualité de vie dans le vieillissement) tout en comportant des conseils liés à l'alimentation et à l'activité physique, qui relèvent de l'axe 1 (environnement physique propice à un mode de vie sain).

Budget

Pour toute mesure qui ne pourra pas être réalisée avec les ressources existantes, une demande de financement devra être faite au Conseil d'Etat à l'échéance de 2020. Les demandes pourraient se faire par le département en question. Le département chargé de la santé pourra, le cas échéant, soutenir la demande et procéder à une demande conjointe de plusieurs départements.

Les demandes retenues seront inscrites au projet de budget 2021 et prévues dans la planification quadriennale.

Afin d'assurer une transition de ressources disponibles, la DGS dispose d'un budget, certes modeste, d'aide financière pour des projets ponctuels (voire 1-2 ans) afin d'initier ou d'explorer un nouveau projet en lien avec les actions prioritaires identifiées dans ce plan.

Bases légales et sources

Le concept PSP 2030 ainsi que le plan cantonal PSP 2019-2023 se fondent sur l'article 172 de la constitution genevoise (A 2 00), qui précise que l'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé. Ces documents s'appuient aussi sur le chapitre III de la loi genevoise sur la santé (LS; K 1 03) qui décrit les dispositions générales et les domaines prioritaires de la promotion de la santé et de la prévention. Par ailleurs, le présent rapport fait suite au rapport intermédiaire (RD 1047) du Conseil d'Etat au Grand Conseil, portant sur le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2015.

Le concept PSP 2030 et le plan cantonal PSP 2019-2023 tiennent compte des stratégies et programmes nationaux existants, notamment la stratégie "Santé 2020" du Conseil fédéral, la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles, le Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles 2011-2017, ou encore la Stratégie nationale Addictions ainsi que les travaux scientifiques relatifs au renforcement de la santé mentale en Suisse et à l'étranger. Sur le plan international, ils reprennent à leur compte l'approche « Santé dans toutes les politiques publiques » de l'Organisation mondiale de la santé, qui préconise d'intégrer la

santé dans toutes les politiques publiques, quel que soit le secteur considéré. Une autre source d'inspiration est l'un des textes fondateurs de la promotion de la santé: la Charte d'Ottawa, adoptée en 1986. Enfin, tant le concept PSP 2030 que le plan cantonal PSP 2019-2023 sont en cohérence avec les objectifs du développement durable des Nations Unies, qui identifient la santé comme un résultat à atteindre en tant que tel, mais aussi comme un indicateur fiable des progrès globaux en matière de développement.

Bilan des actions du plan cantonal précédent

Les mesures du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2016 ont continué de déployer leurs effets durant la période 2013-2018. Les activités prévues dans les axes d'intervention prioritaires « Marchez et mangez malin ! », « Retarder l'âge de la première consommation d'alcool », prévenir la dépression par le biais du programme « Alliance genevoise contre la dépression » et « Promotion de la santé des personnes âgées » ont été réalisées avec succès et conformément aux objectifs fixés dans le RD 1047. De plus, les orientations stratégiques du concept PSP 2030 ont été prises en compte dans la mise en œuvre des actions menées par le département chargé de la santé ainsi que dans les prestations des entités genevoises soutenues financièrement par le canton.

Prospective

Dans une vision prospective, la mise en œuvre du plan cantonal PSP 2019-2023 requiert le soutien d'une large coalition d'acteurs publics et privés. Elle nécessite un important effort de coordination des politiques publiques à l'échelle cantonale et communale – parfois aussi régionale ou nationale – ainsi qu'une étroite collaboration avec le domaine associatif et le secteur privé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

Annexes :

- 1) *Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023 (parties I et II)*
- 2) *Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030*

Secrétariat du Grand Conseil**R 894**

Proposition présentée par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 11 septembre 2019

**Proposition de résolution
approuvant le plan cantonal de promotion de la santé et de
prévention 2019-2023**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 29, alinéas 1 à 3, de la loi sur la santé du 7 avril 2006;
vu le RD 1289 sur le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention
2019-2023,

approuve le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-
2023.

Plan cantonal

de promotion de la santé
et de prévention
2019-2023



Partie 1

Le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023 a été élaboré par le comité de pilotage interdépartemental chargé de la révision de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention, avec le soutien d'un groupe de travail interdépartemental et du secteur prévention et promotion de la santé de la direction générale de la santé
Rédaction : H. Attar Cohen, D. Christie, E. Delaporte, V. Delley, M. Fischer, M. Gehbrhiwet, M. Girard-Strohbach, P. Haefliger, F. Houben, S. Regard, J.-A. Romand, F. Sastre Duret, L. Thadikkaran-Salomon, A.-M. Trabichet.

Sauf mention contraire, les données fournies dans ce document se rapportent à la population genevoise.

© Etat de Genève 2019

Table des matières

Partie 1

1. Introduction	5
1.1 Objectifs et périmètre du Plan cantonal PSP 2019 – 2023	6
1.2 Structure du Plan cantonal 2019 – 2023	6
1.3 Glossaire	7
1.4 Processus d'élaboration	9
1.5 Perspectives et calendrier	10
2. Figures	12
2.1 Politiques publiques cantonales favorables à la santé	12
2.2 Cibles du Plan cantonal PSP 2019 – 2023	13
3. Le Plan cantonal en un clin d'œil	14
4. Les actions	16
Axe 1 Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé	16
Axe 2 Un contexte socio-économique favorable à la santé	24
Axe 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé	30
Axe 4 Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé	36
Axe 5 Un environnement professionnel sain	42
Axe 6 Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement	47
Axe 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention	52
Axe 8 Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé	61
Action transversale : Renforcer la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques	70
5. Coûts et bénéfices attendus	72
6. Suivi et évaluation	72
7. Abréviations	73
8. Annexe : Liste de tous les indicateurs et valeurs cibles	76

Partie 2

1. Actions des services de l'Etat	4
1.1 Santé	4
1.2 Emploi	11
1.3 Sécurité	13
1.4 Finances, ressources humaines	15
1.5 Instruction publique, formation, jeunesse	20
1.6 Cohésion sociale	26
1.7 Territoire	31
1.8 Infrastructures	38
1.9 Groupe de confiance	39
2. Actions des communes	40
3. Actions des institutions actives dans le domaine de la santé	42
4. Actions du secteur privé	52

1. Introduction

Les grands enjeux de santé publique nous positionnent face à de nouvelles menaces, mais également à de nouvelles opportunités. La tendance des politiques publiques – ceci au niveau cantonal, national et international – est à la convergence et la transversalité. La prise en compte de la dimension sanitaire dans les projets d'aménagement du territoire, les actions en faveur de la qualité de l'air ou de la mobilité en sont des exemples.

Aussi, la surveillance des maladies transmissibles, l'analyse des tendances, des modes de transmission sont des concepts d'épidémiologie et de santé publique établis, reconnus et acceptés par la population. Cette approche d'acquisition de données épidémiologiques permet d'initier, d'évaluer et d'adapter les mesures à temps. Cette même notion doit être améliorée ou établie pour les maladies non-transmissibles afin de pouvoir jouer un rôle de santé publique au bon moment, de manière ciblée et en respectant toutes les populations potentiellement concernées à Genève. Les maladies non-transmissibles sont devenues un enjeu de santé publique majeur et on estime leur impact sur l'état de santé des populations à 60%.

Soucieux d'être proche de la population dans la vie quotidienne mais aussi par rapport aux besoins en adéquation avec une étape de vie particulière, l'Etat de Genève a initié une vaste révision de sa politique de promotion de la santé et de prévention (PSP) et a validé, en 2017, le concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030. Ce dernier trace les grandes lignes d'une politique multisectorielle qui définit la santé avec une notion qui englobe les aspects de la santé physique, sociaux-économiques et de santé mentale. La notion de parcours de vie, en suivant les personnes dès la naissance à travers l'enfance, l'adolescence, l'âge d'adulte jusqu'à la vieillesse, prend en considération les attentes et les exigences particulières liées à chaque étape de vie. Il vise à agir sur l'ensemble des déterminants modifiables de la santé, qu'ils soient de nature socio-économique, comportementale ou environnementale. La politique de promotion de la santé et de prévention élargit désormais son périmètre en intégrant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux en raison de leur impact sur la santé. Initier et déployer des visions et des mesures communes permettront au canton d'atteindre des objectifs ambitieux, mais pertinents et réalisables.

Pour répondre à ces besoins, le *Concept cantonal* et le *Plan cantonal* visent à agir sur l'ensemble des déterminants modifiables de la santé. De plus, comme indiqué dans le concept, sept principes directeurs guident l'approche et la mise en œuvre du présent *Plan cantonal* à travers tous les axes et toutes les actions concrètes.

7 principes directeurs

1. Prendre en compte les besoins de santé tout au long de la vie
2. Réduire les inégalités de santé
3. Promouvoir une approche positive de la santé
4. Favoriser l'*empowerment* individuel et communautaire en matière de santé
5. Agir sur tous les champs d'action et niveaux d'intervention possibles
6. Assurer le suivi et l'évaluation des actions
7. Agir sur le long terme et dans l'intérêt général

Le *Plan cantonal* vise à planifier, initier, coordonner, suivre et évaluer les actions et leurs effets sur la santé de la population. Sa mise en œuvre repose sur la collaboration d'un vaste réseau d'acteurs : instances cantonales, établissements publics autonomes, communes, secteur privé et l'ensemble de la société civile.

1.1 Objectifs et périmètre du *Plan cantonal PSP 2019-2023*

Améliorer la perception des individus par rapport à leur propre santé est une approche innovatrice pour Genève. Le *Plan cantonal PSP 2019-2023* offre une vue d'ensemble des actions qui vont être menées durant la période concernée par l'ensemble des partenaires actifs en matière de promotion de la santé et de prévention à Genève, ceci autant sur le plan cantonal que communal.

Véritable feuille de route de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention, ce document de nature opérationnelle vise à donner un aperçu du premier volet de mesures développées sur la base des orientations stratégiques du *Concept PSP 2030*.

Pour chaque axe stratégique du *Concept PSP 2030*, il recense de nouvelles actions, tout en mettant en valeur l'existant. Il identifie également les acteurs chargés de les mettre en œuvre.

1.2 Structure du *Plan cantonal PSP 2019-2023*

Le *Plan cantonal* est construit en deux parties. La première décrit les actions permettant d'atteindre, à court et moyen terme, les priorités définies dans le *Concept PSP 2030*. Pour ce faire, chaque axe se voit attribuer un indicateur de perception. Cet indicateur subjectif place la perception et le ressenti de l'individu au centre de l'attention. Au travers du suivi de ce type d'indicateur, l'Etat souhaite « prendre le pouls » de la population afin de proposer des actions qui visent à une amélioration du sentiment de bien-être. Il est prévu de mesurer ces indicateurs « subjectifs » à une fréquence régulière afin de monitorer la tendance et l'évolution de la perception au fil du temps et de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du *Plan cantonal*.

Le *Concept PSP 2030* a défini des priorités pour chaque axe stratégique. Pour répondre à ces priorités, des indicateurs quantitatifs avec une valeur-cible et de nouvelles actions permettant d'agir sur l'état de santé de la population ont été définis.

En tout, il y a 21 nouvelles actions prioritaires directement liées à une priorité qui seront initiées et déployées d'ici 2023. A cela s'ajoutent 38 nouvelles actions qui seront mises en œuvre en fonction des ressources disponibles et des possibilités du calendrier. La deuxième partie de ce plan décrit toutes les actions déjà en cours, réalisées en collaboration avec d'autres départements ou encore avec les communes ou des organisations privées. Environ 50 actions sont actuellement en cours et continueront d'être menées. Les indicateurs de perception, les priorités et leurs indicateurs associés, ainsi que les actions prioritaires sont illustrés sur une double feuille et représentent le premier niveau de lecture (première partie du *Plan cantonal*).

De façon plus conventionnelle, le *Plan cantonal* repose également sur des indicateurs d'impact et de processus plus techniques qui sont pour la plupart quantitatifs. Ces indicateurs permettent de suivre et d'analyser l'effet obtenu par rapport aux ressources investies. Ils constituent le corps épidémiologique et scientifique de l'action en santé publique. Chaque indicateur est associé à une valeur cible à l'horizon de la législature. L'annexe 1 contient la liste exhaustive de tous les indicateurs qui seront utilisés.

Principalement axé sur les maladies non-transmissibles, ce plan cantonal ne donne qu'un aperçu partiel des actions de surveillance, de contrôle et de prévention des maladies transmissibles menées sur le territoire genevois. Ces dernières sont régies par la législation existante, en particulier la *Loi fédérale sur les épidémies* et l'*Ordonnance sur la déclaration des maladies transmissibles*.

Les enjeux de santé publique étant complexes, seul un ensemble d'actions permettant d'agir à différents niveaux sera en mesure d'induire un changement significatif de l'état de santé de la population. La coordination des multiples porteurs et acteurs des actions du plan cantonal est un élément clé pour l'atteinte de cet objectif.

1.3 Glossaire

Indicateurs de perception



Ces indicateurs visent à prendre en compte le sentiment de chacun concernant sa propre santé. Ils sont au nombre de 7, répartis pour chacun des axes stratégiques identifiés dans le *Concept PSP 2030*, excepté pour l'axe 8. A noter que l'action transversale dispose également d'un indicateur de perception. Au-delà des variables objectives, la santé dépend aussi de l'image que l'on se fait de sa propre santé. La pertinence scientifique de ces indicateurs subjectifs reste malgré tout limitée, en raison de tendances très fluctuantes. Les valeurs cibles de ces indicateurs restent donc avant tout une intention générale.

La question de la perception implique une certaine approbation et responsabilisation de chaque individu par rapport à sa propre santé. Elle permet d'augmenter le niveau de conscience de chaque personne sur sa santé et notamment sur l'importance des habitudes comportementales. Une capacitation passe entre autre par une autoréflexion sur sa propre santé.

Indicateurs quantitatifs

Ce sont les principaux indicateurs objectifs du plan. Leur but est de monitorer la mise en place des différentes actions et, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent afin d'adapter le cap. Les indicateurs quantitatifs sélectionnés permettent de répondre à chacune des priorités. Le choix de ces indicateurs s'est fait en fonction de leur capacité à pouvoir répondre à une priorité, de leur représentativité, de leur facilité de compréhension ou encore de leur adéquation avec les habitudes comportementales de la population. A noter qu'un indicateur ne peut exprimer à lui seul la capacité à atteindre la priorité concernée. Il en va de même pour les actions. Seul l'ensemble des mesures mises en place ont la capacité d'influer sur les tendances.

Liste de tous les indicateurs

Il s'agit des indicateurs récoltés, de manière régulière ou occasionnelle, auprès des différents services de l'administration publique. Ils constituent la base de données scientifique, quantitative et objective. Les données par rapport à ces indicateurs continueront à être récoltées et seront analysées à des intervalles réguliers afin de constituer et de compléter l'analyse de la situation et de suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan cantonal au fil du temps.

Valeur cible

Chaque indicateur est assorti d'une valeur cible qui indique la direction que l'on souhaite prendre. Chaque valeur cible a été choisie, dans la mesure du possible, sur la base des dernières tendances indiquées par les données disponibles qui proviennent pour la plupart de l'Enquête suisse sur la santé 2012 (ESS). Pour certaines valeurs, il existe des relevés sur les 5 voire les 10 dernières années. Pour d'autres, il n'existe qu'une seule valeur mesurée. A partir de la tendance et de l'évolution des données disponibles, nous avons défini une valeur cible ambitieuse, mais toutefois réaliste. Ces indicateurs et valeurs cibles ont ensuite été soumis aux experts des départements compétents afin de vérifier leur pertinence ainsi que leur faisabilité en lien avec l'objectif à atteindre. Il est important de souligner ici l'importance de fixer des cibles qui, indépendamment de l'atteinte des résultats d'ici à 2023, fournissent de précieuses informations pour suivre les tendances et mesurer la pertinence, l'efficacité, la cohérence voire l'impact de toutes les actions du plan cantonal sur l'état de santé de la population genevoise.

Nouvelle action prioritaire	<p>Une nouvelle action prioritaire se définit selon l'un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action est nouvelle et identifiée comme indispensable à l'atteinte de la priorité, - l'action a été expérimentée avec succès, à petite échelle, et présente un potentiel de déploiement à une plus grande échelle ou auprès d'une nouvelle population cible, - la direction générale de la santé (DGS) s'associe pour la première fois à une action menée par un autre département en raison de son impact sur la santé. <p>Au total 21 nouvelles actions prioritaires permettent de répondre à chacune des priorités définies dans le <i>Concept PSP 2030</i>. La pertinence de ces actions prioritaires doit toutefois être interprétée à la lumière de l'ensemble du catalogue de mesures. Les nouvelles actions prioritaires seront initiées et menées durant la législature 2018-2023.</p>
	<p>Parmi les nouvelles actions prioritaires, certaines sont inédites. Ce logo l'indique.</p>
Nouvelle action	<p>Toute nouvelle mesure est le fruit d'une analyse des besoins et en ce sens revêt une importance particulière. Au vu de leur nombre important, ces nouvelles mesures ne pourront pas être initiées en même temps durant la période de 4 ans couverte par le plan cantonal. Les critères de sélection sont les mêmes que ceux attribués aux nouvelles actions prioritaires. Elles diffèrent de ces dernières par leur niveau de priorité de mise en œuvre qui les relègue au second rang.</p>
Action en cours	<p>Les investissements et les actions qui contribuent à la promotion de la santé et à la prévention vont au-delà du cadre du département chargé de la santé. Avec le <i>Concept PSP 2030</i> et sa définition plus large de la santé, de nombreux acteurs étatiques et non-étatiques contribuent de manière directe et indirecte à la santé de la population. La deuxième partie de ce <i>Plan cantonal</i> montre, au travers des actions en cours et de façon non-exhaustive, les efforts de collaboration, de partenariat et de travail complémentaire qui se font déjà depuis plusieurs années et qui continueront à être menés.</p>
Porteur	<p>Chaque mesure définit un ou deux porteurs. Le rôle des porteurs est d'initier, de suivre et de rapporter l'avancement et l'effet observé de la mise en œuvre d'une action. Dans certains cas, il incombe également au porteur de contribuer au financement de la mesure par des « acteurs » sur le terrain.</p>
Acteur	<p>Les acteurs sont les partenaires de l'entité porteuse qui peuvent être associés à la mise en œuvre de l'action, à son avancement et à son évaluation. La coordination de tous les acteurs d'une action ressort de l'organisation et de la planification de l'entité porteuse.</p>

1.4 Processus d'élaboration

Un travail intense de collaboration, de concertation et de consolidation a été nécessaire pour élaborer le premier *Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention* doté d'une véritable dynamique multidisciplinaire, multisectorielle et multi-départementale.

Pour identifier les actions du *Plan cantonal PSP 2019-2023*, l'équipe de projet a mené, en collaboration avec les partenaires actifs sur le terrain, une réflexion visant à vérifier l'adéquation entre les besoins de santé publique exprimés dans le *Concept PSP 2030* et les réponses existantes sur le terrain. L'objectif étant d'évaluer, pour chacun des axes stratégiques du *Concept PSP 2030*, les éventuelles lacunes dans la couverture des besoins ainsi que les actions à développer, maintenir ou améliorer pour pouvoir les satisfaire de façon optimale.

Pour mener à bien cette mission, l'équipe de projet a conduit plusieurs démarches en parallèle.

Tout d'abord, les orientations stratégiques du *Concept PSP 2030* ont été prises en compte dès 2017 pour définir les prestations des associations de PSP au bénéfice d'une aide financière du département chargé de la santé, que ce soit par le biais de contrats de prestations ou de subventions annuelles ou pluriannuelles.

Le Service du médecin cantonal de la DGS a également organisé, en 2016, un événement participatif sur le modèle du Forum ouvert pour convier les acteurs genevois de la promotion de la santé et de la prévention à contribuer de manière ouverte et interdisciplinaire au développement du *Plan cantonal PSP 2019-2023*. Deux jours durant, environ 250 participants des secteurs publics, associatifs et privés, issus d'horizons aussi divers que le social, la santé, l'éducation, la sécurité, l'environnement ou encore l'urbanisme, ont identifié 87 projets d'actions pour mettre en œuvre les axes stratégiques du *Concept PSP 2030*. Ces idées ont ensuite été examinées par l'équipe de projet puis, le cas échéant, soumises et discutées avec les acteurs concernés.

En parallèle, l'équipe de projet a mené des réunions bilatérales avec des représentants des différents services de l'Etat ayant un rôle à jouer en matière de PSP, avec des représentants des communes genevoises, ainsi qu'avec certaines entités publiques ou privées actives dans ce domaine. L'objectif de ces séances de travail était de recenser les actions existantes et d'identifier d'éventuelles nouvelles mesures permettant de répondre à des besoins non couverts.

La phase finale de la définition de ce Plan cantonal s'est basée sur l'analyse des concepts et plans cantonaux genevois (p.ex. *Concept cantonal du développement durable 2030*, *Plan climat cantonal 2030*), et de ceux de nos voisins (p.ex. *Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022*). La prise en compte des priorités stratégiques et des objectifs politiques de santé publique de la Confédération s'est également révélée nécessaire. Le *Plan d'action interministériel 2017-2021* du Québec, au Canada, ainsi que le *Plan d'action Take Care New York 2020* de la ville de New York ont également servi d'inspiration.

Sur la base de l'existant, des nouvelles actions et de nouveaux indicateurs ont été définis par l'équipe de projet et consolidés avec les départements et leurs services responsables. L'introduction des indicateurs de perception, de processus et d'impact correspond à une volonté de politique publique d'écouter et de suivre de plus près les besoins de la population, d'adapter les approches avec des méthodologies adéquates et de précision ainsi que de suivre les tendances par rapport à chaque thématique au fil du temps. Ce travail a donné lieu à 21 nouvelles actions qui seront initiées de manière prioritaire, à 38 nouvelles actions et à 50 actions en cours.

Au terme de ce processus, l'équipe de projet a soumis au groupe de travail et au comité de pilotage interdépartemental une première ébauche du *Plan cantonal PSP 2019-2023* avant de proposer un projet consolidé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour approbation.

1.5 Perspectives et calendrier

L'heure est maintenant à la mise en œuvre. La phase initiale sera marquée par la continuation des mesures en cours et, en même temps, par l'initiation de nouvelles actions prioritaires. Une des actions prioritaires est la mise en place d'un dispositif de récolte de données populationnelles pour l'analyse et l'interprétation des données liées à la santé. Cette action sera réalisée grâce à une collaboration avec l'Université de Genève.

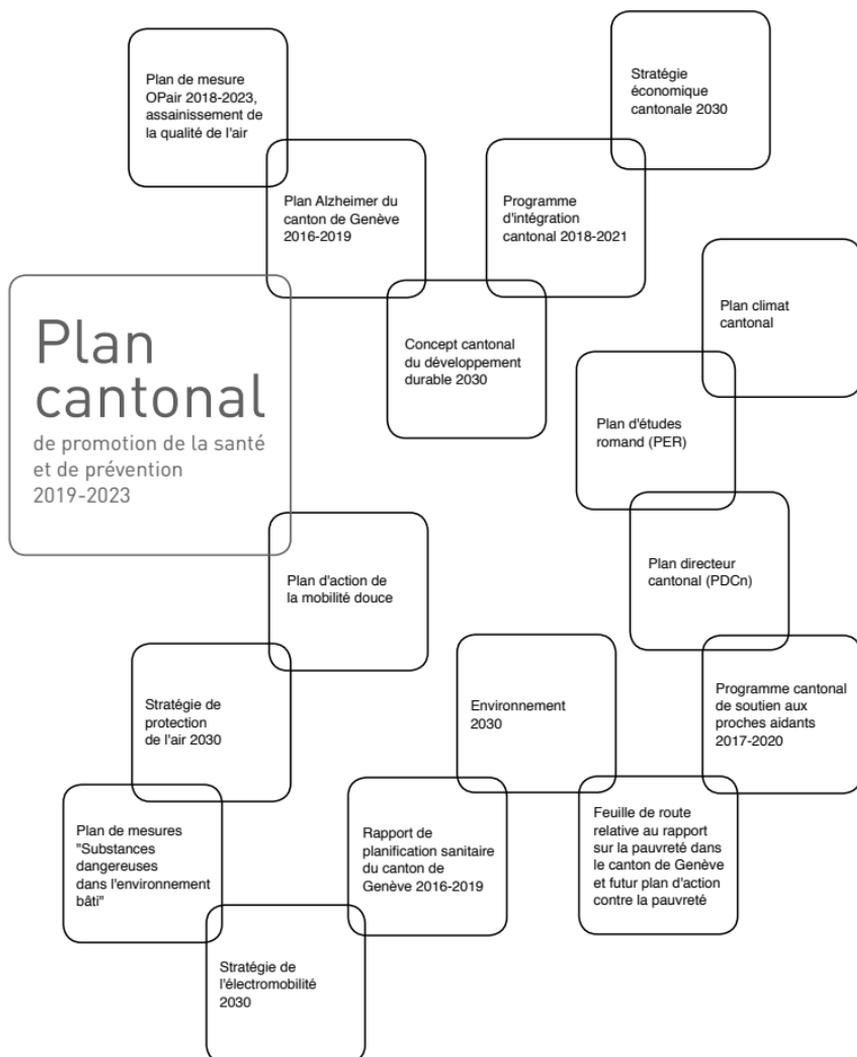
D'autres partenaires, comme notamment le département chargé de l'environnement – pionnier à Genève des stratégies transversales et multisectorielles – le *Genève Lab*, ou le *Geneva Creativity Center*, seront rassemblés autour de la volonté d'intégrer davantage les citoyens dans la prise en compte de leur propre santé.

L'usage de moyens numériques représente une opportunité de combiner l'approche communautaire et la mesure de l'impact de ce *Plan cantonal*. Cependant, il faut tenir compte de l'existence d'une fracture numérique, parfois en lien avec les compétences en matière de santé dans la population. Tout le monde n'est pas égal en matière d'accès aux ressources numériques ni dans sa volonté ou son habileté à les utiliser. Le contact avec des populations particulières doit ainsi être garanti par des moyens humains, notamment par les relais communautaires.

Les synergies entre plusieurs politiques publiques seront élargies par les actions prioritaires qui nécessitent une coordination et une collaboration étroites. Les actions prioritaires se voient attribuées un calendrier propre. Durant les cinq prochaines années de législature, la DGS coordonnera les actions avec tous les acteurs et partenaires pour atteindre les valeurs cibles. L'avancement de la mise en œuvre sera communiqué régulièrement.

2. Figures

2.1 Politiques publiques cantonales favorables à la santé



[< retour](#)

2.2 Cibles du Plan cantonal PSP 2019 – 2023

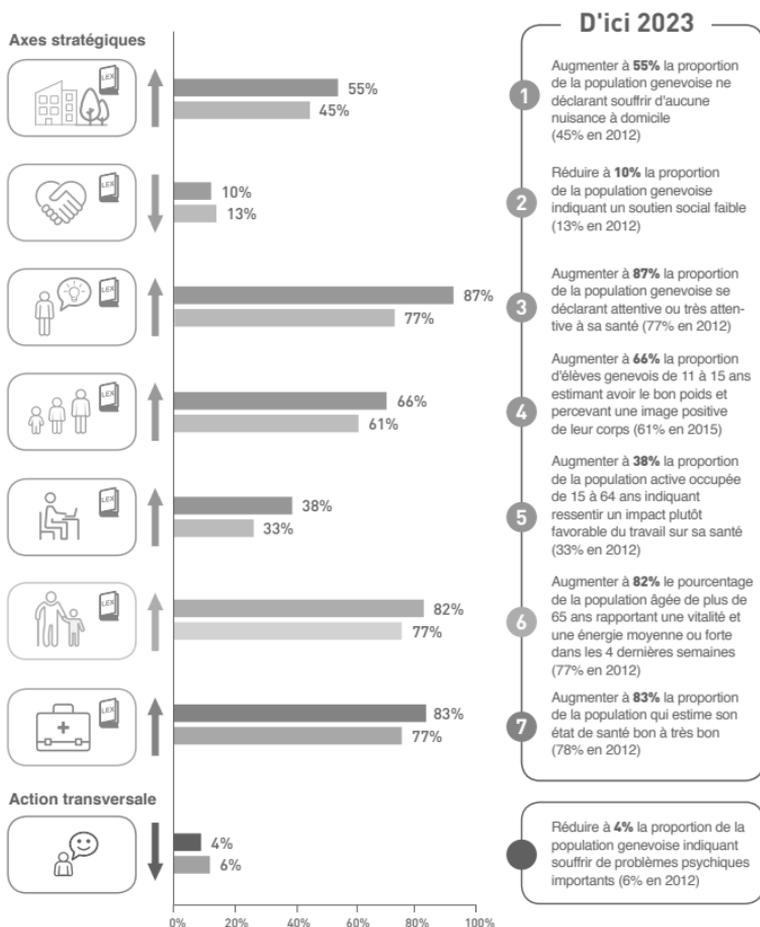


Figure adaptée du Plan d'action interministériel 2017-2023, Gouvernement du Québec, 2018

3. Le Plan cantonal PSP

AXE 1

Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé

Priorité

Promouvoir un aménagement du territoire propice au bien-être et à un mode de vie favorable à la santé.

Augmenter de 10% le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés à Genève (240 km d'aménagements cyclables sécurisés correspondant à des pistes cyclables en 2017)

> Prendre en considération les aspects de santé lors de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal 2030

Priorité

Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque environnementaux.

Réduire à 14% la proportion de la population genevoise dérangée par deux nuisances ou plus à la maison (24% en 2012)

> Réviser la taxe routière cantonale sur le principe du "pollueur-payeur"

AXE 2

Un contexte socio-économique favorable à la santé

Priorité

Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé.

Réduire à 6 ans pour les femmes (7.6 en 2010) et 3.5 ans pour les hommes (4.9 en 2010) l'écart en matière d'espérance de vie en bonne santé entre la population résidente suisse et étrangère¹

> Créer un dispositif de lutte contre les inégalités de santé affectant les personnes migrantes

Priorité

Assurer des mesures de soutien aux publics les plus vulnérables pour limiter les risques d'atteintes à la santé.

Réduire à 8% l'écart de risque de survenue d'une maladie non transmissible entre les personnes ayant achevé la scolarité obligatoire et celles ayant atteint un niveau de formation plus élevé (10% en 2012)²

> Mettre en œuvre un plan de mesures de prévention des atteintes à la santé affectant les personnes actives dans les secteurs professionnels à forte pénibilité et/ou faible niveau de qualification

ACTION TRANSVERSALE

Réduire à 4% la proportion de la population genevoise indiquant souffrir de problèmes psychiques importants (6% en 2012)

AXE 5

Un environnement professionnel sain

Priorité

Promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les risques psychosociaux.

Augmenter à 19% la proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque psychosocial au travail (15% en 2012)

> Créer une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé au travail

Priorité

Prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents.

Augmenter à 25% le pourcentage de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque physique au travail pendant au moins un quart du temps de travail (20% en 2012)

> Créer un concept sport et santé au sein de la police genevoise pouvant être reproduit à plus large échelle

Priorité

Prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances toxiques en milieu professionnel.

Réduire à 11% de femmes et 18% d'hommes la proportion de travailleurs actifs occupés de 15 à 64 ans confrontés à un risque d'exposition aux produits nocifs ou toxiques au travail (16% de femmes, 23% d'hommes en 2012)

> Sensibiliser la population active sur les risques liés à l'exposition à des substances dangereuses en milieu professionnel

AXE 6

Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement

Priorité

Favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées le plus longtemps possible.

Réduire à 43% le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus déclarant des difficultés dans l'accomplissement des activités instrumentales (48% en 2012)

> Soutenir, encourager et valoriser les initiatives intergénérationnelles en particulier le programme « Une heure par mètre carré (1h par m²) » pour favoriser la participation sociale des personnes âgées au sein de la collectivité

Priorité

Favoriser la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteintes à la santé.

Réduire à 25% la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus déclarant avoir été victime d'une chute (26.7% en 2012)

> Créer un dispositif pour améliorer la prévention et la détection de la fragilité des personnes âgées

2019 – 2023 en un clin d'œil

15

[< retour](#)

AXE 3

Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

Priorité

Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et renforcer ses compétences dans ce domaine.

Augmenter à 73% la proportion des personnes résidant à Genève pratiquant au moins cinq jours par semaine une activité physique d'intensité moyenne pendant plus de 30 minutes (63.6% en 2012)

> **Renforcer les compétences en santé des groupes cibles les plus exposés aux inégalités de santé, notamment par le biais de la médiation communautaire**

Priorité

Informar la population des ressources existantes pour agir en faveur de sa santé, prévenir et réduire les risques d'atteintes ou limiter les conséquences.

Augmenter à 95% la proportion de la population genevoise déclarant consommer l'eau du robinet comme boisson quotidienne

> **Renforcer les compétences en santé de la population générale par la mise à disposition d'une information de qualité sur le site « Planète Santé »**

AXE 4

Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

Priorité

Garantir des conditions de naissance favorables à la santé.

Augmenter de 5% la proportion des mères et/ou des pères bénéficiant d'un entretien post-natal après la sortie de la maternité

> **Renforcer le dispositif d'entretien périnatal et en améliorer l'accès pour toutes les femmes enceintes dès le troisième mois de grossesse**

Priorité

Favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes.

Augmenter à 95% la proportion de jeunes obtenus une certification à l'âge de 25 ans (86% en 2016)

> **Compléter les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire avec le déploiement de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18)**

Priorité

Protéger les enfants et les jeunes des risques pour leur santé.

Réduire à 4% la proportion d'élèves genevois de 14 et 15 ans consommant de l'alcool au moins une fois par semaine (5% en 2014)

> **Renforcer l'offre d'interventions à disposition des professionnels en milieu scolaire pour prévenir ou diminuer la prise de risques lors de consommations de substances chez les jeunes**

> Soutenir le développement d'une association pour renforcer la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques

AXE 7

Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Priorité

Prévenir les risques épidémiques.

Maintenir à 95% le pourcentage des enfants de deux ans protégés avec deux doses de vaccin contre la rougeole (95% en 2018)

> **Atteindre les objectifs de l'OMS en matière d'élimination de la rougeole**

Priorité

Promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique.

Augmenter à 48% la proportion de femmes concernées qui ont été dépistées contre les cancers du col de l'utérus et du sein dans les douze derniers mois (43% en 2012)

> **Déployer un programme cantonal de dépistage du cancer colorectal et encourager la participation de la population cible**

Priorité

Assurer la surveillance de l'état de santé de la population.

10 indicateurs de santé sont définis, récoltés et utilisés pour guider la politique publique (par exemple le nombre de consultations de dépistage contre le diabète ou l'hypertension).

> **Définir et déployer un dispositif de surveillance épidémiologique pour les maladies non-transmissibles grâce à de nouvelles approches d'études populationnelles**

AXE 8

Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Priorité

Disposer de bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention.

Augmenter à 35% la proportion de communes genevoises labellisées "Commune en santé" (7% en 2017)

> **Aligner au plus près les bases légales cantonales en vue d'une application volontaire des conditions prévues par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) à Genève**

Priorité

Veiller au respect des bases légales existantes relatives à la promotion de la santé et la prévention des maladies.

Augmenter de 5% le nombre de contrôles de l'interdiction de fumer dans les lieux publics

> **Interdire la vente et la remise de tabac et produits succédanés ou dérivés aux mineurs**

Priorité

Prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration ou la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé.

Participation du département chargé de la santé à toute élaboration ou mise à jour de bases légales cantonales en lien avec la santé

> **Établir un processus permettant au département chargé de la santé d'être co-rapporteur lors de l'élaboration ou la mise à jour de nouvelles lois en lien avec la santé**

4. Les actions

[< retour](#)

AXE 1

Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé

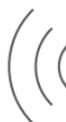
L'environnement physique exerce une influence directe sur la santé de tous les êtres vivants. Bien que ses effets sur l'organisme humain soient difficiles à quantifier, on estime qu'il contribue pour une part importante, estimée à environ 20%, à notre état de santé.

La qualité de l'air, de l'eau, des aliments, des biens, produits et services utilisés ou encore de l'espace naturel et construit, par exemple, peuvent être à la fois des facteurs de protection et de risque pour la santé.

La planification territoriale, l'aménagement urbain, la promotion de la mobilité douce, le renforcement de l'offre en matière d'activité physique et d'alimentation saine permettent de favoriser des conditions et un mode de vie propices au bien-être et à la santé de chacun.

Les actions de cet axe s'attachent également à protéger la santé de la population en réduisant son exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque liés à l'environnement physique. Elles contribuent également à protéger la population des effets du changement climatique sur la santé, notamment en luttant contre les îlots de chaleur urbains.

Les nuisances à domicile ont un impact sur l'état de santé physique et psychique. **Le pourcentage de la population ne déclarant souffrir d'aucune nuisance à domicile** représente un indicateur de perception permettant de refléter l'impact de ces nuisances sur la santé de la population.



Indicateur de perception

Augmenter à 55% la proportion de la population genevoise ne déclarant souffrir d'aucune nuisance à domicile (45% en 2012)

L'ensemble des mesures de cet axe contribue à favoriser un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé. Le canton déploie déjà certaines de ces mesures depuis plusieurs années. La prise en considération des aspects sanitaires dans l'aménagement du territoire, le développement du réseau cyclable, la réduction de la pollution de l'air intérieur et extérieur, la limitation des nuisances sonores, le contrôle des denrées alimentaires, la coordination d'un plan canicule, la veille épidémiologique des maladies transmises par de nouveaux vecteurs émergents, la promotion d'une agriculture locale, saine et de qualité ou encore la prévention des atteintes à la santé liées à l'exposition aux substances dangereuses représentent les principales mesures mises en œuvre dans ce contexte.

Priorités

Promouvoir un aménagement du territoire propice au bien-être et à un mode de vie favorable à la santé.

Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque environnementaux.

Promouvoir un aménagement du territoire propice au bien-être et à un mode de vie favorable à la santé

La croissance démographique et le développement urbain suscitent de nouveaux besoins en matière de grands équipements publics, notamment dans les domaines de la mobilité et de la santé. Il est dès lors nécessaire de pouvoir anticiper les besoins de la population par la mise en place d'une politique d'aménagement prenant en compte la santé.

Le canton souhaite ainsi offrir à la population une réponse aux besoins liés à des adaptations de l'habitat aux nouveaux enjeux climatiques qui touchent toute la population. Par exemple, la fréquence d'occurrence de période de canicule demande de nouvelles réflexions sur la gestion des personnes fragiles ou encore des adaptations d'opportunités d'activités sportives en été, l'adaptation de mobiliers urbains, offres de loisirs et espaces publics, tout en préservant et valorisant le patrimoine bâti, paysager et naturel, les terres cultivables et la qualité de vie.

Les actions déployées en matière de mobilité douce contribuent à promouvoir la santé de la population, à faciliter les déplacements urbains et à préserver la qualité de l'air. Elles sont régies notamment par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui comporte une centaine de mesures destinées à améliorer les déplacements de tous les modes de transports en favorisant la cohérence des aménagements et en priorisant les transports en commun et la mobilité douce dans les centres urbains.

En termes de santé, la promotion de la mobilité douce contribue à prévenir l'apparition de maladies liées à la sédentarité comme l'obésité, les maladies cardiovasculaires ou encore le diabète. En ce sens, le **nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés** représente un indicateur pertinent pour suivre l'évolution des conditions de déplacement des cyclistes.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter de 10% le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés à Genève (240 km d'aménagements cyclables sécurisés correspondant à des pistes cyclables en 2017)

Le développement d'aménagements cyclables sécurisés va de pair avec la planification territoriale. Dans ce contexte, le plan directeur cantonal en matière d'aménagement du territoire représente l'instrument central de la politique cantonale genevoise en matière d'aménagement du territoire. Il entend faciliter la coordination des activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et détermine les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace rural et des milieux naturels et de gestion des ressources. Il encourage plus particulièrement les modes de déplacement doux, en particulier par des aménagements cyclables continus, sécurisés et agréables, à l'échelle de l'agglomération.

La mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 adoptée par le Conseil d'Etat en septembre 2018 a permis d'actualiser son contenu et d'introduire des compléments répondant à des enjeux cantonaux, notamment en matière de santé.

ACTION 1.1

Prendre en considération les aspects de santé lors de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal 2030

Objectif	Offrir des conditions de vie propices à un mode de vie sain par une planification de l'aménagement du territoire adaptée aux besoins de la population.
Justification	La mise à jour du plan directeur cantonal 2030 a permis de renforcer les considérations de santé, peu visibles jusqu'à présent, dans la stratégie cantonale relative à l'aménagement du territoire. Un environnement physique et social favorable à la santé et au bien-être est favorisé par un aménagement du territoire qui encourage des modes de vie sains, tels que la mobilité douce et la pratique d'une activité physique régulière, et qui limite les nuisances en favorisant, par exemple, la création d'aménagements cyclables sécurisés et de zones piétonnes, la création de zones calmes ou encore la mise à disposition pour tous d'infrastructures sportives ou de loisirs actifs. La mixité fonctionnelle est un levier essentiel pour garantir l'accès de l'ensemble de la population, y compris les personnes en situation de handicap, sur un territoire restreint, à l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville.
Description	Prendre en considération les aspects de santé lors de la mise en œuvre de projets d'aménagement, en particulier dans les domaines de la mobilité douce, de la protection de l'air, de la réduction des nuisances sonores et lumineuses, du renforcement de la cohésion sociale et du bien-être.

Public-cible	Toute la population genevoise.
Porteur	Office de l'urbanisme.
Acteurs	DGS, OCT, communes genevoises, partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise, Confédération.

Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque environnementaux

La pollution atmosphérique cause entre 3'000 à 4'000 décès prématurés par an en Suisse, soit 6% de l'ensemble des décès enregistrés chaque année. L'impact, plus important en cas d'exposition chronique, dépend aussi de la concentration de substances toxiques et de l'état de santé des personnes exposées. Les mesures d'assainissement de la qualité de l'air du Plan de mesures OPair 2019-2023 contribuent à protéger la santé de la population.

La pollution de l'air intérieur provient notamment de substances dangereuses présentes dans les bâtiments. Ces agents ayant un effet néfaste sur la santé, le canton déploie des mesures qui visent à réduire l'exposition aux substances dangereuses dans l'environnement bâti.

L'exposition au bruit représente une autre nuisance pouvant engendrer des troubles du sommeil, du stress, de l'hypertension et l'apparition de maladies cardio-vasculaires. Les mesures contribuant à réduire le niveau des nuisances sonores, en particulier du trafic routier, contribuent à protéger la santé de la population.

Enfin, les pollens allergisants ou encore les résidus de produits phytosanitaires figurent parmi les autres facteurs de risque environnementaux. Leur cumul peut potentialiser des effets néfastes sur la santé.

Comme évoqué précédemment, les nuisances à domicile constituent une catégorie importante d'atteintes à la santé en lien avec l'environnement physique. Il existe une corrélation entre l'état de santé et le nombre de nuisances auxquelles est exposée la population. Ainsi, les personnes qui relèvent plus d'une nuisance à la maison déclarent souvent des troubles physiques et psychiques importants. La **proportion de la population genevoise dérangée par deux nuisances à la maison ou plus** représente par conséquent un indicateur pertinent pour refléter l'impact des mesures déployées dans le cadre de cette priorité.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Réduire à 14% la proportion de la population genevoise dérangée par deux nuisances ou plus à la maison (24% en 2012)

Selon l'Enquête suisse sur la santé (ESS) de 2012, 24,2% de la population genevoise déclare être dérangée par deux nuisances ou plus à la maison. Bien que ce chiffre tende à diminuer, la population genevoise reste toutefois plus souvent concernée par des nuisances à la maison qu'en moyenne suisse. Le bruit du trafic routier, le bruit des avions ou encore les gaz d'échappement sont des exemples de nuisances prises en considération pour cet indicateur.

Le bruit du trafic routier représente la source de nuisance la plus fréquente et est en constante augmentation sur le territoire genevois. Le trafic routier engendre également une source de pollution néfaste pour la santé de la population. L'instauration d'une taxe sur les véhicules polluants, sur la base du principe du pollueur-payeur, représente une opportunité de renforcer le dispositif de protection de l'air, et indirectement sur le bruit en favorisant des véhicules récents. Les montants ainsi récoltés pourraient être utilisés, d'une part, pour abaisser la taxe des véhicules les moins polluants et, d'autre part, pour financer des services et infrastructures de transports publics et de mobilité douce. Cette action d'envergure contribue à limiter les nuisances liées au bruit et à la pollution et à améliorer la qualité de vie des habitants du canton. Elle figure également dans le Plan de mesures OPair 2018-2023.

ACTION 1.2

Réviser la taxe routière cantonale sur le principe du "pollueur-payeur"

Objectif	Prévenir les atteintes à la santé liées à la pollution en provenance du parc automobile.
Justification	Le système d'imposition cantonal pour les voitures de tourisme « bonus/malus » est entré en vigueur pour tous les véhicules mis en service après le 1 ^{er} janvier 2010. La taxe actuelle est calculée notamment en fonction des émissions de CO ₂ . Les émissions de NO _x et de PM ₁₀ ne sont pas prises en compte car ces valeurs ne sont pas connues par l'autorité de taxation. A titre d'exemple, les véhicules diesel, forts émetteurs de NO _x et de PM ₁₀ (même avec un filtre à particules), ont de faibles émissions de CO ₂ – ce qui leur permet de bénéficier du bonus.
Description	Abaisser le seuil du bonus et reconsidérer le seuil du malus. Considérer dans le calcul de la taxe les émissions de NO _x /PM ₁₀ sur la base des normes européennes. Maintenir un seuil de bonus plus strict pour les véhicules diesel sur la base des normes européennes. Etendre le système du bonus/malus aux véhicules immatriculés avant 2010.
Public-cible	Toute la population genevoise.
Porteurs	Office cantonal de l'environnement, Direction générale de la santé.
Acteurs	OCT, OCV, département en charge des finances.

Une liste des indicateurs et valeurs cibles figure en annexe. Elle permet de monitorer le plan cantonal PSP 2019-2023 pendant toute sa durée puis de faciliter son évaluation.

Autres nouvelles actions de cet axe :

ACTION 1.3

Créer une maison de l'alimentation du territoire genevois « Ma-Terre GE »

Objectif	Promouvoir un système alimentaire bénéfique pour la santé en prenant en compte notamment l'origine des produits, la manière de les produire et de les transformer, les saisons de consommation et les différentes façons de les cuisiner.
Justification	La sensibilisation et la formation sur la question alimentaire restent une mission nécessaire auprès de la population qui a perdu au fil du temps, son lien organique avec le terroir. L'approche se veut transversale afin de démontrer toutes les externalités positives d'une consommation locale sur un territoire. Il est attendu que cette Maison puisse contribuer efficacement au bien-être de la population, au respect et à la valorisation du territoire cantonal.
Description	Un programme de sensibilisation à la consommation durable est envisagé pour l'ensemble de la population : enfants, adultes, familles, entreprises mais également avec une attention particulière pour les professionnels concernés par la question alimentaire.

Ce programme ira au-delà de « la fourche à la fourchette ». Afin de traiter la thématique dans sa globalité, le programme sera construit de « la graine à la poubelle ». Il se déclinera en plusieurs animations de sensibilisation en fonction de l'âge et des attentes du public cible.

La sensibilisation passera également par l'organisation de séminaires, conférences et débats.

Enfin, il est envisagé la mise en place d'un programme de recherche et développement en favorisant notamment des travaux universitaires et des hautes écoles sur cette thématique.

Les résultats attendus sont une augmentation significative de l'utilisation des produits locaux dans les repas des genevois et une amélioration de leurs qualités nutritionnelles.

Population cible	Population générale, enfants et jeunes en milieu scolaire et extra-scolaire, professionnels.
Porteurs	Office cantonal de l'agriculture et de la nature.
Acteurs	OCEV, DGS, département en charge de l'instruction publique (OEJ, restaurants scolaires), SCDD, entités et associations œuvrant dans les différentes thématiques couvertes.

ACTION 1.4

Diminuer le nombre de cas d'infections alimentaires

Objectif	Protéger la population des principaux risques d'infections alimentaires.
Justification	<p>La campylobactériose est la cause principale des gastro-entérites bactériennes. Depuis 2015, environ 500 cas de <i>Campylobacter</i> sont déclarés chaque année dans le canton de Genève. Cependant le nombre réel de cas est supérieur car de nombreuses personnes présentant des diarrhées ne consultent pas de médecin. On enregistre par ailleurs une augmentation des cas d'infections à <i>Campylobacter</i> en été, saison des grillades.</p> <p>Ces infections provoquent des diarrhées, parfois des maux de ventre, des nausées et des vomissements et sont à l'origine de nombreuses consultations médicales. Elles s'attrapent par la consommation de viande insuffisamment cuite ou une manipulation inadéquate de la viande crue, en particulier de volaille. Le respect de règles d'hygiène simples permet cependant de les éviter.</p> <p>Une meilleure hygiène pendant l'abattage des poulets de chair réduirait la charge bactérienne de la viande de volaille. Un critère d'hygiène du procédé d'abattage a été défini dans l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU) du 16.12.2016. Il représente une valeur limite de la charge en <i>Campylobacter</i> des volailles au terme de l'abattage.</p>
Description	<p>Suivre le nombre et la répartition des cas d'infections alimentaires.</p> <p>Garantir une hygiène optimale lors de l'abattage et prendre des mesures pour réduire les germes en cas de dépassement de la valeur limite de la charge en <i>Campylobacter</i>.</p> <p>Promouvoir les règles d'hygiène auprès de la population, par exemple dans le cadre de campagnes de communication.</p>
Public-cible	Toute la population genevoise.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Médecins, laboratoires, pharmacies.

ACTION 1.5

 Diminuer le nombre de cas groupés de légionellose en lien avec une contamination de tours aéroréfrigérantes (TAR)

- Objectif** Protéger la population des risques de légionellose liée aux tours de refroidissement.
- Justification** La légionellose est une maladie infectieuse respiratoire aiguë, grave et parfois mortelle, due à l'inhalation d'aérosols contaminés par des bactéries *Legionella*. Ces bactéries, présentes dans l'eau, sont susceptibles de se multiplier dans les tours aéroréfrigérantes (TAR), notamment en cas de défauts de conception ou de maintenance.
- Une importante épidémie est survenue dans le canton de Genève durant l'été 2017, avec 32 personnes malades, dont 28 ont été hospitalisées et 13% sont décédées. La source d'infection la plus probable était une TAR contaminée suite à une période de forte chaleur.
- Cette importante épidémie ainsi que les cas groupés survenus ces dernières années ont montré l'absolue nécessité de renforcer les actions de prévention pour mieux maîtriser les risques de prolifération de légionelles dans ces installations.
- Description** Effectuer systématiquement des investigations épidémiologiques visant à découvrir la source de l'infection de tout nouveau cas communautaire, afin de prendre les mesures nécessaires à la prévention de nouveaux cas, en collaboration avec les autres acteurs, en se fondant sur les recommandations révisées de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'août 2018 « Légionelles et légionellose Recommandations OFSP / OSAV ».
- Poursuivre les travaux permettant de renforcer l'application des directives de l'OFSP relatives à l'exploitation d'installations de refroidissement et à la formation des personnes responsables ainsi que la directive « BT102-01 Qualité de l'eau dans les installations techniques du bâtiment » de la société suisse des ingénieurs en technique du bâtiment (SICC-SWKI).
- Evaluer la faisabilité d'une cartographie des TAR dans le canton.
- Public-cible** Toute la population genevoise.
- Porteurs** Direction générale de la santé.
- Acteurs** OCEN, médecins, laboratoires.

ACTION 1.6

Promouvoir la construction saine, projet « Ecobat »

- Objectif** Réduction des atteintes à la santé liées aux conditions d'habitat.
- Justification** Il n'existe pas à ce jour de dispositions légales permettant de garantir une bonne qualité de l'air intérieur dans les habitations. Les labels existants ne sont pas, ou très peu utilisés.
- Description** Les actions envisagées concernent la mise en place d'outils d'information et de communication pour l'utilisation de techniques, de matériaux et de produits sains pour la construction et la rénovation de bâtiments.
Il s'agit également d'évaluer les labels de matériaux et produits sous l'angle des substances dangereuses afin de définir quels sont ceux les plus pertinents en vue de choisir et d'utiliser des matériaux et produits exempts de substances problématiques pour la santé et pour l'environnement.
Enfin, un cahier des charges reposant sur des principes simples sera mis à la disposition des professionnels et du public afin d'aider à la planification et au choix techniques pour les nouvelles constructions.
- Population cible** Les professionnels de la construction et le grand public.
- Porteurs** Office cantonal de l'environnement.
- Acteurs** OCBA.

ACTION 1.7

Mettre en œuvre le plan d'action fédéral et cantonal de réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires

- Objectif** Réduire les risques sur la santé humaine lors de l'application des produits phytosanitaires (PPH).
- Justification** Les agriculteurs doivent protéger les plantes contre divers ennemis des cultures (insectes, herbes indésirables et maladies) pour répondre aux exigences des consommateurs et être en capacité de les commercialiser. L'application de PPH est par conséquent nécessaire pour protéger les végétaux. L'application de ces matières actives (biologique ou de synthèse) pulvérisées doit être aussi précise que possible afin de réduire les risques de dérives et les atteintes sur la santé.
- Description** Mettre en œuvre au niveau cantonal le « Plan d'action de la Confédération visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires » du 6 septembre 2017.
Plusieurs risques, déclinés en mesures pour les réduire, ont été décrits. Ceux liés à l'être humain, dans le domaine de la production agricole professionnelle, sont les suivants : résidus de PPH dans les denrées alimentaires, résidus de PPH dans les eaux de boisson, risques pour les utilisateurs professionnels de PPH, risques pour les travailleurs chargés des travaux consécutifs.
- Population cible** Agriculteurs, consommateurs.
- Porteurs** Office cantonal de l'agriculture et de la nature.
- Acteurs** DGS, OCAN, Agri-Vulg, AMDG, Ufi, GTH, Agri-PIGE, hepia, CFPne, GESDEC, SECOE.

ACTION 1.8**Promouvoir l'équilibre alimentaire et les produits locaux auprès des enfants**

- Objectif** Promouvoir une alimentation saine, locale et de saison auprès des enfants.
- Justification** A travers la découverte des produits « Genève Région – Terre Avenir » dans différents contextes didactiques destinés aux enfants de 6 à 12 ans, les consommateurs de demain sont sensibilisés aux enjeux clés de l'agriculture et de l'alimentation contemporaine dans la perspective du développement durable. Cette sensibilisation est abordée sous l'angle du respect de l'équilibre alimentaire afin de promouvoir une alimentation saine, locale et de saison et contribue à prévenir le surpoids et l'obésité chez les enfants.
- Description** Ateliers pédagogiques réalisés dans les écoles et dans les structures parascolaires destinés à renforcer la connaissance des produits agricoles locaux et à confectionner des menus équilibrés à base de produits locaux et de saison.
- Population cible** Enfants de 4 à 12 ans.
- Porteurs** Office cantonal de l'agriculture et de la nature.
- Acteurs** OEJ, GIAP, FASE, Fourchette Verte Genève, maisons de quartier.

ACTION 1.9**Promouvoir la randonnée, les activités de plein air et la découverte du terroir genevois**

- Objectif** Faire connaître les infrastructures en faveur de la mobilité douce, en promouvant la diversité de la nature et la campagne.
Favoriser la marche de loisirs, sensibiliser le public aux richesses de la nature et du terroir, promouvoir les lieux d'accueil du public.
- Justification** Le département en charge du territoire gère les 350 km du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre, définis au niveau de la Confédération, qui s'inscrivent dans les milieux naturels et la zone agricole.
- Description** Pérenniser des incitations à la marche pour découvrir la campagne et la nature, en organisant des circuits de balades à pied, ponctués d'animations de sensibilisation multithématiques.
- Population cible** Grand public, familles, randonneurs.
- Porteurs** Office cantonal de l'agriculture et de la nature.
- Acteurs** OPAGE, Genève Rando.

AXE 2

Un contexte socio-économique favorable à la santé

Les différences en matière d'état de santé observées au sein de la population genevoise sont liées à de nombreux paramètres qui interagissent et se combinent. Si ces disparités peuvent s'expliquer par des caractéristiques biologiques individuelles, environnementales ou comportementales, elles sont également liées à des facteurs de nature socio-économique qui influencent fortement l'état de santé.

Si le niveau de formation et le revenu expliquent la plus grande part des différences au niveau de l'état de santé et des comportements à risque, c'est le cumul d'un ensemble de facteurs intervenant à différents moments de la vie qui explique ces inégalités.

Outre le revenu et le niveau de formation, ces vulnérabilités peuvent être liées à une précarité financière ou matérielle, une insertion professionnelle et/ou sociale fragile ou absente, des connaissances linguistiques insuffisantes, une situation d'exclusion ou de rupture, par exemple. S'y ajoutent parfois des maladies aiguës ou chroniques, des handicaps physiques ou psychiques ou encore des troubles liés à la dépendance.

Ces situations entraînent une paupérisation qui influence l'état de santé, la morbidité, la mortalité précoce, l'accès aux soins ou encore les compétences en santé. Il ne s'agit pas seulement de personnes très pauvres, mais de populations en situation variable de vulnérabilité le long de l'échelle sociale. Elles souffrent de précarité et d'insécurité dans un ou plusieurs domaines de la vie, risquant à tout moment une aggravation et interférant avec l'état de santé.

Parmi les publics concernés figurent notamment les familles défavorisées et vivant dans la précarité, les personnes sans formation, celles sans emploi, à faibles revenus ou encore certaines catégories de population particulièrement fragilisées issues de l'immigration.

Les interventions de l'axe 2 entendent renforcer la cohésion sociale ainsi que l'égalité des chances en matière de santé en répondant aux besoins des populations exposées à des risques sanitaires accrus en raison de vulnérabilités particulières. Elles doivent ainsi permettre de réduire le nombre des personnes qui échappent aujourd'hui aux mailles du filet social et d'améliorer l'efficacité des actions déployées en faveur de ces publics. Elles doivent également contribuer à réduire **la proportion de personnes déclarant bénéficier d'un soutien social faible**.



Indicateur de perception

Réduire à 10% la proportion de la population genevoise indiquant un soutien social faible (13% en 2012)

Le suivi de cet indicateur de perception permet d'éclairer l'une des multiples facettes des facteurs qui influencent les disparités en matière de santé. Les personnes qui disent manquer de soutien social sont plus nombreuses à déclarer un mauvais état de santé. Elles présentent également des risques accrus de développer des problèmes cardio-vasculaires ou de diabète et indiquent nettement plus souvent des symptômes dépressifs modérés à graves.

Considéré comme une ressource protectrice pour la santé, un soutien social fort permet d'affronter plus facilement la maladie et les effets délétères du stress et d'événements de vie critiques. On note également un gradient lié au niveau de formation, les personnes les mieux formées indiquant un meilleur soutien social.

Les actions de l'axe 2 s'inscrivent dans le dispositif cantonal visant à assurer un contexte socio-économique favorable à la santé. Ce dernier comprend notamment toutes les mesures liées à l'accès au travail, à la formation professionnelle, à l'insertion et la réinsertion professionnelle ou encore à la

lutte contre le chômage. On peut également citer les actions en faveur de la promotion économique et de l'innovation, de la sécurité publique et de l'accès facilité à la culture et au sport. Il convient également de mentionner les mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment celles visant à favoriser l'accès de la population étrangère à tous les vecteurs d'intégration, à encourager la participation civique, à lutter contre toutes formes de discrimination, de violence ou de stigmatisation. Les mesures qui relèvent de l'aide et des prestations sociales ou encore du soutien apporté aux personnes en situation de rupture ou de vulnérabilité sociale relèvent également de ce dispositif.

Priorités

Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé.

Assurer des mesures de soutien aux publics les plus vulnérables pour limiter les risques d'atteintes à la santé.

Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé

Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé nécessite une action concertée entre différents acteurs chargés de mettre en œuvre les politiques publiques qui relèvent notamment des domaines de la santé, du social, de l'emploi, de la formation et de l'intégration ainsi qu'une meilleure coordination avec les partenaires associatifs et les communes.

Pour cette raison, seul le croisement d'un faisceau d'indicateurs permet de prendre la mesure réelle de l'impact de ces efforts conjugués. Global et multidimensionnel, l'indicateur proposé ci-après fournit un éclairage précieux relatif à l'évolution de la situation socio-sanitaire de la population vivant à Genève en mesurant l'**écart (en années) dans l'espérance de vie en bonne santé entre la population résidente suisse et étrangère**. Des différences dans l'espérance de vie en bonne santé, qui calcule le nombre d'années de vie sans incapacité, sont un indicateur d'inégalités des conditions de vie. On constate dans ce domaine de fortes disparités entre la population résidente suisse et étrangère. A la naissance, un homme de nationalité suisse peut espérer vivre 4.9 ans en bonne santé de plus qu'un étranger. Une femme suisse présente, quant à elle, un gain de 7.6 années de vie en bonne santé par rapport à une femme d'origine étrangère.

Dans la mesure où la population étrangère constitue une catégorie particulièrement hétérogène recouvrant une grande diversité de réalités, il s'agit d'opérer une stratification aussi fine que possible en fonction de différentes variables pertinentes telles que le niveau de formation et le revenu ou encore le type d'emploi, par exemple, soit des déterminants socio-économiques importants en matière d'influence sur la santé.

Les données nécessaires à la production de ce nouvel indicateur composite seront récoltées dans le cadre d'une vaste enquête populationnelle (cf. Action 7.3 / 40) visant, notamment, à documenter les inégalités de santé sur le territoire genevois.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Réduire à 6 ans pour les femmes (7.6 en 2010) et 3.5 ans pour les hommes (4.9 en 2010) l'écart en matière d'espérance de vie en bonne santé entre la population résidente suisse et étrangère¹

La mesure de cet indicateur pour la première fois à Genève permettra de comparer les données suisses et genevoises puis de monitorer régulièrement la tendance pour évaluer la réduction de l'écart. Par extrapolation des données à la population genevoise, le canton entend réduire à 6 ans l'écart en matière d'espérance de vie en bonne santé à la naissance entre les femmes de nationalité suisse et étrangère résidant à Genève et à 3.5 ans l'écart en matière d'espérance de vie en bonne santé à la naissance entre les hommes de nationalité suisse et ceux de nationalité étrangère résidant à Genève.

¹ Les données pour l'année de référence indiquée portent sur l'ensemble de la population suisse.

La réduction de cet écart en matière d'espérance de vie en fonction de l'origine mais également du niveau de formation et du revenu nécessite le déploiement d'un ensemble de mesures coordonnées destinées aux publics les plus vulnérables dans des domaines aussi variés que l'éducation, la formation, l'emploi, l'aménagement du territoire, le logement, l'intégration, les soins et le social. Elle implique également la mise en œuvre de mesures spécifiques de prévention et de promotion de la santé destinées aux personnes migrantes les plus fragilisées, en particulier celles dont l'immigration est récente et les personnes âgées de 55 ans et plus qui constituent toutes deux des populations à risque de vulnérabilité accrue sur le plan socio-sanitaire.

ACTION 2.1



Créer un dispositif de lutte contre les inégalités de santé affectant les personnes migrantes

Objectif	Renforcer l'accès aux mesures de promotion de la santé et de prévention des publics les plus vulnérables au sein de la population migrante.
Justification	Les personnes migrantes, en particulier les personnes dotées d'un statut légal précaire et les personnes âgées de 55 ans et plus dotées de faibles revenus, présentent des risques de vulnérabilité socio-économique mais aussi sanitaire élevés et de renoncement aux soins, que ce soit pour des raisons économiques ou de difficulté d'accès au système de santé. A plus ou moins long terme, ce renoncement peut entraîner des conséquences financières et sanitaires importantes, notamment en terme d'espérance de vie en bonne santé ceci autant pour la personne que la collectivité.
Description	Mettre en œuvre un plan de mesures de prévention et de promotion de la santé destiné à améliorer la santé des personnes migrantes parmi les plus exposées aux inégalités. Ceci en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires actifs dans le domaine du soutien aux personnes migrantes et sur les conclusions d'un projet de recherche (étude Parchemins) visant à mesurer l'évolution dans la durée de l'état de santé et des conditions de vie des personnes sans papiers régularisées dans le cadre de l'opération Papyrus.
Public-cible	Personnes issues d'une immigration récente et personnes migrantes âgées de 55 ans et plus dotées de faibles revenus.
Porteurs	Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale, Direction générale de la santé.
Acteurs	OAIS (BIE), Hospice général, HUG, associations actives dans le soutien aux personnes migrantes, communes.

Assurer des mesures de soutien aux publics les plus vulnérables pour limiter les risques d'atteinte à la santé

Des conditions de vie difficiles exposent les personnes concernées à des risques accrus pour leur santé. Ces vulnérabilités nécessitent la mise en œuvre de mesures de soutien pour en limiter les conséquences sanitaires néfastes.

En raison de l'influence de facteurs de nature socio-économiques tels que le revenu et le niveau de formation sur la survenue de maladies non-transmissibles, ce plan cantonal entend suivre à l'échelle du territoire genevois un nouvel indicateur, mesuré pour l'instant au niveau suisse. Il s'agit de la **différence en matière de risque de maladie non transmissible (cancer, maladies cardiovasculaires et respiratoires et diabète) entre les personnes dotées d'une formation du niveau de la scolarité obligatoire et celles ayant atteint un niveau de formation plus élevé.**

A ce jour en Suisse, ce risque est augmenté de 10% chez les personnes dotées de la seule scolarité obligatoire. Le risque qu'elles décèdent prématurément des suites de ces maladies est également plus élevé.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Réduire à 8% l'écart de risque de survenue d'une maladie non transmissible entre les personnes ayant achevé la scolarité obligatoire et celles ayant atteint un niveau de formation plus élevé (10% en 2012)²

La production de ce nouvel indicateur composite sur le territoire genevois doit permettre de mesurer la réduction de l'écart de risque au sein de la population, si possible en stratifiant les données en fonction de certaines catégories professionnelles ou par niveau de revenu. Cet indicateur permettra également d'évaluer les progrès dans l'atteinte de la valeur cible, fixée sur la base d'une extrapolation des données suisses, à savoir réduire l'écart du risque de maladie non transmissible à 8% entre les personnes au bénéfice d'une formation du niveau de la scolarité obligatoire et celles dotées d'une formation tertiaire.

Certaines données composant cet indicateur sont déjà récoltées à Genève. C'est le cas pour les facteurs de risque des maladies cardiovasculaires (hypertension, hypercholestérolémie et diabète). Ces données révèlent qu'entre 2002 et 2012, la part de la population genevoise souffrant d'hypertension artérielle est passée de 14.1% à 19.1%, celle ayant un taux de cholestérol trop élevé de 12% à 16.5%. Entre 2007 et 2012, la prévalence du diabète s'est maintenue autour de 2% pour les femmes tandis qu'elle est passée de 4.9 à 8.4% pour les hommes. En 2012, les personnes dotées d'une formation de niveau obligatoire sont plus de deux fois plus nombreuses à souffrir du diabète (8.2%) que celles ayant atteint un niveau de formation tertiaire (3.5%). Les différences sont peu, voire pas, marquées pour les autres facteurs de risque des maladies cardiovasculaires.

Même si elles n'offrent qu'un éclairage partiel de la problématique des inégalités de santé, les données ci-dessus témoignent de la nécessité de mettre en œuvre des mesures de promotion de la santé et de prévention destinées aux personnes les plus faiblement qualifiées, souvent actives dans des secteurs professionnels mal rémunérés et particulièrement exigeants sur le plan physique. Ces mesures permettent également d'atteindre des publics moins bien pris en compte dans le cadre de cet indicateur, soit les personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire 2, dotées d'un diplôme de niveau post obligatoire ou d'une formation professionnelle. Il s'agit par exemple des personnes dotées de CFC et employées dans des secteurs à forte pénibilité, tels que le bâtiment, la restauration ou encore le nettoyage.

ACTION 2.2

Mettre en œuvre un plan de mesures de prévention des atteintes à la santé affectant les personnes actives dans les secteurs professionnels à forte pénibilité et/ou faible niveau de qualification

- Objectif** Enrayer la progression des inégalités de santé affectant les personnes occupant des emplois peu qualifiés, mal rémunérés et particulièrement exigeants sur le plan physique.
- Justification** Les personnes les plus exposées aux inégalités de santé sont souvent actives dans des secteurs professionnels à forte pénibilité, faible niveau de rémunération et de qualification. Les maladies non transmissibles, telles que le diabète et les troubles musculo squelettiques sont surreprésentées au sein de cette population que les mesures de prévention et de promotion de la santé peinent à atteindre par le biais des canaux habituels.
- Description** Créer et mettre en œuvre un catalogue de mesures de prévention et de promotion de la santé ciblant, sur leur lieu de travail, les populations particulièrement exposées aux inégalités de santé.
Mener des actions de prévention, notamment du stress et du tabagisme, et de promotion de l'activité physique auprès de ce public spécifique en dégageant des bénéfices mutuels pour toutes les parties concernées (Etat, syndicats, employeurs, personnel, collectivité).

² Les données pour l'année de référence indiquée portent sur l'ensemble de la population suisse.

Public-cible	Personnes actives dans les secteurs professionnels à forte pénibilité, faible niveau de rémunération et de qualification tels que la construction, l'hôtellerie, la restauration, le nettoyage, l'économie domestique, etc.
Porteurs	Direction générale de la santé, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.
Acteurs	OAIS (BIE), OAI, FER et ensemble des partenaires sociaux.

Une liste des indicateurs et valeurs cibles figure en annexe. Elle permet de monitorer le plan cantonal PSP 2019-2023 pendant toute sa durée puis de faciliter son évaluation.

Autres nouvelles actions de cet axe :

ACTION 2.3

Lutter contre le sous-emploi et la précarisation des travailleurs de plus de 50 ans

Objectif	Introduire une allocation cantonale complémentaire qui étend à six mois supplémentaires la participation de l'Etat au salaire des candidats arrivés au terme d'une allocation d'initiation au travail. Aider financièrement les personnes en fin de droits au chômage à trois ans de la retraite.
Justification	Pour la plupart des travailleurs, trouver un nouvel emploi après l'âge de 50 ans n'est pas une tâche simple et peut entraîner une précarisation. Le sous-emploi des travailleurs de plus de 50 ans peut ainsi nuire à leur santé physique et mentale.
Description	Cette mesure favorise le retour en emploi en incitant davantage les employeurs sur le plan financier. Elle portera à dix-huit mois le soutien financier apporté par l'Etat aux personnes de plus de 50 ans inscrites au chômage. De façon similaire, une autre allocation entend améliorer les conditions de vie des personnes en fin de droits au chômage à trois ans de la retraite. Elle leur donnera la possibilité d'atteindre l'âge requis sans devoir recourir à l'aide sociale conventionnelle.
Population cible	Personnes de plus de 50 ans.
Porteurs	Office cantonal de l'emploi.
Acteurs	OAIS, Hospice général.

ACTION 2.4

Mieux soutenir les familles monoparentales à risque ou en voie de paupérisation

- Objectif** Eviter la paupérisation des familles monoparentales avec des revenus modestes.
- Justification** Les familles monoparentales sont particulièrement à risque de ne pas pouvoir couvrir leurs besoins de base. Un seul revenu, parfois modeste, ne permet pas d'assurer une sécurité financière adéquate et est clairement en relation directe avec les inégalités de santé. Une intervention précoce dès la séparation/divorce réduirait fortement le risque de paupérisation.
- Description** Réorganiser la chaîne du dispositif de soutien aux familles monoparentales pour garantir l'activation rapide et coordonnée des prestations sociales dès la séparation ou le jugement de divorce.
- Population cible** Familles monoparentales précarisées ou à risque de précarisation.
- Porteurs** Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales.
- Acteurs** CCF, BPEV, OEJ, SPMI, SEASP.

ACTION 2.5

Développer et utiliser les outils du Centre d'analyse territoriale des inégalités de l'Université de Genève

- Objectif** Améliorer l'identification des groupes à risque de vulnérabilités et mieux saisir les facteurs d'inégalités.
- Justification** Les personnes et groupes à risque de vulnérabilité socio-économique et, par conséquent, sanitaire, ne sont pas toujours visibles. Par ailleurs, certains facteurs d'inégalité et l'articulation entre ces facteurs sont méconnus.
- Description** Brosser une cartographie dynamique de la situation genevoise en matière d'inégalités socio-économiques. Enrayer la progression des facteurs d'inégalité identifiés. Prévenir leur cortège de conséquences sanitaires néfastes par des actions de proximité ciblées.
- Population cible** Populations précarisées ou à risque de précarisation.
- Porteurs** Département chargé de la cohésion sociale.
- Acteurs** UNIGE.

AXE 3

Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

Les compétences en santé sont nécessaires à tous les âges de la vie pour prendre des décisions autonomes en faveur de son bien-être. Elles sont mobilisées dans la plupart des choix effectués au quotidien, que ce soit en matière de comportements ou de recours aux prestations de santé. Or, des études montrent que dans notre pays entre un quart et la moitié des personnes sondées présentent des compétences limitées dans ce domaine. Cette situation réduit de façon importante leur capacité à prendre des décisions éclairées pour leur propre santé et celle de leurs proches.

Les obstacles qui freinent l'acquisition de ces compétences sont nombreux et cumulatifs: le sexe, l'âge ou le pays d'origine mais aussi une maîtrise insuffisante de la langue française, un faible niveau de formation ou encore une précarité sociale et économique, par exemple. Les connaissances actuelles démontrent un lien entre ces facteurs d'influence et une limitation de l'accès à la prévention, un mauvais état de santé ainsi qu'un taux d'hospitalisation plus élevé.

Les actions de l'axe 3 visent à renforcer les compétences de santé de l'ensemble de la population, en particulier celles des publics présentant des risques accrus de vulnérabilité, et à mieux l'informer sur les ressources existantes pour donner les moyens à chacun d'être ou de devenir acteur de sa propre santé et de celle des autres.

Ces actions doivent également contribuer à augmenter la **proportion de la population se déclarant attentive ou très attentive à sa santé**.



Indicateur de perception

Augmenter à 87% la proportion de la population genevoise se déclarant attentive ou très attentive à sa santé (77% en 2012)

L'attention portée à sa santé varie fortement en fonction du niveau de formation et est considérée comme un indicateur indirect des compétences de santé. Elle fournit une indication utile relative aux comportements susceptibles d'être adoptés en vue de la préserver, que ce soit au niveau de l'alimentation ou de l'activité physique, par exemple. Les comportements défavorables à la santé sont en effet associés à une plus grande insouciance vis-à-vis de la santé.

Les actions de l'axe 3 viennent compléter les nombreuses mesures mises en œuvre aujourd'hui déjà à l'échelle du canton pour atteindre l'objectif fixé, à savoir une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé. Parmi ces mesures, on peut notamment citer toutes celles qui visent à renforcer les compétences sanitaires de la population résidente par le biais de l'information et de la communication, ainsi que les actions sur le terrain auprès de groupes cibles spécifiques, notamment par la médiation interculturelle et l'interprétariat communautaire.

Priorités

Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et renforcer ses compétences dans ce domaine.

Informar la population des ressources existantes pour agir en faveur de sa santé, prévenir et réduire les risques d'atteintes ou limiter les conséquences.

Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et renforcer ses compétences dans ce domaine

La **pratique régulière d'une activité physique** figure parmi les indicateurs retenus pour apprécier l'impact des actions de l'axe 3 et apporter un éclairage sur les tendances dans le domaine du renforcement des compétences de santé et de la modification des comportements.

La pratique régulière d'une activité physique est associée à de nombreux bénéfices en termes de santé. Elle participe à la prévention de plusieurs maladies non transmissibles et favorise la santé mentale.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter à 73% la proportion des personnes résidant à Genève pratiquant au moins cinq jours par semaine une activité physique d'intensité moyenne pendant plus de 30 minutes (63.6% en 2012)

Dans ce domaine, la tendance est à l'augmentation: la proportion de personnes physiquement actives est passée de 55.3% en 2002 à 63.6% en 2017. A l'inverse, on observe une diminution de la part de personnes inactives durant la même période (24.6% à 17%).

Au travers des mesures qu'il met en œuvre, le plan cantonal 2019-2023 se fixe un objectif ambitieux puisqu'il entend augmenter à 73% la proportion de la population pratiquant régulièrement, c'est-à-dire au moins cinq jours par semaine, une activité physique d'intensité moyenne (quotidienne pendant plus de 30 minutes.)

A noter que le niveau d'activité physique, tout comme l'attention portée à l'alimentation et à la santé en général, croît en fonction du statut socio-économique et du niveau de formation. Pour cette raison, le canton entend mettre l'accent sur le renforcement des compétences en santé des publics les plus exposés aux inégalités dans ce domaine.

ACTION 3.1

Renforcer les compétences en santé des groupes cibles les plus exposés aux inégalités de santé, notamment par le biais de la médiation communautaire

Objectif	Renforcer les compétences en santé des populations les plus exposées à la vulnérabilité socio-économique et aux inégalités de santé par le biais de la médiation communautaire et de l'action ciblée sur le terrain.
Justification	Atteindre certains publics cumulant plusieurs risques de vulnérabilité, notamment une méconnaissance de la langue française ou un accès limité à l'information et aux prestations publiques, nécessite des mesures spécifiques passant par le biais des relais communautaires. Les actions de terrain en langue d'origine avec des médiateurs culturels sont reconnues comme les plus efficaces auprès de ces publics.
Description	Renforcer les mesures de prévention et de promotion de la santé adaptées aux besoins des personnes allophones ou dotées d'un faible niveau de « littéracie », difficiles à atteindre par les canaux d'information habituels. Ceci notamment par le biais de la médiation sociale et communautaire et d'actions ciblées sur le terrain, en collaboration avec les parties prenantes.
Public-cible	Personnes exposées aux inégalités de santé, notamment allophones.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	OAIS (BIE), Hospice général, associations, communes.

Informar la population des ressources existantes pour agir en faveur de sa santé, prévenir et réduire les risques d'atteintes ou en limiter les conséquences

La **proportion de personnes déclarant consommer de l'eau**, comme boisson habituelle plutôt que des boissons sucrées ou alcoolisées, figure parmi les indicateurs retenus pour apprécier l'impact des mesures dans le domaine du renforcement des compétences de santé et de la modification des comportements.

Une consommation d'eau de manière quotidienne et suffisante diminue la consommation de boissons sucrées ou alcoolisées et constitue ainsi un aspect essentiel d'une alimentation équilibrée. Boire chaque jour un à deux litres de liquide, de préférence de l'eau ou des infusions non sucrées, figure ainsi en bonne place parmi les recommandations de santé publique.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter à 95% la proportion de la population genevoise déclarant consommer l'eau du robinet comme boisson quotidienne

A travers les mesures de l'axe 3, le canton entend augmenter de 10% la proportion de la population consommant l'eau du robinet comme boisson habituelle. Selon les Services industriels de Genève (SIG), 85% de la population résidant à Genève déclare consommer de l'eau du robinet. Des données récoltées dans le cadre du monitoring du plan cantonal permettront de déterminer la proportion de la population qui en consomme tous les jours. Cet indicateur permet d'apprécier de façon indirecte l'évolution des comportements au sein de la population, puisque la consommation suffisante d'eau est généralement associée à d'autres comportements favorables à la santé. A l'inverse, la surconsommation de boissons sucrées est souvent liée à d'autres habitudes défavorables, notamment sur le plan de l'alimentation et de l'activité physique.

ACTION 3.2



Renforcer les compétences en santé de la population générale par la mise à disposition d'une information de qualité sur le site « Planète Santé »

Objectif	Favoriser le développement des connaissances et compétences en santé auprès de la population générale par la mise à disposition d'un point d'accès centralisé et crédible offrant des informations vulgarisées et validées sur le plan scientifique et des ressources à disposition dans ce domaine.
Justification	Les informations en ligne relatives à la promotion de la santé et aux ressources à disposition de la population genevoise sont fragmentées entre une multitude de sites de qualités diverses. Planète Santé est un site d'information médicale et sanitaire de qualité édité par un acteur reconnu et fréquenté quotidiennement par plus de 15'000 utilisateurs. L'intégration d'un volet consacré à la prévention permet d'offrir une vision pertinente du continuum existant entre promotion de la santé et prévention, d'une part, et les réponses existantes en cas d'apparition d'atteintes à la santé, d'autre part.
Description	Augmenter la part d'informations dédiées à la prévention sur le site d'information grand public Planète santé. Recenser les ressources à disposition dans ce domaine et les événements organisés dans la région sur le thème de la santé.
Public-cible	Population comprenant le français utilisant internet.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Planète santé.

Une liste des indicateurs et valeurs cibles figure en annexe. Elle permet de monitorer le plan cantonal PSP 2019-2023 pendant toute sa durée puis de faciliter son évaluation.

Autres nouvelles actions de cet axe :

ACTION 3.3**Encourager l'adoption de comportements sains via la campagne grand public "Changeons un peu vivons mieux"**

- Objectif** Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa propre santé en amont de la maladie ou de l'accident.
- Justification** La thématique de la promotion de la santé et de la prévention est mal comprise et peu visible pour la population qui ne fait souvent pas le lien avec les coûts de la santé occasionnés par les besoins en soins et les primes d'assurance maladie. La notion de prévention est tout au plus associée au dépistage des maladies mais souvent, pas à la vaccination ou à d'autres mesures (exercice physique, alimentation, etc.) qui permettent de prendre soin de sa santé avant l'apparition de la maladie ou de l'accident.
- Description** Poursuivre la campagne grand public initiée en 2018 « Changeons un peu, vivons mieux » qui vise à amener chacun à s'interroger sur ce qu'il peut faire pour être acteur de sa santé, montrer le gain et la facilité d'introduire un petit changement de comportement dans sa vie quotidienne et orienter vers des informations, conseils et ressources (en ligne) pour faciliter l'adoption de comportements sains.
- Population-cible** Population adulte en bonne santé résidant à Genève.
- Porteurs** Direction générale de la santé.
- Acteurs** DGS avec le soutien des communes, établissements publics autonomes, partenaires associatifs.

ACTION 3.4**Promouvoir activement la consommation d'eau du robinet**

- Objectif** Encourager la consommation régulière d'eau du robinet et réduire la surconsommation de boissons sucrées et alcoolisées.
- Justification** Indispensable au fonctionnement du corps humain, une consommation suffisante de liquide, de préférence de l'eau ou des tisanes non sucrées, fait partie intégrante d'une alimentation équilibrée. Dans le canton de Genève, l'eau du robinet est saine, facile d'accès et bon marché. Boire chaque jour un à deux litres d'eau, plutôt que des boissons sucrées ou alcoolisées, figure en bonne place parmi les recommandations de santé publique. Une consommation régulière et suffisante d'eau est généralement associée à d'autres comportements bénéfiques pour la santé.
- Description** Soutenir et renforcer activement la promotion de la consommation d'eau du robinet dans le cadre des actions de sensibilisation et de communication mises en œuvre dans le plan cantonal.
- Population-cible** Population genevoise.
- Porteurs** Services industriels de Genève.
- Acteurs** SIG, DGS, SCDD.

ACTION 3.5

 Favoriser l'expression citoyenne en matière de santé grâce aux « Living Labs »

Objectif	Renforcer les mécanismes d'expression citoyenne et la participation communautaire.
Justification	Considération de la santé comme une ressource à la fois collective (un bien public global) et individuelle. Chacun est susceptible d'influer sur son état de santé et sur l'état de santé de la population. Les outils numériques offrent de nouvelles opportunités d'innovation participative.
Description	Impliquer, dans la réalisation de l'intégralité de ce plan, des « Living Labs », structures considérant les citoyens, habitants et usagers comme parties prenantes et acteurs de l'innovation, permettant une nouvelle forme d'ap-proche communautaire.
Population-cible	Population genevoise.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Living Labs tels que Genève Lab.

ACTION 3.6

 Promouvoir l'aide spontanée ou organisée par des mesures d'incitation à l'action en cas de détresse et la mise en place d'un réseau de premiers répondants en cas d'arrêt cardio-respiratoire

Objectif	Renforcer le lien social en développant des mécanismes d'implication communautaire et de solidarité axés sur des valeurs partagées, voire universelles, par exemple la sauvegarde de la vie humaine et le secours aux personnes en détresse aigue.
Justification	Bien au-delà des gestes de premiers secours, l'aide spontanée vise à favoriser le passage à l'action lorsqu'on est témoin d'une urgence sanitaire, sociale ou sécuritaire frappant une personne en détresse. Une chute dans la rue, un ami intoxiqué à l'alcool et inconscient ou une personne violentée par d'autres individus : toutes ces situations doivent conduire à prendre des mesures et ne pas rester indifférent. Lutter contre « l'effet témoin » et les freins à l'action en promouvant un comportement humain et citoyen permet de favoriser le lien social, d'améliorer le sentiment de sécurité et d'offrir de meilleures chances aux personnes victimes de telles situations.
Description	Soutenir des initiatives communautaires qui visent à promouvoir l'aide spontanée, plus particulièrement l'incitation à l'action en cas d'urgence sanitaire, sociale ou sécuritaire. Mener des actions ciblées sur des populations jugées particulièrement à risque d'exposition à l'urgence sanitaire, sociale ou sécuritaire. Promouvoir l'aide spontanée et l'enseignement des premiers secours notamment à l'école Faciliter la mise en place d'un réseau de premiers répondants en cas d'arrêt cardio-respiratoire.
Public-cible	Population genevoise, élèves, groupes cibles jugés prioritaires.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Département chargé de la santé, Police cantonale, organismes de sauvetage, milieux associatifs, centrales d'alarme, OEJ, TPG.

ACTION 3.7

 Adopter un concept d'information et de réaction de la population en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC)

Objectif Améliorer la résilience de la population en cas d'événement NRBC et favoriser un comportement adéquat.

Justification L'information préventive fait partie du nouveau dispositif cantonal d'organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA). Informer la population à l'avance, c'est améliorer l'état de veille, favoriser le lien social et promouvoir un comportement adéquat lors de la survenue d'un tel événement, même de faible ampleur.

Description Promouvoir l'application pour Smartphone «Alertswiss» qui permet d'informer la population de façon préventive et de transmettre l'alarme par notification push.

Diffuser l'existence d'autres vecteurs d'informations actifs en cas d'accident majeur, notamment NRBC.

Intensifier la promotion des bons comportements en intégrant cette dimension dans toute communication ou campagne média relative à la sécurité de la population lors de catastrophe ou de situation exceptionnelle, par exemple lors des essais annuels des sirènes de l'alarme générale à la population.

Diffuser une information aux nouveaux arrivants dans le canton, si possible aussi en langue étrangère.

Porteurs Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires.

Acteurs Partenaires ORCA.

ACTION 3.8

Favoriser la réalisation des actions prévues par le Programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève (2017-2020)

Objectif Soutenir et renforcer les réseaux d'aide informelle, en particulier les personnes assistant régulièrement une ou plusieurs personnes avec des problèmes de santé.

Justification A Genève, environ 45'000 personnes aident régulièrement et de façon bénévole une ou des personnes avec des problèmes de santé. Au-delà du rôle essentiel qu'ils jouent pour les personnes assistées, diminuant notamment les hospitalisations, les proches aidants ont également un impact affectif, social et économique important. Le soutien aux proches aidants est donc un objectif important de la politique cantonale dans une optique de reconnaissance et d'encouragement.

Description Mettre en place les actions prévues dans le programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève: informer les proches aidants et former les professionnels, améliorer les prestations de soutien, évaluer et développer les prestations de répit existantes et soutenir financièrement les proches aidants.

Population-cible Proches aidants.

Porteurs Direction générale de la santé.

Acteurs Partenaires du Programme cantonal Proches aidants.

AXE 4

Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

Ce que vit l'être humain pendant la période prénatale, l'enfance puis l'adolescence revêt une importance capitale pour le reste de son existence. Son développement physique, émotionnel et cognitif influe de façon décisive sur des déterminants importants de la santé, tels que l'apprentissage de base, la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale.

Ainsi, disposer de la capacité d'effectuer des choix éclairés en faveur de sa santé et de se protéger des principaux risques sanitaires nécessite un ensemble de connaissances et de compétences qui se construisent dès l'enfance. Ce sont elles qui permettent à l'être humain de devenir un acteur de sa propre santé mais aussi d'optimiser ses ressources dans ce domaine pour jouir pleinement de son capital santé, quel que soit son état initial.

Axées sur ces années déterminantes en matière de promotion de la santé et de prévention, les mesures de l'axe 4 contribuent à promouvoir des conditions de naissance et un développement intellectuel, psychosocial, affectif et professionnel favorables à la santé. Elles visent également à protéger les enfants et les jeunes des principaux risques sanitaires.

L'image corporelle désigne l'idée qu'un individu se fait de son propre corps. Elle se forme à partir des représentations mentales, émotionnelles et visuelles que chacun a de son corps et renvoie à sa propre acceptation du corps. Les mesures visant un développement physique et psychique harmonieux des enfants et des jeunes contribuent à renforcer l'image corporelle positive. Le **pourcentage des élèves de 11 à 15 ans estimant avoir le bon poids et percevant une image positive de leur corps** représente un **indicateur de perception** pertinent pour cet axe.



Indicateur de perception

Augmenter à 66% la proportion d'élèves genevois de 11 à 15 ans estimant avoir le bon poids et percevant une image positive de leur corps (61% en 2015)

Les actions de l'axe 4 sont complémentaires aux nombreuses mesures déjà mises en œuvre par le canton pour promouvoir des conditions de naissance favorables à la santé, favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales et affectives des enfants et des jeunes et les protéger des risques pour leur santé. La santé périnatale, le soutien éducatif, le renforcement des compétences parentales, la promotion des comportements sains en matière d'alimentation et d'activité physique, la détection précoce des maladies et affections chroniques, des troubles psychiques, de la maltraitance, la prévention des dépendances et la prévention des maladies évitables par la vaccination et la prévention des épidémies, sont autant de domaines dans lesquels le canton déploie des mesures depuis de nombreuses années.

Priorités

Garantir des conditions de naissance favorables à la santé.

Favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes.

Protéger les enfants et les jeunes des risques pour leur santé.

Garantir des conditions de naissance favorables à la santé

La naissance représente une phase de vie déterminante en matière de promotion de la santé et de prévention. Les conditions de naissance vont jouer un rôle prépondérant dans le développement du nouveau-né.

Dans ce contexte, les professionnels de la santé périnatale sont amenés à intervenir avant, durant et après la grossesse auprès des futurs et des jeunes parents afin de les sensibiliser aux comportements à risque et de leur donner les moyens de protéger leur santé et celle de leur enfant. Des mesures préventives adaptées aux besoins spécifiques de ce public cible permettent de renforcer la promotion de la santé périnatale.

Le suivi des mères et/ou des pères bénéficiant d'un entretien post-natal après la sortie de la maternité représente un nouvel indicateur identifié dans le cadre de ce plan cantonal pour mesurer l'impact des mesures déployées autour des conditions de naissance.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter de 5% la proportion des mères et/ou des pères bénéficiant d'un entretien post-natal après la sortie de la maternité.

La mise en place de cet outil de monitoring ainsi que la collecte de ces nouvelles données nécessite la concertation d'acteurs en provenance de divers horizons tels que les HUG. L'objectif visé est ambitieux et contribue à renforcer le suivi post-natal et le dépistage de situations à risque.

Le renforcement du dispositif d'entretien périnatal à travers la facilitation de son accès pour toutes les femmes enceintes au-delà des seules grossesses à risque, constitue une mesure phare permettant à toutes les futures mères de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins à partir du troisième trimestre de grossesse. Cette action permet d'améliorer l'accompagnement des parents qui le souhaitent et de mieux dépister les situations à risque, même après la naissance.

ACTION 4.1

Renforcer le dispositif d'entretien périnatal et en améliorer l'accès pour toutes les femmes enceintes dès le troisième mois de grossesse

Objectif Améliorer le vécu émotionnel de la maternité et promouvoir la santé psychique durant la période périnatale en vue de réduire les risques de maladies et de mortalité infantile.

Justification Le dispositif existant permet un suivi particulier des grossesses à risque afin de prévenir et traiter les éventuelles complications à la fois pour la santé de la mère et celle du bébé. En fonction des facteurs de risque, le suivi est réalisé par des équipes obstétricales spécialisées de médecins et des sages-femmes. La maternité des HUG dispose de consultations prénatales ambulatoires spécialisées pour les grossesses à risque (obésité, diabète, hypertension, grossesses multiples, maladies infectieuses, prématurité, etc.). La prise en charge systématique des grossesses à risque psychosocial dès le troisième mois est également assurée par une consultation spécialisée.

Afin de soutenir la santé psychique en période périnatale, un dispositif d'entretien périnatal systématique est susceptible de bénéficier à l'ensemble des femmes enceintes ou venant d'accoucher. L'entretien prénatal vise à écouter et informer de façon personnalisée les femmes enceintes en abordant les questions autour de la grossesse et de la parentalité, ainsi que les changements du mode de vie. Il vise aussi à prévenir la dépression périnatale et dépister les situations difficiles. L'entretien postnatal permet ensuite d'aborder le vécu de l'accouchement, de soutenir les parents dans le développement de leurs compétences parentales et d'assurer un suivi en activant un réseau autour de la mère, si nécessaire.

Description Elargir l'accès aux entretiens prénataux et développer un deuxième entretien dans le post-partum.

Public-cible	Proposer systématiquement un entretien prénatal et postpartal.
Porteurs	Futurs parents, en particulier les mères.
Acteurs	Programme dépression périnatale des HUG, sages-femmes. DGS, OEJ, BIE, sages-femmes, pédiatres, psychiatres, pédopsychiatres, professionnels de la périnatalité, communes.

Favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes

Les mesures déployées dans le cadre de cette priorité entendent notamment renforcer le soutien éducatif, les compétences parentales et la promotion des comportements sains. Elles visent à favoriser des conditions d'apprentissage favorables à un développement harmonieux des connaissances et des compétences des enfants et des jeunes.

Les chiffres genevois révèlent qu'un jeune sans certification a quatre fois plus de risques d'être au chômage qu'un jeune diplômé. A Genève, environ 15% des jeunes interrompent prématurément leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme. Ces jeunes en décrochage scolaire cumulent plusieurs facteurs de fragilité qui peuvent affecter leur état de santé. Le suivi du **pourcentage de jeunes qui obtiennent une certification à l'âge de 25 ans** permet de mesurer l'impact des mesures déployées dans l'axe 4.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter à 95% la proportion de jeunes obtenant une certification à l'âge de 25 ans (86% en 2016)

L'atteinte de la cible nécessite de compléter le dispositif actuel de lutte contre le décrochage scolaire. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) représente une opportunité d'augmenter la réussite scolaire, et par la suite professionnelle, des jeunes.

ACTION 4.2

Compléter les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire avec le déploiement de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18)

Objectif	Faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes et favoriser le développement de leurs compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles.
Justification	Le décrochage scolaire entraîne un niveau de formation inférieur aux prérequis du marché du travail. Par ailleurs, le risque de précarisation est plus élevé lorsque le niveau de formation est insuffisant. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) représente un levier important dans la lutte contre le décrochage scolaire et pour une certification du plus grand nombre de jeunes. Elle vise en particulier les 10 à 15% de jeunes personnes qui sortent du système sans formation à Genève. Cette mesure vise à resserrer les mailles du filet pour proposer une structure d'orientation et une prise en charge adaptée à chaque individu. Ce changement majeur concernera non seulement les jeunes et leur famille mais également l'ensemble des acteurs de la formation.
Description	Renforcer et élargir l'offre existante. Renforcer le suivi des élèves. Collaborer entre le cycle d'orientation et l'enseignement secondaire II. Adopter une nouvelle offre de formation pré-qualifiante.
Public-cible	Enfants et jeunes.
Porteurs	Direction générale de l'enseignement obligatoire, Direction générale de l'enseignement secondaire II, Office de l'enfance et de la jeunesse.
Acteurs	DGS, partenaires externes.

Protéger les enfants et les jeunes des principaux risques pour la santé

Cette priorité intègre des mesures visant à prévenir l'acquisition de certains comportements à risque dans les domaines du tabagisme, de la consommation d'alcool et d'autres substances psychotropes, de l'alimentation ou de la sexualité. Elles ont aussi pour but de favoriser la détection et la prise en charge précoces des comportements néfastes pour la santé des enfants et des jeunes, ainsi que de réduire les risques associés. De nombreuses mesures en lien avec la prévention des dépendances agissent au niveau du dispositif légal. De ce fait, elles sont rattachées à l'axe 8.

Le **pourcentage des élèves genevois de 14 et 15 ans consommant régulièrement de l'alcool (soit au moins une fois par semaine)** représente un indicateur permettant de suivre l'évolution du comportement des jeunes âgés de 14 et 15 ans en matière de consommation d'alcool.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Réduire à 4% la proportion d'élèves genevois de 14 et 15 ans consommant de l'alcool au moins une fois par semaine (5% en 2014)

La consommation d'alcool et de substances psychotropes (ex. tabac, cannabis) peut affecter le développement psychologique et physiologique des adolescents. Plus une consommation débute tôt, plus le risque de devenir dépendant à l'âge adulte est élevé. Pour lutter contre ces risques, le canton développe de nombreuses actions s'adressant soit directement aux jeunes, soit aux adultes en contact avec eux. Parmi ceux-ci, les professionnels en milieu scolaire occupent une position privilégiée pour favoriser l'acquisition de compétences par les jeunes. Le renforcement de l'offre d'interventions à leur disposition est une nouvelle action destinée à soutenir ce rôle et faciliter les échanges, en lien avec la prise de risques et la gestion des consommations de substances.

ACTION 4.3

Renforcer l'offre d'interventions à disposition des professionnels en milieu scolaire pour prévenir ou diminuer la prise de risques lors de consommations de substances chez les jeunes

Objectif	Réduire l'usage et les consommations problématiques d'alcool, de tabac et de cannabis chez les jeunes.
Justification	Les professionnels en milieu scolaire sont parfois démunis pour aborder la problématique des consommations et induire des changements. Parfois, il s'agit de conseillers sociaux à qui on adresse des jeunes déjà engagés dans des consommations problématiques. D'autres fois, il s'agit d'enseignants qui veulent aborder ces questions en classe dans une visée préventive. Il s'agit ici de proposer des interventions qui permettent à la fois de favoriser une prise de conscience des jeunes, de modifier des représentations et d'acquérir des compétences permettant d'adapter les comportements.
Description	Trois modules sont disponibles et adaptables en fonction des situations (prévention, réduction des risques, intervention précoce): 1) Intervention en classe où les jeunes sont répartis en fonction de leur consommation. Un animateur professionnel adapte l'intervention à la situation de chaque sous-groupe; 2) Intervention par les pairs: des jeunes sont formés à animer une discussion en classe sur le thème des consommations; 3) Intervention par un animateur professionnel auprès d'un groupe de quelques jeunes ayant des consommations problématiques.
Public-cible	Jeunes des écoles publiques et privées du secondaire I et II.
Porteurs	Direction générale de la santé avec l'appui DGEO, DGESII et OEJ.
Acteurs	Carrefour addictionS – FEGPA.

Une liste des indicateurs et valeurs cibles figure en annexe. Elle permet de monitorer le plan cantonal PSP 2019-2023 pendant toute sa durée puis de faciliter son évaluation.

Autres nouvelles actions de cet axe :

ACTION 4.4

Renforcer l'information des enfants et des jeunes sur la violence sexuelle et sur les différents lieux de soutien et de prise en charge qui sont à leur disposition sur le canton

- Objectif** Encourager les enfants et les jeunes qui subissent ou qui sont auteurs de violences sexuelles à demander de l'aide.
- Justification** La violence à l'encontre des enfants et des jeunes entrave de manière décisive leur développement physique, psychique et social.
- En 2016, à Genève, 257 enfants mineurs ont fait appel – pour des motifs de violence sexuelle – à l'une des quatorze institutions genevoises membres de la Commission consultative sur les violences domestiques. Selon ces institutions, ce chiffre sous-estime vraisemblablement le nombre total de ces violences, puisqu'une part importante des consultations d'adultes concerne des violences subies durant l'enfance.
- Les victimes d'actes de violence sexuelle présentent souvent des séquelles psychiques. Une étude réalisée en Suisse auprès de jeunes adolescents (6700 élèves en onzième année Harmos) a évalué l'existence de signes de stress post-traumatique, ou de symptômes de mal-être, de dépressions ou d'agressivité. Les jeunes ayant déclaré avoir été victimes de délits sexuels ont présenté des valeurs plus élevées sur toutes leurs échelles de notation.
- Description** Informer, par des moyens de communication adaptés aux différents âges, de l'importance de demander de l'aide dans les cas de violences, notamment sexuelles.
- Public-cible** Les enfants et les jeunes scolarisés.
- Porteurs** Direction générale de l'enseignement obligatoire, Direction générale de l'enseignement secondaire II, Office de l'enfance et de la jeunesse avec l'appui DGS.
- Acteurs** CTAS, HUG, Centre LAVI, Police de Genève, DIS NO.

ACTION 4.5

Intégrer un module de sensibilisation à la prévention du surpoids, à l'image corporelle positive et à la diversité culturelle dans la formation des moniteurs de sport

Objectif Favoriser et renforcer la mise en œuvre de mesures de promotion de la santé et de prévention auprès des enfants et des jeunes dans les clubs sportifs par le biais de formations spécifiques Jeunesse+Sport (J+S).

Justification Le milieu sportif offre de bonnes opportunités en matière de PSP, en permettant d'atteindre de nombreux enfants et jeunes dans le canton. Les moniteurs sont de bons relais pour encourager la pratique sportive, mais aussi la prévention en matière de surpoids et l'ouverture en termes de diversité culturelle (y compris l'intégration pour des jeunes en situation de handicap, et des migrants).

Description Créer des modules de perfectionnement J+S dans la prévention et la sensibilisation à des thématiques spécifiques en lien avec le surpoids et l'identité corporelle positive, le sport et handicap ainsi que la diversité culturelle. Les contenus sont axés sur l'identification de la thématique, des ressources à disposition et des pistes d'actions.

Ces cours se composent de cours d'introduction pour moniteurs déjà formés J+S, de modules de perfectionnement à suivre tous les deux ans pour renouveler la reconnaissance de la formation et de cours spécifiques.

Population-cible Les moniteurs d'enfants et de jeunes actifs dans les clubs sportifs, les associations de jeunesse, mais aussi dans les écoles (camps, sport facultatif, etc.).

Porteurs Office cantonal de la culture et du sport.

Acteurs DGS et HEdS, associations et organismes spécialisés.

ACTION 4.6

Élargir l'offre en matière d'activités sportives et de loisirs destinées aux enfants et aux jeunes

Objectif Favoriser et renforcer la mise en œuvre de mesures de promotion de la santé et de prévention auprès des enfants et des jeunes de la population genevoise par le biais d'activités ciblées et/ou spécifiques.

Justification Les activités sportives offrent de bonnes opportunités en matière de PSP, en permettant d'atteindre des enfants et jeunes dans le canton, dans le cadre d'actions ciblées. L'Office cantonal de la culture et du sport diversifie son offre en proposant quelques cours et journées de vacances spécifiques dans le domaine de l'intégration (diversité culturelle, migrants et jeunes en situation de handicap) et de la lutte contre l'obésité.

Description Développer une nouvelle offre de cours « GE Découvre le mercredi » et « GE Découvre en été » consistant en une semaine « Sport et nutrition pour jeunes en surpoids » pour des jeunes de 10 à 15 ans.

Public-cible Enfants et jeunes.

Porteurs Office cantonal de la culture et du sport.

Acteurs Sportsmile, accompagnants de CapLoisirs, spécialistes.

AXE 5

Un environnement professionnel sain

La pratique d'une activité professionnelle entraîne à la fois des opportunités et des risques pour la santé. Outre l'acquisition d'un revenu, qui constitue un déterminant important de la santé, elle contribue de diverses manières au bien-être physique et psychique. Source d'épanouissement et de satisfactions matérielles, intellectuelles, émotionnelles ou sociales, le travail peut également mettre en danger la santé des personnes qui l'exercent.

Les risques liés à l'environnement professionnel sont de nature physique et psychosociale, à l'instar du stress, de l'épuisement professionnel ou du harcèlement, par exemple. Ils peuvent générer ou concourir au développement de nombreuses pathologies telles que la dépression, les troubles musculo-squelettiques, les accidents et traumatismes physiques ou encore des atteintes à la santé liées à l'exposition à des substances dangereuses. Les travailleurs précaires sont exposés à des risques de santé accrus, notamment en raison de leur moindre protection, de la nature des travaux auxquels ils sont affectés et parfois de leur moindre souci de protection lié à un déficit d'information.

Les interventions de l'axe 5 prennent en compte les dimensions structurelles, organisationnelles, sociales ou encore ergonomiques de l'activité professionnelle pour promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les risques psychosociaux. Elles s'attachent également à prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents ainsi que les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances dangereuses en milieu professionnel.

Le **pourcentage de la population active occupée de 15 à 64 ans indiquant un impact plutôt favorable du travail sur sa santé** est l'indicateur retenu pour cet axe. Il permet de refléter l'impact de l'environnement de travail sur la santé de la population genevoise active.



Indicateur de perception

Augmenter à 38% la proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans indiquant ressentir un impact plutôt favorable du travail sur sa santé (33% en 2012)

L'ensemble des mesures de cet axe contribuent à promouvoir un environnement professionnel favorable à la santé. La mise en place de campagnes de prévention, l'identification des risques professionnels, la protection de la maternité ou encore la diffusion de conseils, sont des exemples de mesures existantes. Ces mesures contribuent à promouvoir la santé physique et psychique des travailleurs et nécessitent l'engagement des secteurs publics et privés.

Priorités

Promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les risques psychosociaux.

Prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents.

Prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances toxiques en milieu professionnel.

Promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les risques psychosociaux

L'environnement de travail peut être à l'origine de diverses atteintes à la santé, de nature physique ou psychique. Le canton souhaite favoriser le développement de mesures de promotion de santé au travail ayant une approche intégrée. Les troubles psychiques tels que la dépression ou l'épuisement

professionnel représentent une problématique très fréquente avec des conséquences néfastes pour les travailleurs. Dans ce domaine, le canton entend favoriser la mise en place de mesures de promotion de la santé mentale ou de détection précoce des atteintes à la santé psychique telles que la sensibilisation des employeurs, l'aménagement du temps de travail ou encore la lutte contre le harcèlement.

Le **pourcentage de la population active genevoise n'étant confrontée à aucun risque psychosocial au travail** représente un indicateur pertinent pour le suivi de la mise en place des mesures de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles psychiques en milieu professionnel.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter à 19% la proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque psychosocial au travail (15% en 2012)

La création d'un dispositif interdisciplinaire sur la santé au travail est une nouvelle action qui contribue à prévenir les atteintes à la santé liées au monde du travail, et en particulier les troubles psychiques. Cette mesure a également des retombées au niveau économique puisque qu'elle permet de limiter les absences au travail.

ACTION 5.1

Créer une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé au travail

Objectif	Permettre l'accès de la population à des prestations spécialisées sur toutes les questions de santé liées au travail en matière de prévention, conseil et prise en charge.
Justification	La santé au travail est une branche spécifique de la santé publique qui concerne employeurs et employés dans le but de créer un lieu de travail favorable à la santé. Les spécialistes de ce domaine sont notamment les médecins du travail, hygiénistes du travail, ingénieurs de sécurité, ergonomes ou encore psychologues du travail. Or ces spécialistes sont accessibles de manière limitée à la population genevoise. De plus, certains professionnels (ressources humaines, inspecteurs du travail, employés administratifs) se retrouvent parfois les dépositaires par défaut d'une souffrance qu'ils ne savent pas où orienter. Une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé et la souffrance au travail permettrait de regrouper différents spécialistes au service de la population, de favoriser la collaboration entre les professionnels, de même que de constituer un centre de compétences et un lieu d'expertise. Par conséquent, les professionnels de santé, les RH au sein des entreprises, ainsi que d'autres acteurs tels que les travailleurs sociaux, pourront orienter les employés vers la consultation dans un but de dépistage précoce (prévention secondaire).
Description	Information, conseils, prévention et prise en charge spécialisée destinés aux employeurs, employés et aux professionnels sur les questions de santé physique et psychique au travail ; travail en réseau avec les médecins traitants et les psychothérapeutes ; préparation et accompagnement au retour au travail ; expertise et centre de compétences sur tous les aspects de santé physique et psychique au travail.
Public-cible	Population active du canton de Genève.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	OCIRT, OPE, Groupe de confiance, Promotion Santé Suisse, HUG, IST, AMG, AG PSY, Maison genevoise des médiations, syndicats, entreprises privées.

Prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents

La promotion de la santé physique et la prévention des accidents au travail représentent un domaine d'intervention dans lequel le canton prévoit de renforcer ses actions. Ces dernières visent notamment à prévenir l'apparition de troubles musculo-squelettiques tels que les maux de dos ou les douleurs articulaires.

Les mouvements répétitifs, la position debout, les positions douloureuses et fatigantes ainsi que le déplacement de charges lourdes représentent les risques ergonomiques les plus fréquents relevés par les travailleurs genevois.

La **proportion de la population active n'étant confrontée à aucun risque physique au travail** est un indicateur permettant de suivre l'évolution de l'impact du travail sur la santé physique des travailleurs à Genève.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter à 25% le pourcentage de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque physique au travail pendant au moins un quart du temps de travail (20% en 2012)

La promotion d'une activité physique régulière représente une mesure permettant à la fois de renforcer la musculature et de promouvoir le bien-être psychique. La mise en place d'un concept sport et santé appliqué au sein de l'administration genevoise représente une mesure pertinente pour répondre aux objectifs de cette priorité.

ACTION 5.2

Créer un concept sport et santé au sein de la police genevoise pouvant être reproduit à plus large échelle

Objectif	Protéger la santé des collaborateurs de la police cantonale genevoise durant leur carrière professionnelle en développant des actions concrètes de prévention en lien avec la santé et le sport. Maintenir la qualité des prestations de service public par les collaborateurs de la police cantonale genevoise pour protéger et servir la population.
Justification	Les réflexions effectuées ont pour objectifs de répondre à la création d'un concept permettant aux collaborateurs de veiller à leur hygiène de vie et à l'entretien de leur forme physique pour leur permettre d'accomplir leurs missions professionnelles dans les meilleures conditions. Ce concept, innovant et responsabilisant, permet de promouvoir un développement sain des performances physiques et psychiques des collaborateurs, utile à l'engagement opérationnel, et à la gestion tant de l'absentéisme que des problèmes de santé. Les conditions de travail assurées sont modernes, progressistes et humaines. La volonté assumée est d'être une institution attractive, qui fidélise ses employés et valorise ses ressources internes en privilégiant une vision à long terme : « protéger la santé et servir les besoins du personnel ».
Description	Développement d'un concept sport et santé pour les collaborateurs de la police cantonale genevoise. Créer et mettre en œuvre un concept sport et santé pour les collaborateurs de la police cantonale genevoise au travers d'actions visant à développer les facteurs de promotion de la santé (activité physique, accès à une alimentation saine et bien-être au travail) ainsi que l'application des niveaux de promotion de la santé définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le concept repose notamment sur la mise en place d'un bilan de santé traité de façon anonyme par une structure médicale. Ce bilan permet d'impliquer les collaborateurs dans la gestion de leur santé et de les orienter vers une offre adaptée en fonction de leurs besoins, en collaboration avec le service de santé du personnel de l'État (SPE).

Public-cible Selon l'article 19 de la Loi sur la police (LPol) le personnel de la police cantonale genevoise est réparti en trois catégories : les policiers, les assistants de sécurité publique et le personnel administratif.

Porteurs Direction des Ressources Humaines de la Police.

Acteurs OPE, HUG.

Prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances toxiques en milieu professionnel

L'exposition sur le lieu de travail à des substances dangereuses, telles que des métaux lourds, l'amiante ou les perturbateurs hormonaux, représente un risque professionnel pouvant affecter l'état de santé des travailleurs. En effet, l'exposition à ces substances peut engendrer de nombreuses conséquences pour la santé, de degrés très variables, pouvant aller d'une incapacité temporaire à une invalidité lourde. Elles peuvent se manifester soudainement comme les brûlures, les asphyxies, les intoxications aiguës ou apparaître sur le long terme comme certains cancers.

Le canton entend lutter contre cette problématique en favorisant notamment les mesures incitant l'utilisation de substances non toxiques, l'usage de matériel de protection adapté, ainsi que la sensibilisation des milieux professionnels concernés.

La proportion de femmes et d'hommes actifs confrontés à un risque d'exposition aux produits nocifs ou toxiques au travail est l'indicateur choisi pour mesurer l'impact des actions déployées dans ce domaine par les acteurs des secteurs publics et surtout privés.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Réduire à 11% de femmes et 18% d'hommes la proportion de travailleurs actifs occupés de 15 à 64 ans confrontés à un risque d'exposition aux produits nocifs ou toxiques au travail (16% de femmes, 23% d'hommes en 2012)

L'atteinte de la cible est liée au degré de sensibilisation des employeurs, mais également des employés. La mise en place de mesures de prévention visant à informer et sensibiliser les publics cibles concernés contribue à prévenir l'apparition des maladies professionnelles associées à l'exposition à des substances toxiques.

ACTION 5.3

Sensibiliser la population active sur les risques liés à l'exposition à des substances dangereuses en milieu professionnel

Objectif Protéger la santé de la population active en limitant l'exposition à des substances dangereuses au travail.

Justification Une campagne de sensibilisation relative aux substances dangereuses présentes dans le bâtiment existe à l'Etat de Genève depuis 2013 et s'adresse aux professionnels (www.travaux-sans-danger.ch). Les mesures d'information et de sensibilisation destinées à la population active et adaptées aux besoins de cette dernière sont à renforcer auprès du secteur privé en particulier.

Description	Assurer la coordination des différents acteurs étatiques et privés. Identifier les bonnes pratiques en fonction des substances dangereuses (perturbateurs endocriniens, plomb, amiante). Renforcer la diffusion des messages de la campagne existante auprès du secteur privé (entreprises, associations professionnelles, etc.). Mener une réflexion autour de l'ancrage des bonnes pratiques en milieu professionnel.
Public-cible	Population active (travailleurs), administrations publiques, entreprises.
Porteurs	Direction générale de la santé, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.
Acteurs	OCIRT, DGS, OCAN, SUVA, département en charge des finances (SPE).

Une liste des indicateurs et valeurs cibles figure en annexe. Elle permet de monitorer le plan cantonal PSP 2019-2023 pendant toute sa durée puis de faciliter son évaluation.

Autres nouvelles actions de cet axe :

ACTION 5.4

 Encourager les départements de l'Etat à réaliser une identification systématique des contraintes mentales et des facteurs de risque psychosociaux

Objectif	Sensibiliser les départements de l'Etat à la nécessité d'inclure systématiquement la détermination des contraintes mentales et des facteurs de risques psychosociaux dans leur démarche d'identification des dangers, d'évaluation des risques et de gestion de la santé au travail.
Justification	Les exigences du travail exercent sur les individus des contraintes et donc des sollicitations aussi bien physiques que mentales. Les contraintes mentales désignent l'ensemble des facteurs qui ont un impact sur le psychisme d'un travailleur. Elles se réfèrent à des influences extérieures induites par le travail et non aux caractéristiques d'un individu. Ce sont essentiellement les caractéristiques négatives de l'aménagement du travail, de l'organisation, celles liées aux relations sociales et aux locaux de travail qui induisent des contraintes mentales délétères sur les individus. Au même titre que les risques professionnels physiques, l'employeur est tenu d'évaluer les risques psychosociaux et de contribuer à les prévenir pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail de ses employés. La prévention des risques psycho-sociaux implique un engagement de l'employeur, l'identification systématique des contraintes mentales, la mise en place d'une organisation du travail tenant compte des résultats de l'évaluation des risques psychosociaux et l'association des collaborateurs à la démarche d'évaluation et d'élaboration des mesures nécessaires.
Description	Information, conseils, évaluation des facteurs de risque psychosociaux, mise en place et suivi des mesures correctives. Préserver et optimiser la santé des collaborateurs, rechercher les causes possibles d'une situation de travail dégradée, observer l'impact des mesures de prévention, de sécurité et de santé au travail mises en place.
Public-cible	Collaborateurs de l'Etat de Genève.
Porteurs	Office du personnel de l'Etat.
Acteurs	Départements de l'Etat de Genève, COSST.

[< retour](#)

AXE 6

Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement

Le 3^e et 4^e âges sont généralement associés à un risque plus élevé de diminution de la qualité de vie lié à l'apparition, l'augmentation ou la multiplication des atteintes à la santé. Même si elle recouvre une grande diversité de réalités, cette période de la vie génère ainsi des besoins particuliers.

Conserver son autonomie et son indépendance, mobiliser ses ressources physiques, intellectuelles et psychiques pour s'adapter aux changements induits par l'âge, maintenir un bon degré d'insertion dans la collectivité ainsi que des liens affectifs, amicaux et sociaux constituent des facteurs de protection importants pour un vieillissement en santé. A l'opposé, des conditions de vie précaires ou l'isolement social contribuent fortement à diminuer la qualité de vie.

Les actions de l'axe 6 visent notamment à offrir aux personnes âgées des conditions favorables à la mobilisation de leurs ressources et capacités d'adaptation pour maintenir, le plus longtemps possible, autonomie, bien-être et qualité de vie dans le vieillissement. Elles contribuent également à réduire les risques propres à cette étape de l'existence, notamment en favorisant la détection précoce des atteintes à la santé.

L'indicateur retenu pour cet axe est le **pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans rapportant une vitalité et une énergie moyennes ou fortes au cours des quatre dernières semaines**. Cet indicateur fournit de précieuses informations sur la manière dont les personnes âgées perçoivent leur propre état de santé, ceci autant sur le plan physique, mental et social.

Indicateur de perception
Augmenter à 82% le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans rapportant une vitalité et une énergie moyennes ou fortes dans les 4 dernières semaines (77% en 2012)

Les mesures de cet axe s'inscrivent dans le dispositif existant mis en œuvre par le canton pour contribuer à promouvoir le bien-être et la qualité de vie dans le vieillissement. Parmi les mesures actuelles, on peut notamment mentionner toutes celles qui contribuent au maintien de l'autonomie, à l'intégration sociale, à la lutte contre l'isolement ainsi qu'à la valorisation des compétences des aînés. Toutes les actions de prévention, de détection et de prise en charge précoce d'atteintes à la santé ainsi que le soutien apporté aux personnes fragilisées ou malades viennent compléter ce dispositif.

Priorités

Favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées le plus longtemps possible.

Favoriser la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteintes à la santé.

Favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées le plus longtemps possibles

Le vieillissement de la population est une réalité démographique. L'Office fédéral de la statistique prévoit que la Suisse comptera 2.7 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus en 2045 contre 1.5 million à la fin de l'année 2014, soit une croissance de la population âgée de 65 ans ou plus d'environ 84%. Cette tendance est due à un nombre de plus en plus important de personnes atteignant l'âge de la retraite ainsi qu'à une espérance de vie de plus en plus élevée.

Plusieurs indicateurs et valeurs cibles spécifiques permettent de documenter l'évolution des tendances dans le domaine du bien vieillir et d'évaluer l'impact des mesures qui contribuent à le favoriser. Dans le cadre du plan cantonal, il s'agit notamment de **réduire la proportion de la population âgée de 65 ans et plus déclarant des difficultés dans l'accomplissement des activités instrumentales**.

Cet indicateur éclaire une facette importante du degré d'autonomie puisqu'il mesure la capacité à accomplir des activités dites instrumentales comme préparer les repas, téléphoner, faire la lessive, faire ses courses, etc., soit autant de gestes essentiels à la préservation de la qualité de vie au quotidien.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Réduire à 43% le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus déclarant des difficultés dans l'accomplissement des activités instrumentales (48% en 2012)

L'autonomie d'une personne dépend tout d'abord de sa capacité à effectuer des activités de base de la vie quotidienne, soit toutes celles ayant trait à l'hygiène personnelle. Les activités instrumentales mobilisent également les capacités cognitives et sociales de l'individu et couvrent une gamme plus large d'activités. De manière générale, les personnes souffrant de limitations pour effectuer les activités de base rencontrent également des difficultés à effectuer des activités instrumentales.

Dans le canton de Genève, 47.6% des personnes âgées de 65 ans et plus font part de limitations, le plus souvent pour les seules activités instrumentales, une valeur que le plan cantonal doit permettre de réduire à 43% d'ici 2023. Par rapport aux personnes âgées de 65 à 79 ans, celles de 80 ans et plus sont presque deux fois plus souvent contraintes dans leurs activités. Plus de la moitié de la population appartenant à la classe d'âge des 80 ans et plus éprouve des difficultés dans ce domaine.

Le maintien du lien social entre les personnes âgées et leur environnement joue un rôle essentiel dans la préservation de l'autonomie, autant sur le plan physique qu'en matière de santé mentale où il permet de lutter contre la solitude et l'isolement, deux facteurs de risque importants pour la santé. Il en va de même des liens interpersonnels, familiaux et communautaires qui permettent notamment la valorisation et la transmission des compétences et de l'expérience de vie avec des bénéfiques mutuels pour toutes les générations.

ACTION 6.1

Soutenir, encourager et valoriser les initiatives intergénérationnelles en particulier le programme « *Une heure par mètre carré* (1h par m²) » pour favoriser la participation sociale des personnes âgées au sein de la collectivité

Objectif	Encourager et renforcer le soutien aux actions visant le maintien de l'autonomie des seniors et promouvoir la participation et l'intégration des personnes âgées dans la vie locale.
Justification	L'autonomie des personnes âgées dépend de nombreux facteurs parmi lesquels le maintien des liens sociaux et l'intégration dans la communauté locale jouent un rôle essentiel. Ils permettent non seulement de préserver un sens à l'existence mais aussi de lutter contre l'isolement social, deux éléments décisifs pour maintenir une bonne santé mentale.
Description	Identifier les initiatives intergénérationnelles favorisant l'intégration et la participation sociale des aînés à l'échelle du canton telles que l'action « 1h par m ² ». Valoriser, promouvoir et favoriser la multiplication de ces initiatives sur le territoire genevois via la mise en réseau des partenaires et le label « commune en santé ».
Public-cible	Personnes âgées de 65 ans et plus.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	UNIGE, communes et associations.

Favoriser la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteinte à la santé

Si le vieillissement reste pour l'heure un processus inévitable, il n'en va pas de même des maladies qui lui sont associées. Ainsi, une détection précoce des maladies et des facteurs de risque d'atteinte à la santé favorisent un vieillissement en bonne santé.

Les acteurs impliqués dans la détection précoce sont issus d'horizons variés. Il s'agit notamment des services d'aide et de soins à domicile, des services sociaux de proximité ou encore des professionnels de la santé qui agissent de façon coordonnée pour prévenir l'isolement et la fragilisation de l'état de santé des personnes âgées de 65 ans et plus. Ces acteurs n'appartiennent pas exclusivement au domaine institutionnel, à l'instar des proches aidants qui jouent un rôle crucial dans le dispositif.

Parmi les indicateurs existants, **le nombre de chutes à domicile entraînant une hospitalisation chez les personnes âgées de 65 ans et plus** est particulièrement pertinent pour mesurer le risque de perte d'autonomie. Outre les coûts élevés qui en résultent en termes de santé publique, les chutes entraînent souvent une régression structurelle et une dégradation de la qualité de vie des personnes concernées liée à la perte de mobilité.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Réduire à 25% la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus déclarant avoir été victime d'une chute (26.7% en 2012)

Principale cause d'accident chez les personnes âgées, les chutes sont souvent d'origine multifactorielle : manque de mobilité, limitations en termes de force musculaire ou d'équilibre, aménagement intérieur inadéquat, poly-médication, troubles visuels, etc. En raison de la nature différente de leurs causes, il convient également de distinguer les chutes intervenant dans l'espace public de celles qui se produisent à domicile.

L'Enquête suisse sur la santé dans le canton de Genève relève par ailleurs que le fait de se voir limité dans les activités habituelles est le plus souvent associé aux chutes. Les personnes qui ne sont pas confrontées à de telles limitations sont environ deux fois moins souvent victimes de chutes.

A Genève, en 2012, 26.7% des personnes âgées de 65 ans et plus ont été victimes d'une chute, une proportion qui augmente avec l'âge.

Les mesures du plan cantonal entendent contribuer à réduire à 25% d'ici 2023 le nombre de chutes chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

ACTION 6.2



Créer un dispositif pour améliorer la prévention et la détection de la fragilité des personnes âgées

- Objectif** Lutter plus efficacement contre la fragilisation des personnes âgées.
- Justification** La fragilité est une accumulation de déficits, de troubles physiques, de diminution des capacités sensorielles et cognitives qui limite les capacités d'adaptation au stress et de récupération. Elle engendre un risque élevé de chute, de déclin fonctionnel, d'hospitalisation et de décès. Une population fragile confrontée à un stress même bénin peut ressentir une modification importante de son état de santé avec un risque de dépendance dans ses activités quotidiennes.
- Description** Repérer précocement les personnes vulnérables présentant un risque élevé de perte de ressources en santé (amaigrissement, fatigue, sédentarité, vitesse de marche, force physique, isolement social, douleurs) pour favoriser une intervention rapide.

Orienter ces personnes vers leur médecin traitant pour une évaluation gériatrique et favoriser le travail en réseau entre les acteurs clés, incluant les professionnels de la santé mais également les services sociaux, les proches aidants et les patients eux-mêmes.

Prodiguer des conseils en matière de suivi nutritionnel, activité physique et sociale.

Public-cible	Personnes âgées de 65 ans et plus.
Porteurs	Direction générale de la santé, Institution genevoise de maintien à domicile.
Acteurs	Professionnels de la santé et du social, organisations d'aide et de soins à domicile proches aidants, patients.

Une liste des indicateurs et valeurs cibles figure en annexe. Elle permet de monitorer le plan cantonal PSP 2019-2023 pendant toute sa durée puis de faciliter son évaluation.

Autres nouvelles actions de cet axe :

ACTION 6.3

Promouvoir une alimentation saine et suffisante à domicile via un programme dédié

Objectif	Prévenir les risques de dénutrition chez les personnes âgées de 65 ans et plus
Justification	Les impacts de la dénutrition et de la malnutrition sur la santé sont nombreux formant un cercle vicieux : diminution de la masse musculaire, augmentation du risque de chute et de fracture, etc.
Description	<p>Informer et sensibiliser les personnes âgées à risque et leurs proches aidants des causes et des risques de la dénutrition.</p> <p>Repérer les personnes à risque et les orienter vers les professionnels de la santé et du social</p> <p>Sensibiliser la population genevoise âgée de plus de 65 ans lors d'événements grand public.</p>
Population-cible	Personnes âgées de 65 ans et plus.
Porteurs	Institution genevoise de maintien à domicile.
Acteurs	DGS, Professionnels de la santé et du social, organisations d'aide et de soins à domicile, proches aidants, patients.

ACTION 6.4

Mieux prévenir les risques associés à la consommation d'alcool chez les personnes âgées

Objectif	Prévenir les consommations problématiques chez les personnes âgées de 65 ans et plus et réduire les risques de conséquences néfastes ; améliorer et maintenir une qualité de vie.
Justification	Le risque d'addiction et d'intoxication alcoolique augmente avec l'âge. La consommation abusive d'alcool augmente les risques de maladies (diabète, démences, cancers, troubles psychiques) et de complications (atteinte des capacités fonctionnelles et cognitives, chutes et fractures, isolement social). La prise concomitante de médicaments et d'alcool accroît le risque d'effets néfastes sur la santé. Les aînés représentent une population encore peu ciblée par la prévention de la consommation d'alcool.

Description	Concevoir et développer des actions spécifiquement destinées aux aînés et à leurs proches, ainsi qu'aux professionnels en contact avec eux. Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs.
Population-cible	Personnes âgées de 65 ans et plus, en particulier celles habitant encore chez elles.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	DGS, IMAD, organismes d'aide et de soins à domicile, HUG, Pro Senectute, Cité générations, Association Viva, CSP, Caritas, FASe, association des foyers de jour, clubs et associations d'aînés, cercles culturels, communes.

ACTION 6.5

Mettre en place et encourager le projet de soins anticipés (PSA)

Objectif	Améliorer la coordination, la communication et la concertation entre les personnes âgées fragiles, en particulier celles souffrant de démence, leurs proches et les professionnels des domaines de la santé et du social.
Justification	<p>Les personnes fragiles ou atteintes de troubles cognitifs peuvent, au moment où elles perdent leur capacité de discernement, se retrouver dans une situation où elles sont privées de leurs droits fondamentaux, tant au sein de la communauté que dans les établissements de soins. Leurs souhaits et préférences concernant les soins ne sont alors parfois pas ou plus respectés.</p> <p>Le plan de soins anticipés (PSA) qui intègre les directives anticipées (DA) et la désignation d'un représentant thérapeutique (RT), participe à prévenir et réduire le risque que ces situations ne se produisent. Il permet une approche plus globale et centrée sur les expériences de vie, les valeurs, et la qualité de vie de la personne. Il favorise la communication interprofessionnelle et un dialogue entre la personne atteinte, ses proches, l'équipe soignante et le médecin traitant dès le début de la maladie.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans une culture préventive et anticipatrice qui donne du temps à la personne pour réfléchir à ses propres priorités, planifier l'avenir et développer des stratégies pour mieux vivre avec la maladie au quotidien tout en ayant accès aux services, conseils, informations et formations disponibles.</p>
Description	<p>Le PSA est une succession d'entretiens planifiés et préparés qui se déroulent au rythme souhaité ou possible par et pour la personne concernée. Il permet de faire évoluer les choix et décisions en fonction des besoins, de la capacité décisionnelle, des possibilités et des attentes de la personne malade dont les postures vont évoluer au fil du temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une communication interprofessionnelle et un dialogue entre la personne atteinte, ses proches, l'équipe soignante et le médecin traitant. • Concevoir, relayer et transmettre une information structurée et actualisée et ce, au fil des épisodes de santé à domicile et en milieu hospitalier. • Donner du temps à la personne malade pour réfléchir à ses propres priorités pour mieux s'accommoder de la maladie au quotidien.
Population-cible	Les personnes âgées fragiles, en particulier celles souffrant de démence, leurs proches et les professionnels des domaines de la santé et du social les encadrant.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Organisations de patients, médecins traitants, professionnels des domaines de la santé et du social, établissements hospitaliers, organisations d'aide et de soins à domicile.

AXE 7

Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Les professionnels de la santé sont des acteurs de premier plan pour agir en amont des atteintes à la santé en prévenant leur apparition ou en limitant leurs conséquences. A l'échelle d'une population, leurs interventions permettent d'améliorer la qualité de vie et de prévenir bon nombre de maladies, qu'elles soient transmissibles ou non, par le biais de mesures de surveillance de l'état de santé de la population, le contrôle des risques épidémiques, la détection des facteurs de risques et des publics qui y sont exposés ou encore par la mise en œuvre de politiques publiques et de programmes préventifs.

Sur le plan individuel, les professionnels de la santé sont en contact, dans leur pratique quotidienne, avec des personnes déjà atteintes dans leur santé ou qui présentent un risque accru dans ce domaine. Ils œuvrent auprès d'elles pour promouvoir des comportements bénéfiques, favoriser les mesures de prévention primaire et secondaire telles que la vaccination, le dépistage et la détection précoce des risques ou encore pour renforcer l'autogestion des personnes atteintes de maladies chroniques et de leurs proches.

Les actions de l'axe 7 visent à protéger la santé de la population en assurant la prévention des risques épidémiques et la surveillance sanitaire pour anticiper et prendre le plus tôt possible les mesures adéquates. Elles permettent également d'ancrer encore davantage la promotion de la santé et la prévention dans la chaîne de prise en charge et d'encourager son intégration dans la pratique clinique.

Le **pourcentage de la population estimant son état de santé bon à très bon** est un indicateur permettant de refléter de façon indirecte la qualité du système de santé.



Indicateur de perception

Augmenter à 83% la proportion de la population qui estime son état de santé bon à très bon (78% en 2012)

Les actions de l'axe 7 viennent s'ajouter aux nombreuses mesures déjà mises en œuvre par le canton pour prévenir les risques épidémiques, promouvoir la prévention primaire et secondaire en pratique clinique et assurer la surveillance de l'état de santé de la population. Le contrôle des situations à risque épidémique, la vaccination, les campagnes de dépistage, la formation des professionnels de la santé en matière de promotion de la santé et de prévention et la surveillance de l'état de santé de la population sont autant de mesures existantes qui contribuent à atteindre les objectifs de cet axe.

Priorités

Prévenir les risques épidémiques.

Promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique.

Assurer la surveillance de l'état de santé de la population.

Prévenir les risques épidémiques

Le risque de transmission de maladies dépend de facteurs biologiques mais également sociaux et environnementaux. Le caractère urbain et international du canton de Genève augmente le risque de transmission de certaines maladies, rendant nécessaire le repérage précoce et la lutte contre la

propagation de ces maladies. Par ailleurs, un des moyens de prévention par excellence du risque épidémique reste le maintien d'une couverture vaccinale suffisante de la population.

La propagation de germes résistants aux antibiotiques, augmentée par l'utilisation massive de ces derniers dans l'industrie agro-alimentaire, les voyages internationaux et l'usage inadéquat d'antibiotiques chez l'homme, est un enjeu important.

L'indicateur sélectionné est ici le **pourcentage des enfants de deux ans protégés avec deux doses de vaccin contre la rougeole**. Grâce à des efforts nationaux, la couverture vaccinale contre la rougeole est passée de 90 à 92% chez les enfants de 8 ans. A Genève, elle est de 95%. C'est le seuil nécessaire pour empêcher la circulation de cette maladie susceptible de provoquer des complications sévères. L'enjeu est maintenant de maintenir cette couverture tout en concentrant les efforts sur d'autres maladies.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Maintenir à 95% le pourcentage des enfants de deux ans protégés avec deux doses de vaccin contre la rougeole (95% en 2018)

Le renforcement de la vaccination contre la rougeole et de la surveillance de cette maladie représente un élément clé dans la stratégie cantonale et nationale en la matière. L'ensemble des actions déployées dans ce domaine contribue à favoriser l'élimination de cette maladie contagieuse.

ACTION 7.1

Atteindre les objectifs de l'OMS en matière d'élimination de la rougeole

Objectif	Protéger la population genevoise contre la rougeole et ses complications.
Justification	La rougeole est une maladie très contagieuse et potentiellement mortelle. Un vaccin efficace et sûr existe et la vaccination de 95% de la population est nécessaire pour parvenir à l'élimination de la rougeole.
Description	Outre l'objectif de vacciner 95% de la population contre la rougeole et de maintenir ce taux de couverture vaccinale, la lutte contre la rougeole permet d'exemplifier la démarche de santé publique contre les maladies transmissibles. Déployer les actions de prévention, monitorer l'incidence de la maladie, contenir la propagation et soigner le patient sont les étapes importantes. En même temps, le canton continue à promouvoir le carnet de vaccination électronique. La surveillance de la rougeole et les mesures pour éviter les épidémies impliquent de détecter rapidement les cas de rougeole, de prendre les mesures pour éviter la transmission et les épidémies (isolement du malade, éviction scolaire ou de la crèche pour les personnes en contact qui ne sont pas vaccinées). De plus, informer la population de manière adéquate sur la maladie et ses complications et sur les moyens de la prévenir est essentiel.
Public-cible	La population du canton née après 1963.
Porteurs	Direction générale de la santé, Confédération.
Acteurs	Confédération, département en charge de l'instruction publique, OEJ, pédiatres et médecins de premiers recours, laboratoires.

Promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique

La prévention fait partie intégrante des activités de nombreux prestataires de soins du système de santé. Leur activité, parfois informelle, est peu reconnue ou mise en avant. Pourtant, la prévention dans le domaine des soins joue un rôle important: la consultation représente une opportunité

de prévention. Les examens de dépistage (prévention dite secondaire) permettent de détecter suffisamment tôt certaines maladies pour les soigner. Leur précision dépend cependant du suivi des recommandations scientifiques, notamment en terme de population cible.

L'indicateur retenu est un indicateur de performance et d'accès au dépistage des cancers du col de l'utérus et du sein. Il mesure le **pourcentage moyen de la population cible dépistée dans les douze derniers mois pour l'un de ces cancers**.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter à 48% la proportion de femmes concernées qui ont été dépistées contre les cancers du col de l'utérus et du sein dans les douze derniers mois (43% en 2012)

Le canton entend soutenir et renforcer la détection précoce et le dépistage de maladies tels que le diabète ou certains cancers. Le dépistage du cancer du côlon représente une mesure de prévention secondaire d'envergure permettant d'actionner une prise en charge précoce et de réduire la mortalité liée à cette maladie.

ACTION 7.2

Déployer un programme cantonal de dépistage du cancer colorectal et encourager la participation de la population cible

Objectif	Mettre sur pied un programme de dépistage du cancer du côlon dans le canton puis garantir que la population âgée de 50 à 69 ans puisse en bénéficier en favorisant une décision partagée entre le patient et le médecin.
Justification	Le cancer colorectal est responsable de la mort de 1600 personnes chaque année en Suisse, notamment en raison d'un diagnostic trop tardif. Ainsi, à Genève, le diagnostic est fait dans presque 60% des cas au moment où les symptômes sont présents. Le pronostic est pourtant souvent favorable si le cancer est diagnostiqué précocement. Ce cancer peut être dépisté de façon systématique au sein de la population âgée de 50 à 69 ans. Un tel programme de dépistage permettrait de réduire de 25 à 50% le nombre de décès causés par le cancer du côlon à Genève.
Description	Fournir à la population âgée de 50 à 69 ans du canton une information adaptée, claire et équilibrée sur la prévention et le dépistage du cancer du côlon en plus de celui du sein, déjà existant. Permettre à cette population cible de bénéficier d'un dépistage accessible et de qualité du cancer du côlon, pris en charge par l'assurance maladie de base hors franchise. Travailler de manière coordonnée avec les autres acteurs cantonaux et nationaux impliqués dans la prévention du cancer, son traitement et l'accompagnement aux malades. Participer à l'évaluation du programme de dépistage du cancer du côlon.
Public-cible	La population du canton âgée de 50 à 69 ans après décision partagée avec le médecin traitant.
Porteurs	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer.
Acteurs	DGS, médecins de familles, gastro-entérologues, laboratoires et pharmacies genevoises adhérant au programme de dépistage.

Assurer la surveillance de l'état de santé de la population

Les systèmes de surveillance de l'état de santé de la population sont traditionnellement basés sur des processus éprouvés. Certains de ces processus sont déjà ou seront numérisés dans un avenir proche, permettant d'augmenter la rapidité, la précision et les possibilités d'analyses de ces données en temps réel.

Les systèmes de surveillance des maladies infectieuses sont performants en Suisse. Les processus de transmission de données sont en cours d'automatisation.

Il s'avère en revanche plus difficile d'obtenir des données sur les paramètres liés aux maladies non transmissibles, car les données ne sont pas récoltées, ou récoltées de façon non représentative. Elles sont en outre souvent obtenues ponctuellement et non par des processus longitudinaux ou réguliers.

Or, ces données sont essentielles afin de pouvoir guider les décisions de santé publique et de cibler des actions. Par exemple, en connaissant les facteurs adjacents liés à des causes environnementales, comportementales, socio-économiques, etc., les actions pourraient être plus efficaces et conduire à une santé publique de précision.

De plus, le suivi des actions du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention nécessite le développement de nouveaux indicateurs, notamment pour les maladies non transmissibles. Ceux-ci permettront également d'évaluer l'impact du plan, ou tout au moins la mise en place des actions.

L'indicateur retenu est le **nombre d'indicateurs développés** pour guider la politique publique en surveillance et en action ciblées.

Indicateur quantitatif et cible 2023

10 indicateurs de santé sont définis, récoltés et utilisés pour guider la politique publique (par exemple le nombre de consultations de dépistage contre le diabète ou l'hypertension).

Le canton entend favoriser l'innovation en matière de surveillance de l'état de santé de la population. Dans ce contexte, des partenariats avec des sociétés privées et des instituts de recherche permettront de développer cette démarche novatrice et d'améliorer notamment l'efficacité des processus existants.

ACTION 7.3



Définir et déployer un dispositif de surveillance épidémiologique pour les maladies non-transmissibles grâce à de nouvelles approches d'études populationnelles

Objectif Protéger la santé de la population genevoise des risques épidémiques provenant des maladies transmissibles et non-transmissibles.

Justification La numérisation met à disposition de nombreuses nouvelles données élargissant les possibilités de recherche puis d'action. L'accès au Big Data, à travers les données disponibles dans l'espace public, permet l'analyse de grands échantillonnages et la détection de liens et d'associations autrement invisibles. Cette opportunité peut mettre en lumière des facteurs sous-jacents, répondre à des questions épidémiologiques précises ou enregistrer des tendances.

Par ailleurs, les expériences de ville intelligente (« Smart City ») et les nouvelles approches de participation communautaire (« Living Lab ») représentent des opportunités d'obtenir de nouvelles données tout en améliorant la transparence.

Description	Mieux explorer les opportunités d'accès au Big Data. Définir et déployer des études dites sentinelles afin de répondre à des questions épidémiologiques en lien avec des maladies ou des déterminants de l'état de santé. Réaliser des enquêtes populationnelles. Améliorer la transparence et la mise à disposition de ces analyses.
Public-cible	Population genevoise.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Université de Genève, Service de médecine de premier recours des HUG, sociétés privées, instituts de recherche universitaires.

Une liste des indicateurs et valeurs cibles figure en annexe. Elle permet de monitorer le *plan cantonal PSP 2019-2023* pendant toute sa durée puis de faciliter son évaluation.

Autres nouvelles actions de cet axe :

ACTION 7.4

Améliorer la lutte contre l'antibiorésistance

Objectif	Favoriser le maintien d'antibiotiques efficaces à long terme pour protéger la santé humaine.
Justification	Les maladies infectieuses d'origine bactérienne sont combattues à l'aide d'antibiotiques. L'usage inapproprié d'antibiotiques chez l'homme et l'animal favorise la sélection de souches bactériennes résistantes aux antibiotiques, pouvant se propager et rendre le traitement de certaines maladies difficile, voire impossible. L'antibiorésistance concerne aussi bien la médecine humaine que la médecine vétérinaire, l'agriculture et l'environnement, et la lutte contre l'antibiorésistance requiert une approche commune et multisectorielle.
Description	Adopter une stratégie locale en phase avec la stratégie nationale de lutte contre l'antibiorésistance. Améliorer la collaboration et l'échange d'informations entre les différents secteurs concernés : êtres humains, monde animal, agriculture et environnement.
Public-cible	Population générale.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	OFSP, Professionnels de la santé, associations professionnelles, institutions de soins, HUG, laboratoires, pharmaciens, OCEV, OCAN, UNIGE.

ACTION 7.5

Promouvoir lors des consultations médico-sociales la réalisation de mesures permettant de prévenir la transmission des infections sexuellement transmissibles

Objectif	Briser les chaînes de contamination des infections sexuellement transmissibles (IST) en diminuant le nombre de personnes qui ignorent leur diagnostic.
Justification	<p>Le nombre d'IST diagnostiquées chaque année chez des résidents du canton de Genève continue d'augmenter. En particulier la <i>Gonorrhée</i> et les infections à <i>Chlamydia</i>, avec respectivement une augmentation de 370% et 150% sur ces 10 dernières années.</p> <p>Les IST sont le plus souvent, comme d'ailleurs l'infection au VIH, asymptomatiques. Elles touchent les populations sexuellement actives et particulièrement les jeunes entre 20 et 35 ans. Il est largement reconnu que, dans notre canton, un nombre important de personnes ne savent pas qu'elles sont infectées. Pourtant, ces infections sont contagieuses et, tant que les malades ne sont pas traités, ils vont potentiellement contaminer leurs partenaires. Pour pouvoir casser cette chaîne de contamination, les mesures clés sont l'anamnèse sexuelle et la proposition de tester les IST lorsque nécessaire, le traitement, ainsi que l'information, le dépistage et le traitement des partenaires.</p>
Description	<p>Développer le concept "PICT" (provider-initiated counselling and testing) et le projet "Informations du partenaire" (projets fédéraux portés par l'OFSP) auprès de tous les professionnels de santé du canton à Genève.</p> <p>Favoriser chez les professionnels médico-sociaux la prise en compte de la santé sexuelle et des mesures de prévention des IST.</p> <p>Rendre accessibles l'information, le dépistage et le traitement des IST aux différentes populations à risque du canton.</p>
Public-cible	Les médecins de ville et des HUG, les centres de consultations, les cliniques, les services d'urgence, ainsi que tous les lieux de consultation médico-sociale.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	OFSP, Groupe de travail santé sexuelle, HUG, UNIGE, Associations de promotion de la santé sexuelle (Groupe Sida Genève, Dialogai, PVA, Boulevards, Aspaspie).

ACTION 7.6

 Favoriser la création et le soutien aux maisons de santé

Objectif	Promouvoir une approche intégrée de la prévention et des soins dans une démarche de proximité.
Justification	Les parcours de soins évoluent face à des prises en charge plus complexes. Des hospitalisations évitables ont parfois lieu faute d'autres solutions. On dénombre des difficultés d'accès aux soins pour certaines populations, en lien avec l'âge ou les inégalités de santé. Parallèlement, les professions de la santé évoluent elles aussi, nécessitant d'imaginer des modes d'exercice plus attractifs et une collaboration interdisciplinaire plus importante. Enfin, une forte demande pour des soins de proximité et coordonnés resurgit.
Description	Favoriser la création et le soutien aux maisons de santé, des structures de santé de proximité intégrant des activités de promotion de la santé et de prévention, un objectif de maintien à domicile et un objectif de formation.
Population-cible	La population générale, particulièrement celle résidant à proximité de telles structures.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Imad, HUG, partenaires privés.

ACTION 7.7**Mieux coordonner la prévention dans le domaine des soins**

Objectif	Améliorer les efforts de prévention dans le domaine des soins à Genève.
Justification	Il n'y a à ce jour pas de vision d'ensemble de la prévention dans le domaine des soins alors que ce domaine fait l'objet d'une attention nouvelle, notamment en lien avec la stratégie fédérale de lutte contre les maladies non transmissibles. Cette absence de vision risque de générer des doublons, voire des lacunes.
Description	Favoriser les échanges entre les différentes entités genevoises actives dans la prévention dans le domaine des soins. Analyser les actions existantes et identifier des opportunités d'efficience et des nécessités de renforcement des prestations. Mettre en œuvre des actions concrètes relatives aux besoins identifiés.
Population-cible	Professionnels de la santé.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Service de médecine de premier recours des HUG, instituts universitaires, associations professionnelles concernées, institutions de soins concernées, instituts de formation.

ACTION 7.8**Favoriser la diffusion de recommandations de prévention chez les professionnels de la santé**

Objectif	Valoriser la démarche préventive chez les professionnels de la santé et améliorer sa visibilité.
Justification	Le moment de la consultation représente un instant à la fois bref et unique, créant une opportunité de sensibilisation, d'exploration des habitudes de vie et d'encouragement à choisir des comportements en faveur de sa santé. Peu valorisée, parfois limitée par la charge de travail, cette activité est cependant pratiquée quotidiennement par les nombreux professionnels de la santé travaillant aussi bien en milieu ambulatoire qu'hospitalier. Elle repose sur des recommandations claires, identifiées, qui doivent être accessibles à la fois aux patients et aux professionnels de la santé.
Description	Favoriser la prise en compte des recommandations de prévention au cabinet médical à l'aide d'outils numériques simples, en partenariat avec des acteurs existants dans le domaine de l'information et de la décision médicales.
Population-cible	Professionnels de la santé.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Imad, HUG, partenaires privés, cercles de qualité, Planète Santé.

ACTION 7.9**Promouvoir localement les recommandations issues du mouvement *Smarter Medicine***

Objectif	Favoriser la prise en compte des principales recommandations pour une médecine durable.
Justification	Le mouvement <i>Smarter Medicine</i> ("une médecine plus intelligente") est une déclinaison suisse de la campagne <i>Choosing Wisely</i> lancée aux Etats-Unis en 2009. L'objectif est de favoriser la discussion entre professionnels de la santé et patients en vue de prévenir la surmédicalisation. Les sociétés de médecine listent et publient volontairement une série d'interventions jugées inutiles, voire néfastes.
Description	Encourager la diffusion des recommandations issues du mouvement.
Population-cible	Professionnels de la santé.
Porteurs	Associations professionnelles.
Acteurs	Autres associations professionnelles, cercles de qualité, Planète Santé.

ACTION 7.10** Développer l'information sanitaire géo-spatiale**

Objectif	Identifier les déterminants de l'état de santé de la population sur la base d'informations cartographiques en vue de rendre visible l'invisible.
Justification	Les données sanitaires peuvent également être croisées avec des données issues d'autres aspects de la vie dans la cité. Ces processus numériques offrent des opportunités d'isoler de nouveaux déterminants de l'état de santé de la population, en lien avec des phénomènes sociaux, économiques ou environnementaux. L'utilisation des systèmes d'information géo-spatiale ajoute une dimension supplémentaire priorisant des zones d'intervention en lien avec les acteurs locaux : Etat, municipalités, entreprises, société civile et résidents.
Description	Développer l'information sanitaire géo-spatiale et croiser les données issues de plusieurs sources afin de mieux identifier les déterminants de l'état de santé de la population au-delà des données déjà rassemblées.
Population-cible	La population générale, en fonction des actions identifiées.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	SMPR, SITG, UNIGE.

ACTION 7.11**Identifier de nouveaux indicateurs susceptibles d'améliorer le suivi et l'évaluation de la politique de promotion de la santé et de prévention**

Objectif	Développer des indicateurs originaux qui permettent de suivre efficacement et d'évaluer les actions du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.
Justification	La plupart des indicateurs décrits dans ce plan proviennent de sources cantonales ou de l'Enquête suisse sur la santé. Afin d'assurer un suivi des actions en cours et, le cas échéant, de corriger rapidement le cap, des indicateurs plus précis voire originaux sont nécessaires. Dans certains cas, un simple sur-échantillonnage de l'Enquête suisse sur la santé est suffisant afin de garantir la représentativité des indicateurs.
Description	Isoler les indicateurs qui permettront de mieux suivre et évaluer le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. Privilégier les indicateurs d'action (preuve de mise en place de l'action) plutôt que d'impact. Mandater les partenaires pouvant fournir les données et analyses souhaitées. Utiliser les indicateurs en vue de procéder aux corrections éventuelles et d'évaluer le processus.
Population cible	N/a.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Institutions spécialisées

AXE 8

Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Un dispositif légal et des conditions cadres bénéfiques protègent la santé de la population, par exemple en assurant un environnement sain et en favorisant les comportements propices à la santé. Ils garantissent également le respect des droits fondamentaux, l'égalité des chances et l'équité en matière d'accès aux ressources et prestations publiques, dans le domaine de la santé mais aussi dans d'autres secteurs.

A l'opposé, des conditions cadres et des bases légales défaillantes constituent un facteur de risque important pour la santé, en particulier celle des publics les plus exposés aux inégalités. Elles augmentent considérablement les obstacles dans l'accès aux prestations de promotion de la santé et de prévention, de dépistage et de soins et multiplient les freins à l'adoption de comportements bénéfiques sur le plan sanitaire.

Les mesures de l'axe 8 visent à garantir un contexte législatif et des conditions cadres adaptées aux besoins et aux connaissances actuelles en matière de promotion de la santé et de prévention. Elles permettent également de protéger la santé de la population en veillant au respect des bases légales existantes, notamment en matière de sécurité alimentaire, de pollution environnementale ou encore de prévention et de contrôle des risques épidémiques par exemple. Ces actions visent enfin à garantir la prise en compte de considérations sanitaires lors du développement ou de l'actualisation de lois cantonales.

Actuellement, de nombreuses bases légales en lien avec la prévention en matière de santé existent, autant au niveau fédéral que cantonal. Il s'agit d'une part de textes de loi en lien direct avec la promotion de la santé et la prévention dont la mise en œuvre et le contrôle relèvent généralement des autorités sanitaires, telles que la loi sur la santé (LS; K1 03) ou la loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (LEp; 818.101); d'autre part, il s'agit de lois ayant un impact indirect sur la santé dont l'application et le contrôle relèvent d'autres autorités, telles que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE; H 1 21), la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01), la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS), ou encore la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr 822.11). Il peut également s'agir de bases légales ayant un impact direct sur la santé, mais dont l'application ne relève pas de la compétence des autorités sanitaires, telle que la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF; K 1 18). Afin de protéger la santé de la population, le canton veille à l'application de ces bases légales.

Le canton déploie également des mesures visant à renforcer les conditions cadres favorables à la santé, comme par exemple la labellisation des lieux de restauration collective proposant une alimentation saine.

Les mesures de cet axe transversal présentent la particularité de contribuer à l'atteinte des objectifs de tous les autres axes du plan cantonal. Elles se rattachent par conséquent aux indicateurs de perception identifiés dans les axes 1 à 7 et ne nécessitent pas d'être assorties à un indicateur propre.

Priorités

Disposer des bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention.

Veiller au respect des bases légales existantes relatives à la promotion de la santé et la prévention des maladies.

Prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration ou la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé.

Disposer de bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention

La prise en considération de l'évolution des connaissances et des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention nécessite d'adapter et de mettre à jour les bases légales cantonales et les conditions cadres. Au besoin, de nouvelles lois ou conditions cadres peuvent venir combler les lacunes identifiées dans les thématiques de santé concernées.

L'ensemble de ces mesures contribue à protéger la santé de la population, et en particulier celle des groupes les plus vulnérables dans différents domaines, dont les dépendances, l'alimentation et la santé sexuelle. Les conditions cadres contribuent, elles, à favoriser l'accès pour tous aux prestations de promotion de la santé et de prévention. Elles peuvent se présenter sous la forme de labellisation ou de contrôles.

Le **pourcentage de communes labellisées « Commune en santé »** est un indicateur qui permet de refléter la mise en place d'une condition cadre générale appliquée au sein d'une commune du canton de Genève. Cet indicateur permet de suivre le renforcement de la santé de proximité à l'échelle d'une commune.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter à 35% la proportion de communes genevoises labellisées "Commune en santé" (7% en 2017)

L'adaptation de bases légales permet non seulement de soutenir la politique cantonale en matière de promotion de la santé et de prévention, mais également de favoriser le déploiement d'actions au niveau des communes. Ceci s'applique en particulier à la prévention du tabagisme, un domaine régi par de nombreuses bases légales.

ACTION 8.1



Aligner au plus près les bases légales cantonales en vue d'une application volontaire des conditions prévues par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) à Genève

Objectif Réduire la prévalence du tabagisme à Genève en tant que facteur de risque important dans les maladies non transmissibles les plus fréquentes et causant le plus de décès.

Justification Dans le canton de Genève, la prévalence du tabagisme est légèrement plus élevée que la moyenne suisse. En 2012, la proportion de fumeurs est de 30.3% à Genève. Afin de participer à la diminution de la prévalence tabagique sur son territoire, le canton devrait aligner ses bases légales sur les mesures minimales édictées par la CCLAT. Il s'agirait d'intégrer et d'adapter trois mesures dans la loi cantonale en vue de l'application volontaire de la CCLAT : 1) l'interdiction globale ou des restrictions à la publicité, à la promotion et au parrainage dans la presse écrite et, le cas échéant, dans d'autres médias tel que l'Internet ; 2) l'obligation pour l'industrie du tabac de communiquer les dépenses consacrées à la publicité, à la promotion et au parrainage ; 3) les restrictions du parrainage de manifestations à caractère international et des participants à ces manifestations.

En intégrant ces dispositions légales dans sa politique, le canton de Genève deviendrait précurseur en matière de prévention du tabagisme en Suisse. Pour rappel, la Suisse n'a toujours pas ratifié la CCLAT, signée en 2004, alors que 181 pays l'ont déjà entérinée.

Description	Evaluer la pertinence et la faisabilité d'une application partielle de la CCLAT au niveau du canton de Genève dans le cadre de l'élaboration de la politique cantonale de prévention du tabagisme.
Public-cible	Population genevoise.
Porteurs	Direction générale de la santé, Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation.
Acteurs	Carrefour addictionS, Ligue pulmonaire genevoise, les communes.

Veiller au respect des bases légales existantes relatives à la promotion de la santé et la prévention des maladies

Le respect de l'application des bases légales permet la mise en place de mesures efficaces en matière de promotion de la santé et de prévention. Ceci nécessite de se doter des ressources nécessaires afin de pouvoir assurer le contrôle et le suivi dans les différents domaines concernés.

De nombreuses bases légales fédérales et cantonales régissent la prévention du tabagisme. La lutte contre l'exposition au tabagisme passif représente un champ d'intervention en matière de prévention qui permet d'illustrer l'application d'une base légale cantonale sous forme d'instauration de contrôles. A Genève, les textes de loi concernés sont la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF ; K 1 18) et son règlement d'application (RIF ; K 1 18.01).

Le suivi du **nombre de contrôles de l'interdiction de fumer dans les lieux publics** représente un indicateur approprié dans ce contexte.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Augmenter de 5% le nombre de contrôles de l'interdiction de fumer dans les lieux publics

L'interdiction de fumer dans les lieux publics à Genève contribue à réduire la prévalence du tabagisme. Cette interdiction permet de diminuer la consommation de tabac chez les fumeuses et les fumeurs. Elle contribue également à réduire la visibilité des comportements tabagiques notamment auprès des jeunes et à agir de façon préventive en modifiant l'image sociale du tabac. Le fait de fumer n'est plus la norme.

L'interdiction de vente et de remise de tabac aux mineurs est une action phare qui complète le dispositif légal existant et contribue à protéger les jeunes des risques pour la santé liés au tabagisme.

ACTION 8.2

Interdire la vente et la remise de tabac et produits succédanés ou dérivés aux mineurs

Objectif	Protéger les mineurs des risques liés à la consommation de tabac et produits succédanés ou dérivés.
Justification	En 2017, Genève est un des derniers cantons suisses n'ayant pas encore de base légale interdisant la vente et la remise de tabagisme et produits succédanés ou dérivés aux mineurs. La prévalence du tabac chez les jeunes montre que plus de 8% des adolescents âgés de 14 ou 15 ans fument déjà du tabac au moins une fois par semaine. De plus, un quart des jeunes âgés entre 15 et 19 ans sont fumeurs. En outre, il est prouvé que la consommation de tabac facilite le passage à la consommation de cannabis et vice-versa. Il est donc important d'interdire la vente de produits du tabac et ses dérivés aux mineurs pour limiter les occasions d'entrée en consommation, mais aussi de donner un message clair aux adolescents,

	cohérent avec le fait que ces produits sont dangereux pour la santé. Cette mesure responsabilise également les adultes et complète de façon adéquate l'éventail des activités de prévention déjà mises en place.
Description	Elaborer un projet de loi interdisant la vente et la remise à titre gratuit aux mineurs de produits du tabac et de produits assimilés au tabac.
Public cible	Mineurs.
Porteurs	Direction générale de la santé, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.
Acteurs	Carrefour additionS - CIPRET, Ligue pulmonaire genevoise.

Prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration ou la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé

La prise en considération des aspects sanitaires dans les bases légales relevant d'autres politiques publiques représente un élément nécessaire pour le développement d'actions cohérentes et efficaces en matière de promotion de la santé et de prévention.

La consultation du département chargé de la santé en tant que département co-rapporteur lors de l'élaboration ou la mise à jour de nouveaux textes de loi en lien avec la santé permet de contribuer à cette priorité et représente un indicateur de processus pertinent.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Participation du département chargé de la santé à toute élaboration ou mise à jour de bases légales cantonales en lien avec la santé

La mise en place d'un processus de consultation systématique du département chargé de la santé lors de l'élaboration ou la mise à jour de nouvelles lois en lien avec la santé contribue à renforcer l'ancrage des considérations sanitaires dans les textes de loi qui concernent la santé mais ne relèvent pas directement des compétences du département chargé de la santé.

ACTION 8.3



Etablir un processus permettant au département chargé de la santé d'être co-rapporteur lors de l'élaboration ou la mise à jour de nouvelles lois en lien avec la santé

Objectif	Veiller à une intégration cohérente et un ancrage sur le long terme des aspects de promotion de la santé et de prévention dans les autres politiques publiques.
Justification	Cette action vise à établir un nouveau processus permettant d'assurer que le département chargé de la santé soit systématiquement co-rapporteur lors de l'élaboration ou la mise à jour de nouvelles bases légales en lien avec la santé.
Description	Définir avec la Chancellerie le processus à mettre en place. Identifier l'outil de suivi permettant de suivre le nombre de consultations du département chargé de la santé en tant que co-rapporteur.
Public-cible	Population genevoise.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Chancellerie.

Une liste des indicateurs et valeurs cibles figure en annexe. Elle permet de monitorer le plan cantonal PSP 2019-2023 pendant toute sa durée puis de faciliter son évaluation.

Autres nouvelles actions de cet axe :

ACTION 8.4

 Evaluation du rapport coûts-bénéfices de 21 actions prioritaires

Objectif	Evaluer le rapport coûts-bénéfices et l'impact des actions prioritaires du plan cantonal 2019-2023. Ces éléments donneront une vision économique et des arguments en faveur des actions menées.
Justification	Les nouvelles actions du plan cantonal 2019-2023 ont été sélectionnées sur la base des données épidémiologiques existantes, des informations provenant du terrain et des bonnes pratiques. Si bon nombre d'entre elles ont déjà prouvé leur efficacité et plusieurs ont été évaluées dans d'autres cantons, certaines actions sont entièrement nouvelles. Pour ces dernières, le rapport coût-efficacité n'est pas connu, ni l'impact sur la santé évalué avec précision.
Description	Mener une évaluation économique afin de quantifier, dans la mesure du possible, le rapport coûts-bénéfices et l'impact des actions prioritaires sur la santé de la population.
Population-cible	DGS, porteurs et acteurs du plan cantonal PSP.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Bureau d'études, sur mandat.

ACTION 8.5

 Diminuer la consommation de boissons sucrées

Objectif	Réduire la consommation de sucre et prévenir l'apparition des maladies associées telles que l'obésité, le diabète ou les maladies cardiovasculaires.
Justification	En Suisse, la consommation moyenne de sucres ajoutés se situe aux alentours de 120 g par jour et par personne, ceci alors même que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de limiter l'apport journalier en sucre à moins de 50 g. De nombreuses études démontrent l'impact néfaste d'une consommation excessive de sucres sur la santé, favorisant ainsi le développement de maladies chroniques telles que l'obésité, les maladies cardiaques, le diabète ou encore des problèmes dentaires.
Objectif	Afin de lutter contre cette problématique, il est nécessaire de promouvoir un environnement favorable à une alimentation saine, ainsi que de développer des mesures structurelles visant à limiter la consommation de produits sucrés, et en particulier de boissons sucrées.
Justification	Identifier des mesures structurelles permettant de réduire la consommation de produits sucrés, comme par exemple l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées, le contrôle du marketing alimentaire ou encore la suppression des distributeurs de produits sucrés dans les lieux publics.
Description	Evaluer la pertinence et la faisabilité de ces mesures.
Population cible	Population genevoise.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), Fédération romande des consommateurs (FRC), Société suisse de nutrition (SSN).

ACTION 8.6

 Développer un programme cantonal de prévention du tabagisme (PCT)

Objectif	Réduire l'impact du tabagisme, un des facteurs de risques principaux de l'apparition des maladies non transmissibles et de décès prématurés.
Justification	Une évaluation de la politique de prévention du tabagisme du département chargé de la santé a révélé que certains groupes de la population genevoise n'étaient pas suffisamment couverts par des mesures de prévention. Des mesures ciblées devraient être développées pour les jeunes, les femmes, dans certaines communautés et dans certains secteurs d'activités économiques où la prévalence tabagique est plus forte. De plus, le tabagisme passif reste élevé dans le cercle privé et à certaines occasions (ex. milieu festif). Lutter contre le tabagisme nécessite de développer à la fois la prévention comportementale, la réduction des risques, l'aide au sevrage et les mesures structurelles. Plusieurs mesures relèvent d'autres départements et entités autonomes. Il convient donc de développer un programme d'action étoffé et coordonné pour faire baisser la prévalence du tabagisme et diminuer les coûts sanitaires et sociaux.
Description	Constituer un comité de pilotage interdépartemental et une équipe de projet multidisciplinaire. Définir une stratégie cantonale à partir des besoins de la population. Rédiger un plan cantonal de prévention du tabagisme pour les années 2020 à 2024.
Population-cible	Population genevoise.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	OEJ, département en charge de l'instruction publique, OCIRT, HUG, Carrefour addictionS – CIPRET, Ligue pulmonaire, ISG, FASe, HEdS, HETS, médecins.

ACTION 8.7

Réviser les bases légales cantonales en matière de promotion de la santé et de prévention

Objectif	Renforcer le levier législatif cantonal en matière de promotion de la santé et de prévention.
Justification	Dans le canton de Genève, la promotion de la santé et la prévention sont régies par les chapitres 3 et 4 de la loi sur la santé (LS K 1 03). Ceux-ci nécessitent d'être adaptés aux dernières connaissances en la matière.
Description	Reformuler les chapitres 3 et 4 de la loi sur la santé, afin d'intégrer notamment les nouvelles orientations stratégiques retenues par l'Etat dans le Concept PSP 2030.
Population cible	Population générale.
Porteurs	Direction générale de la santé.
Acteurs	-

ACTION 8.8**Compléter les bases légales cantonales en matière de protection de la jeunesse dans les manifestations**

Objectif Favoriser la mise en place de conditions favorables à la protection des jeunes dans des contextes festifs, par le déploiement de mesures pour prévenir et réduire des risques d'atteintes à la santé.

Justification Actuellement, les autorités qui délivrent des autorisations pour des manifestations vérifient que celles-ci répondent aux exigences des bases légales concernées (sécurité, santé, bruit, etc.). Pour certaines, l'autorisation est subordonnée à la présentation d'un concept de prévention et de réduction des risques (CPRR) de consommations d'alcool et de substances psychotropes, validé par le médecin cantonal.

Les bases légales existantes n'explicitent pas les mesures à prévoir en fonction des caractéristiques des manifestations (par exemple en lien avec la facilité de se procurer ou de consommer des boissons alcooliques), ni l'analyse du risque effectuée par le service du médecin cantonal. Elles ne mentionnent pas les modalités de collaboration avec des autorités et des partenaires extérieurs à la DGS, ni les critères de décision du SMC. Elles ne préconisent pas ce qui est punissable et n'indiquent pas les voies de recours des requérants. Actuellement, ce dispositif informel piloté par le SMC ne permet pas de gérer les risques liés aux malentendus, réclamations et contentieux. Il repose sur le bon vouloir des autorités et des partenaires sollicités. Il peut induire des inégalités dans le traitement des demandes. Il convient donc de l'ancrer dans des bases légales appropriées.

Description Introduire, dans la loi sur la santé, un article donnant un cadre permettant la rédaction d'un règlement ad hoc.

Population cible Les adolescents et jeunes adultes (≤ 25 ans).

Porteurs Direction générale de la santé.

Acteur -

ACTION 8.9**Renforcer le respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs**

Objectif	Prévenir les risques liés à la consommation d'alcool par les mineurs.
Justification	La consommation d'alcool à l'adolescence peut avoir des conséquences très néfastes sur la santé et le développement des adolescents. Le législateur a donc prévu de protéger les mineurs. Différentes bases légales fédérales et cantonales interdisent strictement la vente de boissons distillées aux moins de 18 ans et celle de boissons fermentées aux moins de 16 ans. La remise ou la mise à disposition de boissons alcooliques à des moins de 16 ans, mettant en danger leur santé, est punissable pénalement. Les campagnes d'achats tests (« clients mystères ») à but de monitoring montrent que la loi n'est souvent pas respectée par les lieux de vente à Genève (cafés-restaurants, bars, magasins, etc.). Celle-ci était appliquée dans 45.8% des lieux visités en 2014 et dans 39.4% en 2016. Les mesures d'information et de sensibilisation auprès des lieux de vente développées par le département chargé de la santé sont nécessaires mais insuffisantes. Pour augmenter le respect de la loi, il faut développer de larges campagnes d'achats tests avec possibilité de sanction, comme la loi le permet depuis 2016.
Description	S'assurer que les bases légales genevoises permettent d'utiliser les résultats des achats tests dans le cadre d'une procédure pénale. Au besoin, les adapter. Mettre en œuvre des campagnes d'achats tests avec possibilité de sanction à intervalles réguliers, auprès des différents types de lieux de vente sélectionnés de manière représentative. Communiquer sur les résultats et les sanctions appliquées.
Population-cible	Mineurs.
Porteurs	Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.
Acteurs	OCIRT, DGS.

ACTION 8.10**Mettre en application la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU)**

Objectif	Renforcer la cohésion sociale dans le canton de Genève.
Justification	La politique de cohésion sociale en milieu urbain a pour but de promouvoir la cohésion sociale en garantissant à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette loi est entrée en vigueur le 27 mars 2013, mais n'a pas été dotée de ressources suffisantes pour assurer sa mise en application. La création d'un nouveau département de la cohésion sociale en 2018 représente une opportunité pour faciliter la mise en œuvre de cette loi.
Description	Mener une réflexion concertée avec les différents acteurs concernés afin d'identifier les actions à mettre en œuvre pour renforcer la cohésion sociale en milieu urbain.
Population-cible	Population générale.
Porteurs	Département chargé de la cohésion sociale.
Acteurs	DGS.

ACTION 8.11**Instaurer et déployer le label "Commune en santé" afin de renforcer la santé de proximité**

- Objectif** Valoriser des mesures de promotion de la santé et de prévention intersectorielles mises en œuvre au niveau communal, et encourager la mise en œuvre d'actions supplémentaires.
- Justification** Les communes genevoises sont des acteurs de premier plan de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention. Outre une grande proximité et un contact privilégié avec leurs habitants, elles ont une multitude de compétences dans tous les axes stratégiques du Plan cantonal et sont susceptibles d'influer de façon directe sur la santé des personnes qui résident sur leur territoire. Ce label permet de valoriser et d'encourager les initiatives des collectivités publiques engagées au quotidien en faveur de la santé de la population genevoise.
- Description** Offrir aux communes qui le souhaitent la possibilité de dresser un inventaire de toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent activement.
Impliquer les communes dans le déploiement d'au moins une mesure dans six différents domaines : politique communale, animation et fêtes, famille et solidarité, école, économie et commerces, ainsi qu'espaces publics.
- Population-cible** Population générale.
- Porteurs** Direction générale de la santé.
- Acteurs** Communes genevoises.

ACTION TRANSVERSALE

Renforcer la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques

Une personne sur deux souffre un jour ou l'autre de troubles psychiques et près de 30% de la population suisse fait état de symptômes dépressifs. La santé mentale et le bien-être psychique dépendent d'un ensemble de facteurs qui comprennent non seulement les caractéristiques psychiques et physiques individuelles d'une personne mais également le contexte socio-économique dans lequel elle vit, son environnement et les comportements qu'elle adopte. Ces déterminants s'influencent mutuellement.

La prévention des troubles psychiques et la promotion de la santé mentale représentent ainsi une mesure transversale qui ne peut être rattachée à un axe en particulier. Par ailleurs, le canton de Genève souhaite renforcer sa politique en matière de santé mentale par la mise en place d'une mesure d'envergure. Ces éléments expliquent pourquoi cette mesure fait l'objet d'un chapitre distinct.

Aucun de ces déterminants n'agit de façon isolée sur l'état de santé mentale. Leur action est complexe et leur influence sur les personnes peut être favorable ou défavorable, agissant ainsi comme autant de facteurs de protection ou de risque. Par ailleurs, ces déterminants évoluent tout au long de la vie en fonction des âges ou des événements.

Promouvoir la santé mentale, c'est créer des conditions de vie et un environnement qui favorisent la santé mentale et permettent de conserver un mode de vie sain. L'éventail d'actions qu'il est possible de mettre en place pour atteindre cet objectif comprend des interventions au niveau individuel et collectif, auprès de différents groupes (d'âge, sociaux, communautaires, etc.) ou au sein de certains milieux de vie (familial, scolaire, professionnel, etc.). Ces actions doivent être complémentaires à celles visant à détecter les maladies, à les soigner ou à restaurer la santé mentale des individus.

Le pourcentage de la population genevoise présentant des problèmes psychiques importants représente un indicateur approprié pour cette mesure transversale.

Indicateur quantitatif et cible 2023

Réduire à 4% la proportion de la population genevoise indiquant souffrir de problèmes psychiques importants (6% en 2012)

Le travail en synergie des différents acteurs œuvrant dans la promotion de la santé mentale contribue à améliorer les connaissances et les compétences de la population en matière de santé mentale. La dé-stigmatisation des troubles psychiques et la connaissance des offres de soutien en la matière constituent les principaux objectifs de la nouvelle association créée à cet effet.

ACTION 9.1

Soutenir le développement d'une association pour renforcer la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques

Objectif Favoriser le renforcement des conditions cadres favorables à la santé mentale à Genève par la mise en réseau des acteurs genevois et la mutualisation des compétences, la « normalisation » de la santé mentale au sein de la population et la production de données sur la santé mentale, ses déterminants et ses représentations dans la population.

Justification Après avoir été longtemps limitée au champ de la psychiatrie, la prise en compte de la promotion de la santé mentale s'impose comme une priorité de santé publique. Il est possible de prévenir les troubles psychiques et de favoriser la santé mentale de la population. De nombreuses mesures de prévention primaire et secondaire existent. En valorisant les actions existantes et en favorisant les synergies entre les acteurs genevois, il est possible de mettre en œuvre ces mesures de prévention. De plus, en « normalisant » la question de la santé mentale au sein de la population, en promouvant une santé mentale positive ainsi que les comportements favorables à la santé mentale, et en informant sur les ressources existantes, il est possible de dé-stigmatiser le sujet, de renforcer les compétences en santé mentale de la population et de réduire la souffrance psychique.

Description Organiser des événements de mise en réseau des acteurs.
Créer une plateforme de coordination des activités et de mutualisation des compétences.
Communiquer régulièrement sur les moyens d'agir en faveur de sa santé mentale, diffuser une vision positive de la santé mentale et informer sur les ressources existantes à Genève.
Organiser une campagne annuelle de promotion de la santé mentale.
Créer et diffuser des références communes sur la promotion de la santé mentale.
Produire des données objectives (enquêtes, études) sur la santé mentale.

Public cible Population générale.

Acteurs de la santé mentale à Genève (institutions, professionnels).

Porteurs Association MINDS.

Acteurs DGS, les acteurs institutionnels et associatifs de la santé mentale à Genève.

5. Coûts et bénéfices attendus

Le *Plan cantonal PSP 2019 - 2023* a été élaboré avec de nombreux partenaires. Les objectifs et les actions proviennent de nombreux échanges et constituent une palette d'actions basée sur un processus participatif. De ce fait, les priorités, bien que principalement axées sur la promotion de la santé et la prévention, sont également pertinentes dans le contexte des stratégies d'autres politiques publiques. Ainsi, de par ce processus participatif, le *Plan cantonal* n'a pas de budget supplémentaire dédié à sa mise en œuvre. En effet, la majorité des actions correspondent à une politique publique de chaque département et de ce fait, les départements disposent des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Dans ce sens, la majorité des mesures peuvent être portées par les départements responsables.

La politique cantonale de promotion de la santé et de prévention vise une amélioration de la santé physique, sociale et mentale. Un grand nombre d'actions et d'approches de santé publiques seront nécessaires pour viser les populations cibles avec des messages et des mesures adaptés, compréhensibles et réalisables dans la vie quotidienne des citoyens. Le bénéfice à long terme est une augmentation de l'espérance de vie en bonne santé et une diminution des atteintes à la santé liées à des facteurs modifiables, telles que les affections respiratoires dues à la pollution de l'air ou certaines formes de diabète liées à une alimentation malsaine. Même si cet objectif visé à l'horizon 2030 est ambitieux, les actions identifiées dans ce plan ont démontré leurs effets, à petite et moyenne échelle, dans cette direction. De nouvelles actions complètent cette palette. Les bénéfices pourraient, pour certaines mesures, se faire ressentir à court terme, d'autres prendront plus de temps à démontrer leurs effets. Afin de suivre les tendances attendues, différents types d'indicateurs permettent d'évaluer la politique de promotion de la santé et de prévention. Certains d'entre eux mesurent les activités mises en œuvre ainsi que les ressources disponibles. D'autres indicateurs s'intéressent aux effets de la politique cantonale sur les déterminants de la santé, comme les comportements ou la perception de chacun. Les indicateurs quantitatifs et techniques ont la capacité de donner une image assez fine d'amélioration des tendances.

6. Suivi et évaluation

Un comité de pilotage interdépartemental a assuré la conduite des deux étapes du processus de révision de la politique cantonale en matière de PSP, à savoir l'élaboration du *Concept PSP 2030* et le *plan cantonal PSP 2019-2023*.

Un nouvel organe de suivi du *Plan cantonal PSP*, à créer, sera chargé de monitorer les actions et de juger de leur pertinence en faisant appel, selon les besoins, à des évaluateurs externes. Si cela s'avère nécessaire, il émettra des propositions d'adaptations afin de renforcer l'efficacité des actions.

Le *Plan cantonal PSP* se compose de 60 nouvelles mesures et environ 50 mesures en cours. Parmi elles figurent les mesures qui dépendent d'autres politiques publiques que celles de la santé. Ces mesures disposent d'une méthodologie propre de suivi et d'évaluation qui dépend des documents stratégiques auxquels elles sont rattachées et de leur instance de pilotage (air, mobilité douce, etc.).

Les actions qui bénéficient d'un soutien financier du département chargé de la santé sont suivies conformément aux exigences requises dans le cadre des subventions allouées à des tiers. Dans ce contexte, un tableau de bord intégrant des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles permettent un suivi précis des prestations financées.

[< retour](#)

7. Abréviations

AGRI-PIGE	Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée
AgriVulg	Service technique et de vulgarisation d'AgriGenève, association faitière de l'agriculture genevoise
AGPsy	Association genevoise des psychologues
AMDG	Association des maraîchers du Genevois
AMGe	Association des médecins du canton de Genève
Association VIVA	Association Valoriser et Intégrer pour Vieillir Autrement
BIE	Bureau de l'intégration des étrangers
BPEV	Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques
CAMSCO	Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires des HUG
CCF	Commission cantonale de la famille
CCLAT	Convention cadre pour la lutte antitabac
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
Centre LAVI	Centre Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions de Genève
CIPRET	Centre d'information et de prévention pour le tabagisme
Cité générations	Regroupement de trois centres médicaux (Clinique et permanence d'Onex, Groupe médical d'Onex et Centre médical de Cressy)
CFPne	Centre de formation professionnelle nature et environnement
CLASS	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
COSST	Commission de santé et de sécurité au travail
CSP	Centre social protestant
CTAS	Centre thérapeutique pour traumatismes dont les agressions sexuelles
DA	Directives anticipées
DGDERI	Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGES II	Direction générale de l'enseignement secondaire II
DGS	Direction générale de la santé
DIS NO	Association de prévention de la maltraitance et des abus sexuels envers les enfants
DPN	Programme dépression périnatale des HUG
ESS	Enquête suisse sur la santé
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle
FEGPA	Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme
FER	Fédération des entreprises romandes
FGDC	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer

GESDEC	Service de géologie, sols et déchets
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
GTH	Groupement technique horticole
HEdS	Haute école de santé de Genève
HEPIA	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
HETS	Haute école de travail social
HUG	Hôpitaux Universitaires de Genève
Imad	Institution genevoise de maintien à domicile
ISG	Institut de santé globale
IST	Institut universitaire romand de santé au travail
NRBC	Nucléaire, radiologique, biologique, chimique
OAI	Office de l'assurance-invalidité du canton de Genève
OAIS	Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales
OCAN	Office cantonal de l'agriculture et de la nature
OCBA	Office cantonal des bâtiments
OCCS	Office cantonal de la culture et du sport
OCE	Office cantonal de l'emploi
OCEV	Office cantonal de l'énergie
OCEV	Office cantonal de l'environnement
OCIRT	Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
OCPPAM	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
OCSIN	Office cantonal des systèmes d'information et du numérique
OCT	Office cantonal des transports
OCV	Office cantonal des véhicules
OEJ	Office de l'enfance et de la jeunesse
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPAGE	Office pour la promotion des produits agricoles de Genève
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
OPE	Office du personnel de l'Etat
ORCA	Organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PPH	Produits phytosanitaires
PSA	Plan de soins anticipés
PSP	Promotion de la santé et prévention
RT	Représentant thérapeutique
SCDD	Service cantonal du développement durable
SEASP	Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale

SECOE	Service de l'écologie et de l'eau
SIG	Services industriels de Genève
SITG	Système d'information du territoire à Genève
SMC	Service du médecin cantonal
SMPR	Service de médecine de premier recours des HUG
SPE	Service de santé du personnel de l'Etat
SPMI	Service de protection des mineurs
SUVA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
TPG	Transports publics genevois
UFL	Union fruitière lémanique
UNIGE	Université de Genève

Annexe

[< retour](#)

8. Liste de tous les indicateurs et valeurs cibles

	Indicateurs	Valeurs cibles
 Perception Axe 1	Proportion de la population genevoise ne déclarant souffrir d'aucune nuisance à son domicile	Augmenter à 55% la proportion de la population genevoise ne déclarant souffrir d'aucune nuisance à domicile (45% en 2012)
Promouvoir un aménagement du territoire propice au bien-être et à un mode de vie favorable à la santé	Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés à Genève	Augmenter de 10% le nombre de km d'aménagements cyclables sécurisés à Genève (541 km en 2017)
	Nombre de lieux accidentogènes sécurisés pour les piétons	Traitement de l'ensemble des points noirs identifiés au travers de l'application Mistrat
	Part des déplacements en mobilité douce (43% en 2015: 38% à pied, 5% en vélo), et nombre de km marchés, à vélo, à vélo électrique	Augmenter de 1% la part des déplacements en mobilité douce (augmenter à 6% la part des déplacements en vélo)
	Qualité des plateformes multimodales (interconnexion de différents modes de transport)	Améliorer la qualité des plateformes multimodales (stationnement cycles, cheminements, etc.)
	Répartition géographique des services et/ou des commerces de proximité (permettant de renforcer la cohésion sociale et de favoriser l'accès pour les personnes âgées)	Augmenter la surface / commune ou le nombre de services et/ou des commerces de proximité par 1000 habitants /commune. Valeur cible à définir en 2019
	Répartition géographique des espaces verts en zone urbaine	Valeur cible et terminologie des espaces verts et des zones urbaines à définir en 2019
	Part (%) de logements sociaux (publics et privés conventionnés) construits par la commune	Augmenter à 20% la part de logements sociaux en 2030 (cible du PDCn). Cible non définie pour 2023
	Mise en œuvre de zones piétonnes dans les centres urbains (un des moyens pour limiter les nuisances due au trafic motorisé)	Valeur cible à définir en 2019
	Nombre de lieux de baignades (plans d'eau, renaturation des cours d'eau)	Augmenter de 10% le nombre de lieux de baignade
Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque environnementaux	Proportion de la population genevoise dérangée à la maison par 2 nuisances ou plus (pollution, bruit, rayonnement, etc.)	Réduire de 10% la proportion de la population genevoise dérangée à la maison par 2 nuisances ou plus (24% en 2012)
	% de visites des services d'urgence pour cause d'affections respiratoires (asthme, décompensation respiratoire, etc.) et de maladies cardiovasculaires lors de pics de pollution	Diminuer de 10% le nombre de visites lors de pics de pollution

	% de réduction des émissions polluantes à leur source (NO _x , PM ₁₀)	Par rapport à la situation de référence de 2005, réduire de façon volontariste les émissions de NO _x de 50% et les émissions de PM ₁₀ de 18% (Stratégie Air, horizon 2030)
	Taux d'assainissement du bruit routier par la pose de revêtement phonoabsorbant sur routes cantonales	100% à fin 2022 (car les subventions fédérales se termineront à ce moment)
	Taux de pose de revêtement phonoabsorbant sur routes cantonales	Augmenter de 10% le taux de pose de revêtement phonoabsorbant sur routes cantonales (rapport de performance environnementale)
	Nombre de kilomètres posés de revêtement phono-absorbant sur routes cantonales	Augmenter à 131 km le nombre de kilomètres posés de revêtement phono-absorbant sur routes cantonales (selon Plan de mesures de l'assainissement du bruit routier)
	Investissements prévus dans le cadre de l'assainissement du bruit sur routes communales	Progression de la part des investissements prévus
	% de Genevois considérant avoir rencontré des problèmes de bruit dans leur quartier ou dans leur logement (43% en 2015)	Diminuer de 10% la proportion de Genevois considérant avoir rencontré des problèmes de bruit dans leur quartier ou leur logement
	Taux de conformité des chantiers pour éviter la dissémination des polluants du bâtiment	90% de conformité sur les chantiers soumis à autorisation
	Temps d'exposition hebdomadaire au tabagisme passif par sexe et par âge, en général, au domicile et au travail	Diminuer la proportion de personnes touchées en général par le tabagisme passif. Valeur cible à définir en 2019 selon la cible et selon les groupes d'âge, les jeunes étant plus touchés.

Indicateurs

Valeurs cibles

 Perception
Axe 2

	Indicateurs	Valeurs cibles
	% de la population indiquant un soutien social faible	Réduire à 10% la proportion de la population genevoise indiquant un soutien social faible (13% en 2012)
Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé	L'écart en matière d'espérance de vie en bonne santé entre la population résidente suisse et étrangère par rapport à : - Durée de vie en bonne santé - Tabagisme - Consommation d'alcool - Surcharge pondérale (obésité) Stratifié par niveau de formation, sexe, origine, revenu	Réduire à 6 ans pour les femmes (7.6 en 2010) et 3.5 ans pour les hommes (4.9 en 2010) l'écart en matière d'espérance de vie en bonne santé entre la population résidente suisse et étrangère Pour les autres données : valeurs à définir en 2019
	% de la population déclarant un très bon état de santé selon le niveau de formation (68 scolarité obligatoire vs 83.4 niveau tertiaire)	Augmenter de 10% la part des personnes au bénéfice de la seule scolarité obligatoire déclarant un très bon état de santé
	Indicateur de pauvreté : % de la population à l'aide sociale au sens strict	Diminuer de 3% la proportion de Genevois à l'aide sociale au sens strict (selon définition DGAS)
	Indicateur de pauvreté : taux de surendettement	Diminuer le surendettement de 10%
	Nombre de personnes renonçant aux soins	Diminuer le nombre de personnes arrivant tardivement dans le système de soins

Assurer des mesures de soutien permettant de limiter les risques d'atteintes à la santé	Ecart de risque de survenue d'une maladie non transmissible entre les personnes ayant achevé la scolarité obligatoire et celles ayant atteint un niveau de formation plus élevé	Réduire à 8% l'écart de risque de survenue d'une maladie non transmissible entre les personnes ayant achevé la scolarité obligatoire et celles ayant atteint un niveau de formation plus élevé (10% en 2012)
	Nombre de consultations à la Consultation ambulatoire de médecine et de soins communautaires (CAMSCO)	Réduire le nombre de consultations de 5%
	Données épidémiologiques telles que BMI, diabète, cancers, symptômes dépressifs, problèmes psychiques selon niveau de formation/revenu, sexe, nationalité	Amélioration de l'obtention de ces données épidémiologiques et de la surveillance pour agir de manière ciblée
	Ecart entre début des symptômes et initiation de traitement pour une population à risque de vulnérabilité accrue pour une maladie donnée	Amélioration de l'obtention de ces données épidémiologiques et de la surveillance pour agir de manière ciblée
	Taux de réinsertion professionnelle des chômeurs de + de 55 ans (3.1% en 2017)	Augmenter de 1% le taux de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi de + de 55 ans (chiffres OCE)
	Nombre de personnes sans domicile fixe à Genève	Diminuer le nombre d'expulsions judiciaires Diminuer le nombre de personnes logées à l'hôtel Augmenter les capacités d'accueil d'urgence Valeurs cibles à déterminer en 2019

	Indicateurs	Valeurs cibles
 Perception Axe 3	% de la population genevoise se déclarant attentive ou très attentive à sa santé	Augmenter à 87% la proportion de la population genevoise se déclarant attentive ou très attentive à sa santé (77% en 2012)
Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et renforcer ses compétences dans ce domaine	% de la population pratiquant au moins cinq jours par semaine une activité physique d'intensité moyenne pendant plus de 30 minutes	Augmenter à 73% la proportion des personnes résidant à Genève pratiquant au moins cinq jours par semaine une activité physique d'intensité moyenne pendant plus de 30 minutes (63.6% en 2012)
	% de fumeurs à Genève	Diminuer à 25% la proportion des fumeurs à Genève (30.3%)
Informar la population des ressources existantes pour agir en faveur de sa santé, prévenir et réduire les risques d'atteintes ou en limiter les conséquences	% de la population déclarant consommer l'eau du robinet comme boisson quotidienne	Augmenter à 95% la proportion de la population consommant l'eau de robinet comme boisson quotidienne
	% de la population recourant aux prestations / ressources de prévention (indicateur composite)	Augmenter de 5% le recours aux prestations auprès des personnes au bénéfice d'une scolarité obligatoire (15.1%) et de degré secondaire II (10.4%)
	Proportion de personnes qui connaissent les repères en matière de consommations d'alcool à moindre (ou faible) risque	Progression annuelle (+ 5%) à partir d'une valeur de base (année 2019)
	% de la population se vaccinant contre la grippe	Augmenter de 5% la couverture vaccinale

((Perception Axe 4	Indicateurs	Valeurs cibles
	Proportion d'élèves genevois de 11 à 15 ans estimant avoir le bon poids et percevant une image positive de leur corps	Augmenter à 66% la proportion d'élèves genevois de 11 à 15 ans estimant avoir le bon poids et percevant une image positive de leur corps (61% en 2015)
Garantir des conditions de naissance favorables à la santé	Proportion des mères et /ou des pères bénéficiant d'un entretien post-natal après la sortie de la maternité	Augmenter de 5% la proportion des mères et/ou des pères bénéficiant d'un entretien post-natal après la sortie de la maternité
Favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes	Proportion de jeunes obtenant une certification à l'âge de 25 ans	Augmenter à 95% la proportion de jeunes obtenant une certification à l'âge de 25 ans (86% en 2016)
	Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11 ^{ème}	Augmenter à 75% le taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11 ^{ème} (42% en 2018)
	Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Augmenter à 70.5% le taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année (69% en 2018)
	Taux d'élèves avec des besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier (une période d'enseignement au moins)	Augmenter à 25% le taux d'élèves avec des besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier (15.5% en 2018)
Protéger les enfants et les jeunes des risques pour leur santé	Proportion d'élèves genevois de 14 et 15 ans consommant de l'alcool au moins une fois par semaine	Réduire à 4% la proportion d'élèves genevois de 14 et 15 ans consommant de l'alcool au moins une fois par semaine (5% en 2014)
	Proportion de jeunes de 15 ans qui fument actuellement (prévalence à 30 jours), occasionnellement ou régulièrement	Diminuer à 7.5% la proportion de jeunes de 15 ans qui fument actuellement, occasionnellement ou régulièrement (8.5% en 2014; le nombre de jeunes qui fument est en baisse)
	Proportion de jeunes de 15 à 24 ans qui ont un épisode de consommation ponctuelle excessive d'alcool au moins une fois par mois	Diminuer de 1 point de pourcentage la proportion de jeunes de 15 à 24 ans qui ont un épisode de consommation ponctuelle excessive d'alcool au moins une fois par mois
	Proportion de jeunes de 15 à 24 ans qui consomment du cannabis au moins une fois dans les 30 jours précédant l'enquête	Fixer la valeur cible une fois qu'on a l'information sur les 30 derniers jours.
	Proportion des élèves de 11 à 15 ans souffrant d'obésité	Diminuer à 1.7% et 0.9% la proportion de garçons et respectivement de filles de 11 à 15 ans présentant une surcharge pondérale (2.7% chez les garçons, 1.9% chez les filles en 2014)
	Taux de jeunes de 11 à 15 ans qui passent plus de 2 heures par jour d'école devant un écran durant leur temps libre	Cible à définir en 2019 (garçons 11 ans 65%, 15 ans 90%; filles 11 ans 60%, 15 ans 85%, 2014)
	Taux d'élèves de l'enseignement primaire sans carie dentaire détectée	Cible à définir en 2019 (54% en 2017)
	Incidence de la chlamydie et de la <i>Gonorrhée</i> chez les jeunes entre 15 et 19 ans	Diminution de moitié du taux d'incidence (<i>Chlamydia</i> : 310, <i>Gonorrhée</i> : 30 pour 100'000 jeunes en 2018)

	Indicateurs	Valeurs cibles	
 Perception Axe 5	% de la population active occupée de 15 à 64 ans indiquant ressentir un impact plutôt favorable du travail sur la sa santé	Augmenter à 38% la proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans indiquant ressentir un impact plutôt favorable du travail sur la sa santé (33% en 2012)	
	Promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les risques psycho-sociaux	% de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque psychosocial au travail	Augmenter à 19% la proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque psychosocial au travail (14.2 en 2012)
	% travailleurs actifs en arrêt de travail pour cause de maladie	Réduire de 5%	
	Conformément à l'objectif stratégique fixé par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) effectuer, chaque année, des contrôles en matière de sécurité au travail auprès de 2.3% des entreprises établies à Genève dont au moins 50% sera effectué sous forme d'un contrôle systématique du dispositif de prévention mis en place par les entreprises (contrôles MSST).		
	% de travailleurs estimant avoir un bon ou très bon équilibre de travail-vie privée (work-life balance)	Augmenter le nombre de travailleurs avec un cadre qui permet une certaine flexibilité d'heures de présence au bureau/travail (home office, horaires flexibles etc)	
	% taux d'absentéisme global (maladie, accidents et arrêt pré-maternité)	Réduire de 5%	
	Prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents	% de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque physique au travail pendant au moins un quart du temps de travail	Augmenter à 25% le pourcentage de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque physique au travail pendant au moins un quart du temps de travail (20% en 2012)
	% des personnes ayant de longs horaires au travail (causant des maux de dos)	Diminuer de 5% le mal de dos lié aux conditions au travail	
	Nombre d'accidents professionnels déclarés	Réduction de 5% des accidents de travail	
	Prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances toxiques en milieu professionnel	% de la population de femmes et d'hommes actifs occupés de 15 à 64 ans confrontés à un risque d'exposition aux produits nocifs ou toxiques au travail	Réduire à 11% et 18% la proportion de femmes et d'hommes actifs occupés de 15 à 64 ans confrontés à un risque d'exposition aux produits nocifs ou toxiques au travail (16% de femmes, 23% d'hommes en 2012)

	Indicateurs	Valeurs cibles
 Perception Axe 6	% de la population de plus de 65 ans rapportant une vitalité et énergie moyenne ou forte dans les 4 dernières semaines	Augmenter à 82 % le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans rapportant une vitalité et une énergie moyenne ou forte dans les 4 dernières semaines (77% en 2012)
	Favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées le plus longtemps possible	% de la population >65 ans déclarant des limitations dans l'accomplissement des activités instrumentales (préparer les repas, téléphoner, faire la lessive, faire ses courses, etc.)

Favoriser la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteinte à la santé	% des personnes âgées de 65 ans et plus déclarant avoir été victimes d'une chute	Réduire de 1.7% l'incidence des chutes
	Consommation concomitante de médicaments et d'alcool chez les 55 +	Valeur cible à définir en 2019
	Age moyen des personnes admises en EMS	Retarder de 6 mois l'âge moyen des personnes admises en EMS
	Proportion des personnes de 65 ans et plus qui ont une consommation d'alcool chronique excessive	Réduire de 1 point de pourcentage (soit à 9.5%) la proportion de personnes de 65 ans et plus qui ont une consommation d'alcool chronique excessive
	Proportion des personnes décédant à domicile	Augmenter de 5% la proportion de la population décédant à domicile.

	Indicateurs	Valeurs cibles
 Perception Axe 7	% de la population estimant son état de santé bon à très bon	Augmenter à 83% la proportion de la population qui estime son état de santé bon à très bon (78% en 2012)
Prévenir les risques épidémiques	% couverture vaccinale contre la rougeole à 2 doses à l'âge de 2 ans	95% de couverture vaccinale
	Nombre de cas de légionellose / année	Moins que la moyenne des dernières 5 ans (sauf 2017, flambée majeure)
	Nombre de cas de déclaration obligatoire d'entérobactéries productrices de carbapénémase (EPC)	Contenir la transmission des EPC, en particulier de klebsiellae productrices de carbapénémase (KPC)
	Nombre d'alertes par les systèmes de surveillance des maladies émergentes	Recevoir et répondre dans les délais légaux
Promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique	% moyen de bénéficiaires d'un dépistage parmi la population cible (indicateur composite de plusieurs dépistages)	Augmenter de 10% le recours au dépistage
	% des femmes de 50 à 69 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein au moins une fois dans leur vie	Augmenter de 10% le recours au dépistage
	% des femmes de 20 à 64 ans ayant bénéficié d'un frottis du col de l'utérus au moins une fois dans leur vie	Augmenter de 10% le recours au dépistage
	% des personnes âgées de 50 à 70 ans ayant bénéficié d'une coloscopie ou d'une recherche de sang occulte dans les selles au moins une fois dans leur vie	Augmenter de 10% le recours au dépistage
	% de la population ayant consulté un médecin au cours des 12 derniers mois	à définir en 2019
	% ré-hospitalisations dans un établissement de soins	à définir en 2019
Assurer la surveillance de l'état de santé de la population	Développement de nouveaux indicateurs de santé pour mieux guider la politique de promotion de la santé et de prévention, si possible avec des sources de données innovantes	Au moins 10 nouveaux indicateurs développés

 Perception Axe 8	Indicateurs	Valeurs cibles
	Pas d'indicateur de perception pour cet axe	
Disposer de bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention	Proportion de communes genevoises labellisées "Commune en santé"	Augmenter à 35% la proportion de communes genevoises labellisées "Commune en santé" (7% en 2018)
Veiller au respect des bases légales existantes relatives à la promotion de la santé et la prévention des maladies	Adaptation en continue et de façon systématique des bases légales et des conditions cadres relatives à la promotion de la santé et à la prévention	Répondre à l'évolution des besoins et des connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention
	Nombre de contrôles de l'interdiction de fumer dans les lieux publics	Augmenter de 5% le nombre de contrôles de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.
	Taux d'application du respect des bases légales relatives à la vente d'alcool aux mineurs	Augmenter à 66% le taux d'application du respect des bases légales relatives à la vente d'alcool aux mineurs
	Pourcentage de communes qui vérifient la présence d'un concept de prévention et de réduction des risques dans le processus de délivrance d'exploiter un événement de divertissement public (manifestation)	100% des communes
Prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration ou la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé	Nombre de contrôles de la circulation mesurant le taux d'alcoolémie	Valeur cible ou progression annuelle (+ 5%) à partir d'une valeur de base (année 2016) à définir en 2019.
	Participation du département chargé de la santé à toute élaboration ou mise à jour de bases légales cantonales en lien avec la santé	Le département chargé de la santé est systématiquement consulté.

(((Perception Axe transversale	Indicateurs	Valeurs cibles
	Renforcement de la prévention des troubles psychiques et de la promotion de la santé mentale	
	% de la population genevoise indiquant souffrir de problèmes psychiques importants	Réduire à 4% la proportion de la population genevoise indiquant souffrir de problèmes psychiques importants (6% en 2012)

Plan cantonal

de promotion de la santé
et de prévention
2019-2023



Partie 2

Acteurs engagés dans la promotion de la santé et la prévention

Le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023 a été élaboré par le comité de pilotage interdépartemental chargé de la révision de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention, avec le soutien d'un groupe de travail interdépartemental et du secteur prévention et promotion de la santé de la direction générale de la santé.
Rédaction : H. Attar Cohen, D. Christie, E. Delaporte, V. Delley, M. Fischer, M. Gehbrhiwet, M. Girard-Strohbach, P. Haefliger, F. Houben, S. Regard, J.-A. Romand, F. Sastre Duret, L. Thadikkaran-Salomon, A.-M. Trabichet.

Sauf mention contraire, les données fournies dans ce document se rapportent à la population genevoise.

© Etat de Genève 2019

Table des matières

Partie 1

1. Introduction	5
1.1 Objectifs et périmètre du Plan cantonal PSP 2019 – 2023	6
1.2 Structure du Plan cantonal 2019 – 2023	6
1.3 Glossaire	7
1.4 Processus d'élaboration	9
1.5 Perspectives et calendrier	10
2. Figures	12
2.1 Politiques publiques cantonales favorables à la santé	12
2.2 Cibles du Plan cantonal PSP 2019 – 2023	13
3. Le Plan cantonal en un clin d'œil	14
4. Les actions	16
Axe 1 Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé	16
Axe 2 Un contexte socio-économique favorable à la santé	24
Axe 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé	30
Axe 4 Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé	36
Axe 5 Un environnement professionnel sain	42
Axe 6 Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement	47
Axe 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention	52
Axe 8 Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé	61
Action transversale : Renforcer la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques	70
5. Coûts et bénéfices attendus	72
6. Suivi et évaluation	72
7. Abréviations	73
8. Annexe : Liste de tous les indicateurs et valeurs cibles	76

Partie 2

1. Actions des services de l'Etat	4
1.1 Santé	4
1.2 Emploi	11
1.3 Sécurité	13
1.4 Finances, ressources humaines	15
1.5 Instruction publique, formation, jeunesse	20
1.6 Cohésion sociale	26
1.7 Territoire	31
1.8 Infrastructures	38
1.9 Groupe de confiance	39
2. Actions des communes	40
3. Actions des institutions actives dans le domaine de la santé	42
4. Actions du secteur privé	52

1. Actions des services de l'Etat

1.1 SANTÉ

Service du médecin cantonal

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 4** Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- AXE 6** Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Promouvoir les conditions et les comportements favorables à la santé, en collaboration avec tous les partenaires concernés
- Améliorer l'information et la capacité d'action de la population en matière de santé
- Prévenir les comportements néfastes à la santé, les identifier précocement, réduire les risques de conséquences négatives
- Assurer la surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles
- Assurer la surveillance des professionnels de la santé travaillant dans le canton
- Lutter contre l'abus de stupéfiants

Activités principales en lien avec la PSP

- Participer à la définition, au suivi et à la mise en œuvre de la politique cantonale de prévention des maladies et de promotion de la santé
- Piloter le développement et suivre la mise en œuvre d'activités de promotion de la santé et de prévention, intégrées dans des approches multisectorielles cohérentes et en lien avec les stratégies nationales (alimentation, activité physique, santé urbaine, santé mentale, jeu excessif, consommations d'alcool à risque, tabagisme, inégalités sociales et santé...)
- Concevoir et piloter les programmes d'action cantonaux de promotion de la santé bénéficiant d'un co-financement de la fondation nationale Promotion Santé Suisse, dans les domaines de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé mentale
- Assurer le suivi des subventions aux entités actives dans la promotion de la santé et la prévention
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre de mesures de promotion de la santé
- Mettre à disposition de la population une information de qualité en matière de promotion de la santé et de prévention
- Concevoir et coordonner des campagnes de communication thématiques, en cohérence avec la stratégie de communication du département
- Promouvoir et mettre en œuvre les programmes cantonaux de vaccination selon les recommandations en vigueur
- Promouvoir les activités de prévention, dépistage et conseils liées au VIH/SIDA et aux autres infections sexuellement transmissibles
- Participer à la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux en lien avec les maladies transmissibles (vaccination, résistance aux antibiotiques, IST-VIH, infections liées aux soins, etc.)
- Assurer la détection précoce, la surveillance épidémiologique et le contrôle des situations épidémiques ou à risque épidémique
- Participer à la définition et la mise en œuvre de plans en cas d'événements climatiques extrêmes (grand froid, canicule)
- Assurer des missions d'urgence incluant des éléments préventifs (sécurité sanitaire)
- Veiller à la protection sanitaire de la population lors d'événements de divertissement public (concept de prévention et de réduction des risques visant à protéger les jeunes, prévenir et réduire les risques de consommation d'alcool ainsi que l'utilisation d'autres substances psychotropes, concept médico-sanitaire visant à protéger le système sanitaire cantonal ordinaire et à assurer la prise en charge sanitaire adéquate)

Informations complémentaires

Sites Internet :

- <https://www.ge.ch/organisation/service-du-medecin-cantonal>
- <https://www.ge.ch/dossier/prendre-soin-sa-sante-geneve>
- <https://www.ge.ch/organiser-evenement-divertissement-public-respectant-securite-sanitaire>
- <https://www.ge.ch/aide-promotion-sante>

Principales associations subventionnées en lien avec la PSP

Contrats de prestations

- Carrefour addictionS, Croix-Bleue Romande - section genevoise, Fourchette verte Genève, Groupe sida Genève, Dialogai, PVA, Boulevards, Première Ligne

Subventions pluriannuelles

- Le Refuge Genève (Dialogai), Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein, Caritas Genève, Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), Association genevoise pour l'alimentation infantile (GIFA), Haute école de santé de Genève (HEdS), Hôpitaux universitaires de Genève (Contrepoids, Entretiens périnataux), PédiBUS, Santescalade, Association Transports et Environnement, Je Cours Pour Ma Forme, Santescalade Senior, Valoriser et Intégrer pour Vieillir Autrement, Pro Vélo Genève, Résiliam, Fondation pour la Formation des Aînées et des Aînés de Genève, Entraide protestante Suisse EPER, Fédération romande des consommateurs, Université populaire albanaise, Association pour la promotion des droits humains, Croix-Rouge Genevoise, Service social, santé et enfance de la ville d'Onex, Cité Générations, Amivie, Palliative Genève, Gymnastique Seniors Genève, Trajectoires, Ligue genevoise contre le rhumatisme, Fondation officielle de la jeunesse, Stop Suicide

Subventions annuelles

- Association la Barje, Université de Genève (Institut de santé globale, Institut de recherches sociologiques), Université de Lausanne (Ecole des sciences criminelles), Groupement romand d'études des addictions, Addiction suisse, Association genevoise des diabétiques, Mouvement populaire des familles, Centre de traitement des abus sexuels (CTAS), Dis NO, Fondation les Réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui (Centre La Roseraie)

[< retour](#)

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Protéger la santé de la population par le contrôle de l'innocuité des denrées alimentaires (aliments et eaux de boissons) et des objets usuels (objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et/ou le corps humain)
- Assurer le contrôle des bonnes conditions d'hygiène dans les commerces, fabriques de denrées alimentaires et établissements de restauration publique ainsi que le contrôle sanitaire des piscines et bains publics, ainsi que des eaux de douche
- Prévenir les risques épidémiques liés à la transmission à l'homme de maladies d'origine alimentaire ou de maladies animales

Activités principales en lien avec la PSP

- Contrôles de produits (denrées alimentaires et objets usuels tels que cosmétiques, vaisselle, jouets, bijoux, textiles, emballages alimentaires, etc.) ou de processus au moyen d'analyses chimiques (métaux lourds, perturbateurs endocriniens, substances cancérigènes, pesticides, etc.) et/ou microbiologiques (bactéries, virus, parasites)
- Inspections et contrôles d'hygiène dans les commerces de denrées alimentaires, les établissements de restauration publics (restaurants, hôpitaux, EMS, crèches, cuisines scolaires, etc.) et les établissements publics de bains (piscines, pataugeoires)
- Contrôle de l'hygiène des viandes et surveillance des conditions d'abattage
- Lutte contre les épizooties
- Veille sanitaire concernant les risques émergents (allergènes, perturbateurs endocriniens, compléments alimentaires, etc.)
- Actions de communication spécifiques (communiqués de presse, services aux médias)

Informations complémentaires

- Site Internet : <https://www.ge.ch/organisation/service-consommation-affaires-veterinaires>
- Rapport d'activités : <https://www.ge.ch/document/rapports-activite-du-scaav>

Service de la santé numérique, de l'économie de la santé et de la planification/ Service du réseau de soins

Axes stratégiques concernés

- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 6** Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Elaborer la planification sanitaire cantonale avec les partenaires concernés des domaines pré-hospitaliers, hospitaliers, médico-sociaux et d'aide et soins à domicile
- Piloter et favoriser une politique de maintien à domicile et d'évitement des hospitalisations appropriées
- Coordonner les partenaires du réseau de soins
- Exercer la surveillance des organismes avec lesquels un contrat de prestation a été établi

Activités principales en lien avec la PSP

- Assurer la mise en œuvre des actions prévues dans les plans ou programmes cantonaux (Alzheimer et autres démences, Proches Aidants, Soins palliatifs)
- Soutenir le développement de structures intermédiaires liées au maintien à domicile et à l'évitement d'hospitalisations inappropriées (Unités d'accueil temporaire, Immeuble avec encadrement pour personnes âgées, foyers de jour ou de nuit, maisons de vacances)
- Assurer le monitoring des indicateurs de santé et la surveillance de l'état de santé de la population
- Effectuer le contrôle des prestations d'intérêt général assurées par les établissements publics autonomes
- Informer la population sur les ressources à sa disposition

Informations complémentaires

Sites Internet :

- <http://ge.ch/sante/planification-reseau-de-soins>
- <http://ge.ch/sante/planification-reseau-de-soins/planification/planification-reseau-de-soins-2016-2019>
- <https://www.ge.ch/reseau-de-soins/sante-mentale.asp#>
- <https://www.ge.ch/reseau-de-soins/welcome.asp>
- <https://www.ge.ch/dossier/ge-suis-proche-aidant>
- <https://www.ge.ch/document/onze-actions-soutenir-proches-aidants>
- <http://ge.ch/sante/planification-reseau-de-soins/reseau-de-soins/ems/etablissemments-medico-sociaux-ems>

Principales associations subventionnées en lien avec la PSP

Contrats de prestations

- HUG, Imad, établissements médico-sociaux

Subventions pluriannuelles

- Pro Senectute, Coopérative des Soins Infirmiers, Sitex, Arcade Sages-femmes, Alzheimer Genève, Service d'ergothérapie ambulatoire, Foyers de jour, UATR, UATM, IEPA, Association d'aide et d'accompagnement des personnes âgées en EMS et de leurs familles (APAF)

Subventions annuelles

- Mandats attribués aux cliniques privées

Aides ponctuelles

- Fondation AGIR, Amivie, Gym Seniors, Palliative Genève

Service du pharmacien cantonal

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des agents toxiques
- Prévenir les atteintes à la santé en milieu professionnel (en collaboration avec l'OCIRT)

Activités principales en lien avec la PSP

- Surveillance des produits thérapeutiques, y compris des stupéfiants
- Surveillance des produits chimiques (étiquetage, stockage, élimination, etc.)
- Surveillance des professions de la santé soumises à autorisation (pharmaciens, assistants-pharmaciens, préparateurs en pharmacie, droguistes et opticiens), d'établissements et d'entreprises, telle que prévue par la loi cantonale sur la santé
- Dépistage (glycémie, cholestérol, etc.) et vaccination contre la grippe en pharmacie
- Mise en application de la stratégie phytosanitaire fédérale au niveau cantonal, en collaboration avec la Direction générale de l'agriculture et de la nature
- Réalisation de campagnes d'information pour la population et les professionnels dans différents domaines (perturbateurs endocriniens, produits biocides, substances cancérigènes ou mutagènes, etc.)

Informations complémentaires

Site Internet : <http://ge.ch/sante/pharmacien-cantonal/pharmacien-cantonal-accueil>

- Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires - Rapport du Conseil fédéral

[< retour](#)

1.2 EMPLOI

Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

Axes stratégiques concernés

- AXE 4** Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Conseiller et informer les travailleurs et employeurs concernant les conditions de travail, contrôles en entreprises et recueil de plaintes
- Conseiller les entreprises pour la mise en œuvre de politiques de santé et de sécurité au travail systématisées
- Médecine du travail : conseil aux entreprises et travailleurs en matière d'hygiène et de santé au travail, protection de la santé physique et psychique des travailleurs, accompagnement des entreprises pour le recours à des spécialistes de la santé au travail
- Former et sensibiliser sur la prévention des risques professionnels, la santé physique et psychique au travail

Activités principales en lien avec la PSP

- Protection de la maternité : collaboration avec médecins gynécologues sur les questions de danger au travail pour les femmes enceintes
- Organisations d'événements de formation, sensibilisation et réseautage pour les professionnels (employeurs, professionnels de la santé, RH, avocats, ergonomes, syndicats, etc.)
- Recueil et traitement de plaintes de travailleurs
- Examen de demandes de dérogations temporaires d'horaires pour le travail en dehors des horaires habituels et établissement de permis
- Examen des plans d'aménagement des entreprises sur le plan de la santé et de la sécurité
- Registre des entreprises occupant des jeunes de moins de 18 ans et surveillance du respect de la santé et de la sécurité de cette catégorie de travailleurs
- Conseil auprès de travailleurs et auprès des médecins en matière de maintien de l'aptitude au travail et de retour au travail de travailleurs souffrant de problèmes de santé

Informations complémentaires

- Site Internet : <https://www.ge.ch/organisation/ocirt-direction-generale-office-cantonal-inspection-relations-du-travail>
- Site Internet à l'intention des entreprises : https://www.ge.ch/parcourir#entreprises-sante_et_securite_au_travail
- Site internet à l'intention des usagers : https://www.ge.ch/parcourir#emploi_travail_chomage-salaires_et_conditions_de_travail

Office cantonal de l'emploi

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Lutter contre les conséquences néfastes du chômage, notamment pour la santé des personnes concernées
- Accélérer le retour sur le marché du travail des demandeurs d'emploi inscrits au chômage

Activités principales en lien avec la PSP

- Mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour faciliter le retour sur le marché de l'emploi des bénéficiaires : soutien à la démarche de recherche d'emploi, notamment par le biais de coaching et de cours pour renforcer leurs compétences et par la mise en relation avec des employeurs potentiels
- Attribution de mesures d'insertion (formations, stages, allocations, etc.) et d'emplois de solidarité adaptés au projet professionnel
- Mise en œuvre de mesures incitatives visant à encourager les entreprises à engager des demandeurs d'emploi
- Développement d'actions spécifiques pour prévenir le chômage des jeunes et favoriser le retour en emploi des seniors, des chômeurs de longue durée et des personnes non-francophones
- Paiement d'indemnités en cas de perte d'emploi ou d'insolvabilité de l'employeur, via la caisse cantonale genevoise de chômage
- Octroi du label 1+ pour tous destiné aux entreprises engageant des personnes qui peinent à retrouver un emploi, soit à cause de leur âge, d'un handicap, d'une interruption volontaire de leur parcours professionnel ou d'une période trop longue au chômage

Informations complémentaires

- Site Internet : <https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-emploi-oce>

1.3 SÉCURITÉ

Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Analyser les risques liés aux dangers naturels et à certaines activités humaines et organiser les dispositifs permettant d'en limiter les conséquences
- Préparer le canton de Genève à la gestion d'une situation d'urgence et, le cas échéant, mettre en place un Etat-Major Cantonal de Conduite afin de gérer la crise et d'en prévenir les conséquences

Activités principales en lien avec la PSP

- Organiser, déclencher et gérer le dispositif ORCA (Organisation en cas de Catastrophe) de gestion des situations d'urgence, par exemple lors de catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle ou liée à une activité humaine
- Planifier les exercices à plusieurs niveaux et former les intervenants du dispositif ORCA
- Entretien et développer les moyens d'alarme à la population en cas de situation d'urgence, collaborer avec la cellule Communication du Département présidentiel en cas de déclenchement du dispositif ORCA afin d'informer la population et de prévenir la diffusion de fausses informations
- Organiser, instruire et contrôler le dispositif de prévention et lutte contre les incendies, en particulier les compagnies de sapeurs-pompiers professionnelles et volontaires
- Prévoir des installations hydrauliques facilitant l'extinction des incendies
- Dispenser des cours à la population afin d'améliorer sa réactivité en cas d'urgence
- Contrôler les dispositifs de prévention et lutte contre les incendies en entreprise et lors de manifestations éphémères
- Organiser, instruire, engager et contrôler les organisations de protection civile communales ou régionales actives en cas de situation d'urgence ou d'autres travaux en faveur de la collectivité
- Proposer le dépôt volontaire à l'arsenal de l'arme de service de chaque militaire du canton afin de prévenir les accidents
- Assurer le suivi, le contrôle et la mise en conformité des activités de ramonage en partenariat avec le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) afin de diminuer la consommation de combustible et de prévenir les incendies
- Contrôler les installations d'ascenseurs et monte-charges afin de prévenir les risques éventuels pour la santé
- Assurer l'approvisionnement économique du canton en matière de denrées alimentaires, d'huiles de chauffage et de carburants pour prévenir les pénuries et, le cas échéant, gérer les processus de rationnement

Informations complémentaires

- <https://www.ge.ch/dossier/etat-protège-population/organisation-secours>
- <https://www.facebook.com/ORCAGEINFO/>
- https://twitter.com/GE_ORCA

Police Cantonale de Genève

Axes stratégiques concernés

- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Prévenir la commission d'infractions et veiller au respect des lois
- Donner des conseils de prévention à l'ensemble de la population genevoise
- Renforcer le niveau général de sécurité, le sentiment de sécurité et le niveau de vigilance de la population genevoise

Activités principales en lien avec la PSP

- De façon générale, par l'action quotidienne des policiers, prévenir les crimes et délits évitant ainsi leur impact potentiel sur la santé
- Favoriser l'établissement de contrats locaux de sécurité avec des communes et des partenaires clés afin de mettre en œuvre la politique de sécurité de proximité et d'améliorer la collaboration dans des domaines clés (incivilités, circulation routière, vols et cambriolages, salubrité et tranquillité publiques, détention et consommation de stupéfiants)
- Lutter contre le commerce, la détention et la consommation de stupéfiants potentiellement néfastes pour la santé
- A l'aide de campagnes de prévention, diffuser des informations à la population générale sur des thématiques spécifiques (prévention des accidents de la route et de l'alcoolisme au volant, prévention des cambriolages et des vols de vélos)
- Mener des actions de prévention pour des publics spécifiques, par exemple dans les clubs d'âinés, les institutions de soins à domicile et les immeubles à encadrement pour personnes âgées
- Selon les priorités opérationnelles, mener des actions de prévention et de dissuasion, par exemple sur les voies de circulation
- Sensibiliser les collaborateurs de la police à des problématiques spécifiques comme les interventions liées aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer et autres démences
- Promouvoir la santé des collaborateurs de la police par des actions spécifiques et une offre de formation adéquate (cours de premiers secours, promotion de l'activité physique)
- En partenariat avec l'Association Genevoise des Psychologues (AGPsy), offrir aux collaborateurs et aux personnes victimes d'un événement potentiellement traumatisant un service de soutien psychologique d'urgence afin d'en prévenir les conséquences sur la santé

[< retour](#)

Informations complémentaires

Site Internet :

- <https://www.ge.ch/organisation/police-cantonale-geneve>
- <https://twitter.com/genevepolice?lang=fr>
- <https://fr-fr.facebook.com/Police-Cantonale-de-Genev%CC%80ve-334628746730512/>
- <https://www.ge.ch/actualite/campagne-prevention-boire-conduire-il-faut-choisir-11-12-2017>
- <https://www.ge.ch/actualite/geveille-mon-velo-nouvelle-campagne-prevention-vols-cycles-22-06-2017>
- http://ge.ch/sante/media/site_sante/files/imce/planification-reseau-soins/doc/lt_giovanni_martinelli_colloque_rs_28.11.2017.pdf

1.4 FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 4** Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 6** Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie, en particulier : la législation, l'enseignement, l'éducation et la formation, le travail et la réinsertion professionnelle, la famille, les assurances et les équipements sociaux, la sphère politique ou encore les médias
- Prévenir et agir contre les violences domestiques (violences conjugales, maltraitements à l'égard des enfants et des personnes âgées, mariages forcés, mutilations génitales féminines)
- Prévenir les discriminations et violences en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (par ex. harcèlements, insultes, agressions)

Activités principales en lien avec la PSP

- Accueil du public et orientation au sein du réseau institutionnel et associatif
- Production et diffusion d'informations spécialisées
- Campagnes de sensibilisation auprès du grand public
- Travail en réseau avec les partenaires
- Réalisation d'études et d'enquêtes
- Production de recommandations lors de consultations fédérales ou cantonales
- Formation des enseignant-e-s, des directions de ressources humaines et des intervenant-e-s des milieux concernés
- Cours et débats avec les publics cibles
- Contrôle législatif et réglementaire
- Conseil et orientation juridique ou pratique
- Coordination des actions de l'Etat en matière de lutte contre les violences domestiques avec celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine
- Evaluation régulière des actions entreprises en matière de violences domestiques
- Information aux personnes concernées des ressources mises à disposition
- Sensibilisation de la population à la problématique des violences domestiques ainsi qu'aux violences liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre
- Collecte et diffusion de connaissances et informations relatives aux violences domestiques

Informations complémentaires

Sites Internet :

- <https://www.ge.ch/dossier/promouvoir-egalite>
- <https://www.ge.ch/document/violence-domestique-chiffres-annee-2017>

Principales associations subventionnées en lien avec la PSP

Contrats de prestations

- Association Vires: <http://www.vires.ch/>
- Association Face-à-Face: <https://www.face-a-face.info/>
- Association Foyer Arabelle: <http://www.foyerarabelle.ch/>
- Viol-Secours: <http://www.viol-secours.ch/site2/index.html>
- SOS Femmes: <http://www.sosfemmes.ch/>
- Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC, anc. Solidarités Femmes): <http://www.avvec.ch/>
- F-Informations: <http://www.f-information.org/>
- Foyer d'Accueil Le Pertuis (FOJ): <https://www.foj.ch/pertuis>

Subventions pluriannuelles

- Association Violence Que Faire: <https://www.violencequefaire.ch/>

Subventions annuelles

- Selon projets spécifiques

Office cantonal de la statistique

Axes stratégiques concernés

AXE 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Analyser et diffuser des informations statistiques sur l'état de santé de la population et le système sanitaire

Activités principales en lien avec la PSP

- Collaborer à la réalisation par l'Office fédéral de la statistique (OFS) d'enquêtes statistiques régulières et ponctuelles concernant l'état de santé de la population et le système de santé
- Diffuser et analyser les résultats des statistiques suivantes: Enquête suisse sur la santé, Statistiques médicale et administrative des hôpitaux, Statistique des institutions médico-sociales, Statistique de l'aide et des soins à domicile, Statistique des causes de décès, Statistique du mouvement naturel de la population, Statistique des interruptions de grossesse, Statistique médicale de la FMH, Système de déclaration obligatoire de certaines maladies, ainsi que des données issues de l'Office médico-pédagogique (OMP), du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et du Service dentaire scolaire

Informations complémentaires

Site Internet

- <https://www.ge.ch/statistique/welcome.asp>
- https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=14_01
- https://www.ge.ch/statistique/domaines/14/14_01/publications.asp

Service de santé du personnel de l'Etat

Axes stratégiques concernés

- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Conseiller et fournir une expertise à l'employeur pour l'aider à remplir ses obligations
- Participer à l'élaboration d'une politique de santé en entreprise
- Contribuer à la promotion de la santé du personnel et à la prévention des risques pour les collaborateurs-trices du fait de leur travail
- Investiguer des situations concrètes en médecine du travail et procéder à des études de postes, ainsi qu'à des analyses d'activités ou d'organisation du travail sous l'angle de la sécurité et de la santé physique et psychique
- Veiller à l'adéquation entre la santé des employé-e-s, leur activité et leur environnement de travail
- Détecter et intervenir rapidement sur des problématiques collectives aiguës telles qu'accidents, épidémies, craintes au niveau d'un groupe de collaborateurs ou d'une unité administrative
- Contribuer au maintien en activité ou à la réinsertion des personnes en difficulté

Activités principales en lien avec la PSP

- Contribution à l'élaboration de concepts de sécurité et santé au sens de la directive MSST
- Détection des facteurs inhérents aux entités administratives ou liés à leurs activités qui peuvent avoir des effets nocifs sur la santé des travailleurs
- Identification des situations préoccupantes en termes de santé au travail (veille)
- Prise en charge de problématiques particulières relevant de la médecine du travail (amiante, exposition à des substances nocives, allergies, protection de la maternité)
- Participation à l'organisation des premiers secours
- Participation à la formation, à l'information et à la sensibilisation des personnes exposées à des risques particuliers ou concernant la promotion de la santé en général
- Visites d'embauche et/ou systématiques pour des employé-e-s soumis à des risques particuliers (policiers, agents de détention, plongeurs, pompiers, détenteurs de permis poids lourds, etc.)
- Vaccinations en lien avec les risques professionnels et enquêtes d'entourage
- Conseils et orientation pour les situations de mésusage et dépendance relatives à la consommation de substances psychoactives
- Participation à des groupes de travail traitant directement ou indirectement de la santé du personnel (COSST, cellule opérationnelle SST, cellule amiante, etc.)
- Réponses aux alertes de santé publique (grippe, varicelle, coqueluche, etc.) en collaboration avec le médecin cantonal
- Examen des absences de longue durée sous l'angle des conditions de travail, du placement judicieux du travailleur et du maintien ultérieur de sa santé
- Soutien par les pairs en cas d'événements potentiellement traumatisants (*Care Team*)
- Identification des risques professionnels qui nécessitent des actes médicaux
- Identification des causes d'absences liées à l'organisation du travail pouvant avoir des conséquences sur le collectif

Informations complémentaires

- Site Internet : <http://ge.ch/etat-employeur/service-de-sante-personnel-de-letat>

1.5 INSTRUCTION PUBLIQUE, FORMATION, JEUNESSE

Office de l'enfance et de la jeunesse

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 4** Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Favoriser le développement harmonieux des enfants et des jeunes et promouvoir des conditions favorables à leur santé en milieu préscolaire et scolaire afin de permettre leur intégration et participation à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique
- Protéger les enfants et les jeunes menacés dans leur intégrité physique et psychique
- Répondre aux besoins particuliers des élèves en situation de vulnérabilité

Activités principales en lien avec la PSP

- Mise en place de mesures de promotion de la santé en milieu scolaire et préscolaire:
 - informer et former les enfants et les jeunes afin qu'ils soient capables de faire des choix favorables à leur santé physique, psychique, sexuelle et sociale
 - contribuer à l'acquisition de compétences psychosociales basées sur l'estime de soi et le respect de l'autre
 - développer les connaissances et compétences des enfants et des jeunes en matière de santé sexuelle et affective
 - développer les compétences des élèves en 1^{er} secours
 - renforcer les compétences des encadrants en milieu préscolaire et scolaire pour prévenir les risques d'atteinte à la santé et pour promouvoir de manière pérenne des comportements/compétences favorables à la santé auprès des enfants et des jeunes (1^{er} secours, lutte contre le harcèlement entre pairs, etc.)
- Mise en place en milieu scolaire et préscolaire de mesures de prévention des atteintes à la santé et de leurs conséquences sur les apprentissages:
 - prévenir les risques liés à l'environnement dans les établissements accueillant les enfants et les jeunes
 - former les adultes aux gestes de premier secours
 - prévenir et prendre en charge les épidémies
 - réduire les risques et l'impact immédiat des consommations excessives
 - prévenir les effets sur la santé des problèmes liés à l'alimentation et au mouvement
 - prévenir les maladies bucco-dentaires
 - prévenir les conséquences des troubles sensori-moteurs et psychomoteurs sur les apprentissages

- prévenir les violences envers soi-même et envers les autres
- prévenir les risques de décrochage scolaire en raison d'atteinte à la santé
- mettre en place les conditions pour un retour en scolarité durable des élèves en rupture pour cause de problèmes de santé
- Repérage et prise en charge des enfants présentant des problèmes de santé particuliers (maladies chroniques ou incapacité temporaire) en vue de leur intégration en milieu préscolaire et scolaire (mise en place si nécessaire d'un projet d'accueil individualisé, PAI)
- Repérage et prise en charge des enfants victimes de violence (harcèlement par leurs pairs), de maltraitance, ou témoins de violence domestique
- Mise en place de ressources spécialisées au plus près des enfants et de leurs encadrants:
 - infirmières et médecins scolaires pour répondre aux demandes des enfants concernant leur santé, repérer, prendre en charge et orienter les enfants et les jeunes à risque ou avec des besoins particuliers
 - diététiciennes et psychomotriciennes pour repérer et orienter les enfants et les jeunes présentant des troubles alimentaires ou du développement psychomoteur
 - médecins-dentistes et orthodontistes offrant des soins de qualité selon un tarif adapté au revenu des familles
 - technicien-ne-s spécialisé-e-s, pour le dépistage des troubles de la vue et de l'ouïe et l'orientation vers les structures de soins
- Promotion d'un apprentissage progressif de l'autonomie, de la responsabilité sociale des enfants et des jeunes par le biais d'une approche participative et d'encouragement
- Mise en place de dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants
- Déploiement de mesures socio-éducatives de lutte contre la maltraitance, destinées à protéger les enfants et les jeunes mineurs, en collaboration avec tous les acteurs concernés
- Evaluation et accompagnement de la séparation parentale dans l'intérêt de l'enfant
- Attribution d'autorisation et surveillance de l'accueil de jour et des lieux de placement
- Collaboration interdisciplinaire des professionnels intervenant auprès des enfants afin de favoriser une vision transversale de la situation de l'enfant
- Développement des activités hors temps scolaire en faveur des enfants
- Encouragement de l'organisation des séjours ou camps pour les élèves sur temps scolaire
- Organisation et développement d'actions socio-éducatives et socioculturelles en faveur des enfants et des jeunes

Informations complémentaires

Sites Internet :

- <https://www.ge.ch/organisation/direction-generale-office-enfance-jeunesse>
- https://www.ge.ch/parcourir#ecoles_et_formations-sante_a_lecole
- <https://www.ge.ch/signaler-mineur-danger>
- Loi sur l'enfance et la jeunesse, du 1^{er} mars 2018
- Convention internationale des droits de l'enfant, 20 novembre 1989
- Loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015

Principales associations subventionnées en lien avec la PSP

Contrats de prestations

- Caritas-Jeunesse, Vacances Nouvelles, Centre protestant de vacances-CPV, Association du scoutisme genevois, Mouvement de la jeunesse suisse romande, Ecole des Parents, Pro Juventute Genève, Fondation du service social international, Fondation officielle pour la jeunesse, association genevoise d'actions préventives et éducatives-AGAPE, Astural, Ecole protestante d'altitude

Subventions annuelles

- CEMEA, Groupement genevois des associations de jeunesse-GLAJ, Unions chrétiennes de Genève, AGFAH, Bureau genevois d'adoption, Espace A

Office médico-pédagogique

Axes stratégiques concernés

AXE 2 Un contexte socio-économique favorable à la santé

AXE 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

AXE 4 Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

AXE 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Prise en charge thérapeutique des jeunes en situation de handicap ou à besoins spécifiques bénéficiant d'un enseignement spécialisé ou d'autres prestations de pédagogie spécialisée
- Aide aux enfants et adolescents présentant des troubles psychologiques, des troubles du langage et de la communication, et certaines affections nerveuses, sensorielles ou motrices
- Aide dans les cas de polyhandicap, de troubles sensoriels comme la cécité, ou de troubles complexes comme l'autisme

— Activités principales en lien avec la PSP —

- Dépistage précoce et prise en charge des problèmes de développement (moteur, cognitif, du langage, affectif, social) et des difficultés d'ordre psychologique chez les enfants et les adolescents, dépistage précoce de l'autisme et troubles associés
- Prévention universelle en santé mentale des mineurs par une information généralisée et globale de la population générale concernant les besoins en santé psychique des mineurs
- Apport de compétences psychologiques pour travailler au climat scolaire bon et serein
- Prévention sélective en santé mentale des mineurs par le renforcement des compétences des acteurs de proximité autour des mineurs
- Mise à disposition de ressources spécialisées au plus près de la population :
 - Psychologues dans les cycles d'orientation pour les adolescents qui peuvent avoir des problèmes de développement ou des difficultés d'ordre psychologique : difficultés d'adaptation ou d'apprentissages scolaires, troubles du comportement alimentaire, troubles du sommeil, problèmes de caractère, agressivité, passivité, tristesse, craintes et peurs, difficultés de socialisation, etc.
 - Psychologues, logopédistes, psychomotriciens œuvrant dans les équipes pluridisciplinaires en établissement scolaire ordinaire pour favoriser une bonne prise en compte de certains besoins particuliers des élèves au sein de l'établissement scolaire régulier de leur quartier et, plus spécifiquement, des plus fragiles d'entre eux
 - Pédopsychiatres, psychologues, logopédistes, psychomotriciens recevant la population consultante dans des consultations de secteur, en proximité avec le réseau socio-sanitaire et scolaire
- Prévention du suicide des jeunes. Dépistage et intervention précoce lors des signes de début de trouble psychique pouvant engager la santé mentale à l'âge adulte
- Unité d'urgence : interventions médico-psychologiques urgentes lors d'événements traumatiques, situations de conflit aigu, crises d'angoisse, états de panique, troubles graves du comportement
- Suivi d'enfants et d'adolescents ayant vécu des situations traumatiques de deuil ou de stress majeur, suivi d'adolescents présentant des prodromes de la psychose ou du trouble bipolaire
- Soutien à la parentalité des populations psychiquement précarisées
- Dans le cadre de la convention avec la Fondation Pôle Autisme, suivi de bébés à risque d'autisme (fratrie d'enfants autistes, maladies neurodéveloppementales)

— Informations complémentaires —

Sites Internet :

- <https://www.ge.ch/organisation/direction-generale-office-medico-pedagogique>
- Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (PL 12054)

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Axes stratégiques concernés

AXE 2 Un contexte socio-économique favorable à la santé

AXE 4 Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Développer des programmes d'enseignement et des outils pédagogiques permettant aux élèves de développer leurs connaissances et leurs compétences
- Contribuer à l'éducation citoyenne par le développement de l'ouverture d'esprit, la faculté de discernement, l'autonomie et la solidarité
- Contribuer à la lutte contre les inégalités de santé en favorisant l'accès à la formation auprès des élèves allophones, présentant des difficultés scolaires ou à besoins spécifiques (porteurs d'un trouble, d'une déficience ou d'un handicap)
- Promouvoir un environnement scolaire favorable à l'apprentissage et au bien-être des élèves

Activités principales en lien avec la PSP

- Enseignement obligatoire (primaire et secondaire) conformément aux objectifs scolaires fixés dans le Plan d'études romand
- Dispositif de lutte contre l'échec scolaire comportant notamment la mise en place d'un réseau d'enseignement prioritaire (REP)
- Intégration des élèves non francophones dans le cursus scolaire au travers des classes d'accueil qui permettent l'apprentissage des bases de la langue française
- Mise en place d'une politique d'aménagements individualisés pour les élèves présentant des handicaps et/ou des besoins éducatifs particuliers, en collaboration avec les partenaires concernés (Office médico-pédagogique, Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, établissements scolaires, Office de l'assurance invalidité)

Informations complémentaires

Site Internet :

- <https://www.ge.ch/organisation/direction-generale-enseignement-obligatoire>

Direction générale de l'enseignement secondaire II

Axes stratégiques concernés

AXE 2 Un contexte socio-économique favorable à la santé

AXE 4 Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Développer des programmes d'enseignement et des outils pédagogiques permettant aux élèves d'approfondir et d'élargir les connaissances et compétences acquises durant la scolarité obligatoire
- Contribuer à la lutte contre les inégalités de santé en favorisant l'accès à la formation auprès des élèves allophones présentant des difficultés scolaires ou à besoins spécifiques (porteurs d'un trouble, d'une déficience ou d'un handicap)
- Promouvoir un environnement scolaire favorable à l'apprentissage et au bien-être des élèves

Activités principales en lien avec la PSP

- Formation gymnasiale, principalement destinée aux élèves souhaitant poursuivre des études supérieures
- Formation de culture générale intégrant des cours dans les domaines préprofessionnels suivants : arts, communication et information, santé et socio-éducatif
- Formation professionnelle par le biais d'un apprentissage en entreprise ou en école
- Intégration des élèves non francophones dans le cursus scolaire au travers des classes d'insertion professionnelle et d'insertion scolaire
- Mise en place d'une politique d'aménagements individualisés pour les élèves à besoins spécifiques, en collaboration avec les partenaires concernés (Office médico-pédagogique, Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, établissements scolaires, Office de l'assurance invalidité)

Informations complémentaires

Sites Internet :

- https://www.ge.ch/parcourir#ecoles_et_enseignements_secondaire_ii ;
- <https://www.ge.ch/obtenir-aide-cas-rupture-formation>

1.6 COHESION SOCIALE

Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales

Axes stratégiques concernés

- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 4** Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 6** Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Mettre en œuvre des politiques publiques d'intégration sociale favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations particulièrement exposées aux inégalités sociales de santé
- Soutenir et coordonner des actions en faveur de l'intégration sociale (en matière d'aide sociale et d'insertion socio-professionnelle, en faveur des personnes handicapées, en matière d'asile, de toxicodépendance, en faveur de la famille)
- Superviser des entités subventionnées, des services et établissements publics autonomes dans le domaine de l'intégration sociale, tels que l'Hospice général, les établissements publics d'intégration et l'Office cantonal des assurances sociales

Activités principales

- Définition de stratégies et proposition d'actions dans le domaine de l'intégration sociale
- Evaluation des besoins des personnes handicapées et planification de l'offre
- Gestion de l'accès aux homes, centres de jour et ateliers (EPH) pour personnes handicapées
- Pilotage en matière d'asile et de migration
- Recouvrement et avance de pensions alimentaires
- En matière d'assurance-maladie : octroi de subsides, vérification de l'affiliation à l'assurance-maladie, prise en charge des assurés débiteurs
- Mesures de protection de l'adulte (gestion des curatelles et des biens mobiliers des personnes protégées)
- Prestations complémentaires à l'AVS/AI ainsi que prestations complémentaires pour familles (PCFam)
- Coordination en matière d'assurances sociales
- Lutte contre le surendettement
- Collaboration entre aide sociale, assurance-chômage et assurance-invalidité (Collaboration interinstitutionnelle - CII)
- Soutien des entités actives dans l'action sociale au sens large, le soutien aux familles et aux migrants, l'intégration sociale, l'aide aux loisirs pour les personnes handicapées, la prévention de la violence et l'assistance aux victimes ainsi que l'insertion professionnelle

Informations complémentaires

Site Internet :

- <https://www.ge.ch/organisation/departement-cohesion-sociale-dcs>

Principales associations subventionnées en lien avec la PSP

Indemnités annuelles de fonctionnement

- Hospice général
- Association Argos
- Association du Centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions
- Divers EPH (EPI, Centre Espoir, Fondation Pro, Point du Jour, Aigues-Vertes, Clair-Bois adultes, Ensemble adultes, Foyer-Handicap, La Corolle, Trajets, La Maison des Champs, SGIPA adultes, ApAJ, Arcade 84, Réalise).

Aides financières pluriannuelles avec contrat de prestations (montant > 200'000 F)

- Caritas Genève
- Croix-Rouge genevoise
- Centre social protestant de Genève
- L'entreprise d'insertion l'Orangerie
- La Fondation Phénix
- L'association Pluriels
- Pro Infirmis

Aides financières pluriannuelles sans contrat de prestations (montant ≤ 200'000 F)

- Association genevoise des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue
- Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile
- Association Appartenances Genève
- Association Elisa Asile
- Fondation intégration pour tous
- Association La Main Tendue
- Fondation Relais Enfants Parents Romands
- Association Accroche
- Association pour la permanence de défense des patients et des assurés
- Assuas - Association suisse des assurés
- Association des familles monoparentales
- Association couple et famille
- Compagna
- Maison genevoise des médiations
- Office protestant de consultations conjugales et familiales
- Pro-Filia Genève
- Agis - Association genevoise d'insertion sociale
- Association Actifs
- Association Anyatas pour personnes mentalement handicapées
- Association Autrement Aujourd'hui
- Association Cerebral Genève
- Association Danse Habile

- Association Parole
- Fondation Cap Loisirs
- Insieme Genève
- Pro Infirmis
- Pro Mente Sana

Principaux soutiens ponctuels 2017

- Armée du Salut
- Accroche
- Première ligne
- Association Archipel
- Pro Infirmis
- Dialogai
- Association pour le Bateau Genève
- Association Genevoise des Malentendants

Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales - Bureau de l'intégration des étrangers

Axes stratégiques concernés

- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 4** Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 6** Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement

Missions en lien avec la PSP

- Promouvoir l'accès de la population étrangère à tous les vecteurs d'intégration
- Sensibiliser la population résidente à la diversité culturelle, encourager l'égalité des chances, combattre les discriminations et encourager les efforts communs des associations, de l'Etat et des communes, pour des relations harmonieuses entre les différentes populations vivant à Genève

Activités principales en lien avec la PSP

- Soutien d'actions et de projets d'intégration
- Sensibilisation, information et orientation de la population (Suisses et étrangers) sur toutes les questions relatives aux migrations et à la diversité culturelle
- Production et diffusion d'informations spécialisées
- Campagnes d'information auprès du grand public
- Organisation de manifestations, expositions, colloques et conférences
- Travail en réseau avec les partenaires
- Réalisation d'études et d'enquêtes
- Organisation de cours et débats avec les publics cibles

Informations complémentaires

Sites Internet :

- <https://www.ge.ch/organisation/oais-bureau-integration-etrangers>

Intégration:

- <https://www.ge.ch/dossier/geneve-soutient-integration-etrangers>

Programme d'intégration cantonal (PIC) :

- <https://www.ge.ch/dossier/geneve-soutient-integration-etrangers/subventions-accordees-bureau-integration-etrangers>

Subvention annuelle :

- Université populaire albanaise (UPA)

Office cantonal de la culture et du sport

Axes stratégiques concernés

- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 4** Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Prévenir les atteintes à la santé liées à la sédentarité, et en particulier le surpoids, l'obésité et les troubles psychiques par la promotion du sport et des infrastructures sportives
- Prévenir les accidents dans le cadre de la pratique d'activités à risque
- Contribuer au bien-être et à la qualité de vie de la population en favorisant le soutien et l'accès à des offres culturelles

Activités principales en lien avec la PSP

- Mise en œuvre de la politique cantonale du sport qui structure l'action du canton dans le domaine du sport selon plusieurs axes prioritaires : le sport à l'école, le sport associatif, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, les infrastructures, les manifestations sportives et le sport handicap
- Promotion de l'offre sportive cantonale auprès de la population générale afin de favoriser une pratique régulière de l'activité physique
- Organisation de loisirs pour les jeunes
- Mise en place d'un service d'aide à l'organisation d'activités culturelles pour les enfants et les jeunes en milieu scolaire, destiné à éveiller la curiosité culturelle des élèves
- Gestion des mesures tarifaires permettant aux jeunes hors cadre scolaire d'accéder aux lieux et manifestations culturelles, ainsi qu'à des infrastructures sportives, à des prix réduits
- Octroi d'autorisations pour les professions et activités à risque (guide de montagne, rafting, saut à l'élastique, etc.)

Informations complémentaires

Sites Internet :

- <https://www.ge.ch/dossier/geneve-soutient-sport-athletes>
- <https://www.ge.ch/dossier/geneve-soutient-artistes-culture>

[< retour](#)

1.7 TERRITOIRE

Office de l'urbanisme

Axes stratégiques concernés

AXE 1 Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé

AXE 8 Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Offrir à une population toujours croissante une réponse aux besoins en logements, activités, équipements, services, loisirs et espaces publics, tout en préservant et valorisant le patrimoine bâti, le paysage naturel, les terres cultivables et la qualité de vie
- Coordonner, en collaboration avec d'autres acteurs, l'ensemble des politiques publiques ayant une incidence territoriale de façon à promouvoir un cadre de vie sain
- Promouvoir un développement urbain durable favorisant un mode de vie sain

Activités principales en lien avec la PSP

- Elaboration et mise en œuvre de la planification directrice cantonale en prenant en considération les aspects sanitaires
- Maintien d'un cadre de vie attractif par la mise à disposition des surfaces nécessaires à la construction de logements, d'infrastructures, d'espaces publics et nécessaires aux différents secteurs économiques
- Densification des quartiers autour des axes de transports publics de manière à favoriser leur utilisation ainsi que la mobilité douce et à limiter les nuisances liées au trafic individuel
- Aménagement de l'espace public avec un objectif de qualité
- Mise en valeur de l'environnement bâti et naturel
- Préservation des zones agricoles et des espaces verts

Informations complémentaires

Site Internet:

- <https://ge.ch/annuaire/service/3033>

Plan directeur cantonal 2030:

- <https://www.ge.ch/consulter-plans-amenagement-adoptes/plan-directeur-cantonal>

Office cantonal du logement et de la planification foncière

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 6** Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Favoriser l'accès des résidents du canton à un logement décent et abordable
- Encourager la construction de logements accessibles aux moyens financiers du plus grand nombre
- Favoriser la mixité sociale, la qualité des quartiers et des habitations

Activités principales en lien avec la PSP

- Mise en œuvre de la politique sociale du logement, notamment au travers d'actions incitatives pour la construction de logements à prix modérés, assurer la planification et permettre la réalisation, sur le plan foncier, des ouvrages projetés dans le cadre des politiques publiques de l'Etat de Genève
- Création d'un parc de logements d'utilité publique
- Aides personnalisées aux locataires
- Développement des coopératives et de l'accès à la propriété
- Octroi de subventions à l'exploitation

Informations complémentaires

Site Internet :

- <https://www.ge.ch/logement/>

Office cantonal de l'environnement

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Réduire la pollution atmosphérique
- Réduire l'exposition aux substances dangereuses dans l'environnement bâti
- Limiter et réduire l'exposition au bruit, notamment celui généré par le trafic routier
- Réduire l'exposition aux rayonnements non ionisants

Activités principales en lien avec la PSP

- Surveillance de la pollution atmosphérique à Genève par le Réseau d'Observation de la Pollution Atmosphérique à Genève (ROPAG)
- Contrôle des émissions de particules fines et des polluants intérieurs (amiante, plomb, polychlorobiphényles, etc.) durant les travaux de chantier
- Promotion de la mobilité électrique par le développement de l'infrastructure de recharge et l'incitation à l'achat de véhicules électriques
- Assainissement du bruit routier
- Surveillance du bruit des entreprises
- Surveillance du bruit dans les manifestations festives (sous délégation de la police)
- Vérification des dispositions de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)
- Détection des nouvelles substances dangereuses dans l'environnement (perturbateurs endocriniens, nanoparticules, etc.)
- Activation du dispositif genevois en cas de pics de pollution

Informations complémentaires

Sites Internet :

- <https://www.ge.ch/dossier/qualite-air>
- <https://www.ge.ch/connaître-qualité-air-geneve>
- <https://www.ge.ch/prevention-du-bruit-manifestations>
- www.ge.ch/amiante-pcb-plomb-travaux-renovation-demolition
- Stratégie de protection de l'air 2030
- Stratégie de l'électromobilité 2030
- Plan de mesures OPair 2018-2023
- Plan de mesures d'assainissement du bruit routier
- Plan de mesures 2018-2023 sur les substances dangereuses dans l'environnement bâti

Office cantonal de l'agriculture et de la nature

Axes stratégiques concernés

AXE 1 Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé

AXE 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

Missions en lien avec la PSP

- Promouvoir une agriculture locale, diversifiée, saine, de qualité, respectueuse de l'environnement et répondant aux normes sociales et aux besoins du marché et de la population
- Préserver la biodiversité, le paysage, les forêts et les réserves naturelles qui contribuent à offrir des lieux de loisirs et de détente de la population
- Promouvoir l'intégration de la nature en ville à chaque échelle, depuis la planification de l'aménagement du territoire jusqu'aux réalisations concrètes dans les quartiers ou les jardins.
- Favoriser l'accès de l'ensemble de la population aux produits issus de l'agriculture genevoise, (grande distribution, vente à la ferme, magasin 2^e choix, fermes urbaines, marchés, etc.)

Activités principales en lien avec la PSP

- Planification de l'espace rural avec une prise en considération de la production, mais également du bien-être et de la détente
- Coordination entre le développement urbain et les zones agricoles périphériques, notamment dans la mise en place de boucles pédestres et le maintien de la qualité du paysage
- Promotion de prestations écologiques de qualité
- Aides à la production intégrée et à la reconversion à l'agriculture biologique
- Surveillance des maladies, des ravageurs et des plantes envahissantes nuisibles pour les cultures et la santé (organismes de quarantaine, plantes allergènes, etc.) par le biais de la station phytosanitaire cantonale
- Actions de sensibilisation dans les écoles autour de l'agriculture genevoise, de la saisonnalité, de la proximité des produits et de l'alimentation
- Information et sensibilisation auprès du grand public sur les prestations de l'agriculture locale (Journée cantonale de la randonnée, Rallye gourmand, etc.)
- Promotion du concept des fermes urbaines, visant à rapprocher les milieux de l'agriculture et les milieux de la santé
- Promotion et développement de la marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) qui intègre notamment: un volet de sensibilisation, une veille qualitative sur les produits (analyse des résidus de pesticides) réalisée par le SCAV ainsi que le suivi par l'OCIRT du respect des conditions de travail des ouvriers pour les entreprises certifiées
- Contrôle de la traçabilité des produits GRTA et de la transparence des modes de production

Informations complémentaires

Sites Internet :

- <https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-agriculture-nature-ocan>
- www.grta.ch (animations, traçabilité, etc.)
- Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires - Rapport du Conseil fédéral
- Loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr)

Principales associations subventionnées en lien avec la PSP

Contrats de prestations LIAF - Subventions pluriannuelles

- **Vulgarisation agricole** (formation continue)
AgriVulg (AgriGenève); Association des maraichers du genevois (AMDG); Union fruitière lémanique (UFL); Groupement technique horticole (GTH); BioGenève.
- **Promotion des produits**
Plateforme pour une agriculture socialement durable; Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE).
- **Mandats**
Genève Rando

Office cantonal de l'eau

Axes stratégiques concernés

AXE 1 Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé

AXE 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

AXE 8 Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Assurer la surveillance de la qualité sanitaire des eaux de baignade et des eaux utilisées pour la pêche
- Protéger la population des risques liés aux crues
- Surveiller la mise en place et le fonctionnement optimal des infrastructures d'assainissement des eaux
- Préserver et promouvoir le domaine cantonal lacustre et en faciliter l'accès à la population

Activités principales en lien avec la PSP

- Monitoring de la qualité de l'eau des rivières, du lac et des zones de baignade
- Autorisation et surveillance des installations, activités et rejets pouvant polluer les eaux
- Surveillance des débits des cours d'eau et expertise dans la gestion des crues
- Conception et réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations
- Surveiller l'évacuation et le traitement des eaux usées
- Renaturation des cours d'eau et des rives du lac avec fonction d'accueil pour la population
- Sensibilisation de la population à la gestion des ressources naturelles et en particulier de l'eau

Informations complémentaires

Sites Internet :

- <https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-eau-oceau>
- <https://www.ge.ch/dossier/oh-mon-eau>

Principales associations subventionnées en lien avec la PSP

Contrats de prestations :

- Partenaires délivrant des prestations de sensibilisation concernant l'eau et la nature (associations en particulier)

Subvention pluriannuelle :

- Commission internationale pour la protection du Léman

Subventions annuelles :

- -

Service cantonal du développement durable

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région, compatible avec les capacités de la planète et qui préserve les facultés des générations futures à satisfaire leurs propres besoins
- Encourager la convergence et l'équilibre durable entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique

Activités principales en lien avec la PSP

- Pilotage de la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) et du concept cantonal du développement durable 2030
- Coordination de la stratégie climatique cantonale et de la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques
- Promotion d'une consommation responsable et d'une alimentation durable auprès du grand public, des entreprises et des entités publiques et parapubliques
- Formation, soutien méthodologique, expertise, mise en réseau et promotion de bonnes pratiques, notamment dans les domaines du management durable et des achats professionnels responsables auprès des entreprises, des communes genevoises ainsi que des entités parapubliques
- Promotion du développement durable, notamment par le biais de l'organisation d'événements et de visites thématiques
- Organisation du concours cantonal du développement durable visant à soutenir et promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable
- Participation au projet national "Cercle indicateurs" du développement durable

Informations complémentaires

- Site Internet : <https://developpementdurable.ge.ch>
- Stratégie climatique 2030 et plan de mesures 2018-2022 : <https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-1>
- Concept cantonal du développement durable 2030 : <https://www.ge.ch/document/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030> Plan d'action développement durable 2019-2023 : <https://www.ge.ch/document/plan-actions-developpement-durable-2019-2023>
- Site des visites durables : <https://www.ge.ch/visites-durables/>
- Site du guide des achats professionnels responsables : <http://www.achats-responsables.ch/>

1.8 INFRASTRUCTURES

Office cantonal des transports

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Promouvoir la mobilité douce par la mise à disposition d'une offre de transports adaptés aux besoins de la population
- Prévenir les accidents par la mise à disposition de moyens de déplacements sûrs

Activités principales en lien avec la PSP

- Mise à jour et mise en œuvre du plan d'actions de la mobilité douce
- Planification et organisation du fonctionnement du réseau routier de façon à limiter les atteintes à la santé
- Développement d'une offre de transport en adéquation avec les besoins de la PSP (mobilité douce, transports publics, y compris électrification)
- Renforcement de la sécurité des déplacements pour tous les modes de transport
- Mise en œuvre de la politique de stationnement telle que définie dans le plan d'action du stationnement et favorisant l'usage de la mobilité douce
- Collaboration avec l'Office cantonal du génie civil et les communes, selon une répartition des compétences, afin de réaliser des aménagements piétons et cyclables, des zones à vitesse modérée et des zones de rencontre
- Actions de communication visant à encourager les déplacements à pied ou à vélo

Informations complémentaires

- Site Internet: <https://www.ge.ch/bienvenue-canton-geneve/mobilite>
- Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018: <https://www.ge.ch/document/transports-plan-actions-mobilite-douce-2015-2018/telecharger>
- <https://www.ge.ch/document/plan-directeur-du-stationnement/telecharger>
- Plan d'action du stationnement 2013-2019: <https://www.ge.ch/document/transports-plan-action-du-stationnement-2013-2019/telecharger>

Principaux partenaires en lien avec la PSP

- Contrats de prestations : • Fondation des parkings, TPG
- Subventions pluriannuelles : • Pédibus, SuisseMobile
- Opérateurs de transports collectifs (TPG, SMGN, CFF, UNIRESO, GLCT, TPN)
- Subventions annuelles : • Genèveroule

[< retour](#)

1.9 GROUPE DE CONFIANCE

Groupe de confiance

Axes stratégiques concernés

- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Participer à la mise en œuvre de l'obligation légale de l'employeur de protéger la personnalité de ses employés
- Aider à la gestion de conflits relationnels au travail
- Traiter des situations pouvant constituer une atteinte à la personnalité (sphère privée, réputation, discriminations, etc.), du harcèlement psychologique ou du harcèlement sexuel au travail

Activités principales en lien avec la PSP

- Entretiens individuels confidentiels d'aide à la gestion de conflits
- Orientation, proposition de mesures individuelles
- Médiations individuelles ou de groupe
- Investigation dans les situations de présomption d'une atteinte à la personnalité d'une certaine gravité sur demande de la personne plaignante ou de l'autorité d'engagement
- Recommandations à l'autorité d'engagement concernant des situations conflictuelles collectives
- Information, prévention et formation auprès du personnel de l'Etat de Genève

Informations complémentaires

- Site Internet: <https://www.ge.ch/confiance/>
- Plateforme didactique gestion des conflits: <http://outil.ge.ch/site/formation/>

Etablissements publics affiliés au dispositif du GDC par convention :

- Les Établissements publics pour l'intégration (EPI)
- L'Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- L'Hospice général
- L'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP)
- L'Office cantonal des assurances sociales (OCAS)
- La Ville de Vernier
- La Ville d'Onex

2. Actions des communes

Communes genevoises

Cette fiche propose un aperçu non exhaustif des domaines d'action dans lesquels les communes agissent, ou peuvent agir, pour promouvoir la santé de leurs habitants. Les réalités communales étant à la fois hétérogènes et multiples, ce document n'est pas en mesure de représenter, dans toute son étendue, l'ensemble des activités mises en œuvre au sein des communes genevoises. Il donne néanmoins des exemples d'actions développées par des acteurs communaux (ou par les associations qu'ils soutiennent) qui influencent de façon positive la santé des habitants de leur territoire.

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 4** Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 6** Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Mettre en œuvre des politiques, lois et mesures communales favorables à la santé de la population genevoise

Activités principales en lien avec la PSP

- Mise en œuvre de mesures d'aménagement du territoire par le biais des plans directeurs communaux, de quartier et des chemins pour piétons, ainsi que par les plans localisés de quartier
- Mise à disposition d'offres de loisirs favorables à la santé (soutien aux associations sportives, prévention lors de manifestations, animations diverses en lien avec des thématiques de PSP)
- Mise en œuvre de mesures de soutien social de proximité
- Développement de prestations destinées aux personnes âgées, notamment en matière de lutte contre l'isolement social et de soutien aux tâches quotidiennes
- Organisation de l'accueil préscolaire (institutions de la petite enfance) et parascolaire
- Mises en œuvre de mesures visant à promouvoir la santé au travail
- Information de la population sur des thématiques socio-sanitaires et sur les ressources à disposition dans ce domaine
- Développement de mesures favorables à la mobilité douce et à une alimentation saine
- Mise en œuvre des agendas 21 communaux
- Développement et mise en œuvre d'un plan canicule

Informations complémentaires

- Label "Commune en santé": <https://www.labelcommunesante.ch/>

Bases légales:

- Loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton A 2 04
- Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train) A 2 05 (formation/ action sociale/PA/mobilité)
- Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2^e train) A 2 06
- Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (3^e train) A 2 07
- Loi sur l'administration des communes B 6 05
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes B 6 05.01

Principales associations subventionnées en lien avec la PSP

- Les communes genevoises subventionnent de nombreuses associations, notamment dans le domaine social, culturel et sportif

3. Actions des institutions actives dans le domaine de la santé

Cette annexe résume les contributions des principaux établissements publics autonomes, hautes écoles, institutions et partenaires actives dans le secteur de la santé.

Hôpitaux Universitaires de Genève

Axes stratégiques concernés

AXE 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

AXE 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Assurer des missions d'intérêt général notamment en matière de dépistage, de formation, de prises en charge pluridisciplinaires, de politiques publiques, de prises en charge spécifiques et de veille

Activités principales en lien avec la PSP

- Participer à la formation pré-graduée et post-graduée des professionnels médicaux et de la santé ainsi que des étudiants de ces filières (intégration d'éléments de prévention dans la formation clinique des professionnels, par exemple de réanimation et prises en charge néonatales pour les cliniques privées, les ambulanciers, les sages-femmes et les écoles de santé, création, enseignement et applications des recommandations en matière de prévention notamment pour les médecins)
- Réaliser des activités de prévention primaire (programme d'enseignement thérapeutique, préparation à la naissance, visite des sages-femmes à domicile, surveillance de l'état de santé de la population via les données récoltées par le Bus Santé, programme "Contrepoids" de lutte contre l'obésité, dépression prénatale, soins dentaires aux enfants, programme Vaccination HPV, vaccinations des voyageurs et consultations préventives de médecine des voyages, promotion de la vaccination des parents et des nouveau-nés, prévention de la mort subite du nourrisson, semaine "alcool", commémoration de journées thématiques, lutte contre l'ostéoporose et prévention des chutes chez les personnes âgées)
- Assurer des activités spécifiques de dépistage (autopsies cliniques, consultation VIH/SIDA, centre antituberculeux, participation au programme cantonal de dépistage des cancers du sein et du côlon, dépistage de la maltraitance des enfants et adolescents et lien avec les autorités en charge de leur protection, dépistage des maladies infantiles comme la drépanocytose ou l'atrésie des voies biliaires, dépistage du mélanome et autres cancers cutanés)
- Assurer des activités d'éducation thérapeutique et de prévention tertiaire (patients souffrant d'une obésité morbide, de maladies chroniques du foie, de pied diabétique avec ou sans amputation, lutte contre la douleur persistant post-opératoire, groupe de parole de patients transplantés, promotion de l'activité physique chez les personnes diabétiques)

- Promouvoir la prescription rationnelle d'examens médicaux et de traitements afin de diminuer le risque de sur-médication. Création d'itinéraires cliniques pour les pathologies les plus communes.
- Promouvoir des prises en charge pluridisciplinaires (consultation interdisciplinaire de médecine et prévention de la violence, consultation IVG adolescentes, suivi des grossesses à risque, consultation de gériatrie communautaire)
- Assurer la concrétisation de politiques publiques (préparation aux crises sanitaires et événements cantonaux, gestion des stocks)
- Organiser des prises en charge spécifiques (Santé migrants, patients précarisés, prestations de gériatrie communautaire, médecine et psychologie du trafic, centre de traitement intensif ambulatoire et prévention du suicide, Unité de santé sexuelle et planning familial)
- Assurer la biosécurité des produits d'origine humaine (centre de transfusion)
- Réaliser des activités préventives auprès des personnes détenues dans les établissements de détention genevois (veille épidémiologique, dépistage des consommations à risque, des violences subies lors de l'arrestation ou la garde à vue, des troubles psychiatriques avec évaluation du risque suicidaire, des infections sexuellement transmissibles, des parasitoses chez les personnes à risque élevé, programme d'échange de seringues, travail psychothérapeutique pour prévenir la récurrence d'actes délictueux en lien avec la maladie)
- Assurer des missions d'urgence incluant des éléments préventifs (sécurité sanitaire lors d'événement planifié ou non planifié)
- Participation à la veille épidémiologique (prévention et lutte contre le risque infectieux nosocomial, lutte contre l'antibiorésistance par la prescription rationnelle d'agents anti-infectieux, promotion de l'hygiène des mains)

Informations complémentaires

Sites Internet:

- <http://www.hug-ge.ch>
- <https://www.hug-ge.ch/medecine-premier-recours>
- <https://www.hug-ge.ch/gynecologie/mission>
- <https://www.hug-ge.ch/urgences/activites-medicales>
- <https://www.hug-ge.ch/maladies-infectieuses/informations-pratiques-vihsida>
- <https://www.hug-ge.ch/medecine-penitentiaire>

Institution genevoise de maintien à domicile

Axes stratégiques concernés

AXE 6 Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement

AXE 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Assurer des prestations de soins, d'aide, d'accompagnement et de répit afin de favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des personnes
- Réduire la durée du séjour et/ou accélérer la sortie depuis l'hôpital, ou l'éviter lorsque la situation le permet par des alternatives à l'hospitalisation
- Elaborer des mesures de prévention au domicile des personnes
- Proposer une attention accrue vis-à-vis des proches aidants

Activités principales en lien avec la PSP

- Lors des évaluations, détecter les risques et potentiels d'amélioration de la personne elle-même et son entourage afin de, notamment, contribuer au dépistage de l'épuisement des proches aidants et lutter contre le déclin fonctionnel en préservant l'autonomie des personnes
- Lors de la réalisation des prestations « courantes » (soins, aide pratique) assurer un suivi (une veille) permanent de l'autonomie des clients
- Réduire l'occurrence des chutes à domicile en utilisant des méthodes innovantes (évaluation d'actions de prévention par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication, programmes individuels de gymnastique à domicile)
- Proposition d'activités visant la prévention et l'amélioration de la qualité de vie au sein des immeubles avec encadrement pour personnes âgées
- Proposition d'aménagements du domicile en vue de préserver l'autonomie et de prévenir les chutes, notamment par l'installation de moyens auxiliaires
- Installation, entretien d'appareils de télésurveillance et prestations de sécurité à domicile visant à offrir une réponse professionnelle 7j / 7 et 24h sur 24
- Identification précoce d'actions de prévention à prendre en faveur de personnes admises en Unité d'accueil temporaire et de répit (UATR), permettant de renforcer le maintien à domicile lors du retour programmé et de dépister, par exemple, les troubles de la mémoire et de la motricité, ou le risque de chute
- Accompagnement des propriétaires et architectes d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées afin de construire des infrastructures adaptées pour "vieillir en bonne santé"
- Intervention dans la coordination des soins des personnes présentant des trajectoires de santé complexes en raison de maladies chroniques ou fragilités co-existantes
- Participation au Plan Alzheimer, au Plan soins palliatifs et au déploiement de la politique en faveur des proches aidants du canton de Genève

Informations complémentaires

- Site Internet : <http://www.imad-ge.ch/fr/about.php>

Université de Genève

Faculté de médecine, Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL),

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FAPSE)

Axes stratégiques concernés

AXE 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

AXE 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Former des professionnels médicaux et des professionnels de la santé aptes à reconnaître et à prévenir les maladies, ainsi qu'à traiter les malades
- Contribuer au développement des connaissances scientifiques, à leur diffusion et à leur application au service de la santé individuelle et collective

Activités principales en lien avec la PSP

- Intégrer les éléments de prévention les plus à jour dans la formation pré-graduée des futurs médecins (Faculté de médecine), pharmaciens (EPGL) et psychologues (FAPSE)
- Proposer des offres de formations post-graduées et continues intégrant le domaine de la prévention et promotion de la santé telles que le CAS Promotion de la santé et santé communautaire (Faculté de médecine)
- Valoriser la recherche scientifique en matière de prévention et promotion de la santé, transversale à travers le Département de santé et médecine communautaires et thématique (recherche clinique orientée prévention) (Faculté de médecine), l'Unité de pharmacie communautaire (EPGL) et les Groupes de recherche en psychologie de la santé ou en psychologie de la motivation (FAPSE)
- Nomination du directeur de Promotion Santé Suisse au titre de professeur titulaire (Faculté de médecine)
- Offrir des services à la population en matière de prévention, telles que l'enseignement thérapeutique pour maladies chroniques, les conseils liés aux voyages et les soins dentaires (Faculté de médecine)
- Informer la population en organisant ou en contribuant à des conférences, des débats et des expositions comme la "journée portes ouvertes diabète et obésité" (Faculté de médecine) ou "Jeux vidéo et cerveau : mythes et réalités" (FAPSE)
- Encourager la participation du public en matière de santé à travers la surveillance participative de la grippe en Suisse (Faculté de médecine)
- Collecter des informations détaillées sur le diagnostic, le traitement et les causes exacts de décès des personnes atteintes d'un cancer à Genève par le Registre des tumeurs (Faculté de médecine)
- Encourager la santé des collaborateurs et des étudiants à travers des activités de prévention, de santé au travail et de réponse à l'urgence

Informations complémentaires

Sites Internet

- <http://www.unige.ch>
- <http://www.unige.ch/medecine/fr/>
- <https://www.unige.ch/medecine/mecom/fr/>
- <https://www.hug-ge.ch/formation-postgrade>
- <https://fr.grippenet.ch/fr/>
- <https://epgl.unige.ch/epgl/index.php>
- <https://www.unige.ch/fapse/>
- <http://www.unige.ch/batiment/service-steps/equipe/>

Les pharmaciens genevois

affiliés à pharmaGenève

Axes stratégiques concernés

AXE 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

AXE 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Conduire des activités de promotion de la santé et de prévention dans les officines membres de l'association
- Dispenser des informations particulières lors de la remise de médicaments

Activités principales en lien avec la PSP

- Proposer des conseils en matière de promotion de la santé et prévention via son site internet et dans les officines membres
- Prévenir les erreurs de médication en informant correctement les patients et confirmant, si nécessaire, les ordonnances médicales en prenant contact avec les médecins prescripteurs
- Prévenir les abus médicamenteux en respectant la législation relative à la remise de médicaments sur ordonnance
- Informer le grand public sur les risques liés au tabagisme, à l'obésité, etc.
- Proposer des activités de dépistage (mesure de la tension artérielle, dosage du cholestérol, etc.)
- Participer à des programmes de vaccination spécifiques dans les limites de la législation cantonale (vaccination contre la grippe chez les personnes âgées de moins de 65 ans sans comorbidité)
- Participer au réseau de soins entourant les patients, particulièrement les personnes souffrant de plusieurs maladies chroniques

Informations complémentaires

- Site Internet: <http://www.pharmageneve.swiss/>

Haute école de santé de Genève

Axes stratégiques concernés

- AXE 3** Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Former des professionnel-le-s de santé hautement qualifié-e-s, capables de répondre aux besoins de la population et aux exigences futures du système socio-sanitaire
- Renforcer le profil scientifique en dynamisant la recherche dans 5 thématiques principales: alimentation, nutrition et santé, réhabilitation, pratiques professionnelles, vieillir en bonne santé, santé des femmes et de la famille
- Assurer des prestations de services dans les domaines spécifiques et transversaux

Activités principales en lien avec la PSP

- Intégrer les éléments de prévention les plus à jour dans la formation des futurs professionnels de la santé actifs dans les domaines Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme, Soins infirmiers¹ et Technique en radiologie médicale. Par exemple, "Marchez et mangez malin! 2017-2020" visant la thématique de l'image corporelle positive des futur-e-s professionnel-le-s de la santé
- Proposer des formations dans le domaine de la prévention et intégrer les éléments de prévention les plus à jour dans les offres de formation continue
- Valoriser la recherche scientifique en matière de prévention et promotion de la santé (Institut de Recherche IR-HEdS) et encourager l'information aux acteurs de la santé, à travers les 5 thématiques identifiées (par exemple, proches aidants chez les populations migrantes, prévention des pulsions suicidaires chez les jeunes de sexe masculin, habitat séniors visant à améliorer l'habitat des personnes âgées afin de prolonger le maintien à domicile, nutrition des travailleurs de nuit, alimentation saine pour les enfants d'âge préscolaire, approches alternatives pour la prévention des chutes chez la personne âgée, prévention de la dépression chez les femmes enceintes, etc.)
- Encourager et faciliter des services à la population, l'information et la sensibilisation du grand public (Laboratoire d'analyse et de conseils en activité physique et en santé, Labo ND3, Cook'eat, préparation à la naissance, Physio Migrants, Espace Conseil Nutrition, Team Physio)
- Encourager l'information aux acteurs de la santé, à travers les 5 thématiques identifiées

Informations complémentaires

Site Internet:

- <https://www.hesge.ch/heds/>
- <https://www.hesge.ch/heds/heds/presentation>
- <https://www.hesge.ch/heds/recherche-developpement/institut-recherche-ir-heds>
- https://www.hesge.ch/heds/sites/default/files/documents/LaHEdS/Plan_de_developpement/heds-plan_de_developpement-cap_2025.pdf
- https://www.hesge.ch/heds/rad/rechercher?field_raetd_filiere_dpt_tid=1112&populate_1=&populate=
- https://www.hesge.ch/heds/rad/rechercher?field_raetd_filiere_dpt_tid=1111&populate_1=&populate=

¹ Le pôle de recherche en santé des populations inséré au sein de la filière soins infirmiers de la Haute École de santé de Genève est déterminé à agir pour la santé publique et la promotion de la santé sur le Canton de Genève et au-delà. Nous souhaitons, en tant que professionnels de santé, infirmiers, enseignants et chercheurs, porter une action volontariste de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé.

Les professionnels médicaux et de la santé exerçant en pratique privée

affiliés à leurs associations professionnelles

Axes stratégiques concernés

AXE 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

AXE 5 Un environnement professionnel sain

AXE 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Promouvoir des soins de qualité et une pratique professionnelle conforme à la loi et aux codes déontologiques en vigueur
- Informer le public et les médias sur les sujets de santé et de politique sanitaire en exprimant le point de vue de leur profession
- Contribuer à la promotion de la santé et la prévention par la compréhension des comportements humains

Activités principales en lien avec la PSP

- Diffuser des éléments de prévention sur les sites Internet des associations professionnelles et des institutions de soins
- Organiser des colloques, des conférences et des actions de sensibilisation à l'intention du grand public sur des thèmes de santé, incluant la promotion de la santé et la prévention (réanimation cardio-pulmonaire, vélo, Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques, etc.)
- Encourager les bonnes pratiques professionnelles par le biais de groupes constitués autour de spécialisations
- Intégrer des éléments de prévention selon les recommandations en vigueur lors de chaque opportunité (consultations cliniques, visites à domicile, promotion de l'allaitement maternel, dépistages, etc.)
- Participer à la veille cantonale (vigilance, veille épidémiologique, lutte contre les infections nosocomiales)
- Participer à la définition et à l'évaluation de campagnes de promotion de la santé et de prévention
- Comprendre les raisons d'une difficulté d'adhésion thérapeutique, les réactions lors d'une maladie, les raisons d'une consultation tardive et, plus généralement, les comportements susceptibles de nuire à la santé
- Proposer et accompagner les personnes souhaitant améliorer leur mode de vie
- Mettre à disposition des groupes disponibles 24/24h afin de soutenir les personnes victimes d'un événement difficile et d'en prévenir les conséquences psychologiques (psychologues d'urgence de l'Association genevoise des psychologues)
- Apporter des éléments de médecine, santé et psychologie du travail auprès des entreprises (recrutement, management, qualité de vie, conflits, cultures d'entreprise), notamment afin d'améliorer les conditions au travail
- Assurer des missions d'évaluation du comportement, de la dangerosité, des analyses de risque et des thérapies en matière de médecine et psychologie du trafic, de médecine, de psychiatrie et de psychologie légale, afin de prévenir le passage à l'acte ou la récidive

Informations complémentaires

Sites Internet:

- <https://www.amge.ch/>
- <https://www.amge.ch/rubrique/prevention-sante/>
- <http://amdg.ch/>
- <https://agpsy.ch/>
- <http://www.asi-ge.ch/>
- <https://sagesfemmesgeneve.ch/>
- <https://ge.physioswiss.ch/fr>
- <http://genevesantesocial.ch/fiches-metiers/>

Les établissements médico-sociaux

représentés par la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux

Axes stratégiques concernés

- AXE 1** Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 6** Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement
- AXE 7** Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Favoriser le travail en réseau des établissements membres afin d'anticiper les évolutions du secteur, représenter le secteur vis-à-vis des partenaires
- Définir des standards professionnels, notamment dans la promotion de la santé et la prévention et en promouvoir le respect par les membres
- Favoriser la disponibilité d'une main d'œuvre aux qualifications pertinentes pour les besoins du secteur

Activités principales en lien avec la PSP

- Promotion d'un repas sain et équilibré, tout en veillant à la qualité et au plaisir des résidents (menus quotidiens de produits genevois du label GRTA, promotion des légumes et fruits de saison)
- Mise en place de programmes spécifiques (promotion de la marche, de l'hygiène bucco-dentaire, plaies, prévention des chutes)
- Prévention de la douleur en encourageant le label "Ensemble contre la douleur"
- Mise à disposition d'activités et d'espaces de détente (séances Aquajet, massages et réflexologie, espace Snoezelen avec séances individuelles quotidiennes, salle de méditation, musicothérapie, zoothérapie, arts corporels, acupuncture)
- Aménagements structurels (augmentation de la lumière en soirée, rénovation d'espaces individuels et collectifs, notamment liés à des parcours vita, installation de baies vitrées afin d'optimiser la luminosité, inclusion de couloirs de promenade, matériaux antidérapants pour les sols, signalétique spécifique)
- Participation et animation de groupes thématiques ("Unis contre la grippe", prévention des chutes, basse-vision, soins palliatifs, ergomotricité, transmissions ciblées)
- Encouragement de la formation continue des professionnels (ergomotricité, vaccination, spécificités liées à la démence, signalement des cas de maltraitance)
- Invitation des proches aidants lors de manifestations (inaugurations, anniversaires), partenariats et consultations des familles, visites de l'EMS pour les familles
- Partenariats et collaborations afin de promouvoir le lien social (Fondation Aigues-Vertes, enfants de crèches et écoliers, policiers, travailleurs sociaux hors murs, maisons de quartier, animations diverses, séjours vacances, messes et cultes)
- Préservation de la santé des collaborateurs par des mesures ciblées (mise à disposition de salles de repos pour le personnel, prise de repas en milieu professionnel afin de favoriser une alimentation équilibrée, participation du personnel à la marche de l'Escalade, établissements déclarés sans fumée, participation de l'entreprise au financement des abonnements TPG)

Informations complémentaires

- Site Internet: <https://www.fegems.ch/>

Planète santé / Médecine et Hygiène

Axes stratégiques concernés

AXE 3 Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

AXE 7 Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Missions en lien avec la PSP

- Renforcer les compétences en santé de la population
- Proposer une information gratuite, indépendante et orientée grand public, visant à permettre à chacun de devenir acteur de sa propre santé (*empowerment*)
- Servir de point de convergence pour les différents partenaires de santé et faire le lien entre le public et le réseau romand de soins
- Promouvoir l'information médicale, le partage du savoir au sein de la communauté médicale et la formation continue des médecins

Activités principales en lien avec la PSP

- Production de contenus (articles sur la santé au quotidien, fiches sur des maladies, module d'aide à la décision en cas de problème, articles et audio juridiques en lien avec la santé) validés par des spécialistes de la santé, de l'économie et du droit et mis à disposition du public via un site Internet dédié
- Edition d'un magazine papier grand public, paraissant 4 fois par an, traitant de thèmes de santé et des enjeux thérapeutiques et politiques qui entourent la pratique et l'exercice de la médecine au quotidien
- Mise en réseau des acteurs et partenaires romands de la santé
- Organisation du Salon suisse de la santé, adressé au grand public
- Edition de revues, dont la *Revue médicale suisse* consacrée à la formation continue des médecins, de livres destinés aux professionnels et au grand public et d'applications Internet

Informations complémentaires

Sites Internet:

- www.planetesante.ch
- www.medhyg.ch
- <https://www.planetesante.ch/salon>

4. Actions du secteur privé

Fédération des entreprises romandes Genève (FER)

Axes stratégiques concernés

- AXE 2** Un contexte socio-économique favorable à la santé
- AXE 5** Un environnement professionnel sain
- AXE 8** Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Missions en lien avec la PSP

- Dissémination aux entreprises membres d'informations relatives à la santé et la sécurité au travail (bases légales, bonnes pratiques, etc.)
- Promotion de la santé en entreprise au sein de la FER
- Défense de conditions économiques favorables à l'activité professionnelle des entreprises membres

Activités principales en lien avec la PSP

- Organisation de conférences pour les membres de la FER, parfois en lien avec la santé en entreprise
- Relais d'informations et diffusion d'articles par le biais du journal *Entreprise romande*, du magazine *Entreprise romande*, d'une newsletter, et du site Internet www.fer-ge.ch
- Ensemble d'actions santé pour les collaborateurs de l'entreprise
- Soutien à la mise en place et au maintien d'une organisation de santé et de sécurité au travail par le biais de la société F4S SA
- Services et conseils aux membres dans les domaines en lien avec leur activité économique et lobbying politique

Informations complémentaires

- Site Internet: www.fer-ge.ch

Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030



Le Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 a été élaboré par le comité de pilotage interdépartemental chargé de la révision de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention, avec le soutien d'un groupe de travail interdépartemental et du secteur prévention et promotion de la santé de la direction générale de la santé (voir p. 58).
Rédaction : Pascal Haefliger, Flora Houben, Lynne Thadikkaran-Salomon.

Document disponible en format pdf sur Internet : www.ge.ch/concept-ppsp

Sauf mention contraire, les données fournies dans ce document se rapportent à la population genevoise. Ce document se conforme à la règle qui permet d'utiliser la forme masculine avec valeur générique, ceci sans aucune intention discriminatoire et dans le seul but d'alléger le texte. Des formulations neutres ont été privilégiées dans les limites du possible.

© Etat de Genève 2016

Table des matières

Avant-propos	4
L'essentiel en bref	5
Résumé	6
1. Introduction	8
2. La promotion de la santé et la prévention	10
3. Enjeux de santé publique actuels	16
4. Vision, mission et principes directeurs	24
5. Axes stratégiques et priorités d'intervention	28
6. Les acteurs de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention	46
7. Bénéfices attendus	50
8. Conclusion et perspectives	53
Glossaire	54
Bibliographie	56
Organisation de projet	58

Avant-propos



credit photo: DRK

Au cours des dernières décennies, la santé de la population genevoise s'est considérablement améliorée. On vit aujourd'hui plus longtemps et en meilleure santé qu'auparavant. S'il convient de s'en réjouir, ce constat ne doit cependant pas occulter une autre réalité: même s'ils diffèrent de ceux du passé, les défis actuels de santé publique sont encore nombreux. En effet, outre un accroissement des inégalités de santé, on relève par exemple une augmentation notable des pathologies chroniques ou dégénératives, une hausse du nombre de personnes âgées nécessitant des soins de longue durée ou encore une recrudescence des maladies psychiques et des problèmes liés au surpoids et au manque d'activité physique.

En plus des souffrances humaines qu'elles génèrent, ces atteintes à la santé pèsent lourdement sur la collectivité. Dans notre pays, la prise en charge des dépressions coûte à elle seule plus de 10 milliards de francs par an, dont la moitié seulement est liée aux coûts directs occasionnés par les soins. L'autre moitié est due à des coûts indirects tels que la perte de journées de travail ou encore le versement de rentes d'invalidité.

A la lumière de ces éléments, le vieux dicton "mieux vaut prévenir que guérir" est plus que jamais d'actualité. Parce qu'il permet d'agir en amont, avant même que la maladie ne se déclare ou que l'accident ne survienne, le champ d'action de la promotion de la santé et de la prévention constitue un pilier central de notre politique sanitaire cantonale. Il œuvre non seulement en faveur du bien-être et de la qualité de vie de chacun-e d'entre nous mais contribue également à la maîtrise des coûts de la santé en réduisant les besoins en soins.

On constate pourtant dans notre pays un déséquilibre croissant entre les dépenses liées aux soins et celles en faveur de la prévention. Participant à hauteur d'environ 2 % aux coûts de la santé, ce domaine d'intervention hérite encore trop souvent de la portion congrue des

ressources consacrées à la santé publique.

Dans le système actuel, les lois fédérales garantissent le financement des soins, responsables de l'immense majorité des coûts de la santé. Elles désertent en revanche le champ de la promotion de la santé et de la prévention qui reste presque entièrement dévolu aux cantons.

Or, pour être pertinente, efficace et durable, la planification sanitaire doit non seulement prendre en compte les besoins en matière de soins mais également saisir les opportunités qu'offrent la promotion de la santé et la prévention. Ceci dans tous les domaines de l'action publique et en y consacrant les ressources nécessaires, qu'elles soient humaines ou financières.

Autant d'éléments qui plaident en faveur d'une intervention pluridisciplinaire, capable d'agir à la fois sur les conditions de vie et les comportements, mais aussi sur les facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent notre état de santé. Les lignes directrices de cette politique figurent dans le présent Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030.

La meilleure santé et qualité de vie possibles, pour chacun-e et à tous les âges de la vie, en constitue à la fois le credo et le moteur. C'est aussi le fil conducteur de ce Concept résolument novateur, qui place l'être humain au cœur du système en défendant une approche à la fois globale, intégrée et positive de la santé ainsi qu'une stratégie ciblée sur l'ensemble de ses facteurs d'influence.

Axé sur l'optimisation du potentiel de santé et des facteurs de protection, à la fois individuels et collectifs, ce Concept doit nous permettre de réunir les conditions pour placer le canton de Genève à l'avant-garde en matière d'espérance de vie en bonne santé et de bien-être physique, mental et social à l'horizon 2030. Il nous encourage aujourd'hui à joindre nos forces pour mieux vivre demain.

Mauro Poggia

Conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

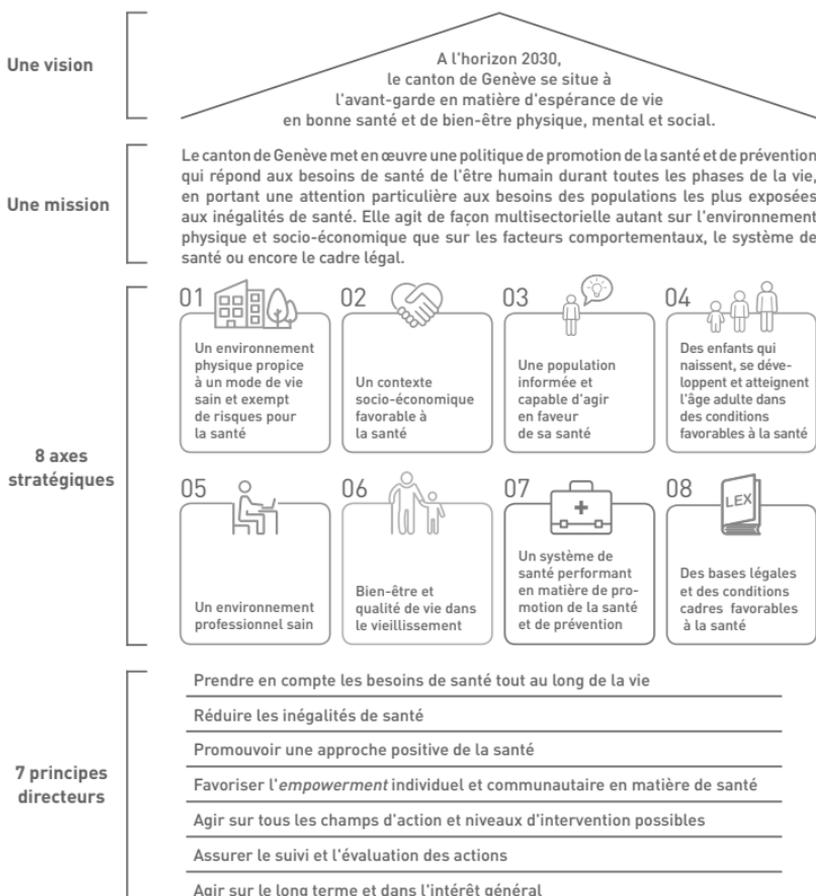
L'essentiel en bref

Le présent concept fixe les lignes directrices de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention pour les quinze prochaines années. Privilégiant une approche multisectorielle, il vise à permettre à tous les habitants du canton de vivre en bonne santé le plus longtemps possible, en prévenant les maladies et accidents ainsi que les décès prématurés.

Le Concept s'articule autour d'une vision, d'une mission, de huit axes stratégiques et de sept principes directeurs, permettant d'agir de manière durable sur les facteurs environne-

mentaux, socio-économiques et comportementaux qui influencent la santé. Centré sur l'humain, il privilégie une approche positive de la santé, prenant en compte autant les risques que les opportunités de santé durant toutes les étapes de la vie.

Les priorités stratégiques seront traduites en actions concrètes dans les prochains plans d'action cantonaux de promotion de la santé et de prévention, mis en œuvre en coordination avec l'ensemble des partenaires publics, associatifs et privés concernés.



Résumé

Ce document décrit les lignes directrices du canton de Genève en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies et accidents à l'horizon 2030. Destiné à guider l'action de l'Etat pour les années à venir, il propose une stratégie multisectorielle qui vise à permettre à tous les habitants du territoire genevois de vivre en bonne santé le plus longtemps possible.

Permettre à tous les habitants du territoire genevois de vivre en bonne santé le plus longtemps possible

Fruit d'une réflexion interdisciplinaire menée sous l'égide du Conseil d'Etat, le Concept cantonal a pour ambition d'apporter des réponses pertinentes et efficaces aux enjeux actuels de santé publique. Parmi ceux-ci figurent notamment l'augmentation des maladies chroniques, l'impact important des troubles psychiques et musculo-squelettiques, ainsi que la hausse des coûts de la santé. Il s'agit également de relever les défis posés par le vieillissement de la population, les inégalités de santé ou encore les risques émergents liés, notamment, à l'évolution des modes de vie.

La prévention des comportements néfastes pour la santé, tels que l'alimentation malsaine, la sédentarité, le tabagisme, la consommation excessive d'alcool ou la consommation de drogues constitue un autre enjeu de taille, tout comme la nécessité d'agir sur l'ensemble des déterminants socio-économiques et environnementaux de la santé.

Agir sur l'ensemble des déterminants modifiables de la santé

Pour répondre à ces besoins de santé publique prioritaires, le concept s'articule autour d'une vision, d'une mission, de sept principes directeurs et huit axes stratégiques permettant d'agir sur l'ensemble des déterminants modifiables de la santé, qu'ils soient de nature socio-économique, comportementale ou environnementale.

Les principes directeurs régissent l'ensemble du concept et s'appliquent de façon transversale à tous les axes stratégiques. Le premier principe témoigne de la volonté de prendre en compte les besoins et opportunités de santé de l'être humain durant toutes les étapes de la vie. Le deuxième est dédié à la lutte contre les inégalités de santé, le troisième se propose de promouvoir une approche positive de la santé et de considérer autant les facteurs de protection que les facteurs de risque. Le quatrième entend donner les moyens à la population d'agir en faveur de sa santé tandis que le cinquième affirme la volonté d'intervenir de manière complémentaire sur tous les champs d'action et niveaux d'intervention possibles. Les deux derniers principes directeurs soulignent respectivement la nécessité d'évaluer la pertinence et l'efficacité des mesures déployées et de planifier les actions sur le long terme et dans l'intérêt général.

Les deux premiers axes stratégiques de ce Concept visent à agir sur le milieu de vie de la population genevoise, qu'il s'agisse de l'environnement physique ou du contexte socio-économique, générateurs à la fois d'opportunités et de risques pour la santé. Le troisième mise sur l'information et la sensibilisation pour renforcer les compétences de santé des habitants du canton. Les trois suivants ciblent les besoins et opportunités de santé liés à des phases de vie spécifiques, à savoir l'enfance et la jeunesse, la période correspondant à l'activité professionnelle et enfin la vieillesse. Les deux derniers axes stratégiques portent respectivement sur le rôle du système de santé en matière de promotion de la santé et de prévention et sur les bases légales et les conditions cadres.

Les retombées positives de la politique de promotion de la santé et de prévention se mesurent sur le long terme. Sur le plan sanitaire, le premier résultat recherché est l'amélioration de la santé et du bien-être physique et mental de l'ensemble de la population genevoise. Cela se traduit notamment par une augmentation

de l'espérance de vie en bonne santé, une diminution des atteintes à la santé liées à des facteurs modifiables et une réduction des inégalités de santé. Cette politique permet également de générer des bénéfices économiques en réduisant les besoins en soins ainsi que les coûts directs et indirects provoqués par les atteintes à la santé. Enfin, elle contribue à l'atteinte des objectifs d'autres politiques publiques.

Plusieurs des priorités d'intervention qui figurent dans ce Concept sont aujourd'hui prises en considération par les différentes politiques publiques mises en œuvre par l'Etat. Il convient aujourd'hui de renforcer ces synergies, d'en développer de nouvelles et de générer des bénéfices supplémentaires pour l'ensemble des politiques publiques.

Ce concept constitue le socle stratégique pour développer des plans d'action cantonaux de promotion de la santé et de prévention

Ce concept constitue le socle stratégique pour développer des plans d'action cantonaux de promotion de la santé et de prévention, à la fois réalistes et ambitieux, pour les quinze prochaines années. Leur mise en œuvre repose sur la collaboration d'un vaste réseau d'acteurs : instances cantonales, établissements publics autonomes, communes, secteur privé et l'ensemble de la société civile.

1. Introduction

Contexte

Le 18 juin 2014, le Conseil d'Etat a institué un comité de pilotage interdépartemental chargé de réviser la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention pour relever les défis actuels de santé publique. Son travail a été soutenu par un groupe de travail multidisciplinaire et la direction de projet (voir annexe).

Cette révision entend répondre de manière cohérente et efficiente aux besoins de la population et contribuer à la maîtrise des coûts de la santé en réduisant les besoins en soins. Elle entend aussi garantir une utilisation optimale des ressources publiques dédiées à la promotion de la santé et à la prévention. L'objectif final est de permettre à chacun de vivre en bonne santé le plus longtemps possible.

La constitution d'un comité de pilotage interdépartemental témoigne de la volonté d'intégrer tous les acteurs concernés au sein de l'administration cantonale dans une démarche multisectorielle capable d'agir, en amont des problèmes et de façon concertée, sur l'ensemble des facteurs qui déterminent notre état de santé.

Sous l'autorité du comité de pilotage, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé assure la coordination de cette révision. Le développement d'un concept cantonal de promotion de la santé et de prévention en constitue la première étape. La seconde prévoit l'élaboration d'un plan d'action 2017-2020 qui traduit ces éléments en mesures concrètes.

Objectifs du Concept

Le Concept cantonal a pour objectif de définir les lignes directrices et les priorités d'intervention en matière de promotion de la santé et de prévention des atteintes à la santé à l'horizon 2030. Il répertorie également les politiques publiques chargées de les mettre en œuvre ainsi que les bénéfices attendus.

Ce document constitue un cadre stratégique pour développer les prochains plans d'action cantonaux de promotion de la santé et de prévention mais aussi pour nourrir les réflexions des porteurs des politiques publiques sectorielles ayant un rôle à jouer en la matière.

Il permet de donner un cap pour fédérer les différents acteurs publics, associatifs et privés autour d'une vision générale commune et d'une compréhension partagée de ce que doit être une véritable politique multisectorielle et interdisciplinaire de promotion de la santé et de prévention.

Périmètre

Le Concept cantonal couvre le champ de la promotion de la santé et de la prévention - principalement primaire et secondaire - des maladies et accidents. Pour des raisons de compétence, ce document ne traite pas directement des aspects liés aux soins curatifs et palliatifs. Il veille néanmoins à assurer une bonne articulation ainsi qu'un continuum nécessaire entre promotion de la santé et prévention, d'une part, et prise en soins, d'autre part.

Le texte propose un aperçu des principaux enjeux actuels de santé publique et esquisse quelques pistes d'intervention. Volontairement générales, ces pistes nécessiteront une analyse approfondie et un développement opérationnel dans le cadre du développement des prochains plans d'action.

Ainsi, le Concept choisit délibérément de ne pas détailler les grands enjeux, ni de préciser les mesures et les acteurs de façon exhaustive. Un état des lieux des connaissances scientifiques basé sur les données épidémiologiques genevoises disponibles ou un inventaire des mesures existantes n'entrent pas non plus dans le périmètre du document.

Le présent texte propose en revanche des orientations stratégiques, pour la plupart complémentaires, qui touchent de vastes champs d'intervention des politiques publiques. La réunion, dans un unique document, de l'ensemble de ces éléments permet de broser une vision idéale commune des conditions nécessaires à une vie en santé. A noter que bon nombre d'entre-elles sont, aujourd'hui déjà, prises en considération dans les différentes politiques publiques mises en œuvre par l'Etat.

Méthode

Les priorités d'intervention du Concept cantonal sont le fruit d'une réflexion interdisciplinaire menée sur la base d'une évaluation des principaux besoins et enjeux de santé publique actuels. Cette évaluation se fonde notamment sur une description factuelle de la situation socio-sanitaire et des déterminants de la santé à Genève. Elle prend en compte un inventaire préliminaire des synergies, existantes ou à développer, entre les différentes politiques publiques ayant un rôle à jouer en matière de promotion de la santé et de prévention.

Le détail de cette réflexion figure dans un compte-rendu de la phase d'analyse, validé par le comité de pilotage en février 2015. Ce document de travail interne a servi de référence pour l'identification des enjeux de santé publique prioritaires et des axes stratégiques retenus dans le Concept. Ce dernier considère les enjeux et axes stratégiques dans leur ensemble en faisant ressortir leur complémentarité et sans chercher à établir une hiérarchie entre eux.

Le Concept cantonal s'appuie sur les bases légales existantes dans ce domaine, sans toutefois se limiter à elles. Il s'agit notamment de l'article 172 de la Constitution genevoise (A 2 00), qui précise que "l'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé". Il se fonde également sur le chapitre III de la loi genevoise sur la santé (LS, K 1 03) qui décrit les dispositions générales et les domaines prioritaires de la promotion de la santé et de la prévention.

Par ailleurs, le Concept prend en compte les stratégies et programmes nationaux existants, tels que la stratégie "Santé 2020" du Conseil fédéral (1), la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (2) ou encore le Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles 2011–2017 (3). Le Concept prend également en compte les stratégies en cours de développement, à l'instar de la Stratégie nationale Addictions (4) ou encore des travaux relatifs au renforcement de la santé psychique en Suisse.

Sur le plan international, le Concept reprend à son compte l'approche "Health in All Policies" (5) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui préconise l'intégration de la santé dans toutes les politiques publiques. Il s'inspire également des textes fondateurs de la promotion de la santé, tels que la Charte d'Ottawa (6), adoptée en 1986. Enfin, le Concept est en cohérence avec les objectifs du développement durable des Nations Unies (ODD), dont le troisième ODD identifie la santé comme un résultat à atteindre en tant que tel mais aussi comme un indicateur fiable des progrès globaux en matière de développement durable (7).

2. La promotion de la santé et la prévention

Selon l'OMS, la santé est "un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité" (8). La loi genevoise sur la santé va plus loin en précisant que cette notion "favorise à tout âge l'équilibre de la personne au sein de la collectivité" (9).

Souvent désignée comme le bien le plus précieux dont dispose l'être humain, la santé constitue une véritable ressource de la vie quotidienne, dont la valeur réside également dans ce qu'elle permet d'accomplir. La charte d'Ottawa (6) - le texte fondateur de la promotion de la santé - définit ainsi la santé comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci.

La Constitution de l'OMS établit que la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain. A ce titre, le droit à la santé suppose à la fois des libertés et des droits.

Les libertés comprennent le droit de l'être humain de contrôler sa propre santé et son propre corps, ainsi que le droit à l'intégrité. Les droits comprennent le droit d'accès à un système de protection de la santé qui garantisse à chacun, sur un pied d'égalité, la possibilité de jouir du meilleur état de santé possible.

Le domaine de la promotion de la santé et de la prévention a pour objectif d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population en lui permettant de jouir du meilleur état de santé possible. Il vise à protéger les individus contre toute forme d'atteinte à la santé évitable, mais aussi à optimiser les ressources et potentiels de santé de chacun, quel que soit le capital ou la situation de départ.

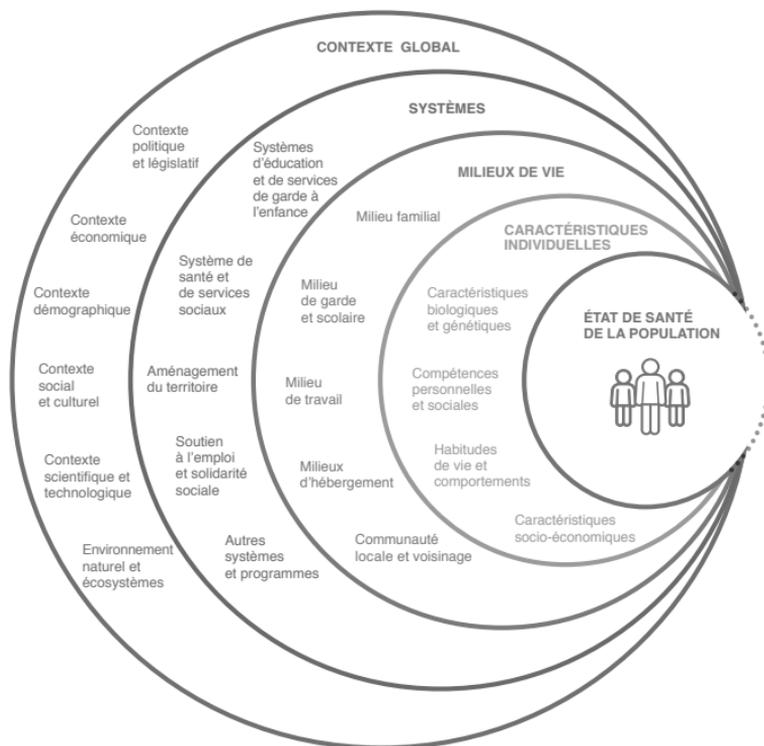
Pour atteindre ces objectifs, les mesures de promotion de la santé et de prévention doivent tenir compte de l'ensemble de ces paramètres et influencer favorablement sur les déterminants de la santé.

Les déterminants de la santé

L'état de santé d'un individu ou d'une population est influencé par des interactions complexes entre plusieurs facteurs, communément appelés déterminants de la santé, qui n'agissent pas isolément mais se cumulent. (voir figure 1). Liés à des caractéristiques individuelles, aux milieux de vie, aux systèmes ou encore au contexte global, ils peuvent agir de façon favorable ou défavorable sur l'état de santé et la qualité de vie.

Les déterminants de la santé liés aux **caractéristiques individuelles** comprennent les aspects biologiques et génétiques, tels que l'âge, le sexe, les origines ethniques ou encore les prédispositions génétiques, par exemple. Ils incluent également les compétences personnelles et sociales, soit l'ensemble des ressources telles que les connaissances, compétences et attitudes permettant de faire face aux défis de la vie quotidienne, à l'image des compétences de base en lecture, calcul et écriture, par exemple. Cette catégorie englobe aussi les habitudes de vie et les comportements, par exemple en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation de tabac, d'alcool, de sexualité ou encore liés à la sécurité au travail, dans les transports ou dans les loisirs, etc. Les caractéristiques socio-économiques, telles que le niveau de formation, le type d'emploi, le revenu, etc. ainsi que le statut légal, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou encore l'appartenance à un groupe social, linguistique ou culturel peuvent également influencer, favorablement ou défavorablement, sur l'état de santé.

FIGURE 1: LES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ



Source : adapté de « La santé et ses déterminants » [10]

Les **milieux de vie**, soit les lieux où les individus interagissent quotidiennement, apprennent, travaillent et vivent, constituent également des déterminants importants de la santé. Les personnes entretiennent des relations sociales au sein de ces milieux et y sont exposées à des conditions matérielles et socio-économiques particulières. Le contexte affectif, la cellule familiale, le logement, les caractéristiques de l'espace public, les structures de prise en charge de la petite enfance, l'environnement scolaire, le milieu professionnel, l'environnement dans lequel sont hébergées les populations en situation de vulnérabilité ou encore la

communauté locale et le voisinage exercent une influence déterminante sur l'état de santé des populations concernées.

Parmi les déterminants de la santé figurent également les principaux **systèmes** administrés par l'Etat et ses partenaires : les systèmes d'éducation et de services de garde pour la petite enfance, le système de santé, les services sociaux, l'aménagement du territoire, les transports, les programmes de soutien à l'emploi et de solidarité sociale ainsi que les autres systèmes et programmes, tels que les services de sécurité publique ou encore les prestations municipales, etc. Chacun d'eux agit, en fonction

de la qualité et de l'accessibilité des services et des prestations, sur la santé et le bien-être des citoyens.

Enfin, le **contexte global** dans lequel une population évolue constitue un autre déterminant important de la santé. L'environnement physique (climat, qualité de l'air, de l'eau et du sol, etc.) ainsi que les contextes politique et législatif

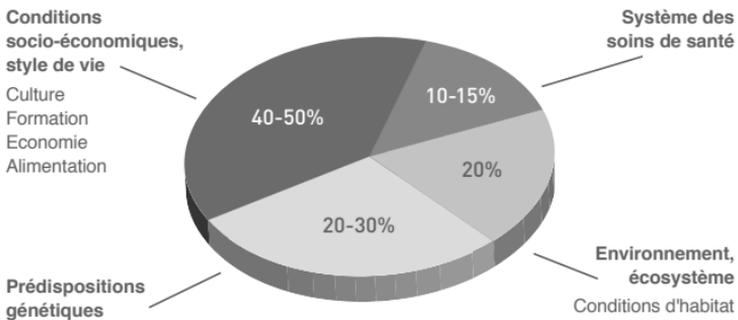
Environ 60 % de notre état de santé dépend de facteurs extérieurs au système de soins et aux caractéristiques biologiques individuelles.

(démocratie, droits humains, participation, etc.), économique (prospérité, mondialisation, conflits d'intérêts), démographique (fécondité, diversité ethnique, immigration, etc.), scientifique et technologique (avancement ou recul des connaissances) ou encore l'environnement social et culturel (normes et valeurs, traditions, diversité culturelle ou religieuse, tolérance à des phénomènes tels que le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie, etc.) exercent également une influence favorable ou défavorable sur l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie d'une population.

Même s'il est difficile de quantifier avec précision les effets sur la santé de ces différents éléments, une estimation publiée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) considère qu'environ 60 % de notre état de santé dépend de facteurs extérieurs au système de soins et aux caractéristiques biologiques individuelles. L'impact de ces déterminants est considérable puisque notre santé est influencée à hauteur de 40 à 50 % par les conditions socio-économiques et le style de vie et pour environ 20 % par des facteurs environnementaux. Les prédispositions génétiques ne contribuent que pour 20 à 30 % à notre état de santé tandis que la part du système de soins est évaluée à 10-15 % (voir figure 2).

On constate par exemple une corrélation positive entre le revenu, le niveau de formation et l'état de santé : plus la position sociale est élevée, meilleure est la santé. A l'inverse, les personnes dotées d'un faible niveau de formation et d'un bas revenu connaissent plus souvent des problèmes de santé que celles ayant un statut socio-économique plus élevé.

FIGURE 2 : FACTEURS D'INFLUENCE SUR LA SANTÉ



La situation favorable d'un quartier, son niveau de sécurité, la qualité de l'espace public, un accès facilité à des transports publics de qualité, à des réseaux sociaux et communautaires, à des espaces verts, à une offre et à des équipements culturels, sportifs et de loisirs, constituent par exemple des facteurs de protection pour la santé en raison de leur influence positive sur la qualité de vie et le bien-être d'une population. Il en va de même pour l'accès à la formation, à l'emploi ou encore à des services et des prestations de santé et de soutien social.

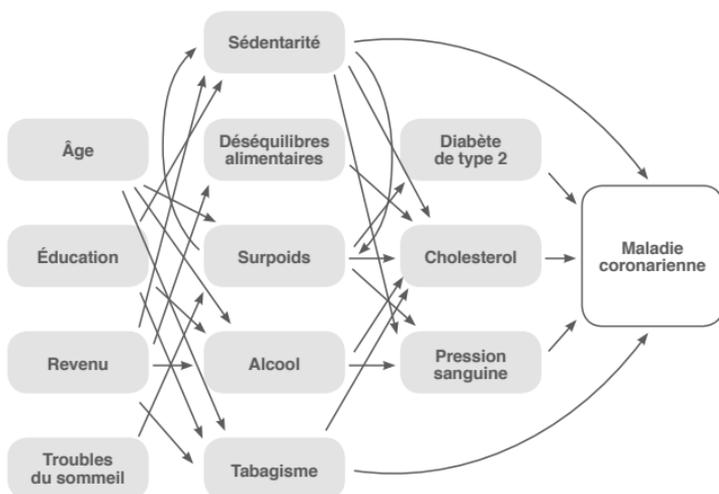
Des liens de causalité entre plusieurs déterminants biomédicaux et comportementaux et l'apparition de certaines maladies ont été démontrés scientifiquement. Parmi l'ensemble de ces déterminants, les facteurs intermédiaires biomédicaux (tels que le poids, le taux de cho-

lestérol, la pression artérielle, la tolérance au glucose, etc.) et ceux liés aux comportements (consommation excessive d'alcool, sédentarité, alimentation déséquilibrée, etc.) sont qualifiés de facteurs de risques parce qu'ils augmentent directement la probabilité de développer une maladie ou de souffrir d'un traumatisme.

Ainsi, des chaînes de causalité sont clairement établies pour certaines atteintes à la santé, à l'instar des maladies coronariennes dont le développement est lié à de nombreux facteurs qui s'influencent mutuellement, comme le démontre la figure 3.

Les facteurs d'influence modifiables, qu'ils soient socio-économiques, comportementaux ou encore environnementaux, sont le champ d'action privilégié de la promotion de la santé et de la prévention.

FIGURE 3 : FACTEURS D'INFLUENCE DES MALADIES CORONARIENNES



Source : adapté de « Global Health risks: mortality and burden of disease attributable to selected major risks » [12]

Un éventail de mesures complémentaires en matière de promotion de la santé et de prévention

La promotion de la santé et la prévention sont des approches complémentaires mais toutefois distinctes dans leur mise en œuvre.

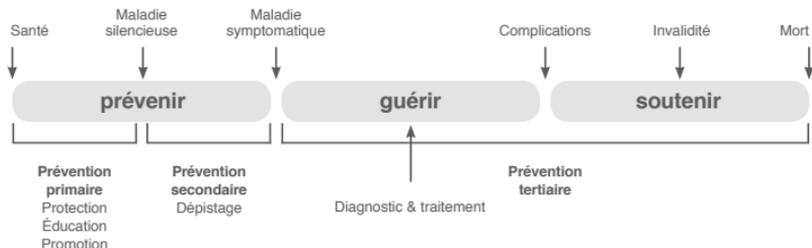
Selon l'OMS, la promotion de la santé est "un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci". Elle consiste à donner les moyens à l'individu et à la collectivité d'agir favorablement sur les facteurs déterminants de sa santé.

Elle comprend par exemple les mesures d'éducation à la santé ou de promotion d'un environnement physique favorable à un mode de vie sain. Elle inclut également des mesures de renforcement de l'action communautaire.

Cette dernière favorise la participation active de la communauté à l'évaluation des besoins, la fixation des priorités, la prise de décisions et enfin l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies adaptées.

La prévention comprend, quant-à-elle, l'ensemble des mesures qui ont pour but d'éviter l'apparition de maladies et d'atteintes à la santé ou de réduire leur nombre, leur gravité et leurs conséquences. Orientée sur les problèmes de santé, elle comporte trois niveaux d'action selon la classification de l'OMS (voir figure 4).

FIGURE 4 : LES TROIS NIVEAUX D'ACTION DE LA PRÉVENTION



Source : adapté de « Guide pour la promotion et le soutien des pratiques cliniques préventives » [13]

La prévention primaire vise à empêcher l'apparition de certaines maladies ou traumatismes en réduisant les facteurs de risque. Elle fait appel à des mesures individuelles, liées par exemple à l'alimentation, l'activité physique, les dépendances ou la vaccination. Elle a également recours à des actions collectives, à l'instar de celles qui portent sur la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau potable, la qualité de l'air, l'hygiène de l'habitat et du milieu de travail, pour en citer quelques-unes.

La prévention secondaire consiste à interrompre le développement et limiter les conséquences d'une maladie, ainsi que sa

propagation au sein de la population lorsqu'il s'agit d'une maladie transmissible. Elle comprend principalement des mesures de dépistage, de réduction des risques et de prise en charge précoce, par exemple en matière de cancer, de diabète ou de VIH et d'infections sexuellement transmissibles.

Enfin, **la prévention tertiaire** agit en aval des maladies et traumatismes pour éviter ou limiter les complications et rechutes. Elle regroupe toutes les activités cliniques menées après le diagnostic, y compris les actions de réadaptation et d'éducation thérapeutique.

La promotion de la santé et la prévention, pilier central de la politique sanitaire

En raison de sa capacité à agir en amont de la maladie sur les déterminants de la santé, le champ de la promotion de la santé et de la prévention représente un domaine d'intervention prioritaire en matière de santé publique. Il contribue non seulement à maintenir la population genevoise en bonne santé, mais aussi à maîtriser les coûts directs et indirects des atteintes à la santé.

De nombreuses mesures de promotion de la santé et de prévention peuvent en effet se prévaloir d'un rapport coût/efficacité positif, à l'instar de la vaccination, des actions de prévention du tabagisme, de la consommation nocive d'alcool (14) ou encore en matière de prévention des accidents de la route, par exemple.

3. Enjeux de santé publique actuels

La santé de la population genevoise s'est considérablement améliorée au cours des dernières décennies. A Genève, comme dans le reste de la Suisse, l'espérance de vie à la naissance est l'une des plus élevées au monde, puisqu'elle atteint en moyenne 80 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes en 2010.

Cependant, en Suisse, l'espérance de vie en bonne santé, soit 67.7 ans pour les hommes et 67.9 ans pour les femmes en 2012, demeure, elle, encore inférieure à celle de certains pays européens, tels que la Norvège, la Suède et l'Islande.

Même s'ils diffèrent de ceux du passé, d'importants défis de santé publique subsistent. Identifiés sur la base d'une analyse de la situation socio-sanitaire et des déterminants de la santé à Genève, les principaux enjeux auxquels la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention doit répondre sont nombreux.

Il s'agit notamment de faire face à l'augmentation des maladies non transmissibles, à l'impact important des troubles psychiques et musculo-squelettiques, au vieillissement de la

population ou encore à la hausse des coûts de la santé.

Il convient également de relever les défis posés par la persistance d'importantes inégalités de santé au sein de la population, souvent dues à la précarité et/ou à la migration, ou par l'existence de risques émergents, liés, notamment, à l'évolution des modes de vie.

La prévention des comportements néfastes pour la santé, tels que l'alimentation malsaine, la sédentarité, le tabagisme, la consommation excessive d'alcool et de drogues, les violences sexuelles et domestiques ou encore les relations sexuelles non protégées, constitue un autre enjeu de taille, tout comme la nécessité d'agir sur l'ensemble des déterminants socio-économiques et environnementaux de la santé.

L'augmentation des maladies non transmissibles causant le plus de décès

En augmentation constante, les maladies non transmissibles sont des affections de longue durée qui, en règle générale, évoluent lentement. Leur progression importante s'explique notamment par l'allongement de l'espérance de vie, l'amélioration des thérapies et l'évolution du cadre et des modes de vie.

Les maladies non transmissibles touchent une grande partie de la population genevoise et contribuent à la perte d'autonomie des personnes âgées.

Première cause de mortalité, elles génèrent également des coûts directs et indirects importants.

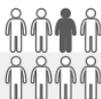
Les maladies non transmissibles les plus fréquentes sont :

- > les cancers,
- > les affections cardiovasculaires,
- > les maladies respiratoires,
- > les maladies neurodégénératives et les troubles cognitifs.

exemples



En Suisse, une personne sur trois développe un cancer au cours de sa vie (15).



D'ici 2050, les troubles cognitifs liés à l'âge pourraient toucher une personne de plus de 65 ans sur huit dans notre pays (16).



En Suisse, les coûts directs et indirects des maladies cardiovasculaires s'élèvent respectivement, à 10.4 milliards et 6.4 milliards de francs en 2011, soit plus de 2'000 francs par habitant en moyenne (17).

L'impact important d'autres atteintes à la santé causant peu de décès

Bien qu'elles occasionnent moins de décès que les maladies cardiovasculaires ou les cancers, certaines atteintes à la santé, qu'elles soient transmissibles ou non, constituent un véritable enjeu de santé publique.

Ceci en raison de leur fréquence au sein de la population, de leur impact sur la qualité de vie des personnes touchées, et des coûts directs et indirects importants qu'elles génèrent.

Il s'agit notamment :

- > des troubles psychiques, tels que la dépression, par exemple,
- > des traumatismes liés aux accidents*,
- > des troubles musculo-squelettiques, tels que le mal de dos, l'arthrose, les rhumatismes, l'ostéoporose ou les tendinites,
- > du VIH et des infections sexuellement transmissibles,
- > de l'obésité,
- > du diabète,
- > des atteintes à la santé physiques et psychiques liées à l'activité professionnelle.

exemples



Près de 50% des rentes invalidité octroyées à Genève sont liées à des troubles psychiques (18).



Les troubles musculo-squelettiques sont la première cause d'absence au travail pour raison de santé en Suisse (19).



De 1992 à 2012, la proportion des adultes en surpoids à Genève est passée de 26% à 41% (20).

* Les accidents et traumatismes sont cependant la première cause de mortalité chez les jeunes.

Des risques sanitaires émergents et des maladies à surveiller

Au cours des dernières décennies, les efforts constants et les progrès réalisés en matière de prévention, de surveillance et de contrôle ont permis de réduire drastiquement la fréquence et la mortalité de certaines maladies, notamment infectieuses.

L'arrivée de nouveaux agents infectieux, l'évolution de pathogènes existants, la réapparition de certaines maladies ainsi que l'émergence de nouveaux risques peuvent néanmoins exposer la population genevoise à d'importants problèmes de santé publique.

On observe notamment l'apparition ou l'augmentation de certains risques sanitaires ou de maladies, tels que :

- > la progression des bactéries résistantes aux antibiotiques,
- > le risque de pandémie grippale,
- > l'émergence ou la réapparition de certaines maladies infectieuses, telles qu'Ebola, la dengue ou la maladie à virus Zika, par exemple,
- > l'augmentation des maladies nosocomiales,

- > l'exposition à des substances toxiques présentes dans l'air intérieur et extérieur, le sol, l'eau, l'alimentation ou encore les objets manufacturés,
- > les risques liés au changement climatique (canicule, extension géographique des maladies transmises par les moustiques ou par l'eau, par exemple),
- > les allergies alimentaires et respiratoires,
- > les risques liés à l'évolution des modes de vie (usage excessif des médias électroniques, par exemple).

Ces risques et maladies émergents nécessitent une veille sanitaire rigoureuse et la mise en place, le cas échéant, de mesures de prévention et de contrôle appropriées.

exemples



En Suisse, la canicule de 2015 a occasionné une surmortalité de 11 à 15% chez les plus de 65 ans (21).



Chaque année, près de 70'000 personnes contractent une infection liée aux soins dans les hôpitaux suisses et 2'000 d'entre-elles en décèdent. Une partie de ces infections est due à des bactéries résistantes aux antibiotiques (22), (23).



Les projections montrent qu'en l'espace de 12 semaines, une pandémie de grippe pourrait toucher 125'000 personnes à Genève, causant 3'000 hospitalisations, dont 465 aux soins intensifs, et 500 décès (24).

Le rôle central de quelques facteurs de risques

Un nombre limité de facteurs de risques liés aux comportements individuels et à l'environnement physique contribuent à l'apparition des principales atteintes à la santé qui affectent la population genevoise.

Pour la plupart modifiables, les facteurs de risque principaux sont :

- > l'alimentation déséquilibrée,
- > le manque d'activité physique,
- > le tabagisme actif et passif,
- > la consommation excessive d'alcool,
- > l'usage de drogues,
- > les facteurs de risques environnementaux (tels que la pollution de l'air, par exemple),
- > les risques professionnels et sociaux (stress, surmenage, mouvements répétitifs, accidents, par exemple),
- > les prises de risques individuelles (violences, relations sexuelles non protégées, par exemple).

Il convient également de relever l'influence sur la santé des facteurs de risques bio-médicaux, en partie liés aux comportements individuels, qui contribuent au développement de plusieurs affections chroniques.

Il s'agit en particulier :

- > de l'hypertension artérielle,
- > du surpoids et de l'obésité*,
- > du taux de glucose trop élevé,
- > du taux de cholestérol trop élevé.

exemples



Une alimentation déséquilibrée et la sédentarité contribuent à plus de 34% des décès et 16% des années de vie en bonne santé perdues en Suisse, notamment en raison de leur impact direct sur les maladies cardiovasculaires et certains cancers (25).



En Suisse, le tabagisme est responsable de près d'un décès prématuré sur six (26). Genève, où 30.3% de la population fume (fumeurs réguliers et occasionnels), est le canton suisse qui compte le plus de fumeurs (27).



L'hypertension artérielle touche près de 20% de la population genevoise et une personne sur deux dans la catégorie des plus de 65 ans (27). Elle représente l'un des facteurs de risques principaux des décès dus aux accidents vasculaires cérébraux et aux maladies cardiaques dans le monde.

* L'obésité constitue à la fois une maladie chronique et un facteur de risque bio-médical pour bon nombre d'affections.

La nécessité d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé

D'autres facteurs liés aux conditions de vie influent directement ou indirectement sur le bien-être et la santé de la population genevoise. Ces déterminants n'agissent pas de façon isolée: c'est la combinaison de leurs effets qui influence l'état de santé de la population genevoise.

Parmi les facteurs individuels ou sociétaux figurent notamment :

- > la situation professionnelle,
- > le revenu,
- > l'aménagement du territoire,
- > la qualité de l'espace public,
- > la cohésion sociale,
- > la législation,
- > les valeurs et représentations culturelles,
- > le niveau de formation,
- > le niveau de littératie et les compétences en santé,
- > la situation en matière de transport et de logement,
- > l'accès aux services et prestations publiques.

A ces facteurs s'ajoutent une série d'éléments contextuels à prendre en compte dans la politique de promotion de la santé et de prévention. Certaines évolutions de la société, parfois propres au contexte genevois, sont de nature à influencer les facteurs de risques pour la santé mais également les stratégies d'intervention de promotion de la santé et de prévention.

Il convient en particulier de tenir compte des éléments tels que :

- > le vieillissement de la population,
- > la proportion importante de personnes en situation précaire,
- > le coût élevé de la vie,
- > la grande diversité culturelle, ethnique et linguistique de la population genevoise,
- > la dimension transfrontalière du territoire,
- > la pénurie annoncée des professionnels de la santé, en particulier des médecins de premiers recours et du personnel infirmier,
- > l'évolution rapide de la société et notamment des modes de consommation et de communication.

exemples



Notre état de santé dépend à hauteur d'environ 60 % de déterminants socio-économiques, environnementaux et comportementaux (11).

2x

La proportion de la population suisse qui se déclare en mauvaise santé est presque deux fois plus élevée parmi les personnes en situation de risque de pauvreté ou de privation matérielle que parmi celles qui disposent de revenus plus élevés (28).



En Suisse, le niveau de compétences en santé est jugé problématique pour 45% des personnes et insuffisant pour 9%. 50% de la population suisse estime difficile de juger quelles sont les vaccinations dont elle a besoin (29).

D'importantes inégalités en matière de santé

L'état de santé de la population du canton de Genève présente des différences significatives, tant en matière d'espérance de vie, de mortalité, de prévalence des maladies ou encore d'accès aux soins.

Réparties de manière inégale sur le territoire genevois, ces disparités affectent en particulier les personnes sans emploi, à bas revenu, à faible niveau de formation ainsi que les populations migrantes et les personnes sans statut légal.

Elles touchent également la population carcérale, les personnes travailleuses du sexe, les usager-e-s de drogues, les personnes sans abri ou mal-logées ou encore des personnes en situation d'illettrisme ainsi que des publics stigmatisés ou discriminés pour différentes raisons, liées par exemple à l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'origine, la culture ou la religion.

On mesure par exemple des écarts notables en matière d'espérance de vie en bonne santé entre les Suisses et les personnes étrangères établies à Genève. Ces dernières se déclarent également plus souvent en mauvaise santé que les Suisses.

Malgré les progrès récents dans le domaine de la santé publique, ces disparités tendent à se maintenir, voire à augmenter pour les groupes de population les plus vulnérables qui cumulent généralement les facteurs de risques et leurs conséquences. Parce qu'elles concernent de nombreux déterminants de la santé, elles ont un impact direct sur la fréquence de certaines maladies.

On observe ainsi d'importantes inégalités sociales face au diabète ou au cancer, par exemple, autant sur le plan du risque de développer la maladie mais aussi au niveau de l'accès à la prévention primaire, au dépistage, au traitement, aux soins ou encore en matière de survie, domaines dans lesquels les personnes à faible niveau de formation sont les moins bien loties.

exemples



Les Suissesses vivent plus longtemps en bonne santé, en moyenne 7.6 années de plus, que les femmes de nationalité étrangère établies dans notre pays. Pour les hommes, l'écart est de près de 5 ans (30).



A Genève, les personnes au bénéfice de la seule scolarité obligatoire sont environ deux fois plus touchées par le diabète et les problèmes psychiques que celles dotées d'une formation de niveau universitaire (27).



Par rapport à la population masculine générale, les homosexuels et bisexuels de Genève sont trois à quatre fois plus souvent victimes de violence et deux fois plus nombreux à souffrir ou avoir souffert de dépression durant leur vie (31), (32).

L'augmentation des coûts de la santé

En Suisse, les coûts de la santé représentent plus de 11 % du produit intérieur brut, une tendance qui s'inscrit à la hausse.

La grande majorité des dépenses provient des soins hospitaliers, ambulatoires et des médicaments. Ainsi, seuls environ 2% sont engagés dans des actions de prévention.

A cela s'ajoutent les coûts sociétaux indirects des atteintes à la santé liés notamment aux pertes de productivité et aux assurances sociales.

L'augmentation des coûts de la santé ainsi que les incertitudes liées à la capacité de les assumer sur le long terme constituent une importante préoccupation de santé publique.

exemples



En 2014, les coûts directs de la santé se sont montés à 71.2 milliards de francs en Suisse. Cela correspond à 11.1 % du produit intérieur brut (PIB) et environ CHF 724.- par mois et par habitant. Ils sont imputables à 80% aux maladies chroniques et à 15% aux maladies transmissibles (33).



Entre 1996 et 2012, les dépenses de santé publique ont augmenté, la plupart des années, proportionnellement plus vite que le PIB. Cela est également le cas pour les primes d'assurance maladie (34).



En Suisse, les coûts directs et indirects de la dépression se montent à 10 milliards de francs par an, soit en moyenne 1'250 francs par habitant. Rapportée à l'échelle du canton de Genève, cette affection coûte ainsi environ 600 millions par an (35).



En 2011, les coûts indirects des sept maladies chroniques principales (maladies cardiovasculaires et musculo-squelettiques, troubles psychiques, cancers, maladies respiratoires chroniques, démence et diabète) se sont montés à 41 milliards de francs en Suisse (17).

4. Vision, mission et principes directeurs

L'objectif principal de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention est de permettre à l'ensemble de la population genevoise de vivre le plus longtemps possible en bonne santé. Elle entend contribuer à augmenter l'espérance de vie en bonne santé, en diminuant les risques d'atteintes à la santé liés à des facteurs d'influence modifiables.

Dotée d'une vision et d'une mission qui guident ses orientations, la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention est régie par sept principes directeurs qui s'appliquent indistinctement à l'ensemble des axes d'intervention et des actions qui en découlent.

Vision

A l'horizon 2030, le canton de Genève se situe à l'avant-garde en matière d'espérance de vie en bonne santé et de bien-être physique, mental et social.

Mission

Le canton de Genève met en œuvre une politique de promotion de la santé et de prévention qui répond aux besoins de santé de l'être humain durant toutes les phases de la vie, en portant une attention particulière aux besoins des populations les plus exposées aux inégalités de santé.

Elle agit de façon multisectorielle autant sur l'environnement physique et socio-économique que sur les facteurs comportementaux, le système de santé ou encore le cadre légal.

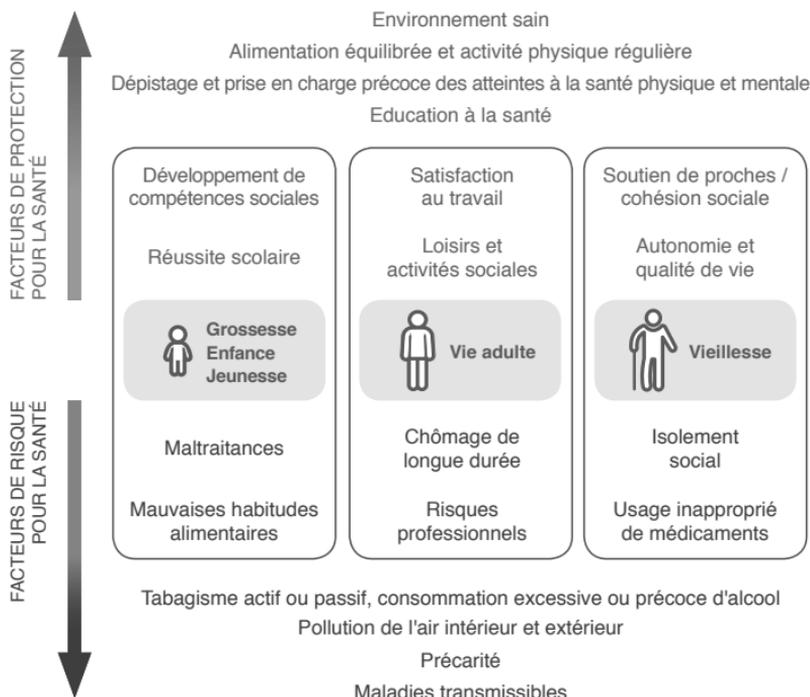
Principes directeurs

Prendre en compte les besoins de santé tout au long de la vie

La prise en compte des besoins tout au long de la vie consiste à identifier et considérer les opportunités et les risques en matière de santé à chaque étape du développement humain.

De la naissance à la petite enfance et l'adolescence, puis de l'âge adulte au 4^e âge, l'existence est en effet émaillée de multiples transitions et ruptures de vie, susceptibles d'influencer la santé, autant de manière favorable que défavorable. La figure 5 ci-dessous en propose quelques exemples.

FIGURE 5 : EXEMPLES DE FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION POUR LA SANTÉ SELON LES PHASES DE VIE



Réduire les inégalités de santé

Ce principe consiste à accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des populations particulièrement exposées aux inégalités de santé. Parmi elles figurent notamment les personnes en situation de précarité, de minorité ou/et de migration, les personnes âgées, malades ou encore les populations stigmatisées ou à risque de discrimination, en raison par exemple de leur orientation sexuelle, identité de genre, handicap, origine, religion, etc.

Favoriser l'équité en santé permet de réduire les inégalités dans ce domaine pour donner les moyens à chaque personne - quels que soient son âge, son sexe, son genre, son état de santé, sa nationalité, son statut légal, son orientation sexuelle, sa religion ou encore sa situation socio-économique - de vivre dans la meilleure santé possible tout au long de sa vie.

Promouvoir une approche positive de la santé

La promotion d'une approche positive de la santé consiste à privilégier les facteurs de protection et les opportunités qui permettent de "créer de la santé", par opposition à une démarche exclusivement centrée sur les facteurs de risques et les mécanismes à l'origine de la maladie.

Une approche positive de la santé met l'accent sur les ressources dont dispose l'être humain pour préserver et développer sa santé.

Favoriser l'empowerment individuel et communautaire en matière de santé

Le processus d'*empowerment* permet aux individus ou aux groupes de prendre conscience de leur capacité d'agir pour exercer une plus grande influence sur leur environnement mais aussi sur les facteurs modifiables qui déterminent leur état de santé. Il implique l'intégration des individus et de la communauté dans les processus de changement pour favoriser l'autonomie de décision et d'action ainsi que le renforcement des ressources individuelles et collectives en matière de santé.

Au cœur du principe de promotion de la santé, cette approche encourage la responsabilité individuelle et collective, telle que, par exemple, l'entraide autogérée et le soutien par les pairs.

Agir sur tous les champs d'action et niveaux d'intervention possibles

La mise en œuvre de plusieurs types d'interventions, déployées de manière complémentaire et à différents niveaux, renforce l'efficacité de la prévention des atteintes à la santé.

L'éventail des interventions inclut notamment des mesures législatives, incitatives, d'information, de sensibilisation, de réduction des risques, de dépistage, de contrôle et de répression, ou portant sur les conditions cadres.

Il convient également d'encourager la mise en œuvre des interventions, de manière pluridisciplinaire et à différents niveaux, par l'ensemble des acteurs multisectoriels, qu'il s'agisse d'autorités cantonales ou communales, d'établissements publics autonomes, du monde associatif et de la société civile, ou encore, du secteur privé.

Assurer le suivi et l'évaluation des actions

Le suivi et l'évaluation permettent de juger de la pertinence et de l'efficacité des mesures déployées mais aussi de mettre en œuvre, le cas échéant, des actions correctives.

Cela implique de développer des activités sur la base d'éléments à la fois probants et mesurables par le biais d'indicateurs.

Il s'agit également de prendre en compte les bonnes pratiques en matière de promotion de la santé et de prévention.

Agir sur le long terme et dans l'intérêt général

La plupart du temps, les résultats et bénéfices sanitaires, sociaux et économiques des mesures de promotion de la santé et de prévention ne se manifestent pleinement qu'après plusieurs années.

Ce phénomène témoigne de la nécessité d'anticiper les besoins et de planifier sur le long terme les mesures à mettre en place aujourd'hui pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Ce principe témoigne également de la volonté d'observer une position indépendante et impartiale à l'égard de certains acteurs motivés par des intérêts privés susceptibles d'influencer les politiques publiques au détriment de l'intérêt général.

5. Axes stratégiques et priorités d'intervention

Afin de répondre de manière cohérente et efficace aux enjeux actuels de santé publique, la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention s'appuie sur huit axes stratégiques interdépendants et complémentaires. Certaines thématiques peuvent ainsi se recouper ou apparaître dans plusieurs axes différents. L'ensemble forme un système complet qui permet d'agir de manière concertée sur les facteurs de risques mais aussi sur les opportunités de protection de la santé de l'être humain à chaque étape de l'existence.

Les axes stratégiques interviennent autant sur les conditions de vie de l'ensemble de la population qu'au niveau des besoins spécifiques à certains public-cibles. Ils ciblent à la fois les conditions cadres, notamment par le biais de mesures structurelles favorables à la santé, et les changements de comportement (voir figure 6).

Chaque axe stratégique comprend plusieurs priorités d'intervention, visant à orienter l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes (voir figure 7).

FIGURE 6 : REPRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES EN FONCTION DES PHASES DE VIE ET DES TYPES D'INTERVENTION

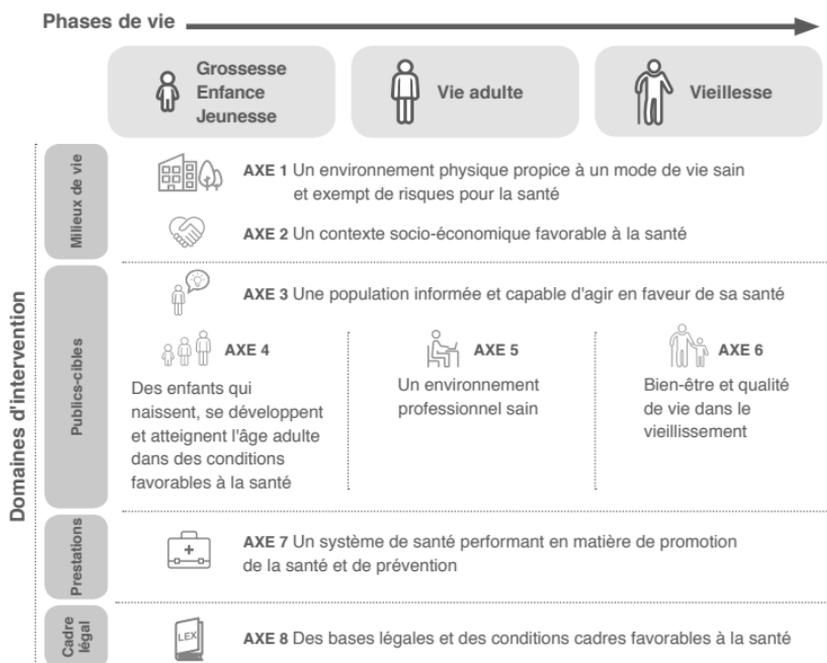


FIGURE 7 : AXES STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS EN UN COUP D'ŒIL



AXE 1

Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé

- > Promouvoir un aménagement du territoire propice au bien-être et à un mode de vie favorable à la santé
- > Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque environnementaux



AXE 2

Un contexte socio-économique favorable à la santé

- > Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé
- > Assurer des mesures de soutien permettant de limiter les risques d'atteintes à la santé



AXE 3

Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

- > Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et renforcer ses compétences dans ce domaine
- > Informer la population des ressources existantes pour agir en faveur de sa santé, prévenir et réduire les risques d'atteintes ou en limiter les conséquences



AXE 4

Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

- > Garantir des conditions de naissance favorables à la santé
- > Favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes
- > Protéger les enfants et les jeunes des risques pour leur santé



AXE 5

Un environnement professionnel sain

- > Promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les risques psychosociaux
- > Prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents
- > Prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances toxiques en milieu professionnel



AXE 6

Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement

- > Favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées le plus longtemps possible
- > Favoriser la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteintes à la santé



AXE 7

Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

- > Prévenir les risques épidémiques
- > Promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique
- > Assurer la surveillance de l'état de santé de la population



AXE 8

Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

- > Disposer de bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention
- > Veiller au respect des bases légales existantes relatives à la promotion de la santé et la prévention des maladies
- > Prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration ou la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé



Axe 1 : Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé

Ce que l'on sait

Les déterminants environnementaux contribuent à hauteur d'environ 20 % à l'état de santé de la population. Le milieu naturel et construit peut à la fois exposer les individus à divers risques sanitaires mais également constituer un facteur de protection, grâce à ses effets bénéfiques pour la santé.

La présence d'aménagements urbains propices à l'activité physique et à la mobilité douce compte parmi les facteurs environnementaux favorables à la santé. En encourageant une pratique régulière de l'activité physique, ils contribuent à réduire les risques de surpoids et d'obésité, de diabète, d'affections cardiovasculaires, de troubles musculo-squelettiques ou encore de certains cancers.

L'espace public, les logements, les espaces verts et lieux de loisirs influencent également de manière positive le bien-être et la santé mentale, notamment en contribuant à prévenir l'isolement social. Des environnements facilitant l'accès du plus grand nombre à une offre alimentaire saine et équilibrée ou des aménagements urbains qui permettent de renforcer

le sentiment de sécurité constituent d'autres exemples de facteurs de protection.

Si la pollution de l'air extérieur et intérieur constitue le premier facteur de risque lié à l'environnement, ce dernier peut présenter d'autres menaces pour la santé. Elles proviennent par exemple d'agents infectieux ou de substances chimiques toxiques présentes dans les bâtiments comme l'amiante ou le plomb, les sols, les objets usuels, la nourriture, l'eau de baignade ou encore de l'exposition à certains organismes nuisibles. Les nuisances sonores, les radiations ainsi que les risques d'accidents et de chutes dans l'espace public ou privé figurent également au nombre de ces risques environnementaux dont seuls quelques exemples sont cités ici.

Bien que leurs effets sur la santé dépendent notamment du niveau d'exposition et de la sensibilité individuelle, ces facteurs de risque sont incriminés dans l'apparition de nombreuses atteintes à la santé : cancers, troubles respiratoires et cardiovasculaires, atteintes neurologiques, perturbations du système hormonal et lésions traumatiques.

Priorités

Promouvoir un aménagement du territoire propice au bien-être et à un mode de vie favorable à la santé.

Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque environnementaux.

Stratégies d'intervention

Promouvoir un aménagement du territoire propice au bien-être et à un mode de vie favorable à la santé

La mise en œuvre de cette priorité nécessite un aménagement du territoire qui encourage des modes de vie sains, tels que la mobilité douce et la pratique d'une activité physique régulière, et qui limite les nuisances. Pour atteindre cet objectif, les démarches de planification urbaine et les projections de développement territorial transfrontalier prennent en compte les paramètres de santé publique en favorisant, par exemple, la création d'aménagements cyclables sécurisés et de zones piétonnes, la création de zones calmes ou encore la mise à disposition pour tous d'infrastructures sportives ou de loisirs actifs.

La promotion de la mobilité douce passe aussi par le déploiement de mesures propices à la mixité fonctionnelle. Cette stratégie d'aménagement urbain vise à garantir l'accès de l'ensemble de la population, y compris les personnes en situation de handicap, sur un territoire restreint, à l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville : logement, activité, commerces, équipements administratifs, culturels, de mobilité, de loisirs. Cette approche permet également de contribuer à diminuer la pollution atmosphérique et sonore en réduisant le besoin en déplacements motorisés.

Les stratégies d'intervention visent également à garantir l'accès de la population à des logements adaptés à leurs besoins et ressources, à des espaces verts, des lieux de rencontres, de détente et de loisirs, exempts de nuisances environnementales ainsi que des aménagements favorisant bien-être, cohésion sociale et santé mentale.

Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque environnementaux

Cette stratégie d'intervention agit dans une perspective extra-cantonale. Elle porte sur les dispositions en lien avec la protection de l'air, la protection contre le bruit et les rayons non ionisants, les denrées alimentaires et les objets usuels, la protection contre le tabagisme passif, la surveillance et le contrôle des agents infectieux ou encore les produits chimiques, sans toutefois se limiter à elles.

Ce type d'intervention comprend par exemple des actions visant à réduire autant que possible l'exposition de la population aux polluants présents dans les lieux de vie, tels que le plomb, l'amiante, les retardateurs de flamme, les perturbateurs du système hormonal ainsi que des mesures de surveillance de l'augmentation des micropolluants et de renforcement du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels.

Des actions de promotion d'une agriculture locale saine et de qualité s'inscrivent pleinement dans cette stratégie d'intervention. Cette démarche permet de valoriser un approvisionnement par des canaux de distribution locaux favorisant une meilleure qualité nutritionnelle des aliments et une teneur réduite en résidus (métaux lourds, antibiotiques ou produits phytosanitaires). Ces exigences contribuent également à prévenir la transmission à l'homme de maladies des animaux d'élevage (zoonoses), ainsi que la contamination des ressources naturelles telles que les nappes phréatiques.

Il s'agit enfin de promouvoir un urbanisme favorable à l'adoption d'une alimentation saine, au moyen de mesures facilitant l'accès à des commerces et marchés de produits frais locaux. Des initiatives permettant à la population de cultiver ses propres fruits et légumes contribuent également à l'atteinte de cet objectif.

En matière d'aménagement du territoire, cette stratégie prend en compte les besoins de certaines populations exposées à des risques spécifiques à domicile ou dans l'espace public, telles que les aînés, les personnes handicapées et les enfants.

Les réponses adaptées comprennent par exemple des mesures permettant de réduire les risques de chutes et de traumatismes et ceux liés aux effets du changement climatique (canicule, grands froids, maladies, etc.) au sein cette population. Elles impliquent également un aménagement de l'espace public susceptible de contribuer au renforcement du sentiment de sécurité et à la prévention de certains comportements criminels ou violents.

Politiques publiques concernées

C Action sociale, D Personnes âgées, E Handicap, F Environnement, G Aménagement et logement, I Justice, J Mobilité, K Santé, N Culture sports et loisirs, O Autorités et gouvernance, P Etats-majors et prestations de moyens, Q Energie.



Axe 2 : Un contexte socio-économique favorable à la santé

Ce que l'on sait

Les facteurs sociaux et économiques ont un impact important sur la santé, qu'ils soient individuels, tels que le revenu, l'emploi, le niveau d'éducation et la situation familiale, ou collectifs, comme le niveau de sécurité ou encore la cohésion sociale.

Avec les déterminants comportementaux, ces facteurs influencent la santé à hauteur d'environ 40 à 50 %. Ils contribuent également aux inégalités sociales de santé. Les études démontrent en effet qu'un statut socio-économique élevé ainsi qu'un bon niveau de formation sont associés à une augmentation de l'espérance de vie en bonne santé. À l'inverse, les personnes les plus vulnérables tant sur le plan social qu'économique sont généralement en moins bonne santé que les autres.

Les déterminants sociaux et économiques constituent donc à la fois des facteurs de protection et des facteurs de risque. Une scolarité réussie ainsi qu'un bon degré d'insertion sociale et professionnelle contribuent à favoriser le bien-être psychique, la résilience face aux difficultés de la vie mais aussi des comportements sains en matière de santé. Il en va de même de l'accès pour tous à une offre culturelle, sportive ainsi qu'à des mesures de formation tout au long de la vie.

En revanche, une situation prolongée de chômage ou de précarité professionnelle peut conduire à des privations matérielles, une perte de confiance en ses propres capacités ainsi qu'un repli sur soi qui peuvent déboucher sur l'isolement social. Ces phénomènes pèsent sur la santé mentale, notamment en augmentant le stress et le risque de dépression. Ils peuvent également favoriser certains comportements à risque, tels que la consommation abusive d'alcool, le tabagisme ou la sédentarité.

Ainsi, les sociétés qui donnent les moyens à leurs citoyens de participer pleinement à la vie sociale, économique et culturelle se caractérisent par une meilleure situation sanitaire que celles où une grande partie de la population est confrontée à l'insécurité, l'exclusion ou la pauvreté.

Les interventions sur les déterminants sociaux et économiques modifiables de la santé permettent d'agir sur certaines des causes les plus importantes des atteintes à la santé. Elles sont aussi des outils privilégiés pour réduire les disparités en matière de santé. De leur côté, les mesures d'aide sociale permettent de diminuer les risques d'atteintes à la santé des personnes en situation de grande précarité ou de limiter leurs conséquences.

Priorités

Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé.

Assurer des mesures de soutien aux publics les plus vulnérables pour limiter les risques d'atteintes à la santé.

Les stratégies d'intervention

Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé

Cette priorité stratégique implique une grande diversité d'interventions dans des domaines aussi variés que l'emploi, la sécurité sociale, l'éducation, la politique fiscale, la promotion économique, la cohésion sociale ou encore la lutte contre la violence, l'illettrisme, la pauvreté et toutes formes de discriminations. Parmi les stratégies possibles, il convient par exemple de mentionner celles qui visent à favoriser l'accès des publics les plus exposés aux inégalités de santé à une offre adaptée en matière d'alimentation saine et d'activité physique régulière (éducation nutritionnelle en langue d'origine, activités sportives et de loisirs actifs, etc.). Au

rang de ces stratégies figurent également les mesures qui permettent de renforcer la cohésion sociale et la solidarité pour favoriser le bien-être psychique notamment. Il s'agit par exemple des mesures destinées à renforcer la participation sociale, l'accès à la culture, l'intégration des étrangers et des personnes âgées ou des interventions de lutte contre toutes formes de discriminations.

Dans un autre registre, les mesures de formation, d'insertion et de réinsertion professionnelle qui facilitent l'accès à un emploi et à un revenu régulier participent également au renforcement de l'estime de soi et du sentiment de

maîtrise sur sa propre vie, autant de facteurs favorables à la santé et au bien-être. Les mesures de promotion économique peuvent également contribuer à prévenir le chômage en soutenant la création d'emploi.

D'autres actions peuvent consister à renforcer

la sécurité des populations exposées à des risques particuliers, tels que les violences domestiques, la maltraitance, la traite des êtres humains, etc. Elles peuvent également concerner la politique fiscale en réduisant le risque de précarisation financière des individus ou ménages ayant un revenu modeste.

Assurer des mesures de soutien aux publics les plus vulnérables pour limiter les risques d'atteintes à la santé

Certaines situations de précarité ou de vulnérabilité sociale nécessitent des mesures spécifiques de détection précoce, de soutien et de réduction des risques pour éviter l'apparition ou l'aggravation d'atteintes à la santé telles que des troubles psychiques, des maladies infectieuses ou liées à la malnutrition, à la toxicomanie ou encore à la consommation d'alcool, par exemple.

Elles concernent des personnes exposées à des risques accrus pour leur santé en raison d'un contexte de vulnérabilité particulière, marqué par des conditions de vie difficiles ou des situations de rupture (pauvreté, absence de domicile fixe, violence conjugale, deuil, divorce, perte d'emploi, maladie psychique, migration, illettrisme, discriminations liées au genre ou à la préférence sexuelle, par exemple).

Les interventions incluent des mesures de soutien telles que des aides au logement, la mise à disposition d'hébergements d'urgence, des mesures de médiation, des mesures de lutte contre le surendettement, des services

d'accueil et de soutien à bas seuil, ou encore des dispositifs permettant de réduire les risques sanitaires liés à des pratiques comme la consommation de drogues ou la prostitution, par exemple.

Il s'agit également de faciliter l'accès aux prestations de santé pour les personnes en situation de précarité afin de prévenir le renoncement aux soins pour des raisons économiques, et d'assurer une collaboration efficace entre les professionnels du social et ceux de la santé.

Cette stratégie d'intervention consiste également à favoriser l'accès aux prestations publiques existantes en réduisant les obstacles engendrés par une situation de handicap, une méconnaissance de ses droits, une peur de la stigmatisation, de faibles compétences en littératie ou encore une méconnaissance de la langue, par exemple.

Politiques publiques concernées

A Formation, B Emploi, C Action sociale, D Personnes âgées, E Handicap, G Aménagement et logement, H Sécurité et population, J Mobilité, K Santé, L Economie, M Finance et impôts, N Culture, sports et loisirs, O Autorités et gouvernance, P Etats-majors et prestations de moyens.



Axe 3 : Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

Ce que l'on sait

L'être humain est un acteur clé de sa propre santé. Sa manière de vivre influence son état de santé mais aussi celui du reste de la population, en particulier ses proches (enfants, partenaire de vie, amis, etc.).

Certains comportements sont bénéfiques : pratique d'une activité physique régulière et adaptée à l'état de santé, vaccination ou encore soutien apporté à un proche en situation de vulnérabilité, par exemple. D'autres sont au contraire néfastes pour la santé, comme le tabagisme actif et passif, les relations sexuelles à risque, la sédentarité, une alimentation malsaine ou encore la consommation excessive d'alcool, pour n'en citer que quelques uns.

De bonnes connaissances et compétences en matière de santé se construisent dès l'enfance. Elles constituent un prérequis pour faire des choix éclairés dans ce domaine afin de réduire certains risques et prévenir l'apparition d'atteintes à la santé évitables ainsi que leurs conséquences. Or, en Suisse, plus d'une personne sur deux dispose de compétences en matière de santé jugées problématiques ou insuffisantes.

Dans certains groupes de population, la proportion de personnes ayant de faibles compétences en santé est particulièrement élevée. C'est le cas par exemple des personnes en situation de précarité, des personnes âgées ou d'une partie de la population migrante, par exemple.

Une connaissance insuffisante de la langue française ou un faible niveau de littératie peuvent constituer des obstacles à la compréhension des messages et, en conséquence, à l'amélioration des comportements ayant une incidence sur la santé. Les connaissances actuelles démontrent un lien évident entre ces facteurs d'influence et une limitation de l'accès à la prévention, un mauvais état de santé et un taux d'hospitalisation plus élevé.

Faire des choix éclairés dans ce domaine exige non seulement des compétences en matière de santé mais également des connaissances relatives aux ressources à disposition pour agir en faveur de sa santé.

Priorités

Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et renforcer ses compétences dans ce domaine.

Informar la population des ressources existantes pour agir en faveur de sa santé, prévenir et réduire les risques d'atteintes ou en limiter les conséquences.

Stratégies d'intervention

Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et renforcer ses compétences dans ce domaine

Cette stratégie d'intervention vise à augmenter le niveau de connaissances et de compétences en santé de la population pour lui permettre d'agir – dans le respect de la liberté individuelle et collective – sur les déterminants de sa propre santé. Pour ce faire, il convient de faciliter l'accès à des informations de santé de qualité, adaptées à la fois aux besoins, aux aptitudes, aux connaissances linguistiques, et aux sensibilités de différents public-cibles, notamment par le recours à des outils qui relèvent du champ de la communication et du marketing social. Il ne s'agit pas uniquement d'informer mais également de renforcer les capacités d'action des individus ou de la communauté pour permettre des choix éclairés en matière

de santé, faciliter l'adoption de comportements sains et accroître les aptitudes au changement d'habitudes.

La mise en œuvre de ces mesures nécessite une définition claire des objectifs, des partenaires, des publics cibles, des actions et outils de changement ou encore des ressources. Elles impliquent également d'identifier les comportements favorables et d'intégrer une meilleure compréhension des freins au changement et des résistances face aux messages de prévention, de déterminer les outils les plus adaptés aux spécificités des publics visés et de sélectionner les messages et les supports de communication adéquats.

Ces outils de changement de comportement doivent permettre de susciter des prises de conscience, de réduire les barrières et d'augmenter la perception positive des bénéfices liés à l'adoption de comportements sains. Il s'agit aussi de motiver le passage à l'acte par des messages positifs qui évitent le registre de la culpabilisation et promeuvent des solutions accessibles, concrètes et facilement applicables afin d'augmenter la confiance des individus envers leur propre capacité à agir.

Ces derniers peuvent être touchés soit directement soit par le biais de multiplicateurs relais, tels qu'enseignants, éducateurs, parents, assistants sociaux, animateurs, personnel soignant, proches, amis et pairs. Les communes ainsi que les réseaux communautaires jouent également un rôle important dans ce domaine.

Informar la population des ressources existantes pour agir en faveur de sa santé, prévenir et réduire les risques d'atteintes ou en limiter les conséquences

Pour motiver le passage à l'acte en matière d'adoption de comportements sains, il convient également d'informer les différents publics cibles sur les ressources à leur disposition en matière de promotion de la santé et de prévention, de réduction des risques ou de limitation de leurs conséquences.

Il s'agit de faciliter l'accès de la population au réseau d'acteurs, aux ressources et prestations publiques existantes mais également de l'encourager activement à y avoir recours au moyen d'outils de communication et de marketing ciblés, adaptés aux spécificités et besoins des différents publics concernés. Ces ressources et prestations peuvent être aussi variées que des offres de sevrage tabagique, des prestations permettant de réduire les risques liés à l'usage de drogues illégales, des

Pour atteindre leurs objectifs, les stratégies utilisent différents canaux et prennent en compte l'évolution des habitudes sociétales afin de pouvoir atteindre efficacement les publics ciblés, notamment par le recours aux nouvelles technologies et modes de communication tels que les réseaux sociaux. Elles doivent également tenir compte des différents niveaux de littératie, de connaissances, de compétences, de formation ou encore de la langue d'origine des publics concernés ainsi que de leurs représentations sociales et culturelles.

itinéraires favorisant la mobilité douce, des actions visant à dispenser des informations sur les possibilités de manger équilibré au restaurant, de se nourrir sainement avec un petit budget, des activités de loisirs et de socialisation ou encore des offres de dépistage et d'orientation, pour n'en citer que quelques unes.

Afin de réduire les obstacles engendrés par une maîtrise insuffisante de la langue écrite, il convient de rendre accessible l'information par des contacts directs accompagnés de supports ad-hoc, disponibles en plusieurs langues.

Politiques publiques concernées

A Formation, B Emploi, C Action sociale, D Personnes âgées, E Handicap, G Aménagement et logement, H Sécurité et population, J Mobilité, K Santé, L Economie, N Culture, sports et loisirs, O Autorités et gouvernance, P Etats-majors et prestations de moyens, Q Energie.



Axe 4 : Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

Ce que l'on sait

La naissance, l'enfance et la jeunesse constituent des phases de vie déterminantes en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents. C'est durant cette période que l'être humain commence à acquérir les compétences et connaissances qui influenceront ses comportements tout au long de l'existence et lui permettront de devenir, le plus tôt possible, un acteur à part entière de sa propre santé. Ce sont également des phases de vie durant lesquelles l'être humain peut être exposé à de nombreux risques pour sa santé.

Les compétences intellectuelles, psychosociales et affectives comptent parmi les facteurs fondamentaux de la détermination des comportements. Leur acquisition précoce favorise le développement global (émotionnel, cognitif, physique) et joue un rôle essentiel dans l'adaptation sociale. Elles contribuent également à la réussite scolaire, l'insertion professionnelle et l'acquisition d'un revenu, trois déterminants importants de la santé.

En favorisant l'estime de soi, l'écoute, la participation, les capacités de résilience et le développement de compétences sociales, ces aptitudes permettent aux enfants et aux jeunes de faire des choix éclairés pour leur santé et leur bien-être. Elles facilitent ainsi, dès le plus jeune âge, l'adoption d'un mode de vie sain et

contribuent à prévenir certains comportements à risque, notamment en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabac, d'usage de drogues, ou encore de comportements sexuels à risque. Elle contribuent également à prévenir certains troubles psychiques.

Durant la grossesse, l'enfance et la jeunesse, l'être humain peut également être exposé à de nombreux risques externes, tels que l'exposition à l'alcool, aux drogues ou au tabac in utero, les accidents domestiques, de la circulation ou liés au sport, la violence, les maltraitances, les abus sexuels, le harcèlement, ou encore le tabagisme passif.

Un environnement familial, pré-scolaire, scolaire, institutionnel et communautaire à la fois stimulant et sécurisant, constitue un facteur de protection contre de nombreux risques et contribue à un développement en santé des enfants et des jeunes.

Le système d'enseignement et de formation, ainsi que la prise en charge pré-scolaire dans les institutions de la petite enfance, jouent également un rôle fondamental en matière d'intégration et de lutte contre les inégalités de santé.

Priorités

Garantir des conditions de naissance favorables à la santé.

Favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes.

Protéger les enfants et les jeunes des risques pour leur santé.

Stratégies d'intervention

Garantir des conditions de naissance favorables à la santé

La promotion de la santé périnatale s'intéresse à la fois aux parents et aux bébés en vue de garantir des conditions de naissance optimales et ainsi protéger la santé des nouveaux nés. Pour ce faire, il convient d'agir autant avant que durant la grossesse auprès des futurs parents.

Les mesures préventives comprennent la sensibilisation des futurs parents sur les comportements à risque et les moyens de protéger leur santé et celle du fœtus durant la grossesse, ainsi que le dépistage précoce

de pathologies pouvant affecter la santé de la mère et de l'enfant.

Les médecins, les sages-femmes, les physiothérapeutes, le personnel infirmier, les pharmaciens, les psychologues, les conseillers en santé sexuelle jouent un rôle essentiel dans le soutien et la mise en œuvre de ces mesures.

Favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes

L'acquisition, dès le plus jeune âge, des compétences nécessaires à un développement en santé nécessite de cibler autant les enfants et les jeunes que les adultes référents ou en contact avec eux, dans le cadre familial, institutionnel, scolaire, extra-scolaire ou dans celui de la formation.

Les stratégies d'intervention comprennent notamment des mesures de renforcement du soutien éducatif et des compétences parentales. Elles permettent d'offrir aux enfants et aux jeunes un environnement familial propice à l'apprentissage et au développement émotionnel, psychomoteur et social. Elles œuvrent également pour encourager les comportements sains, tels qu'une activité physique régulière ou un mode d'alimentation équilibré, par exemple.

Au niveau institutionnel, la mise à disposition d'infrastructures en suffisance et de prestations adaptées à tous les degrés de l'enseignement

figure parmi les stratégies à privilégier. Il convient aussi de mettre en place, à destination de tous les professionnels de l'enfance et de l'éducation, une formation commune relative aux enjeux de santé publique majeurs, tels que la violence, les maltraitances, l'exclusion, etc.

Il s'agit également de mettre en œuvre, dans les différents degrés de l'enseignement, des mesures d'intégration et de promotion de l'égalité des chances ou encore d'orientation, de soutien social et psychologique mais aussi de soutien à la scolarité et de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Les actions développées dans le cadre extra-scolaire et associatif jouent également un rôle important dans ce dispositif. Les professionnels de l'animation socio-culturelle et des milieux sportifs constituent un public privilégié pour compléter les mesures déployées au sein des institutions scolaires et professionnelles.

Protéger les enfants et les jeunes des principaux risques pour la santé

Les stratégies d'intervention destinées à protéger la santé des enfants et des jeunes comprennent des mesures de prévention primaire visant à prévenir l'acquisition de certains comportements à risque, par exemple en ce qui concerne le tabagisme, l'alimentation, la consommation d'alcool ou encore les relations sexuelles non protégées. Cela inclut également des mesures structurelles visant la protection des mineurs, par exemple dans le cadre de la prévention des accidents (circulation, sportif ou domestique) et de la consommation de psychotropes. La vaccination fait également partie des interventions recommandées dès la petite enfance.

Parmi ces stratégies, il convient également de mentionner les mesures de lutte contre toute forme de discrimination, qu'elle soit liée au sexe, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine, au handicap, à l'apparence physique, à la religion, etc. Mises en œuvre autant dans

le milieu scolaire que dans l'environnement extra-scolaire, elles s'adressent à la fois aux victimes et aux auteurs.

Il s'agit également de favoriser la détection et la prise en charge précoces de comportements ou de situations à risques, par exemple en lien avec l'obésité infantile, la santé mentale, la consommation excessive d'alcool, la consommation de drogues, l'usage problématique des nouvelles technologies, les abus sexuels, les maltraitances, le harcèlement ou encore la violence. A titre d'exemple, la détection précoce des troubles psychiques peut contribuer à limiter les risques de suicide chez les jeunes.

L'ensemble des mesures énumérées ici à titre d'exemple cible les enfants et les jeunes autant de manière directe que de manière indirecte, par l'entremise des parents, des adultes qui les encadrent et des pairs.

Politiques publiques concernées

A Formation, C Action sociale, E Handicap, G Aménagement et logement, H Sécurité et population, I Justice, J Mobilité, K Santé, L Economie, N Culture, sports et loisirs.



Axe 5 : Un environnement professionnel sain

Ce que l'on sait

Les conditions et l'organisation du travail peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur la santé. Un environnement professionnel sain constitue ainsi un facteur de protection pour la santé, notamment parce qu'il contribue au bien-être, à la sécurité et à l'intégrité des personnes actives en les protégeant des risques professionnels, qu'ils soient physiques ou psychiques.

Parmi les éléments bénéfiques pour la santé mentale figurent, par exemple, la valorisation des compétences, la reconnaissance au travail et le plaisir que peut procurer l'accomplissement d'une tâche utile et gratifiante. On peut également mentionner, parmi les facteurs de protection liés au management et à l'organisation du travail, un encadrement qui prend en compte la santé et le bien être du personnel. Ceci implique notamment la possibilité de développer ses connaissances et ses compétences et de progresser dans son travail.

Une bonne articulation entre vie professionnelle et privée, un soutien lors des moments difficiles et des périodes de transition telles que le départ à la retraite, par exemple, ainsi qu'un environnement de travail offrant la possibilité de se nourrir sainement et de pratiquer une activité physique régulière constituent d'autres exemples de facteurs de protection pour la santé.

L'environnement de travail peut aussi être à l'origine de diverses atteintes à la santé ou

concourir à leur développement. Les facteurs de risque concernent autant des pathologies physiques que psychiques, telles que la dépression, notamment liée à l'épuisement professionnel, au harcèlement, à des difficultés relationnelles ou encore au management et à l'organisation du travail.

Les conditions de travail présentent également des risques de traumatismes et de troubles musculo-squelettiques, tels que les maux de dos, l'ostéoporose ou les douleurs articulaires. Ils résultent de facteurs bio-mécaniques tels que des gestes répétitifs, un poste de travail inadapté, des efforts excessifs impliquant le port de charges lourdes, les chocs et pressions mécaniques, et sont exacerbés par le stress. Des atteintes à la santé peuvent également être la conséquence d'accidents professionnels.

Parmi les risques professionnels, on relève également l'exposition à des substances toxiques, telles que des métaux lourds ou l'amiante, des composés susceptibles de modifier la fonction hormonale ou des particules fines, par exemple. D'autres sont associées à des nuisances comme le bruit, la chaleur ou les rayonnements. Ces éléments peuvent contribuer à l'apparition de diverses maladies telles que cancers, affections respiratoires ou encore atteintes neurologiques.

Priorités

Promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les risques psychosociaux.

Prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents.

Prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances toxiques en milieu professionnel.

Stratégies d'intervention

Promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les risques psychosociaux

Les stratégies d'intervention visant à favoriser le bien-être physique et psychique au travail consistent à inciter les employeurs à prendre en compte les besoins de santé du personnel, en portant une attention particulière à ceux des personnes en situation de handicap.

Il s'agit également de mettre en œuvre des organisations, des structures et des processus de travail favorables au bien-être des personnes

actives. Dans ce domaine, les stratégies d'intervention sont de diverses natures. Elles peuvent poursuivre des objectifs très variés, tels que, par exemple, la promotion de l'apprentissage, de la formation et de la mobilité professionnelle ou la lutte pour l'égalité salariale et contre les contrats précaires et le dumping salarial. Elles peuvent également viser une meilleure articulation entre vie professionnelle et privée, par le biais de l'aménagement et du partage du temps

de travail, le soutien des femmes enceintes et allaitantes dans l'environnement professionnel ou encore le congé parental, pour n'en citer que quelques unes.

Les mesures axées sur la santé au travail doivent aussi permettre de promouvoir la santé mentale et de réduire les risques psychosociaux dans l'environnement professionnel. Ces stratégies d'intervention peuvent porter sur le management, l'organisation du travail, l'offre de soutien au sein de l'environnement professionnel, etc. Elles comprennent par exemple des actions de prévention des troubles psychiques, tels que la dépression, et les risques d'épuisement professionnel, des programmes de prévention des addictions ou des mesures visant à lutter contre le mobbing et le harcèlement - notamment sexiste ou sexuel - au travail.

Au rang des mesures de promotion de la santé au travail figurent également les actions visant

à encourager la mobilité douce et active pour les déplacements professionnels. Ces actions impliquent par exemple la mise à disposition de vélos et l'aménagement de garages pour les cycles. Elles peuvent également consister à faciliter les déplacements et l'activité professionnelle des personnes en situation de handicap. Un accès facilité à une alimentation saine ainsi qu'à des infrastructures ou des offres permettant la pratique d'une activité physique ou favorisant la détente constituent d'autres exemples de mesures favorables à la santé en milieu professionnel.

Afin de compléter le dispositif, il convient également de développer des actions de détection et de prise en charge précoces des atteintes à la santé physique et mentale. Elles impliquent la sensibilisation et la formation des médecins et professionnels de la santé au travail, des employeurs, des employés, et, de façon plus large, de la population générale.

Prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents

Les mesures de prévention des atteintes physiques, tels que les traumatismes et les troubles musculo-squelettiques liés notamment aux mouvements répétitifs ou au port de charges incluent des actions d'information et de formation, de mise à disposition d'équipements de protection adaptés, de contrôle, ainsi que des

aménagements de lieux de travail qui réduisent les risques professionnels.

Le respect des recommandations, des normes et des dispositions légales en vigueur, nombreuses dans ce domaine, contribue également à l'atteinte de cette priorité.

Prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances toxiques en milieu professionnel

Outre le contrôle de l'application des normes et bases légales existantes, les mesures de réduction des risques peuvent par exemple impliquer des actions incitatives pour encourager l'utilisation de substances non toxiques, l'usage de bonnes pratiques et de matériel de protection adapté, la mise en place de systèmes de

ventilation ainsi que des mesures de régulation.

Elles nécessitent également des mesures de formation et de sensibilisation auprès des milieux professionnels.

Politiques publiques concernées

A Formation, B Emploi, E Handicap, G Aménagement et logement, I Justice, K Santé, L Economie, P Etats-majors et prestations de moyens.



Axe 6 : Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement

Ce que l'on sait

Le vieillissement constitue une phase de vie qui génère des besoins spécifiques en matière de promotion de la santé, même s'il recouvre une grande diversité de réalités selon les individus et les âges concernés.

Si aujourd'hui, à Genève, la grande majorité des personnes âgées se considère en bonne santé et vit de manière autonome, d'autres voient leur santé, leur autonomie et leur qualité de vie se détériorer plus rapidement, parfois fortement et prématurément.

Cette partie de la vie s'accompagne généralement d'un affaiblissement - plus ou moins progressif et à un âge plus ou moins avancé - des fonctions physiologiques et mentales. Elle peut également être associée à l'apparition de maladies chroniques et dégénératives. Ces atteintes à la santé contribuent à réduire l'autonomie et à augmenter la dépendance en soins de longue durée.

Les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers, les troubles musculosquelettiques, les affections neuro-dégénératives, les troubles mentaux, les déficiences visuelles et auditives, ainsi que les complications résultant de blessures et fractures dues aux chutes figurent parmi les problèmes de santé les plus fréquents et invalidants rencontrés par les personnes âgées. Ces dernières cumulent souvent les pathologies, ce qui les expose à un risque de surmédication.

Parallèlement, le vieillissement coïncide souvent avec un changement de vie, parfois imposé par des limitations en lien avec l'état de santé ou l'arrêt d'une activité professionnelle. Source d'opportunités pour certains, le passage à la retraite peut également marquer d'importants changements, notamment sur le plan économique, et le début d'une forme de désinsertion sociale.

Un bon degré d'insertion et de participation au sein de la collectivité ainsi que la possibilité de développer ses capacités et de s'instruire toute la vie, d'avoir accès à la culture, de maintenir une activité intellectuelle et physique mais aussi des liens affectifs, amicaux, sensoriels et sociaux ou encore de concrétiser des projets stimulants et valorisants constituent des facteurs de protection pour la santé.

En permettant aux aînés de demeurer, jusqu'à la fin de leur existence, des acteurs à part entière au sein de la collectivité, ces facteurs de protection contribuent à réduire de nombreux risques, notamment ceux liés à la dépression ou au vieillissement cognitif. Il en va de même pour les capacités d'adaptation aux changements physiologiques liés à l'âge et de mobilisation des ressources psychiques, dont le développement est propice au maintien de la meilleure qualité de vie possible dans le vieillissement.

Une détection et prise en charge précoces des atteintes à la santé liées à l'âge améliore leur pronostic ou permet d'en atténuer les conséquences. De la même manière, le soutien rapide aux personnes âgées présentant des risques d'isolement social, de consommation inappropriée d'alcool ou de médicaments permet d'agir avant l'apparition d'atteintes à la santé liées à ces risques.

Finalement, l'environnement constitué par le logement et le quartier, l'activité, les ressources économiques et les relations sociales, le système socio-sanitaire ainsi que les politiques qui leur sont liées ont un impact important sur le processus de vieillissement.

Priorités

Favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées le plus longtemps possible.

Favoriser la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteintes à la santé.

Stratégies d'intervention

Favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées le plus longtemps possible

Promouvoir la santé dans le vieillissement consiste à donner les moyens à la population de maintenir aussi longtemps que possible autonomie, bien-être et qualité de vie au cours de cette étape de l'existence, que ce soit à domicile ou en institution.

Pour atteindre cet objectif, il s'agit de poursuivre les actions de prévention mises en œuvre tout au long de la vie, visant notamment à encourager les comportements qui permettent de réduire les risques d'atteintes à la santé et prévenir les facteurs de fragilisation contribuant à la perte d'autonomie. Des mesures qui favorisent les liens sociaux, une activité physique adaptée et régulière ou encore une alimentation équilibrée permettent ainsi de réduire les risques de chutes, de troubles musculo-squelettiques ou encore de dépression.

Les stratégies d'intervention visent également à favoriser l'accès des personnes âgées à des logements, transports, infrastructures, services et aménagements de l'espace public appropriés ainsi qu'à des activités sportives,

culturelles et récréatives adaptées à leurs besoins, favorisant la mixité générationnelle et un engagement actif dans la communauté. Elles entendent aussi faciliter l'accès aux informations relatives au réseau socio-sanitaire genevois, y compris pour les personnes allophones et celles qui disposent d'un faible niveau de compétences de base.

Agir sur les déterminants d'un vieillissement en santé implique également de renforcer les capacités d'adaptation des personnes âgées et de stimuler la mobilisation des ressources individuelles qui permettent de faire face aux changements.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies d'intervention mettent notamment en œuvre des mesures communautaires axées sur le maintien des capacités d'action et des liens sociaux, les échanges intergénérationnels, la participation citoyenne, la valorisation et la transmission des compétences, des savoirs et des savoir-faire des aînés ou encore la stimulation des facultés cognitives, pour n'en citer que quelques unes.

Favoriser la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteintes à la santé

Afin d'améliorer le pronostic ou d'atténuer les conséquences de certaines atteintes à la santé, des mesures de détection et de prise en charge précoce, adaptées aux besoins des personnes âgées, doivent être mises en œuvre. Cela concerne en particulier la dénutrition, le diabète, les troubles musculo-squelettiques, l'hypertension, les problèmes buccodentaires ou encore la dépression, par exemple.

Promouvoir la santé dans le vieillissement implique également de prendre en compte les ruptures sociales et les phases de transition qui peuvent se multiplier durant cette étape de l'existence (retraite, divorce tardif, déménagement, veuvage, maladie et perte des proches, préparation à sa propre mort, etc.). La perspective de la fin de vie et les questionnements liés à la mort doivent également être pris en considération dans la mise en œuvre des stratégies d'intervention propres aux personnes âgées.

Les stratégies d'intervention visent également à proposer un soutien aux personnes âgées présentant des risques d'isolement social, de maltraitances, de dépendances ou d'abus de médicaments, en incluant tous les acteurs concernés et en accordant une attention particulière aux personnes âgées présentant des vulnérabilités accrues (personnes migrantes, séropositives, toxicomanes, porteuses d'un handicap, atteintes de maladies, par exemple).

Il convient également de développer des mesures de soutien aux proches et aux aidants naturels afin de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans le lieu de vie de leur choix et prévenir l'épuisement de leur entourage. Par exemple, en développant les structures de répit, les réseaux de soutien, l'accès aux dispositifs d'échanges, à la formation ou l'information ou encore en contribuant à l'allègement de leur charge financière.

Politiques publiques concernées

A Formation, C Action sociale, D Personnes âgées, E Handicap, G Aménagement et logement, H Sécurité et population, I Justice, J Mobilité, K Santé, N Culture sports et loisirs.



Axe 7 : Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

Ce que l'on sait

Le système de santé, qui regroupe l'ensemble des professionnels et des institutions qui fournissent à la population des prestations sanitaires, contribue de plusieurs manières à la promotion de la santé et à la prévention des maladies et accidents.

Il joue un rôle central en matière de prévention et de contrôle des risques épidémiques, une activité essentielle pour maintenir le faible taux de mortalité et de morbidité aujourd'hui imputable aux maladies transmissibles. Cela concerne notamment certaines maladies graves qui, en l'absence de mesures efficaces de prévention, de surveillance et de contrôle, pourraient se propager rapidement au sein de la population pour se transformer en épidémies. Il s'agit, par exemple, de la rougeole, du VIH/Sida et des infections sexuellement transmissibles, de certaines formes de méningite, de tuberculose ou encore de maladies éliminées de notre pays ou émergentes, comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le développement de bactéries résistantes aux antibiotiques et l'augmentation des maladies nosocomiales constituent également des risques à prendre en compte.

Les professionnels et institutions de santé sont aussi en première ligne pour mettre en œuvre des

mesures de prévention primaire et secondaire en pratique clinique. Celles-ci consistent en un ensemble d'interventions menées auprès des patients dans le but de promouvoir la santé et de prévenir les maladies, les blessures et les risques psychosociaux. L'intégration de telles pratiques dans les activités de l'ensemble des professionnels de la santé est reconnue comme un levier d'action pour intervenir en amont des atteintes à la santé et contribuer ainsi à les prévenir ou à en réduire les conséquences.

Le système de santé a également un rôle important à jouer pour surveiller l'état de santé de la population et identifier les risques et maladies émergents afin d'anticiper les mesures sanitaires à entreprendre. Cela comprend la détection, le plus tôt possible, des facteurs de risque susceptibles d'altérer la santé de la population. Il s'agit aussi de répertorier, pour chaque type de risque et de maladie, les publics les plus vulnérables ou menacés. La prise en compte de ces données est déterminante pour assurer le pilotage de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention et intervenir dans les meilleurs délais.

Priorités

Prévenir les risques épidémiques.

Promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique.

Assurer la surveillance de l'état de santé de la population.

Stratégies d'intervention

Prévenir les risques épidémiques

La surveillance, la prévention et le contrôle des maladies transmissibles à fort risque épidémique appelle une intervention coordonnée par l'ensemble des acteurs sanitaires chargés de l'application des dispositions légales en la matière.

Elle comprend des mesures de prévention primaire et secondaire, telles que la promotion de la vaccination et de mesures d'hygiène, des campagnes d'information et de sensibilisation auprès du grand public ou de groupes cibles spécifiques ou encore des actions de dépistage et de prise en charge précoce des populations à risque. Elle s'appuie également

sur la déclaration obligatoire aux autorités sanitaires, par les médecins et les laboratoires, de certaines maladies transmissibles. Des mesures de contrôle, telles qu'un traitement ou des mesures de quarantaine ou d'isolement peuvent, dans certains cas, être ordonnées afin de prévenir des transmissions. La lutte contre les épizooties, dont certaines peuvent être transmissibles à l'être humain, figure également parmi ces mesures.

Enfin, il convient d'assurer des mesures de contrôle et de gestion de crise appropriées, notamment lors d'événements de grande ampleur.

Promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique

La prévention primaire en pratique clinique comprend notamment des mesures de conseil et de coaching dispensées aux patients, par exemple concernant leurs comportements et habitudes en matière d'alimentation, d'exercice physique ou de consommation d'alcool ou de tabac. Mais il s'agit aussi de pratiques telles que la vaccination, la prescription de médicaments préventives, à l'instar de la supplémentation en vitamine D pour contribuer à prévenir l'ostéoporose, ou encore la promotion et le soutien de l'allaitement maternel.

Dans le domaine de la prévention secondaire, on peut mentionner le dépistage de facteurs de risques ou de maladies comme l'obésité infantile, les troubles psychiques, l'hypertension, le diabète ou encore les addictions, par exemple.

Cette priorité implique de mettre en place des enseignements dédiés dans les cursus de formation initiale et continue des professions concernées. Il convient également de renforcer les compétences des acteurs de la santé afin qu'ils soient mieux outillés pour répondre aux besoins des populations marginalisées sur le plan sanitaire ou particulièrement exposées aux inégalités de santé.

Assurer la surveillance de l'état de santé de la population

La surveillance de l'état de santé de la population nécessite de collecter et d'analyser les données épidémiologiques relatives aux principales maladies, à leurs causes, leurs effets ou encore leur évolution. Elle requiert aussi l'identification des publics vulnérables ou particulièrement exposés.

Cette priorité d'intervention concerne autant le monitoring des maladies transmissibles et non transmissibles, des affections chroniques, des traumatismes mais également des effets de l'environnement sur la santé ou encore des risques liés aux comportements et à l'activité professionnelle.

Cette stratégie d'intervention nécessite aussi de former ou sensibiliser les professionnels de la santé de premier recours au dépistage des facteurs de risque psychosociaux et des situations de violence (domestique, maltraitements, exploitation, abus sexuels, etc.) ou encore à l'orientation des personnes en situation de souffrance psychique.

Il s'agit également de valoriser ce type de prestations par le biais d'incitatifs à la pratique de la prévention, notamment de la part des caisses-maladie.

Intégrer ou renforcer les pratiques préventives dans les activités de tous les professionnels de la santé, notamment pour améliorer les interfaces entre promotion de la santé, prévention et prise en soins, requiert également une coordination et une collaboration interdisciplinaires accrues.

Enfin, des outils d'échange d'information entre l'ensemble des acteurs concernés, tels que mondossiermedical.ch, contribuent également à améliorer la continuité des prises en charge et renforcer les interfaces entre la prévention et les soins.

Il s'agit en particulier de soutenir et développer la recherche appliquée, en s'intéressant notamment aux problèmes émergents tels que les allergies et intolérances, le diabète chez les enfants, les risques liés aux perturbateurs du système hormonal, l'exposition à des substances reconnues comme cancérigènes ou suspectées de l'être ou encore l'impact sur la santé de nouveaux comportements tels que l'hyperconnectivité, par exemple.

Politiques publiques concernées

A Formation, I Justice, K Santé.



Axe 8 : Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Ce que l'on sait

Par sa capacité à réduire certains risques sanitaires, favoriser les comportements sains et diminuer les inégalités de santé, le dispositif légal constitue un facteur de protection pour la santé de l'ensemble de la population genevoise. Son champ d'action couvre non seulement le domaine de la santé mais aussi celui d'autres politiques publiques ayant un rôle à jouer en matière de promotion de la santé, de prévention et de protection. Il s'agit, par exemple, des bases légales relatives à la prévention des atteintes à la santé liées à l'environnement, à la promotion de la mobilité douce, à la cohésion sociale ou encore à la prévention de la consommation excessive d'alcool et à la protection contre la fumée passive.

Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé contribuent ainsi à protéger la santé de l'ensemble de la population. Elles constituent aussi des instruments en faveur de

l'égalité des chances en matière de santé parce qu'elles permettent d'agir sur le cadre de vie de chaque individu et de garantir un accès juste et équitable aux ressources et prestations de santé.

Un dispositif légal inexistant, inadéquat, insuffisant ou mis en œuvre de manière inéquitable ainsi que l'existence de lois et de conditions cadres défavorables à la santé constituent en revanche un facteur de risque, en particulier pour les populations les plus marginalisées sur le plan sanitaire. Ces conditions défavorables peuvent ainsi créer des barrières dans l'accès aux prestations de promotion de la santé, de prévention, de dépistage et de soins, notamment pour les publics les plus vulnérables qui cumulent fréquemment les facteurs de risque. Elles peuvent aussi fortement influencer sur leurs choix et leurs comportements en matière de santé.

Priorités

Disposer de bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention.

Veiller au respect des bases légales existantes relatives à la promotion de la santé et la prévention des maladies.

Prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration ou la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé.

Stratégies d'intervention

Disposer de bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention

Cette priorité d'intervention implique une réflexion régulière sur la nécessité d'adapter et de mettre à jour les bases légales cantonales et les conditions cadres afin de prendre en compte l'évolution des connaissances et des besoins en matière de protection et de promotion de la santé. Cela consiste également à assurer l'ancrage d'éléments permettant de renforcer l'action d'autres politiques publiques en matière de promotion de la santé et de prévention, par exemple en ce qui concerne la lutte contre les atteintes à la santé liées à l'environnement ou la promotion de la santé des enfants.

La mise en œuvre de cette priorité implique également de s'assurer que le dispositif légal existant est suffisant pour protéger la santé de la population, en particulier des personnes les

plus vulnérables, des risques liés notamment à la sécurité alimentaire, à la consommation du tabac, de l'alcool, etc.

Elle comprend aussi des mesures permettant l'accès de tous à une offre alimentaire saine, sûre et de qualité, autant dans le commerce, la restauration, les établissements scolaires, les lieux de soins, les institutions, les restaurants publics, etc. Ceci par exemple via des démarches de contrôle, de labellisation ou de promotion de bonnes pratiques.

L'amélioration des conditions cadres en matière de santé passe enfin par une valorisation accrue et une meilleure prise en charge des prestations de promotion de la santé et de prévention, inscrites dans la Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMa).

Il convient également de s'assurer que des ressources financières suffisantes soient allouées à la promotion de la santé et à la

prévention pour la mise en œuvre des mesures dans ce domaine.

Veiller au respect des bases légales existantes relatives à la promotion de la santé et la prévention des maladies

Cette priorité d'intervention a pour but de veiller au respect de l'application des bases légales existantes en lien avec la prévention des maladies et la promotion de la santé, qu'elles soient cantonales, fédérales ou internationales.

Elle implique de se doter des moyens nécessaires, y compris humains, pour assurer le

contrôle et le suivi dans ce domaine. A titre d'exemple, la déclaration obligatoire de certaines maladies transmissibles est régie par une ordonnance fédérale, dont l'application permet la mise en place de mesures efficaces de prévention et de contrôle des risques épidémiques.

Prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration ou la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé

La prise en compte de considérations sanitaires dans les bases légales relevant des autres politiques publiques, relatives à l'éducation, à l'emploi, à l'environnement, à l'action sociale, au sport, à l'économie, ou encore au développement durable, par exemple, permet de renforcer la cohérence de l'action du canton en matière de promotion de la santé et de prévention.

Cette approche nécessite une collaboration efficace entre les représentants des différents domaines d'action et ceux du secteur de la santé mais également l'implication de l'ensemble des acteurs concernés dans le processus d'élaboration de lois pouvant avoir un impact sur la santé.

Politiques publiques concernées

A Formation, B Emploi, C Action sociale, D Personnes âgées, E Handicap, F Environnement, G Aménagement et logement, H Sécurité et population, J Mobilité, K Santé, L Economie, N Culture sports et loisirs, O Autorités et gouvernance, Q Energie.

6. Les acteurs de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention

Agir sur l'ensemble des déterminants de la santé à Genève nécessite l'engagement d'un vaste réseau d'acteurs publics et privés, issus d'horizons variés, ainsi qu'une collaboration et une coordination à plusieurs niveaux, autant à l'échelon local, communal, cantonal, national, voire international.

Il convient par ailleurs de collaborer activement avec les acteurs concernés à l'échelle du territoire franco-valdo-genevois.

L'administration cantonale et les établissements publics autonomes

Coordonnée par le département chargé de la santé, la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention relève des compétences de nombreuses instances cantonales différentes mais aussi de celles des établissements publics autonomes qui contribuent activement à son déploiement.

Les mesures mises sur pied dans le cadre des politiques publiques sectorielles cantonales permettent en effet d'agir sur des déterminants de la santé tels que les comportements, l'environnement physique, les conditions cadres, les facteurs socio-économiques, l'éducation et les conditions de vie de la population genevoise.

La figure 8 indique, pour chaque axe stratégique retenu, les politiques publiques cantonales dans le cadre desquelles les priorités d'intervention sont mises en œuvre.

FIGURE 8 : POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNÉES PAR LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFÉRENTS AXES STRATÉGIQUES

POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNÉES	AXES STRATÉGIQUES							
	 1	 2	 3	 4	 5	 6	 7	 8
A Formation		X	X	X	X	X	X	X
B Emploi		X	X		X			X
C Action sociale	X	X	X	X		X		X
D Personnes âgées	X	X	X			X		X
E Handicap	X	X	X	X	X	X		X
F Environnement	X		X					X
G Aménagement et logement	X	X	X	X	X	X		X
H Sécurité et population		X	X	X		X		X
I Justice	X	X		X	X	X	X	
J Mobilité	X	X	X	X		X		X
K Santé	X	X	X	X	X	X	X	X
L Economie		X	X	X	X			X
M Finance et impôts		X						
N Culture, sports et loisirs	X	X	X	X		X		X
O Autorités et gouvernance	X	X	X					X
P Etats-majors et prestations de moyens	X	X	X		X			
Q Energie	X		X					X

Les communes

Les communes jouent un rôle central dans le déploiement de la politique de promotion de la santé et de prévention. Leurs compétences multiples dans de nombreux domaines de l'action publique en font des acteurs de premier plan pour la mise en œuvre des stratégies d'intervention concernées. C'est par exemple le cas pour les volets sociaux, culturels, sportifs ou encore pour les thèmes relatifs à la politique en faveur des personnes âgées, qui est une tâche conjointe du canton et des communes.

Les communes sont également compétentes en matière de locaux, de mobilier et de restauration scolaires ou encore pour ce qui concerne les tâches liées à l'accueil parascolaire et de la petite enfance.

Propriétaires d'une grande partie du domaine public, elles sont notamment chargées des aménagements en faveur de la mobilité douce, des espaces publics ainsi que de la plupart des espaces verts.

En raison de leur contact direct et privilégié avec la population, les communes peuvent également relayer des mesures nationales et cantonales, mettre en œuvre leurs propres prestations ou encore contribuer à offrir des conditions cadres et un environnement propices à une vie saine.

Les associations

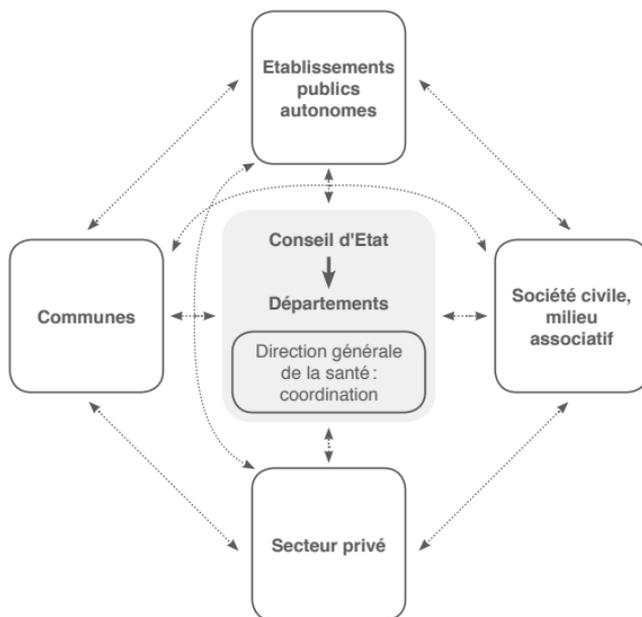
La stratégie cantonale s'appuie également sur l'ensemble des acteurs de la société civile, notamment les associations ainsi que la population générale. Détentrices d'une véritable expertise du terrain, ces dernières délivrent de nombreuses prestations susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur la santé.

Outre la diffusion de messages de santé publique, celles-ci comprennent notamment des offres de dépistage, d'aide au changement de comportement, de défense des intérêts de la population, de protection de l'environnement, de soutien social et/ou psychique, d'encouragement de l'activité physique et d'une alimentation saine, de développement personnel ou des compétences parentales, de lutte contre les violences et différentes formes de discriminations ou encore de promotion de l'intégration ou de l'égalité entre les sexes, pour n'en citer que quelques unes.

Le monde académique et le secteur privé

Enfin, la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention repose également sur l'engagement du monde académique et du secteur privé (entreprises, assureurs maladie, professionnels de la santé, écoles privées, commerces, restaurants et lieux d'hébergement, etc.), capables d'intervenir dans de nombreux domaines, notamment pour offrir à la population un cadre de travail sain, favorisant le bien-être psychique et physique (voir figure 9).

FIGURE 9 : LES ACTEURS GENEVOIS DE LA POLITIQUE DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PRÉVENTION



La mise en œuvre de la stratégie cantonale implique non seulement le maintien des collaborations actuelles entre politiques publiques mais aussi le développement de nouvelles synergies. Cela peut passer par la mise en place de plateformes de coordination ou de commissions officielles, composées d'acteurs issus du milieu associatif, privé, de la société civile ou de représentants de l'administration publique.

Cette approche permet également de tenir compte des plans stratégiques pilotés par les autres départements, par exemple en prenant en considération les stratégies et plans d'action relatifs à d'autres domaines ayant des impacts sur la santé.

7. Bénéfices attendus

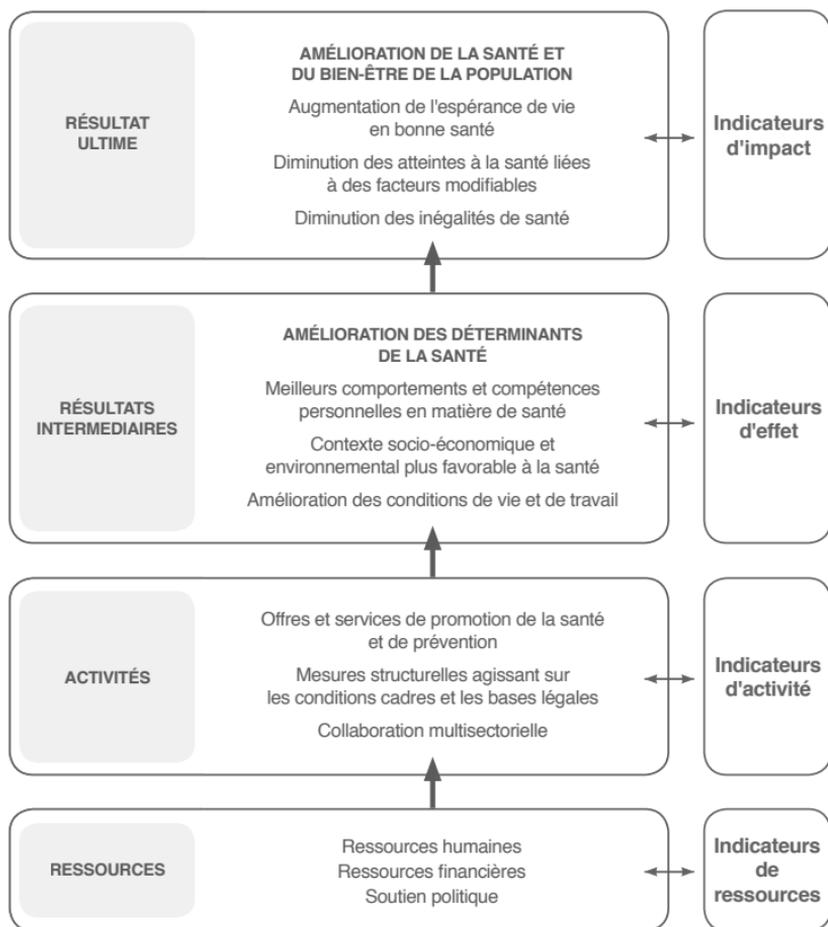
Bénéfices sanitaires

La politique cantonale de promotion de la santé et de prévention vise, comme bénéfice principal, l'amélioration de la santé et du bien-être physique et mental de l'ensemble de la population genevoise.

Cela se traduit notamment par une augmentation de l'espérance de vie en bonne santé et une diminution des atteintes à la santé liées à des facteurs modifiables, telles que les affections respiratoires dues à la pollution de l'air ou certaines formes de diabète liées à une alimentation malsaine. Un allongement de la période de vie sans maladie et sans infirmité améliore non seulement la qualité de vie des citoyens, mais contribue également à diminuer le poids de la maladie, l'invalidité et la nécessité de recevoir des soins. Les bénéfices pour l'ensemble de la population genevoise se mesurent également à la réduction des inégalités de santé (voir figure 10).

Différents types d'indicateurs permettent d'évaluer la politique de promotion de la santé et de prévention. Certains d'entre eux mesurent les activités mises en œuvre ainsi que les ressources disponibles. D'autres indicateurs s'intéressent aux effets de la politique cantonale sur les déterminants de la santé, comme les comportements par exemple. Finalement, les indicateurs d'impact mesurent l'amélioration de la santé et du bien-être de la population par le biais des données disponibles en matière d'espérance de vie en bonne santé notamment. Cependant, les effets positifs sur la santé ne se déploient en général que sur le long terme.

FIGURE 10 : LE MODÈLE D'IMPACT DE LA POLITIQUE DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PRÉVENTION



Autres bénéfiques

Les bénéfiques de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention dépassent largement le domaine sanitaire. Elle génère des retombées positives pour de nombreux secteurs.

> Bénéfices économiques

En agissant en amont des problèmes pour éviter leur apparition ou limiter leurs conséquences, la promotion de la santé et la prévention peut contribuer à réduire les coûts directs liés aux soins mais aussi les dépenses indirectes provoquées par les atteintes à la santé. Ces dernières sont souvent égales ou supérieures aux coûts sanitaires directs.

En Suisse, les coûts directs et indirects de la dépression s'élèvent à 10 milliards CHF/an, soit 1250.- par habitant chaque année. Rapportée à l'échelle du canton de Genève, cette affection coûte ainsi environ 600 millions par an. Une diminution de la prévalence de 1 % par an permettrait ainsi d'économiser 6 millions par an (35).

Le potentiel de retombées positives sur le plan économique est donc significatif, puisqu'en Suisse les coûts de la santé se sont montés à plus de 71 milliards de francs en 2014, soit plus de 11 % du PIB. En hausse de 2.8 % par rapport à l'année précédente, ce chiffre n'inclut pas les coûts indirects, liés notamment à la perte de productivité et aux coûts sociaux.

De plus, une population en bonne santé favorise la croissance économique. Des personnes en bonne santé physique et mentale sont plus productives au travail et s'adaptent plus facilement aux changements professionnels.

> Contribution à l'atteinte des objectifs d'autres politiques publiques

La politique cantonale de promotion de la santé et de prévention participe à l'atteinte des objectifs d'autres politiques publiques, telles que celles relatives à l'emploi, à l'action sociale, aux personnes âgées, au handicap, à la formation, à la sécurité, à la mobilité ou encore à l'environnement, par exemple.

Enfin, la santé figure en bonne place parmi les objectifs d'un développement durable, pour lequel elle constitue également un préalable indispensable.

Une bonne santé physique et psychique facilite la réussite scolaire et l'acquisition d'une formation diplômante, l'insertion professionnelle et l'emploi ou encore le recours à la mobilité douce, qui favorise elle-même la protection de l'environnement en limitant la pollution.

Par ailleurs, certaines atteintes à la santé, notamment mentale, augmentent la vulnérabilité et les risques de précarisation et peuvent favoriser les comportements à risques, voire parfois, de façon indirecte, violents et criminels.

Finalement, les mesures de promotion de la santé et de prévention contribuent à prévenir les risques de handicap, ainsi que la perte d'autonomie des personnes âgées.

> Valorisation des bénéfiques sanitaires et économiques d'autres politiques publiques

La politique de promotion de la santé et de prévention peut soutenir et justifier la mise en œuvre de certaines politiques publiques, en documentant et valorisant leurs bénéfices sanitaires ainsi que leur impact sur les coûts directs et indirects de la santé. Elle peut également contribuer à expliquer et justifier certaines mesures par des arguments de santé publique et faciliter leur acceptation au sein de la population, voire encourager des changements de comportement. Cela concerne notamment les politiques publiques en lien avec l'environnement, le développement durable, la mobilité, l'action sociale, l'aménagement et le logement, l'emploi, la sécurité publique ou encore la culture, les sports et les loisirs.

8. Conclusion et perspectives

La stratégie présentée dans ce Concept est novatrice à plusieurs titres. Tout d'abord parce qu'elle est centrée sur l'être humain, les différentes phases de son existence et les déterminants de sa santé, et non sur la maladie et la stigmatisation que cela peut impliquer.

Elle prône également une approche positive de la santé, axée autant sur le renforcement des ressources individuelles et collectives dans ce domaine que sur la protection contre les facteurs de risques pour la santé.

Le caractère innovant de cette stratégie réside aussi dans sa dimension multidisciplinaire, concrétisée dès le lancement des travaux par la constitution d'un comité de pilotage interdépartemental nommé par le Conseil d'Etat. En effet, si un consensus existe aujourd'hui sur la nécessité d'agir de façon multisectorielle et concertée sur l'ensemble des déterminants qui influencent notre état de santé, le développement et, a fortiori, la mise en œuvre d'une telle stratégie, demeurent toutefois relativement rares.

La réunion, au sein d'un document unique, de cet ensemble d'orientations stratégiques, pour la plupart complémentaires et qui touchent de vastes champs d'intervention des politiques publiques, brosse le tableau d'une vision idéale des conditions nécessaires à une vie en santé.

Bon nombre des enjeux de santé publique et priorités d'intervention qui figurent dans ce Concept sont, aujourd'hui déjà, pris en considération au sein des différentes politiques publiques mises en œuvre par l'Etat.

Il existe encore cependant de nombreuses opportunités pour renforcer ces synergies, en développer de nouvelles et générer des bénéfiques supplémentaires pour l'ensemble des politiques publiques concernées. Ceci en cohérence avec les stratégies et les plans de mesures existants, propres aux domaines de compétences concernés.

Ce Concept doit permettre d'identifier ces opportunités et de déployer des mesures complémentaires si nécessaire – que ce soit dans le cadre de ces stratégies ou hors de celles-ci - et de développer des plans d'action cantonaux de promotion de la santé et de prévention, à la fois réalistes et ambitieux durant les quinze prochaines années.

Ces plans d'action inclueront des mesures concrètes à mettre en œuvre sur le territoire genevois, en collaboration avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, en fonction de leurs domaines de compétences et de leur expérience.

Glossaire

Années de vie en bonne santé perdues (en anglais, Disability Adjusted Life Years, DALYs): indicateur fréquemment utilisé en santé publique pour décrire l'impact d'un facteur de risque ou d'une maladie sur la durée et la qualité de vie d'une population. Il prend en compte le nombre cumulé d'années de vie "perdues" en raison d'une mauvaise santé, d'un handicap ou d'une mort précoce.

Atteinte à la santé: altération ponctuelle ou non de l'état de santé, due à l'action d'une ou plusieurs maladies, d'un accident, d'un traumatisme ou d'un trouble physique ou psychique.

Bien-être social: état lié à la satisfaction des besoins d'un individu. Le bien-être social englobe l'ensemble des éléments exerçant une influence positive sur la qualité de vie: un emploi digne, des ressources économiques suffisantes pour satisfaire les besoins, un logement, l'accès à l'éducation et à la santé, du temps pour les loisirs, etc. Cette notion est à la fois relative car en rapport notamment avec le milieu culturel, la profession, le niveau de formation, ou l'intégration sociale, et subjective car elle dépend de chaque personne et varie dans le temps et l'espace.

Déterminant de la santé: facteur qui influence l'état de santé d'une population soit isolément, soit en association avec d'autres facteurs. Les facteurs socio-économiques (emploi, revenu, formation, statut social, etc.), culturels (traditions, représentations et valeurs, etc.), environnementaux (pollution, climat, etc.), biologiques (âge, sexe, caractéristiques génétiques, etc.) ou encore comportementaux sont des exemples de déterminants de la santé.

Empowerment: l'empowerment désigne un processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer son autonomie de décision et sa capacité d'action afin d'exercer un plus grand contrôle sur sa vie.

Epidémie: augmentation rapide de l'incidence d'une maladie, la plupart du temps infectieuse, en un lieu donné et à un moment donné, sans nécessairement comporter une notion de contagiosité. En pratique, ce terme est très souvent utilisé à propos d'une affection infectieuse contagieuse, mais aussi pour désigner l'augmentation de l'obésité par exemple.

Epizootie: il s'agit d'une maladie frappant simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Plusieurs de ces maladies peuvent représenter un risque important pour la santé humaine.

Espérance de vie: indicateur statistique qui correspond à la durée de vie moyenne qu'une personne peut espérer atteindre en fonction de son année et de son lieu de naissance. Elle représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui serait soumise, à chaque âge, aux conditions de mortalité de l'année considérée.

Espérance de vie en bonne santé: indicateur statistique qui représente le nombre d'années de vie en bonne santé (sans limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne ni incapacités) qu'une personne peut s'attendre à vivre (en principe à la naissance).

Facteur de risque: tout attribut, caractéristique ou exposition d'un sujet qui augmente la probabilité de développer une maladie ou de souffrir d'un traumatisme. Les facteurs de risque peuvent être liés à l'environnement, la culture ou le mode de vie, par exemple. Dans les pays occidentaux, les plus importants sont la surcharge pondérale, l'hypertension artérielle, le tabagisme ou encore la consommation d'alcool.

Facteurs (de risque) intermédiaires biomédicaux: facteurs de risque biologiques qui entraînent un ensemble de modifications physiologiques métaboliques, parfois qualifiées de "précurseurs des maladies chroniques" parce qu'elles augmentent le risque et contribuent au développement de plusieurs maladies chroniques, comme l'hypertension artérielle, la surcharge pondérale, un taux trop élevé de cholestérol sanguin ou encore de glucose (diabète).

Identité de genre: "expression intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun" (Principes de Jogjakarta, formalisant les droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre). L'identité de genre est déconnectée du sexe assigné à la naissance, voire réassigné par un traitement chirurgical.

Littératie : aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite et orale dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. Les composantes de la littératie sont hormis la lecture et l'écriture, le calcul (numératie), la parole et l'écoute. La notion de littératie fait appel à l'éducation et donc à deux notions importantes que sont l'analphabétisme (situations de personnes qui n'ont pas ou presque pas été scolarisées et qui n'ont pas eu la possibilité d'apprendre à lire, à écrire et à calculer) et l'illettrisme (situations de personnes scolarisées qui ne maîtrisent pas ou insuffisamment la lecture, l'écriture et le calcul). Aujourd'hui, 16% de la population en Suisse appartient à l'un de ces deux groupes, la moitié d'entre eux étant des étrangers, l'autre moitié des Suisses.

Littératie en santé : ensemble des compétences permettant l'accès, la compréhension et l'utilisation de l'information pour prendre des décisions éclairées en faveur de sa propre santé.

Mesures structurelles : mesures qui visent à agir sur les structures et les conditions cadres pour favoriser un environnement et des comportements favorables à la santé. Elles permettent de toucher un grand nombre de personnes et peuvent notamment porter sur l'environnement physique et socio-économique, par exemple en agissant sur les bases légales.

Morbidité : caractère relatif à une maladie. En épidémiologie, le taux de morbidité désigne le nombre d'individus touchés par une maladie au sein d'un groupe durant une période donnée. On l'exprime en général en nombre de personnes atteintes par 1'000, 10'000 ou 100'000 personnes.

Objets usuels : au sens de la Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), les objets usuels sont des objets ou des biens de consommation qui ne sont pas présentés comme produits thérapeutiques. Les objets usuels représentent différentes catégories de produits comme les objets en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou l'emballage des denrées alimentaires, les produits de soins corporels et cosmétiques, les textiles, les jouets pour enfants, les bougies ou encore les objets et matériaux destinés à l'aménagement et au revêtement des locaux d'habitation.

Orientation sexuelle : attirance sexuelle ou romantique durable envers les hommes, les femmes ou les deux sexes. À un niveau de base, on dénote trois catégories d'orientation sexuelle : l'hétérosexualité (attirance envers le sexe opposé), l'homosexualité (attirance envers des personnes de même sexe), et la bisexualité (attirance envers les deux sexes).

Privations matérielles : il s'agit de la non-possession de biens de consommation durables ou l'absence de conditions d'existence minimales imputables à un manque de ressources financières. Les privations matérielles permettent de mesurer l'exclusion sociale en termes plus absolus que par exemple le risque de pauvreté qui est calculé sur la base d'un seuil relatif.

Rayonnement non ionisant : il s'agit d'une émission d'énergie à travers une onde n'entraînant pas de modification (ionisation) au niveau des molécules ni des atomes. Le rayonnement non ionisant peut avoir des effets nocifs sur la santé et conduire à un vieillissement cutané précoce ou encore à l'apparition de cancers. Le rayonnement solaire, la lumière visible et celle proche des ultra-violets, les infrarouges, les ondes radio, les champs statiques (IRM) et les micro-ondes sont des exemples de rayonnements non ionisants.

Santé : "état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité" (OMS); "état physique, psychique et social qui favorise à tout âge l'équilibre de la personne au sein de la collectivité" (Loi genevoise sur la santé; LS, K 1 03).

Santé communautaire : domaine de la santé publique impliquant la participation d'une population donnée à l'amélioration de sa santé. Il y a une santé communautaire quand les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, réfléchissent en commun sur leurs problèmes de santé, expriment des besoins prioritaires et participent activement à la mise en place et au déroulement des activités les plus aptes à répondre à ces priorités.

VIH (virus de l'immunodéficience humaine) : rétrovirus infectant l'homme et responsable du syndrome d'immunodéficience acquise (sida), qui est un état affaibli du système immunitaire le rendant vulnérable à de multiples infections opportunistes.

Bibliographie

1. Politiques de la santé : les priorités du Conseil fédéral - Santé 2020. Office fédéral de la santé publique (OFSP), Unité de direction Politique de la santé ; 2013.
Disponible sur : www.sante2020.ch.
2. Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles.
Disponible sur : <http://www.bag.admin.ch/themen/medizin/00683/index.html?lang=fr>
3. Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI) 2011-2017. Office fédéral de la santé publique (OFSP) ; 2010.
Disponible sur : http://www.bag.admin.ch/hiv_aids/05464/05465/12491/index.html?lang=fr
4. Stratégie nationale Addictions 2017-2024. Office fédéral de la santé publique (OFSP) ; 2015.
Disponible sur : https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2660/Strategie_Nationale_Addiction.pdf
5. Health in All Policies Training Manual. World Health Organization ; 2015.
6. Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé établie à l'issue de la première Conférence internationale sur la promotion de la santé, Ottawa (Canada), du 17 au 21 novembre 1986
7. Objectifs de développement durable des Nations Unies.
Disponible sur : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
8. Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé ; 1946.
9. Art. 2 de la loi genevoise sur la santé du 7 avril 2006.
10. La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour mieux agir. Anctil H, Jobin L, Pigeon M, Émond A. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux. Direction des communications ; 2012. Disponible sur : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2103843>
11. Programmes de prévention et synergies, Spectra Prévention et promotion de la santé, no 58. Office fédéral de la santé publique (OFSP) ; 2006.
12. Global health risks : mortality and burden of disease attributable to selected major risks. Geneva, Switzerland : World Health Organization ; 2009.
13. Guide pour la promotion et le soutien des pratiques cliniques préventives. Groulx S, Pakenham C. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux ; 2007. Disponible sur : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2007/07-272-02.pdf><http://www4.banq.qc.ca/pgq/2007/3536194.pdf>
14. Rapport de synthèse - Evaluation économique des mesures de prévention en Suisse. Wieser S. Office fédéral de la santé publique (OFSP) ; 2010. Disponible sur : <http://www.bag.admin.ch/evaluation/01759/07612/07620/index.html?lang=fr>
15. Rapport « Stratégie nationale contre le cancer 2014-2017 ». Kramis K, Ruckstuhl B, Wyler M. Dialogue Politique nationale suisse de la santé.
16. Kosten der Demenz in der Schweiz. Ecolplan ; 2010.
17. Die Kosten der nichtübertragbaren Krankheiten in der Schweiz. Wieser S. Winterthurer Institut für Gesundheitsökonomie / ZHAW ; 2014.
18. Statistiques cantonales. Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Assurance AVS-AI. Disponible sur : https://www.ge.ch/statistique/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=13_02_3&dom=1
19. Fit For Work? Musculoskeletal Disorders in the European Workforce. Bevan S, Quadrello T, McGee R, Mahdon M, Vavrosky A, Barham L. Work Found ; 2009.

20. Les Genevois et leur santé. Enquête suisse sur la santé (ESS), résultats comparés 1992-2012. D'Aiuto C. Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève ; 2015. Disponible sur : <http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2015/analyses/communications/an-cs-2015-50.pdf>
21. Statistiques des causes de décès liés à la canicule. Office fédéral de la statistique (OFS) ; 2015. Disponible sur : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/02/04.html>
22. Stratégie nationale Antibiorésistance (STAR). Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ; 2015. Disponible sur : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/das-blv/strategien/nationale-strategie-antibiotikaresistenzen>. <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/das-blv/strategien.html>
23. Stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques (STAR) : Réponses aux questions fréquentes. Office fédéral de la santé publique (OFSP) ; 2014. Disponible sur : <http://www.bag.admin.ch/themen/medizin/14226/index.html?lang=fr>
24. Plan suisse de pandémie Influenza. Stratégies et mesures pour la préparation à une pandémie d'Influenza. Office fédéral de la santé publique, (OFSP) Unité de direction Santé publique, Division Maladies transmissibles, 3003 Berne ; 2013. Disponible sur : <http://www.bag.admin.ch/influenza/01120/01134/03058/index.html?lang=fr>
25. Institute for Health Metrics and Evaluation. Disponible sur : <http://www.healthdata.org/results/data-visualizations>
26. Statistique des causes de décès. Les décès dus au tabac en Suisse entre 1995 et 2012. Office fédéral de la statistique (OFS) ; 2015.
27. Rapport de base sur la santé pour le canton de Genève : Exploitations standardisées des données de l'Enquête suisse sur la santé 2012 et d'autres bases de données. Observatoire suisse de la santé ; 2014.
28. Etat de santé, renoncement aux soins et pauvreté. Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2011. Office fédéral de la statistique (OFS) ; 2013.
29. Institut de recherche gfs.bern. Compétences en matière de santé : enquête 2015 auprès de la population en suisse. Office fédéral de la santé publique (OFSP) ; 2016.
30. Famille et démographie - Espérance de vie en bonne santé. Statistique suisse. Office fédéral de la statistique (OFS).
31. Projet santé gaie. Häusermann M, Wang J. Dialogai, association homosexuelle ; 2003. Disponible sur : <http://santegaie2005.thewarning.info/Resourcen/dialogai.pdf>
32. The Geneva gay men's health project, a community-research collaboration to assess and improve the health of gay men in Geneva. Tanner M, Rauchfleisch U, Wang J, Weiss MG. Switzerland ; 2013. Disponible sur : <https://doi.org/10.5451/unibas-006207263>
33. Les coûts de la santé s'élèvent à près de 70 milliards de francs. Office fédéral de la statistique (OFS) ; 2015. Disponible sur : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/05/blank/key/ueberblick.html>
34. Les primes augmentent plus que les coûts de santé. Interpharma, Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche. Disponible sur : <http://www.interpharma.ch/fr/faits-et-statistiques/2924-augmentation-des-depenses-de-sante-dans-les-pays-industrialises>
35. The Economic Burden of Depression in Switzerland. Tomonaga Y, Haettenschwiler J, Hatzinger M, Holsboer-Trachsler E, Rufer M, Hepp U, et al., Pharmacoeconomics. 1 mars 2013 ; 31(3):237-50.

Organisation de projet

Comité de pilotage

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

- > M. Adrien Bron, directeur général de la santé (président)
- > M. Jacques-André Romand, médecin cantonal, (vice-président)
- > M. Jean-Christophe Bretton, directeur général de l'action sociale

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

- > M^{me} Francine Teylouni, directrice générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

- > M. Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

- > M^{me} Isabel Girault, directrice générale de l'office de l'urbanisme, remplacée dès le 6 octobre 2016 par :
M. Bernard Leutenegger, directeur de la planification directrice cantonale et régionale

Département de la sécurité et de l'économie (DSE)

- > M. Christian Cudre-Mauroux, chef des opérations, remplacé dès le 6 octobre 2016 par :
M. Mathias Rentsch, officier spécialisé en charge du service psychosocial de la police

Département des finances (DF)

- > M. Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat, remplacé par :
M. Thomas Humbert, responsable immobilisations et projets d'investissements

Groupe de travail

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

- > M^{me} Rachel Rizzotto, adjointe de direction, secteur des EMS, direction générale de l'action sociale

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

- > M Pierre-Yves Aubert, directeur du pôle promotion de la santé et prévention, office de l'enfance et de la jeunesse, remplacé dès le 6 octobre 2016 par :
M^{me} Martine Berger, directrice du service de santé de l'enfance et de la jeunesse, office de l'enfance et de la jeunesse

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

- > M. Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, direction générale de l'environnement
- > M. Alexandre Prina, directeur du service de la planification générale, direction générale des transports

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

- > M. Francesco Della Casa, architecte cantonal

Département de la sécurité et de l'économie (DSE)

- > M. Nicolas Bongard, délégué à la promotion économique, service de la promotion économique

Département présidentiel (PRE)

- > M. Rémy Zinder, directeur du service cantonal du développement durable, direction générale de l'intérieur

Direction de projet

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), direction générale de la santé, service du médecin cantonal, secteur prévention et promotion de la santé

- > M. Pascal Haefliger, chef de secteur
- > M^{me} Flora Houben, conseillère scientifique
- > M^{me} Lynne Thadikaran-Salomon, conseillère scientifique
- > M^{me} Coralie Ciana, assistante administrative

